TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — Nº 10 546 — 26 PAGES — MERCREDI 27 DÉCEMBRE 1978

LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

La réforme foncière fera l'objet d'un texte distinct

LIRE PAGE 22



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 rls.; Italie, 400 l.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 70 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09

C.C.P. 4207-23 Paris

Télex Paris nº 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

« La fête de l'homme »

« Noël est la fête de l'homme ! » Toute la vigueur de Jean Paul II est dans ce raccourci audacieux par lequel débute son message au monde. Des esprits chagrins avaient critiqué Paul VI, qui s'était écrié à la fin du concile : « Nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme ! » Que diront-ils de ce nouveau pape qui ne laisse pas passer une occasion de proclamer la dignité de l'homme et ses droits inaliénables ?

Pour un chrétien, le culte de Dieu et le culte de l'homme ne sont pas incompatibles. Au contraire. Si, comme le rappelle le pape, l'homme est unique, absolument singulier, s'il transcende « nos statistiques humaines, nos catégories humaines, nos systèmes politiques, économiques et sociaux humains », c'est parce qu'il est appelé à devenir enfant de Dieu. Appelé par un Dieu qui est devenu homme.

Fort de cette « grande vérité sur l'homme, qui a été dite dans la nuit de Noël », le pape, porte-parole du message évangélique, devient le défenseur par excellence des droits de l'homme. Et quand le pape est un Polonais, un homme qui a vécu pendant plus de trente ans sous un régime totalitaire, où l'homme est subordonné à la collectivité par une idéologie qui nie sa finalité spirituelle, quoi de plus naturel que ce pape soit obsédé par la dignité et la liberté humaines ?

« On ne peut plus détruire l'homme, affirme Jean Paul II. Il n'est pas permis de l'humilier. Il n'est pas permis de le haïr. » C'est en même temps un article de foi et un appel. Article de foi, car « la gloire de Dieu, c'est l'homme vivant » ; mais aussi appel, car, en cette fin du vingtième siècle, l'homme n'a peut-être jamais été aussi méprisé, écrasé, manipulé, conditionné. La guerre, la famine, la peste : trois fléaux aussi vieux que le monde, mais dont les formes modernes — l'armement nucléaire, la misère du tiers-monde et le poison d'idéologies contradictoires — constituent une épée de Damoclès suspendue sur la tête de l'humanité.

Trente ans après la signature, à Genève, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est difficile, selon Amnesty International, de trouver un seul des pays signataires où ces droits soient intégralement respectés. Les moyens d'asservir l'homme se perfectionnent avec le progrès technique, même si la torture est rebaptisée « rééducation » ou « traitement psychiatrique ».

C'est pourquoi il faut espérer que ce pape venu de l'Est saura tourner son regard aussi dans les autres directions. Devenu pasteur universel, son horizon s'est élargi pour embrasser toute l'humanité. Cette humanité qui, pour reprendre ses propres termes, « se trouve élevée dans la naissance humaine de Dieu ».

Au début de l'année prochaine, Jean Paul II ira au Mexique pour inaugurer l'assemblée générale de l'épiscopat latino-américain. Ce sera pour lui l'occasion de mesurer l'ampleur des dangers de déshumanisation et d'asservissement d'un autre système totalitaire qui lui est moins familier : celui qui est en place dans plusieurs pays de l'hémisphère occidental. Jean Paul II a exprimé son désir de se rendre en Pologne, mais son voyage à Puebla — le premier de son pontificat — aura une signification comparable pour bien des Latino-Américains. Il n'y a pas de « bons » et de « mauvais » droits de l'homme selon l'idéologie qui les menace.

TURQUIE

L'état de siège est instauré dans treize départements par le gouvernement de M. Ecevit

Les récentes émeutes en Turquie ont amené le gouvernement de M. Ecevit à proclamer l'état de siège pour une durée de deux mois dans treize départements.

La présence de forces parachutistes dans la région où se sont produits les affrontements semble avoir contribué à rétablir le calme.

De notre correspondant

Ankara. — A la fin d'une réunion extraordinaire du conseil des ministres, M. Ecevit a décidé, à l'aube du mardi 26 décembre, d'instaurer l'état de siège dans treize départements turcs sur soixante-sept, pour une période de deux mois, tandis que continuaient le dénombrement et l'identification des victimes du massacre du 23 décembre, à Kahramanmaras : le bilan provisoire officiel de quatre-vingt-quinze morts et deux mille blessés risque encore de s'alourdir.

Toute la journée de lundi, une vive tension a régné dans le pays. Les cours ont été suspendus dans les grands centres urbains à la suite de forums organisés par les étudiants protestant contre les assassinats perpétrés par l'extrême droite à Kahramanmaras. La population, horrifiée par les photos du massacre publiées à la une des journaux, manifestait son inquiétude devant cette recrudescence dangereuse de la violence politique, tandis que les partis étaient unanimes à publier des déclarations condamnant les incidents de Kahramanmaras et invitant la population au calme.

Lundi après-midi, s'adressant au groupe parlementaire de sa formation, le parti républicain du peuple, le premier ministre, M. Ecevit, après avoir reconnu les carences de son gouvernement, avait laissé entendre qu'il était favorable à l'instauration de l'état de siège. Il estimait que les menées subversives avaient atteint des proportions susceptibles de menacer l'unité nationale. « *Les incidents de Kahramanmaras ne constituent pas uniquement une révolte contre le gouvernement, mais également une révolte contre l'autorité de l'Etat* », devait-il ajouter.

C'est la première fois que le premier ministre se montre favorable à une telle mesure en vue de réprimer la vague de terrorisme que connaît la Turquie (deux cent cinquante morts en 1977, plus de mille morts depuis le début de l'année 1978), alors que la droite la réclame depuis plusieurs mois déjà. Mais une partie de l'opinion, se souvenant des excès commis sous le régime extraordinaire du 12 mars 1971, envers tous les progressistes, quand plusieurs régions avaient été placées en état de siège, estime excessif le recours à un régime d'exception, fût-ce provisoirement.

ARTUN UNSAL.

(Lire la suite page 6.)

IRAN

Les négociations sur la formation d'un cabinet civil piétinent

Nouvelles manifestations à Meched

Pour la quatrième journée consécutive, plusieurs manifestations d'étudiants et de lycéens contre le régime ont eu lieu ce mardi 26 décembre en fin de matinée dans les rues de Téhéran.

A Meched, à l'appel de l'ayatollah Khomeiny et des chefs religieux chiites, plusieurs centaines de milliers de personnes — six cent mille selon l'opposition — ont défilé dans les rues de la ville sainte au cours de la matinée pour protester contre les violences commises samedi et qui avaient fait une vingtaine de morts. Dans le Kurdistan iranien, douze personnes ont été tuées lundi à Sanandaj et à Saghez au cours de violents incidents entre forces de l'ordre et manifestants.

Sur le plan politique, la mise en place d'un nouveau gouvernement civil se révèle difficile. M. Sadighi, pressenti par le chah, aurait subordonné sa réponse à l'abandon par le souverain de plusieurs de ses prérogatives.

L'appel à l'« *unité contre le chah* » lancé lundi par M. Karim Sandjabi, chef du Front national, devant plus de trois mille personnes réunies dans un hôpital près de l'université Pahlavi, a porté un coup sévère à la tentative de M. Gholam Hossein Sadighi, pressenti par le souverain pour former un cabinet de « libéraux » destiné à remplacer le gouvernement militaire du général Azhari. M. Sandjabi s'est élevé contre « *les petites mesures, les petites solutions, les changements de cabinet* ». « *Malgré la loi martiale*, a-t-il dit, *le peuple poursuit sa lutte et ne croit pas à la politique de libéralisation annoncée par le pouvoir, parce qu'elle se solde par des massacres et parce que le régime ne met pas en cause le chah, qui est le véritable responsable de la crise. Je l'ai dit à celui-ci et je vous le dis : il faut qu'il parte.* »

Cet avertissement semble avoir été entendu et, dans la soirée, on indiquait officiellement dans l'entourage de M. Sadighi que ce dernier, qui avait été reçu lundi après-midi par le chah, lui avait déclaré qu'il « *reportait à plus tard* » sa décision d'accepter, ou non, de prendre la tête d'un nouveau gouvernement. Selon l'A.F.P., M. Sadighi aurait durci sa position et aurait subordonné sa réponse à l'abandon par le roi de plusieurs de ses prérogatives.

Le *New York Times* révèle, pour sa part, que le chah est sur le point d'acquérir un ensemble de propriétés s'étendant sur une superficie de 8 hectares dans l'un des quartiers résidentiels les plus cotés de Los Angeles. Selon un des agents immobiliers de la région, le souverain envisagerait de construire à cet endroit un « palais fabuleux » qui serait entouré d'une ceinture de sécurité.

(Lire nos informations page 3.)

L'exploration de Vénus

L'Étoile du Berger n'est pas la « planète-sœur » de la terre

Largué le 23 décembre de la sonde soviétique Vénus-11, un module de descente s'est posé en douceur sur le sol vénusien grâce à des parachutes, lundi 25 décembre, à 4 h. 24 (heure de Paris); de son point d'impact, situé à environ 800 kilomètres de celui d'un module identique largué par Vénus-12 et arrivé le 21 décembre, il a pu pendant quatre-vingt-quinze minutes envoyer des informations vers la Terre, relayées par Vénus-11, qui continue sa trajectoire héliocentrique.

Les expériences spatiales américaines et soviétiques sur Vénus de cette fin de l'année 1978 devraient, en effet, renouveler complètement les connaissances que l'on a de cette planète, la plus semblable à notre Terre par sa taille et sa densité. Les premiers résultats parvenus aux Etats-Unis et en Union soviétique semblent montrer que, en fait, la parenté attribuée à ces deux planètes, notamment du point de vue de leurs conditions de formation, va devoir être sérieusement remise en cause. C'est déjà ce que semble montrer la « richesse » en argon-36 de l'atmosphère vénusienne par rapport à l'atmosphère terrestre : mille fois plus selon les résultats américains, deux mille à trois mille fois plus suivant les données soviétiques.

La mission américaine Pioneer est encore loin d'être terminée : la sonde Pioneer-Vénus 1 s'est satellisée autour de l'étoile du Berger dont elle va, dans les mois qui viennent, grâce à un radar, pouvoir établir une carte du sol.

X. W.

PAKISTAN : l'ombre de M. Bhutto

Condamné à mort le 18 mars 1978 pour avoir, selon l'accusation, ordonné l'assassinat lorsqu'il était chef du gouvernement, d'un adversaire politique, M. Bhutto a achevé, le 22 décembre, sa déposition devant la Cour suprême d'Islamabad. Toute la vie politique du Pakistan se trouve suspendue dans l'attente du jugement que doit, en appel, rendre, en janvier, la plus haute juridiction du pays.

L'ancien leader s'est déclaré innocent du crime dont il est accusé et a, en revanche, mis en garde les dirigeants contre « les terribles conséquences » que pourrait avoir son exécution, soulignant qu'il avait encore la confiance populaire.

A l'issue d'une enquête au Pakistan, notre envoyé spécial Gérard Viratelle fait le point de la situation politique et diplomatique. (Lire page 5.)

POINT DE VUE

L'année de l'autruche

par JACQUES ATTALI (*)

L'histoire gardera sans doute de 1978 le souvenir d'une étrange année d'indécision du politique devant la crise économique. Partout, on a refusé de débattre des sujets essentiels qui déterminent les futures mutations et de faire des choix à leur propos. Partout, un discours optimiste sur le cours naturel des choses a masqué une action nonchalante sur les enjeux majeurs. Tout se passe comme si les sphères dirigeantes de l'Europe, et en particulier celles de notre pays, confondaient leur bonheur d'être au pouvoir avec le bonheur de ceux qui les y ont conduites. Et pourtant, rapports internes, notes confidentielles et séminaires privés se succèdent à un rythme accéléré, où circule un tout autre discours sur l'avenir, où se creuse le fossé entre les disputes anecdotiques du présent et les enjeux fondamentaux de l'avenir, entre les mots du pouvoir et les choses de l'économie.

Excès de pessimisme ? Jugez-en. Voici dix exemples, choisis dans le seul champ de l'économie et parmi les sujets les plus connus, classés par ordre d'urgence et non de gravité. En quelques lignes, ils énoncent comment, s'il persiste, l'actuel aveuglement entraînera, dans toute la décennie 1980, un approfondissement de la crise en Europe.

1. - LE PÉTROLE. La crise iranienne rend très probable, si elle se poursuit, une pénurie pétrolière en Europe dans les mois qui viennent.

(*) Conseiller économique de M. Mitterrand.

(Lire la suite page 24.)

AU JOUR LE JOUR

L'occasion

Si la tension qui existe actuellement entre l'Argentine et le Chili dégénère en un conflit ouvert, il ne faudra certes pas s'en réjouir, mais enfin on aura la consolation de se dire que cela donnera de l'occupation aux militaires qui s'ennuient dans cette partie du monde.

Le général Videla, le général Pinochet et leurs collègues auront ainsi une occasion de montrer leur savoir-faire dans le métier qui est le leur, sans avoir besoin de recourir à la politique pour s'illustrer.

Pour peu qu'ils sachent glorieusement tomber à la tête de leurs troupes, ils peuvent même espérer faire honorer leur nom par leurs compatriotes.

ROBERT ESCARPIT.

LE DÉFI DE STANISLAS FUMET

Une « somme » au vingtième siècle

Sur la couverture rouge d'un livre de huit cents pages, un titre en noir se détache, incroyable : « Histoire de Dieu dans ma vie ». Le lecteur se frotte les yeux. Aucun doute possible. Un auteur a osé. Est-il inconscient ou orgueilleux, humble ou provocateur ? Au fait, comment s'appelle-t-il ? Stanislas Fumet. « Connais pas », dira l'homme ou la femme qui n'ont cessé d'attraper les modes comme on attrape des rhumes. Dommage, ou plutôt occasion inespérée de faire enfin connaissance avec un écrivain hors du commun, à qui, souvent sans le savoir, son siècle doit beaucoup sans pour autant, sauf à de rares exceptions, lui en avoir jusqu'ici témoigné beaucoup de reconnaissance.

C'est que, ayant beaucoup vécu (il a aujourd'hui plus de quatre-vingts ans), il nous oblige — avec ses « souvenirs choisis » (sous-titre du livre) — à remonter loin dans une histoire de la France qui apparaît, certes, sous sa plume, comme une personne sans égale, mais aussi bien par ses défauts que par ses qualités.

Qui craindrait la monotonie d'un narration chronologique sera vite rassuré. Le livre de Fumet est écrit, non comme une thèse (il n'aime guère les professeurs), mais comme une symphonie (il est d'une famille de musiciens). Quelques thèmes essentiels persistent tout au long du cheminement, mais un art subtil évite toute fatigue. Si Fumet regrette que ses pièces de théâtre n'aient jamais été jouées, il prouve qu'il n'en est pas moins un extraordinaire metteur en scène.

Détail cependant essentiel : ses personnages existent, même si une contingence à laquelle Fumet est à peine sensible leur a fait quitter la vie de ce monde. Ils existent, et non par dizaines, mais par centaines. Les uns sont très célèbres, d'autres sont des intimes. Chemin faisant, nous tombons sur de Gaulle aussi bien que sur l'abbé Marmorat, sur Léon Bloy aussi bien que sur Dom , sur Simone Weil et sur Jehan Rictus, sur un « peintre de l'idée » ou sur un « sculpteur de la forme ».

ANDRÉ MANDOUZE.

(Lire la suite page 11.)

GAULLISME

TROIS RAISONS POUR UN REFUS

par JEAN CHARBONNEL (*)

IL est clair que les récentes initiatives de M. Chirac, et notamment son appel du 6 décembre, ont déjà provoqué un trouble profond au R.P.R. et risquent peut-être, dans les semaines à venir, de faire éclater le Rassemblement. Mais l'opposition de plus en plus déterminée que manifeste le maire de Paris à l'égard du président de la République ne pourrait-elle, en revanche, rapprocher de Jacques Chirac ceux qui s'étaient éloignés de lui en raison, précisément, des choix qui avaient été les siens lors de l'élection présidentielle de mai 1974 et dans les années suivantes ? A un moment où plusieurs des dirigeants qui l'avaient alors soutenu contestent son autorité, la question mérite assurément d'être posée.

Je crois être l'interprète de la grande majorité de ceux qui n'ont jamais accepté l'affadissement du gaullisme, en affirmant que notre réponse à cette question ne peut être que négative. Pourquoi ?

Il importe d'abord d'éliminer les fausses raisons que nous pourrions donner à notre refus. Devrions-nous le fonder sur une amertume assez naturelle au demeurant, au souvenir des déchirements passés, des coups bas portés, des exclusions injustifiées ? Mais le débat aujourd'hui engagé sur l'avenir du gaullisme et le destin de la nation est trop grave pour que des considérations personnelles puissent entrer en jeu. Devrions-nous nous enfermer dans la satisfaction, un peu dérisoire, de voir d'anciens compagnons, qui nous avaient reproché trop de sévérité à l'égard de la droite et trop de complaisance vis-à-vis de la gauche, briser de leurs propres mains la coalition majoritaire et coopérer activement au Parlement avec certaines formations de l'opposition ? Après tout, mieux vaut tard que jamais, et, dans les grands combats, le concours des ouvriers de la onzième heure peut être aussi précieux que le témoignage de ceux qui ont eu raison trop tôt... A la vérité, les motifs qui conduisent la plupart d'entre nous à refuser de rejoindre le R.P.R., sont beaucoup plus profonds : ils nous paraissent être de trois sortes.

Un signe de contradiction

Le premier, c'est que M. Chirac est, et demeure, pour d'innombrables gaullistes, un signe de contradiction : d'avoir été, au cours de l'année 1974, le plus grand commun diviseur des gaullistes, d'avoir été l'heureux vainqueur du putsch du 14 décembre, ne saurait lui fournir une légitimité de substitution.

Au nom de quoi, en effet, lance-t-il ses appels, d'un caporalisme sommaire, aux Françaises et aux Français ? Il n'est pas un des chefs historiques du gaullisme de guerre ni du gaullisme politique, un de ceux que de Gaulle avait, en son temps, étroitement associés à son œuvre. Certes, le gaullisme ne doit pas être la chasse gardée de quelques épigones, et le comportement de plus d'un « baron » nous a profondément déçus au cours des récentes années. Mais s'il est nécessaire qu'une relève se fasse ou se prépare, il ne faut jamais oublier que le gaullisme est d'abord une tradition vivante qui ne peut être maintenue dans son authenticité en excluant systématiquement ceux qui l'ont incarnée pendant des années sans faiblir. A ce titre, Alexandre Sanguinetti a eu raison de rappeler que, depuis la mort du général de Gaulle, le gaullisme ne pouvait plus être qu'une aventure collective.

Sur le plan de la réflexion, les titres de Jacques Chirac ne sont pas plus décisifs que sur celui de l'action : il n'a pas apporté une contribution assez riche à la doctrine commune pour imposer son image aux générations nouvelles. Car il faut toujours revenir à l'essentiel : le gaullisme n'est ni une simple attitude, ni un recueil de recettes, mais un ensemble de principes animant un combat permanent pour l'indépendance et la justice. Aussi convient-il d'être net : si l'unité du mouvement gaulliste doit un jour se refaire, ce que nous souhaitons vivement pour notre part, elle ne pourra se réaliser autour du chef du R.P.R. ; elle imposera le recours à un autre, ou à d'autres rassembleurs.

Il y a plus. La totalité de ceux qui ont rejeté en 1974 la voie que leur proposait M. Chirac l'ont fait par fidélité intransigeante à l'héritage du général de Gaulle : or le langage que tient aujourd'hui le R.P.R. ne saurait leur dissimuler que la fidélité de cette formation aux objectifs majeurs du gaullisme a été singulièrement tardive, et demeure à la fois formelle et partielle.

Le R.P.R. doit mourir

Sans même revenir sur les années 1974-1976, pendant lesquelles ces principes ont été si souvent malmenés, le bilan de l'action des néo-gaullistes apparaît, en effet, bien mince. Sans doute ont-ils beaucoup parlé de participation : mais qu'ont-ils fait de concret pour la faire progresser dans la réalité ? Ils ont beaucoup parlé ; ils parlent encore beaucoup de la menace que ferait peser sur l'intégrité de la nation l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel. Mais pourquoi avoir accepté de déposer le projet de loi qui l'autorisait ? Pourquoi, s'ils pensent vraiment que le scrutin de juin 1979 est une manœuvre démoniaque du « parti de l'étranger », avoir accepté la ratification du texte en 1977 ? Ils se drapent aussi volontiers dans le manteau d'un gaullisme pur et dur : mais pourquoi avoir si souvent recruté dans leur mouvement des hommes qui n'aspiraient qu'à en faire le noyau d'une droite plus musclée et plus efficace que les autres, en oubliant que le gaullisme avait d'abord été, historiquement, un antifascisme ? Doit-on le préciser ? La liberté ne se défend pas, à Marseille ou ailleurs, aux côtés du Parti des forces nouvelles...

Enfin, il n'est pas nécessaire de rappeler que la plupart de ceux qui ont rompu en 1974 avec une U.D.R. reprise en main par M. Chirac — rejoignant ainsi le combat des militants qui, dès 1969, avaient cru devoir dire non à Georges Pompidou — l'ont également fait par fidélité à l'idéal progressiste qui avait toujours été le leur au sein du gaullisme. Or le style et le comportement de la majorité des cadres du R.P.R., l'attitude d'une grande partie de ses parlementaires, ne peuvent, à cet égard, les rassurer. La démagogie populiste n'est en l'occurrence, comme si souvent dans l'histoire de France, que l'alibi du conservatisme. Tant il est vrai que, à la différence des amis de M. Chirac, passés sans transition d'une « giscardisation » à peu près intégrale à une grogne quasi permanente contre le président de la République, nous ne reprochons pas au chef de l'Etat de chercher à ouvrir la société politique française et à faire aboutir un certain nombre de réformes : ce que nous regrettons, c'est que celles-ci ne soient pas plus hardies et plus profondes ; ce que nous regrettons, c'est qu'elles ne se situent pas dans le cadre d'un grand dessein de raffermissement de la nation et de transformation de la société.

Bien des clivages sont aujourd'hui dépassés. Des reclassements sont en cours. D'autres suivront. Pour la sauvegarde de l'indépendance et de l'unité de la nation, nous n'écartons aucun dialogue, nous ne refusons aucune confrontation. Mais nous souhaitons qu'ils se fassent dans la clarté et l'honnêteté. C'est pourquoi nous le disons sans acrimonie mais avec fermeté : le R.P.R. est devenu aujourd'hui le principal obstacle au regroupement des gaullistes ; pour que vive le gaullisme, le R.P.R. doit mourir.

(*) Ancien ministre dans les gouvernements de M. Messmer.

Une réhabilitation nécessaire

par PHILIPPE SEGUIN (*)

IL est vrai que, en mars dernier, la France n'a pas fait deux demi-bons choix. Il n'en demeure pas moins que pour exprimer leur choix d'une société de liberté et de progrès les Français ont fait du R.P.R. la première force politique du pays et permis à ses députés de constituer le groupe le plus nombreux de l'Assemblée nationale. Le fait n'est pas sans signification. On ne saurait prétendre, en effet, qu'il n'existait pas d'alternative. Et si se pérennise ainsi, au sein de la majorité, un rapport de forces dont quelques-uns croyaient, au lendemain de l'élection présidentielle de 1974, qu'il n'était que provisoire, on peut raisonnablement supposer que c'est pour des raisons plus profondes que la valeur et l'enracinement des hommes ou l'efficacité d'une machine électorale.

On a déjà dit que le pouvoir tirait parfois des élections législatives des conclusions que ne dictaient ni la logique ni la morale politiques. Mon propos est de regretter que, à l'inverse, le R.P.R. — et, plus précisément, son expression parlementaire — n'ait pas mieux su tirer les conséquences de l'événement de mars.

Les rapports du mouvement et du pouvoir sont ce qu'ils sont. Mais quoi que pensent, fassent ou disent les dirigeants de la rue de Lille, c'est, finalement au moins autant sur l'action de son groupe parlementaire que sur le comportement de son président qu'est et que sera jugé le Rassemblement pour la République.

Or, il n'est pas vrai qu'il n'existe d'autre choix pour les députés R.P.R. qu'entre la censure et la docilité. Et si l'on pense qu'ils ne sont pas quantité négligeable, il importe que leur groupe clame son droit à l'existence et à l'action et prenne l'initiative d'inaugurer de nouveaux rapports entre le gouvernement et sa majorité.

Exercer enfin le pouvoir de contrôle

Est-on forcément suspect de vouloir retourner au régime des partis lorsqu'on souhaite que la représentation nationale puisse, plus fréquemment, s'exprimer librement ? Est-il, par exemple, réellement indispensable que le gouvernement recoure au vote bloqué quand il pressent que pourrait se dégager une majorité pour voter une disposition qui n'a pas son agrément ou, à l'inverse, écarter l'une de ses propositions ? Au groupe R.P.R. de faire en sorte qu'il soit apporté des réponses résolument négatives à ces questions. L'accord sur l'essentiel, c'est-à-dire le choix de société qu'incarne le président de la République, n'est aucunement mis en cause lorsque l'Assemblée entend seulement emprunter d'autres voies pour le mettre en œuvre.

Il est vrai qu'il est des édifices législatifs — et il y a le budget — que des coups trop répétés risqueraient d'ébranler dans leur cohérence. Dans ce cas, que n'associe-t-on la majorité, toute la majorité, aux travaux préparatoires plutôt que de se prévaloir d'une concertation qui n'est bien souvent qu'un marché de dupes, conclu dans la précipitation et la lassitude, à l'heure où le parlementaire — au prix de quelques fausses concessions chichement dispensées, si elles furent longuement mûries — ne peut plus espérer mieux que de camoufler en armistice une honteuse mais inévitable capitulation.

On pourrait souhaiter aussi que le groupe R.P.R. redouble de combativité pour que viennent à l'ordre du jour, en nombre autre que symbolique, les propositions qu'il a lui-même élaborées. Mais il est sans doute peu d'illusions à se faire. Dans la mesure où les textes réclament plus que jamais une longue, prudente et minutieuse préparation (on aimerait, du moins, que ce fût toujours le cas), le pouvoir législatif réel des parlements se rétrécit comme peau de chagrin ; il se réduit, au mieux, au contrôle d'une véritable activité législative autonome des gouvernements. Autant tirer parti de cette évolution, plutôt que de la subir en feignant l'ignorer : que n'accepte-t-on, au R.P.R., de privilégier la mission de contrôle du Parlement ?

A cet égard, il faut bien admettre — hélas ! — qu'actuellement encore l'Assemblée ne fait des moyens dont elle dispose qu'un usage trop modéré et discret. De nombreux députés — y compris au sein du R.P.R. — demeurent réticents devant les procédures des commissions d'enquête et de contrôle. S'agissant plus précisément du contrôle de l'exécution du budget et, partant, de l'action quotidienne du gouvernement, le règlement de l'Assemblée nationale, dans sa version présente, donne à la seule commission des finances les moyens juridiques d'investigations sérieuses. Or celle-ci ne peut en user très efficacement, en raison même de l'hyper-concentration, à son profit, des prérogatives. Le groupe R.P.R. pourrait donc utilement suggérer une nouvelle répartition des compétences entre les commissions : le travail parlementaire y gagnerait en organisation et le contrôle en rigueur.

On se tromperait lourdement en sous-estimant la portée des mesures qui découlent de telles suggestions. Les gaullistes ont connu la traversée du désert et le pouvoir. Ils celle-là. En revanche, ils apparaissent fort gênés dans une situation qui n'est ni l'une ni l'autre. Il savent exercer celui-ci ou vivre faut donc qu'ils apprennent à être eux-mêmes au Parlement. Et celui-ci sera ce qu'ils en feront.

Mais il va sans dire que le plein effet de ce qu'on propose ne pourra être obtenu que sous réserve d'une évolution profonde des mentalités.

— *Du gouvernement*, d'abord, qui doit admettre que de la confrontation avec sa majorité, et, en particulier avec son groupe dominant, peut sortir le meilleur et pas forcément le pire. Il n'est pas facile de s'accommoder du contrôle et de la remontrance... Mais avec de la bonne volonté, nécessité aidant, on peut s'y faire.

— *Des partenaires du R.P.R.* au sein de la majorité, ensuite, qui doivent tolérer le rôle qui lui revient. L'unité majoritaire ne doit pas être l'alibi de la complaisance partagée. A cet égard, la clameur qui salua le premier vote du groupe R.P.R. sur la « T.V.A. européenne » donne à penser que la tâche sera rude.

— *Des députés R.P.R.* eux-mêmes qui ont parfois conservé des seize premières années de la Ve République — même s'ils ne les ont pas tous vécues — une certaine répugnance pour l'initiative trop poussée ou le contrôle trop hardi. Ils ne sauraient pourtant cantonner leurs ambitions à la survie ou à un portefeuille et réduire leur réflexion au règlement du dilemme né de la fréquente contradiction entre ces deux objectifs. Ils ne sauraient davantage limiter leur rôle à celui de gardiens des circonscriptions. Qu'ils sachent bien qu'ils ne pourront faire valoir leurs droits et assumer leurs responsabilités que sous réserve de retrouver ensemble les voies de la cohérence, voire celles de la discipline. Le temps des francs-tireurs et des « prima-donna »

— *Du mouvement*, enfin. Ce n'est d'ailleurs pas en son sein que la rupture avec les traditions passées sera le plus aisée. Les incompréhensions entre le groupe et lui, pour ne pas dater d'hier, deviennent inquiétantes. Le groupe est trop souvent oublié, livré à lui-même. Cette indifférence affectée est dangereuse.

Or qu'on s'en félicite ou qu'on s'en lamente, aux yeux des Français, c'est le groupe parlementaire R.P.R. qui est le bras séculier, le fer de lance du mouvement. Et la phrase de Claude Labbé : « *On pourra entièrement compter sur lui dès lors qu'on saura compter avec lui* », a donc autant valeur d'avertissement que de revendication.

Le gaullisme traverse des temps qui sont pis que difficiles : ambigus.

Ce n'est pas jouer contre les institutions que d'utiliser à plein celle où, au-delà des péripéties et des accidents, la fidélité populaire a maintenu les gaullistes.

Il faut donc réhabiliter le groupe R.P.R., dans tous les sens du mot.

Car s'il serait sans doute irrévérencieux de prétendre offrir dans l'immédiat un recours, on peut du moins souhaiter légitimement garantir une permanence.

(*) Député R.P.R. des Vosges.

Pourquoi cette frénésie ?

par GILBERT GRANDVAL (*)

DANS l'*Action travailliste* du 31 octobre, Elie-Jacques Picard a rappelé les réserves qu'inlassablement depuis deux ans, et bien avant le R.P.R., l'Union travailliste a formulées à l'égard de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée de la Communauté économique européenne. Puis, constatant que le R.P.R. et son président avaient renoncé à mettre en œuvre les moyens constitutionnels dont ils disposaient pour empêcher cette élection, et prenant acte des différentes prises de position du premier ministre, il concluait : « *Et les toutes récentes déclarations de Raymond Barre — qui fut envoyé siéger à Bruxelles par le général de Gaulle — nous donnent à penser que le chef du gouvernement — et donc le chef de l'Etat dont il émane, — a conscience de la justesse de nos observations et qu'il veillera à ce que soient respectés l'indépendance de l'Europe et le droit de ses peuples à disposer d'eux-mêmes.* »



Depuis lors, il y a eu la réunion de presse du 21 novembre au cours de laquelle le président de la République a tenu sur l'Europe des propos dont la netteté devrait, écrivions-nous, « *apaiser définitivement ceux qu'inquiètent les conséquences de la prochaine élection de l'Assemblée des Communautés européennes au suffrage universel* ».

Nous avons eu connaissance, par la suite, de l'allocution prononcée par Raymond Barre lors de l'ouverture des travaux de la session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale. Le plus sourcilleux défenseur de notre indépendance nationale et de celle de notre défense ne saurait émettre la moindre réserve à l'égard des propos du premier ministre.

Depuis lors également, Jean François-Poncet, notre nouveau ministre des affaires étrangères, a fait savoir que, pour bien marquer l'indépendance de la France vis-à-vis du commandement militaire intégré de l'alliance atlantique, la France, non seulement ne participerait pas au système de détection et d'alerte aéroporté dont l'OTAN va s'équiper, mais encore qu'elle allait se pourvoir de son propre réseau de « radars volants ». Et cela en dépit de l'énorme coût financier de cet équipement.

Il y a quelques jours, la France a été la seule à s'opposer aux propositions de la Commission de Bruxelles relatives au « Tokyo round », considérant celles-ci comme trop favorables aux thèses américaines.

Tous ces faits, parfaitement connus du président du R.P.R., auraient dû lui interdire d'écrire dans son texte du 6 décembre : « *Comme toujours quand il s'agit de l'abaissement de la France, le parti de l'étranger est à l'œuvre, avec sa voix paisible et rassurante. Français, ne l'écoutez pas. Comme toujours quand il s'agit de l'honneur de la France, partout des hommes vont se lever pour combattre les partisans du renoncement et les auxiliaires de la décadence...* »

Alors, pourquoi cette frénésie ? Tout simplement parce que, depuis quatre ans, Jacques Chirac n'a qu'un but : se mettre sur orbite en vue de la prochaine élection présidentielle. Cela explique sa mainmise sur l'U.D.R. le 14 décembre 1974 et sa transformation ultérieure en un R.P.R. dont les statuts et l'organisation en font le maître absolu, et son départ tonitruant et bien peu gaullien de Matignon en août 1976.

Cela donne également tout son sens à l'intensité de sa campagne pré-électorale qui, pour bénéfique qu'elle fut pour la majorité, n'en visait pas moins essentiellement à développer sa cote personnelle, dans l'éventualité, très probable à l'époque, d'un succès de la gauche provoquant, à terme sans doute rapproché, la vacance de l'Elysée et lui en entrebâillant la porte.

Pourquoi ces insultes tant vis-à-vis du président le la République que de l'ensemble du gouvernement et des gaullistes qui y siègent ? Pourquoi la formulation de ces soupçons ? Pourquoi cet ébranlement de la majorité, qui risque d'en détourner nombre d'électeurs ?

Parce que Jacques Chirac feint d'avoir la mémoire courte et d'avoir oublié que, à aucun moment, lorsqu'il était premier ministre, il ne s'est opposé à cette élection de l'Assemblée européenne. Parce que peu lui importe le trouble qu'il provoque, le tort que le malaise qu'il suscite cause à la France. Son objectif reste le même et, pour l'atteindre, il faut créer une situation propice au vote d'une motion de censure remettant tout en cause. Et comme le groupe parlementaire R.P.R., conscient de ses responsabilités vis-à-vis de la nation, n'y est pas disposé, il importe d'alterner les appels fielleux aux Français et les missives mielleuses au premier ministre... et de voir venir.

Bref, Jacques Chirac poursuit un but personnel et se conduit en chef de parti, ce qui est la négation même du gaullisme.

D'ailleurs, quand il écrit à Alain Peyrefitte, à la suite d'une lettre que ce dernier avait parfaitement le droit d'envoyer à ses collègues parlementaires : « *Votre lettre du 14 décembre est inadmissible. Dans ces conditions, vous aurez la décence de quitter ce Rassemblement que j'ai fondé et que je préside...* », Jacques Chirac souligne que le R.P.R. est « *sa chose* », qu'il n'a aucun lien avec l'U.N.R. ni avec l'U.D.R., que c'est un parti chiraquien, qui n'a plus rien de commun avec un mouvement gaulliste.

Peut-être pourra-t-il, quelque temps encore, abuser nombre de ses militants, mais le compte à rebours a commencé et rien ne pourra empêcher les gaullistes, les vrais, de se regrouper un jour prochain au sein d'une formation ayant les structures démocratiques d'un véritable rassemblement, et non pas celles d'un parti au service exclusif de l'ambition démesurée de son chef.

En présence d'un comportement à ce point irresponsable, on ne peut que trembler pour la France à la pensée que les hasards de la politique et l'irréflexion de nombre d'électeurs puissent un jour hisser Jacques Chirac à la fonction suprême, car François Mauriac avait sans nul doute raison quand il écrivait : « *Il y a bien de la folie dans la frénésie de nos jeunes compagnons qui se mêlent d'affaires.* »

(*) Ancien ministre dans les gouvernements de Georges Pompidou.

La production pétrolière est à nouveau très basse

Le Monde

étranger

réhabilitation nécessai

frénésie ?

Iran

L'ayatollah Montazeri souhaite un dialogue avec le monde chrétien

L'ayatollah Montazeri, de Qom, qui a passé plus de cinq ans en prison, se trouve actuellement à Paris où il est venu consulter l'ayatollah Khomeiny, dont il est le disciple le plus prestigieux. Il doit regagner incessamment l'Iran où il est l'un des principaux animateurs de la lutte contre le souverain.

Il admet que la vague d'agitation populaire, qui est montée très haut, est un peu retombée. « *L'important*, dit-il, *est que la masse reste déterminée, et elle l'est. Dès que les gens auront récupéré, ils recommenceront à manifester. Le régime du chah est la cause de la crise actuelle. Tant qu'il demeurera, la crise continuera. L'ayatollah Khomeiny et les ulémas expriment les aspirations de tout un peuple à la liberté et à l'indépendance, et sa volonté d'unité. Nous sommes les unificateurs, le chah est le diviseur de la nation.* »

Evoquant le rôle des Etats-Unis et leur désir de voir constituer un gouvernement civil, l'ayatollah déclare : « *Que peut faire Washington ? Le pays exige des changements de structures. Les structures actuelles favorisent la domination des Etats-Unis. La mise en place d'un système qui n'apporte pas de modifications fondamentales se heurtera à l'opposition populaire.* »

Pressenti pour constituer un gouvernement civil, M. Sadiki a justifié san acceptation en soulignant que le pays est menacé de désintégration par les minorités. L'ayatollah Montazeri précise à ce propos : « *Le mouvement actuel est islamique et humaniste. Il n'est pas fondé sur l'hostilité à l'égard d'autres peuples. On parle beaucoup des droits des minorités. Or, ces minorités sont solidaires de notre mouvement. Non seulement leurs droits ne sont pas menacés, mais elles auront les mêmes droits que la majorité pour déterminer notre destin commun.* » Il affirme aux assertions du gouvernement, également que, contrairement aux assertions du gouvernement, le mouvement n'est pas « *communiste, mais profondément national.*

La perspective souvent évoquée à Téhéran de voir accéder au pouvoir l'aile dure de l'armée ne l'émeut pas. « *Le régime militaire dont on nous menace est là depuis cinquante-cinq ans. Il tue tous les jours. Que peut-il faire de plus ? Avant, la torture était centralisée par la SAVAK. Maintenant elle a été décentralisée et elle s'est généralisée. Aujourd'hui tout le monde torture : l'armée, la police, la gendarmerie, et évidemment la SAVAK aussi.* »

Enfin, l'ayatollah ne cache pas sa déception quant à la réaction du cardinal Marty au message que l'ayatollah Khomeiny a adressé aux chrétiens à l'occasion de Noël pour leur demander leur soutien. L'archevêque de Paris s'étant borné à formuler des vœux de paix, le chef religieux chiite, qui exprime aussi le point de vue de l'ayatollah Khomeiny, déclare : « *Qu'est-ce que Mgr Marty entend par paix ? Le Christ a lutté à son époque contre les régimes d'injustice. S'il était présent sur terre aujourd'hui, demanderait-il au peuple iranien de faire la paix avec un régime qui tue et qui tire sur les hôpitaux ? Nous sommes pour l'établissement d'une vraie paix fondée sur la liberté et le progrès, non sur un régime corrompu et dictatorial au service de la domination étrangère.* »

En conclusion il estime que le monde chrétien devrait profiter de la présence de l'ayatollah Khomeiny pour entamer un dialogue. « *Nous autres musulmans, quand un étranger vient chez nous, nous allons à sa rencontre pour lui souhaiter la bienvenue. Ici nous avons attendu, mais personne n'est venu. Certes, des chrétiens ont pris contact à titre individuel avec nous, mais les chefs religieux nous ont ignorés.* » Il s'en étonne d'autant plus que les derniers papes ont recommandé aux représentants des trois grandes religions monothéistes de mieux se connaître.

PAUL BALTA.



(Dessin de CHENEZ.)

La police politique compterait quatre mille agents et cinquante mille informateurs

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Dans les aéroports, *un groupe de journalistes* étrangers passe difficilement inaperçu. Dès qu'il les voit, un homme en civil s'approche et écoute attentivement leur conversation, indifférent aux quolibets qui sont lancés. C'est un agent de la Savak (police politique). Au cimetière de Téhéran, ce sont encore des agents de la Savak, mêlés à la foule, qui ont signalé aux militaires les voitures des journalistes qui venaient de photographier une manifestation. Dans les journaux, dans les ministères, *dans les grands hôtels, à l'université*, il y a toujours au moins un représentant de la Savak.

Bien que le chah ait remplacé cet été le général Nematollah Nassiri, qui a dirigé la Savak d'une main de fer pendant douze *ans, par le général Nasser* Moghadam, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est infiniment plus fin et plus cultivé que son prédécesseur, la police politique iranienne n'a fondamentalement changé ni de visage ni de méthodes. L'arrestation récente de trente-deux responsables n'a d'ailleurs pas paru suffisante à l'opinion publique qui continue à réclamer la suppression de cet organisme ou sa complète transformation.

La Savak compterait quatre mille agents de carrière et cinquante mille informateurs appointés, sans compter les « bénévoles » qui la renseignent dans l'espoir de favoriser leur avancement, de se prémunir contre d'éventuels ennuis ou d'obtenir un passe-droit. Selon des sources officielles, ses agents se seraient infiltrés dans les groupes d'opposition et aussi dans les ambassades étrangères.

C'est en 1957 que la C.I.A. a contribué à créer la Savak avec l'aide d'une vingtaine d'officiers à la retraite qui avaient suivi un entraînement spécial aux Etats-Unis. Ensuite, ce sont des officiers américains — aidés ultérieurement par des agents du Mossad (service secret israélien) — qui ont formé *les principaux agents*, notamment au Q.G. de la C.I.A. à Langley. Ce sont encore les Etats-Unis qui fournissent à la Savak l'essentiel du matériel et de l'équipement. Le financement est assuré par l'Agence pour le développement international.

Cet été, Washington a décidé de livrer à l'Iran du matériel « anti-émeute » d'une valeur de 250 millions de dollars. Les Américains ont envoyé en toute hâte un premier lot de cinquante mille grenades lacrymogènes, trois cent cinquante-cinq mille masques à gaz et quatre mille trois cents fusils-mitrailleurs, à la suite des premières manifestations de Tabriz et de Qom en février. Les Américains ont été assez dépités que la Savak n'ait pas eu vent de ces manifestations

Il est vrai que les agents de la Savak ont dépensé une grande énergie dans la « chasse aux rouges », s'évertuant à faire avouer à de simples sympathisants de gauche qu'ils étaient de dangereux révolutionnaires. Obsédés par le « danger communiste », ils se sont moins intéressés aux milieux religieux traditionnels qui ont pourtant révélé, depuis le début de l'année, leurs qualités d'organisateurs à la tête de l'opposition.

Quoi qu'il en soit, les tortures et divers procédés destinés à faire parler les détenus politiques avaient fini par provoquer, il y a une dizaine d'années, de vives réactions dans le monde et en Amérique. Les responsables américains avaient alors décidé de ne plus former chez eux des agents attitrés de la Savak.

Une parade a cependant été trouvée : les Etats-Unis assurent tous les ans l'entraînement de deux cent cinquante militaires, liés à la Savak ou qui, une fois leur stage terminé, passent à son service. Ce fut le cas notamment du général Moghadam, qui appartenait au 2e bureau des forces armées. Les Etats-Unis paraissant décidés à sauver le chah et à « tenir » l'Iran, les opposants se demandent pourquoi et comment la Savak se transformerait radicalement.

PAUL BALTA.

La production pétrolière est à nouveau très basse

La production pétrolière de l'Iran a de nouveau fortement décliné après les grèves persistantes sur les champs et dans les raffineries.

Officiellement elle a été, le lundi 25 décembre, de 1,7 million de barils, alors qu'en temps ordinaire elle dépasse 5 millions de barils. Selon le comité de grève des industries pétrolières, elle n'a pas dépassé 1,3 million de barils. Ce même comité affirme aussi que dans le Khuzestan près de deux *mille cinq cents* employés de l'industrie pétrolière ont collectivement démissionné pour s'opposer aux procès devant les cours martiales dont sont menacés les grévistes.

La persistance de ces grèves pourrait poser un problème d'approvisionnement aux pays *occidentaux*. Pour faire face à cette réduction de l'offre, l'Arabie Saoudite — qui avait décidé de plafonner sa production à 8,5 millions de barils par jour — a dépassé *10 millions de barils depuis* plus de deux mois. Au cours d'une journée, elle a même atteint 12,85 millions de barils. Mais, pour des raisons techniques, l'Arabie Saoudite ne peut maintenir un rythme supérieur à 10,5 millions de barils par jour sur une longue *période*. Le cheikh Yamani, ministre saoudien du pétrole, n'avait donc pas caché, après la décision de l'OPEP de relever les prix du pétrole, le 17 décembre : « A moins d'une solution rapide à la crise iranienne, les pays industrialisés vont payer le pétrole encore plus cher que nous ne l'avons décidé. »

Syrie

Le régime fait face à un large mouvement de mécontentement

Correspondance

Damas. — Depuis juillet dernier, trois vagues successives de mutations, touchant quelque quatre cent soixante officiers, ont sensiblement *modifié la hiérarchie militaire* syrienne. Ne restent en place aux postes-clés de l'armée que le général Ali El Salih, chef de la défense aérienne, le général Ali Haydar, chef des « forces spéciales », et, bien entendu, le frère du président, Rifaat *El Assad, commandant des « brigades de défense »*. La relève des autres chefs de premier plan a été officiellement présentée par le régime comme répondant à la nécessité d'injecter un « sang nouveau » dans le commandement avant les « grandes décisions » qui se préparent. Toutefois, elle semble avoir réduit les capacités opérationnelles de l'armée, et donc rendu la perspective d'un conflit encore plus lointaine. Ces mutations ont permis au président Assad d'écarter tous ceux qui s'étaient associés à lui *dans la préparation du coup* d'Etat qui l'a porté au pouvoir, pour les remplacer par des officiers promus par le régime actuel et donc *a priori* plus « sûrs ».

Par ailleurs, une épuration des cadres du parti Baas au niveau du commandement des différentes « branches » dans le pays a été parallèlement menée, toujours au bénéfice de la « ligne Rifaat El Assad », et, si le fait est presque passé inaperçu, c'est tout simplement parce que le parti n'est plus depuis longtemps un centre de décision *dans la vie politique syrienne.*

A l'égard de l'opposition extra-parlementaire, la politique suivie demeure répressive. Une nouvelle vague d'arrestations — après celle de mai dernier — s'est encore abattue sur l'intelligentsia syrienne, en particulier sur les groupes marxistes, le parti communiste syrien (tendance Riyad Turk) et les nassériens indépendants. Il faut signaler à ce propos l'incarcération d'Omar Qashash, membre du bureau politique du même parti communiste et syndicaliste éminent, opportunément mis en *prison quelques jours avant la tenue* d'élections générales dans les syndicats ouvriers. M. Jamal El Atassi, secrétaire général de l'Union socialiste arabe (fraction ne participant pas au Front national au pouvoir) et une des grandes figures de la vie politique du pays depuis vingt ans, aurait lui-même été menacé de subir un sort semblable s'il ne mettait pas une sourdine à ses diatribes contre le régime. Au sein de l'opposition proprement politique, le parti communiste et le parti nassérien semblent du reste actuellement *gagner en crédibilité sinon constituer* une menace réelle pour le pouvoir.

En fait, cette opposition des partis « hors la loi » reflète le mécontentement qui couve dans la société syrienne tout entière. Le régime hésite sur la politique à suivre pour étouffer le mouvement avant qu'il ne s'amplifie. Le 22 juin dernier, au cours d'une réunion de leur syndicat en assemblée générale (section de Damas), les avocats ont exigé la « *levée immédiate de l'état d'urgence, en vigueur dans le pays depuis le décret militaire n° 2 du 8 mars 1963, la suppression de toutes les juridictions d'exception sous quelque appellation que ce soit, la cessation de la part des organismes d'Etat de tout comportement illégal, l'interdiction de toutes formes d'oppression et de torture, contraires au respect de la dignité humaine, la libération des prisonniers d'opinion ou du moins leur comparution devant une juridiction de droit commun où leur droit à la défense serait respecté...* ». Le commandement régional du parti Baas a engagé des tractations avec les représentants du syndicat, mais on ne voit guère comment elles pourraient aboutir sur ces bases.

Par ailleurs, les écrivains et les journalistes se sont aussi manifestés *en adressant une pétition, signée* par tous les grands noms de la littérature syrienne (notamment Zacharia Tamer, Hanna Minah, Saadallah Wannous) au ministre de la culture et à l'Union des écrivains, qui assure officiellement leur tutelle. Dans ce texte, les intellectuels « s'étonnent » que le noble principe maintes fois affirmé par le président selon lequel il n'y aurait de « censure à la pensée que celle de la conscience » n'ait jamais connu d'application et que l'Union des écrivains « n'ait jamais tenté de combler le fossé *entre ses allégations et la réalité* ». Ils exigent la levée d'interdiction de publication qui frappe certains écrivains ; le libre accès aux divers organes d'information, afin que leur message puisse parvenir aux masses sans déformation ni omission, et la publication des livres interdits. Ces requêtes ont suscité une sévère mise en garde du régime par l'entremise du chef de la sûreté de la ville de Damas, qui a convoqué quelques-uns des signataires de la pétition pour les menacer de leur « briser les reins ».

De leur côté, les partis membres du Front national progressiste au pouvoir (Baas, parti communiste, Union socialiste arabe, unionistes socialistes) ont donné des directives à leurs adhérents pour qu'ils ne signent pas cette pétition, ou qu'ils retirent leurs signatures. Devant l'obstination des écrivains, le régime a, par la suite, changé de méthode en promettant la satisfaction prochaine de toutes les demandes formulées. Cette pétition a déjà eu un effet positif de par son retentissement dans les milieux intellectuels du pays, qui y voient *l'amorce* de la bataille pour les libertés démocratiques.

Le monde *ouvrier* a déjà engagé ce combat en profitant de la tenue d'élections générales dans les syndicats à la fin du mois d'octobre *dernier pour faire entendre sa voix.* Le résultat de ces élections a été désastreux pour le Baas et ses alliés en dépit de toutes leurs manœuvres d'intimidation : arrestations de candidats potentiels avant qu'ils ne se présentent, refus d'enregistrer *certaines listes pour des motifs aussi* futiles que le défaut d'un timbre à 10 centimes sur le document officiel, etc. A la raffinerie de Homs (mille huit cents ouvriers), à 170 kilomètres au nord de Damas, le mohafez *(gouverneur)* est venu en personne, flanqué de son chef de la sûreté, pour assurer aux ouvriers qu'il ne permettrait pas le trucage des élections, mais qu'il ne permettrait pas davantage la victoire de l'opposition.

C'est pourtant bien ce qui est arrivé, à Homs comme à l'usine textile de la Khomasiyya à Damas (cinq mille ouvriers), à celle des Tissages et Filages (six mille), à l'usine sidérurgique de Hama (230 kilomètres au nord de la capitale), *dans la plupart des cimenteries* du pays et, d'une manière générale, dans les usines de plus de trois cents ouvriers. Les grands vainqueurs de ces élections ont été les communistes et les nassériens d'opposition. — K. S.

M. FRANÇOIS-PONCET EN VISITE OFFICIELLE AU KOWEIT

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, est arrivé dans la soirée du 25 décembre à Koweït pour une visite officielle de deux jours. Il se rendra ensuite dans l'Etat des Emirats arabes unis, puis en Arabie Saoudite.

Le ministre français, qui a commencé ses entretiens dans la matinée du 26 décembre, doit évoquer notamment avec les responsables koweïtiens le renchérissement du prix du pétrole décidé le 17 décembre par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

La position de la France à l'égard des efforts de paix déployés au Proche-Orient dans le cadre de l'initiative américaine et la situation au Liban feront également l'objet de discussion. — *(A.F.P.)*

● *Le président Carter* a déclaré lundi 26 décembre à Plains (Georgie), que la paix au Proche-Orient et un accord sur la limitation des armements stratégique (SALT 2) avec l'U.R.S.S. pourraient être signés dans un avenir proche. M. Carter a également confirmé qu'il devait bientôt voir M. Brejnev, mais pas en janvier. A propos des difficultés rencontrées par le secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance, sur les négociations israélo-égyptiennes et les SALT, le président américain a dit qu'il convenait de ne pas se décourager : « *La paix est possible, nous devons persévérer dans cette voie.* » — *(A.P.)*

● *Israël souhaite que la Grèce et l'Espagne* établissent avec lui des relations diplomatiques normales, avec échange d'ambassadeurs, avant d'entrer dans la Communauté européenne, a dit *M. Dayan*, ministre israélien des affaires étrangères, vendredi 22 décembre à Bruxelles, après la première réunion ministérielle entre la C.E.E. et Israël.

La Grèce a reconnu Israël *de facto* et n'a auprès de son gouvernement qu'un « représentant diplomatique » ; l'Espagne ne reconnaît pas Israël. Le ministre des affaires étrangères ouest-allemand, M. Genscher, qui présidait la réunion, a jugé la demande de M. Dayan « *légitime* », les membres de la Communauté « *cherchant systématiquement à unir leurs politiques extérieures* ». — *(A.F.P.)*

APRÈS L'ÉCHEC DES CONSULTATIONS DE BRUXELLES

Le président Sadate rejette sur M. Begin la responsabilité de l'impasse

« La paix interviendra tôt ou tard », a réaffirmé lundi 25 décembre M. Sadate dans une interview à la télévision égyptienne à l'occasion de son soixantième anniversaire. Le président égyptien a cependant accusé M. Begin, après l'échec des consultations de Bruxelles, d'être responsable de l'impasse actuelle. « Il a consacré toute sa vie à lutter contre un règlement de paix au Proche-Orient », a dit M. Sadate, ajoutant que la campagne des pays arabes contre les initiatives de paix « sert les intérêts et les objectifs de M. Begin, qui rêve de créer un Grand-Israël de l'Euphrate au Nil ».

De notre correspondant

Le Caire. — Aux yeux d'un humoriste cairote, « *le plus grand événement de 1978 n'a pas eu lieu* ». Il s'agit évidemment de la paix au Proche-Orient. Traditionnellement, dans les périodes difficiles de son histoire, le peuple égyptien trouve dans l'humour les moyens de se consoler. M. Begin est actuellement la cible favorite des caricaturistes de la presse égyptienne. Tantôt le premier *ministre israélien est représenté* avec une mine patibulaire sur un avis de recherche émis par la communauté internationale à l'encontre d'« *un escroc notoire qui s'est approprié 70 000 dollars* (montant du demi-prix Nobel de la paix) *et a disparu* ». Tantôt on le voit affirmant à M. Waldheim : « *Les dernières canonnades israéliennes sur le Liban étaient destinées à fêter mon prix Nobel.* »

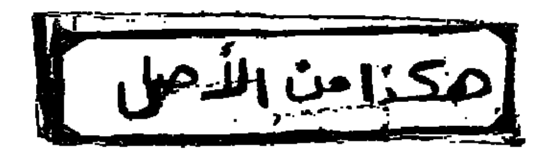
Il est dommage que cette vivacité d'esprit se pervertisse parfois chez certains intellectuels en un antisémitisme qui refuse d'ailleurs d'être appelé ainsi. *La revue Octobre*, après avoir commencé par prédire que la paix et la coopération avec Israël signifieraient « *le début des miracles* », ne craint pas aujourd'hui d'écrire : « *Les Juifs, comme tous les Asiatiques, sont très rancuniers (...). En fait ils détestent tous les peuples du monde... En Iran la population a commencé à nuire aux israéliens, peuple-sangsue qui a fait fortune sur son dos.* »

Au moment des accords de Camp David, la revue des Frères musulmans *Al Daoua* (l'appel) avait estimé que la seule solution avec les « *juifs* » était la guerre sainte *(djihad)* et non pas une paix qui « *ne vaudra même pas le papier sur lequel on la signera* ». C'est maintenant au tour d'une autre publication intégriste, *Al Ittisam* (le refuge), de recenser les sourates coraniques critiques à l'égard des israélites. *Al Ittisam* eût été mieux inspirée de relever les sourates favorables aux « *gens du Livre* », c'est-à-dire les juifs et les chrétiens. Un jeune prédicateur aveugle s'est taillé une réputation dans tout le pays en fondant ses prônes sur le thème du « triple danger judéo-soviéto-chrétien »...

Quant aux docteurs de l'islam, certains d'entre eux s'anathématisent aujourd'hui mutuellement en invoquant leurs propres consultations *(fatoua)*. Les uns excipent d'une *fatoua* de l'époque nassérienne interdisant aux musulmans, sous peine de schismatisme et de péché grave de « *conclure la paix avec les juifs qui ont spolié les Palestiniens* ». Les autres ont répondu dans une récente consultation (sollicitée discrètement par le pouvoir), basée sur des exemples tirés de la vie de Mahomet, qu'il « *serait absurde, alors que l'Egypte se trouve au seuil de la paix avec Israël, d'affirmer que les circonstances anciennes prévalent encore de nos jours* ».

Tout ce débat, qui n'est pas fait pour apprendre aux Egyptiens à distinguer entre « juifs et » et « Israéliens », passe d'ailleurs au-dessus de la tête de l'homme de la rue.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.



AMÉRIQUES

Bolivie

« Nous céderons le pouvoir à ceux qui remporteront les élections du 1er juillet »

déclare au « Monde » le président Padilla

Le 24 novembre dernier, le président Juan Pereda était renversé par le général David Padilla. Celui-ci obtenait rapidement le soutien des partis de gauche, en particulier de l'Union démocratique populaire (U.D.P.), et annonçait des élections générales pour le 1er juillet 1979. L'hypothèque de l'élection présidentielle du 9 juillet dernier, marquée par de nombreuses irrégularités et qui n'avait pas permis de déterminer un vainqueur incontesté, paraissait ainsi levée.

Le président Padilla souhaite n'avoir à effectuer qu'une « transition administrative » pour préparer les élections. L'adhésion enthousiaste de l'U.D.P. au coup d'Etat a cependant apeuré la majorité conservatrice des forces armées. Face à ces contradictions, le président Padilla tente d'expliquer la position de son gouvernement dans l'interview qu'il nous a accordée.

« Un mois après le coup d'Etat, aucune déclaration n'a permis de définir votre politique pour ces sept mois de gouvernement transitoire.

— Nous ne croyons pas nécessaire de définir des orientations idéologiques, car nous ne représentons aucun courant ou parti politique. Les élections ne sont pas notre seul objectif, car nous ne pouvons pas paralyser le pays pendant sept mois. Pendant ce temps, nous allons gouverner et prendre des décisions pour résoudre des problèmes dont la solution ne peut être reportée à demain. Ces décisions ne seront pas nécessairement politiques, mais plutôt d'ordre administratif.

— Votre gouvernement réunit tous les courants politiques nationaux...

— Aucun courant politique, aucun parti n'est représenté. Mon gouvernement est composé de militaires « institutionnalistes » qui sont au service du pays.

— Un membre de votre gouvernement a déclaré que « le groupe institutionnaliste a lavé l'image héritée des mauvais gouvernements antérieurs, qui ont manipulé l'armée, réalisant en son nom des atrocités ». *Comment jugez-vous ces douze années de gouvernement des forces armées ?*

— On ne peut pas prétendre qu'une institution aussi importante que les forces armées soit composée exclusivement de personnes exemptes d'erreurs. Mais on ne peut affirmer que les forces armées, en tant qu'institution, ont été manipulées et ont commis des atrocités.

— On parle avec insistance de la fragilité de votre gouvernement. Croyez-vous à la possibilité d'un contrecoup d'Etat fasciste ?

— Si vous me demandiez quelle sera la date du prochain tremblement de terre et quel lieu sera affecté, ma réponse serait la même...

— Malgré la fraude de juillet dernier, il semble que l'U.D.P. ait remporté ces élections.

— Personne n'a gagné les élections, bien que le pays les ait perdues. Avec discipline, et massivement, les citoyens sont allés aux urnes, mais l'expression de leur volonté a été perturbée par des groupes sectaires qui ont commis des irrégularités nuisant à la volonté de démocratisation. Dans ces conditions, n'importe qui peut affirmer avoir gagné les élections, mais personne ne peut le prouver.

— Peu avant sa chute, le président Pereda déclarait qu'il avait renvoyé les élections à 1980 afin de ne pas donner le pouvoir aux communistes, sous-entendu à l'U.D.P. Nombre de militaires pensent de même. Défendrez-vous par la force le processus de démocratisation, ou préférerez-vous démissionner afin de ne pas diviser les forces armées ?

— Mon gouvernement a promis des élections libres et démocratiques, et il cédera le pouvoir à ceux qui les remporteront. Nous sommes fermement décidés à exécuter notre promesse.

— La crise économique est grave. Comment pensez-vous la juguler ?

— La situation n'est pas grave, mais délicate. Nous avons la certitude que les correctifs classiques, applicables dans n'importe quelle partie du monde, comme l'austérité, permettront de surmonter cette situation. La restriction des dépenses publiques, la remise à plus tard des œuvres non prioritaires, n'affecteront pas la population.

— La nécessité de moderniser les forces armées revient comme un leitmotiv dans les déclarations officielles. L'achat d'armement se justifie-t-il en période d'austérité ?

— Dans n'importe quelle partie du monde, l'armée doit se moderniser pour ne pas perdre sa capacité à défendre le pays. Je ne vois rien d'anormal à ce que le ministère de la défense utilise son budget pour renouveler son matériel. Son but est — et continuera de l'être — d'assurer la défense nationale et non pas d'attaquer, comme cela a toujours été le cas tout au cours de notre histoire. »

Propos recueillis par
NICOLE BONNET.

États-Unis

LE SÉNATEUR TALMADGE DEVRA S'EXPLIQUER DEVANT UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DE FONDS PUBLICS.

Washington *(U.P.I.)*. — La commission sur les questions d'éthique du Sénat a récemment décidé d'interroger M. Herman Talmadge, sénateur démocrate de Georgie, sur de possibles irrégularités dans l'utilisation de fonds publics et de contributions électorales. M. Talmadge a fait savoir qu'il *« coopérerait avec la commission »*. C'est la première fois depuis 1967 qu'un sénateur sera soumis à ce type d'interrogatoire *(« hearing »)*, qui est généralement public. La première séance devrait avoir lieu en janvier après la rentrée du Congrès.

[M. Talmadge est un des plus anciens membres du Congrès, puisqu'il a siégé sans interruption au Sénat depuis 1957. Il préside la commission sur l'agriculture. C'est donc un personnage puissant (on l'a vu au moment de la ratification des traités sur le canal de Panama) qui va devoir affronter les questions directes de ses collègues membres de la commission sur l'éthique.

M. Talmadge, qui possède une solide fortune personnelle, aurait reçu 50 000 dollars de fonds publics pour des dépenses qu'il n'a jamais effectuées. Il aurait fait déposer 13 000 dollars provenant de cette somme, ainsi que 26 000 dollars de contributions électorales, sur un compte bancaire secret et privé, selon le « New York Times ».

Le sénateur a remboursé une partie des fonds publics, qui lui auraient été versés, selon lui, « par erreur ». Il accuse un de ses anciens collaborateurs d'avoir viré sans l'en avertir des contributions électorales à ce compte bancaire secret.]

LES ÉTATS-UNIS VONT ACCUEILLIR UN NOMBRE ACCRU DE RÉFUGIÉS INDOCHINOIS

Les Etats-Unis vont accueillir un nombre accru de réfugiés indochinois, a annoncé M. Oakley, sous-secrétaire d'Etat adjoint, au cours d'une visite à Bangkok et à Kuala-Lumpur. Trente mille réfugiés se trouvant actuellement dans des camps en Malaisie seront réinstallés aux Etats-Unis avant le 1er mai ; cinquante mille quitteront les camps de Thaïlande pour les Etats-Unis.

DIPLOMATIE

LA NORMALISATION DES RAPPORTS ENTRE LA CHINE ET LES ÉTATS-UNIS

L'opinion américaine s'inquiète des modalités de l'abandon de Taiwan

De notre correspondant

Washington. — M. Warren Christopher, numéro deux du département d'Etat, commence mercredi 27 décembre une visite de deux jours à Taiwan, à la tête d'une délégation de six personnes, dont l'amiral Wiesner, commandant en chef des forces navales du Pacifique, et un sous-secrétaire adjoint à la défense. C'est la première visite d'une personnalité américaine de ce rang à Taiwan depuis le voyage qu'y fit M. Nelson Rockefeller, alors vice-président, pour les funérailles de Tchiang Kaï-chek, en 1975, mais aussi la dernière : deux jours après le départ de M. Christopher, les relations diplomatiques seront formellement rompues entre les Etats-Unis et le régime nationaliste. Le secrétaire d'Etat adjoint a précisément pour mission d'adapter les relations futures à cette nouvelle situation et de reconduire sous une forme différente les quelque soixante accords existant entre Washington et Taipeh.

Une bonne dizaine de ces traités et conventions portaient sur la défense ; ils suivront vraisemblablement le sort du traité de sécurité ratifié en 1955 et qui perdra toute validité à la fin de 1979, un an après la dénonciation qui sera notifiée à Taipeh à la fin de la semaine. D'autres accords conclus avant 1949 avec Tchiang Kaï-chek, du temps où celui-ci représentait toute la Chine, connaîtront sans doute le même sort. Il y aura donc pas mal de « déchets » pour la liquidation de cet héritage, contrairement aux affirmations officielles selon lesquelles tous les accords existants seraient reconduits.

La mission de M. Christopher et la mise en route des relations avec Pékin ne se dérouleront pas dans le climat triomphal que prévoyaient certains membres de l'entourage de M. Carter, et probablement le président lui-même. Ce dernier avait sans nul doute en vue de faire « un grand coup » de politique étrangère lorsqu'il fixa, de sa propre initiative, la date du 1er janvier 1979 pour la normalisation avec Pékin. Sa décision avait été prise en septembre dernier, quelques jours après le succès de Camp David, à un moment où la signature d'un traité de paix entre Israël et l'Egypte en décembre était une quasi certitude. Le président voulait-il faire un beau « doublé » à quinze jours d'intervalle, ou bien pensait-il qu'un succès au Proche-Orient ferait taire les critiques inévitables de la droite contre l'abandon de Taiwan ?

Toujours est-il que la paix n'est pas venue au Proche-Orient, et que « le succès chinois » est considéré par à peu près tous les commentateurs, à la différence de Camp David, avec beaucoup de scepticisme et sans aucune fierté. Sans doute la Chine « éternelle » est-elle parée ici d'un très grand prestige, dû aussi bien à l'attrait de son mystère qu'à l'importance de Pékin pour toute politique américaine digne de ce nom en Asie, sans parler de la fascination parfois excessive qu'exercent sur les hommes d'affaires les potentialités de son marché « illimité ». L'idée de la normalisation était, du reste, d'autant plus populaire que l'antisoviétisme de Pékin classe la Chine « à part » dans la confrontation Est-Ouest.

Le malaise, car c'en est un, est causé par l'abandon de Taiwan, par la rupture, sous la pression d'un gouvernement tiers, d'accords solennels conclus avec un allié. Devant ce spectacle, de nombreux commentateurs évoquent le sort de l'ex-Vietnam du Sud, bientôt celui d'Israël, voire de Berlin et de l'Allemagne, pour dénoncer le *« manque de parole »* des Etats-Unis.

Un cheval de bataille pour les républicains

L'argument est suffisamment fort pour déborder les frontières du *« lobby de Taiwan »* ou de ce qu'il en reste. Si les critiques du sénateur Goldwater, l'ancien candidat républicain à la présidence, ou de M. George Meany, président de la centrale syndicale A.F.L.-C.I.O., étaient attendues, celles de la presse « libérale » l'étaient moins. Du côté républicain, les trop nombreux « espoirs » qui s'estiment en mesure de défendre les couleurs du parti à la prochaine élection présidentielle, se sont saisis de l'affaire pour arrondir leur capital politique, de l'ancien gouverneur Reagan à M. Dole, le second du « ticket » Ford en 1976. Et si l'ancien président, de même que MM. Nixon et Kissinger, se sent tenu à une certaine réserve pour avoir ouvert la voie du dialogue avec Pékin, une critique plus gênante est venue d'un des principaux agents de cette politique, M. George Bush, ancien chef du bureau de liaison à Pékin, du temps de l'administration républicaine.

Dans un article publié dimanche 24 décembre par le *Washington Post*, M. Bush fait valoir que la normalisation aurait pu être obtenue beaucoup plus tôt aux conditions auxquelles a souscrit M. Carter ; le désir qu'avait la nouvelle direction chinoise de jouer la « carte américaine » aurait dû, selon lui, être utilisé par la Maison Blanche pour obtenir des conditions plus favorables à propos de Taiwan. L'ancien représentant à Pékin conclut que les Chinois eux-mêmes, tout en se réjouissant de ce que *« les Etats-Unis ont tout donné et rien gagné »*, doivent se poser des questions sur la valeur des engagements des Etats-Unis et sur leur volonté de tenir tête à la puissance soviétique.

Face à ces critiques, les avocats du gouvernement se sont montrés plutôt faibles jusqu'à présent. Les seules concessions obtenues des Chinois, admet-on, ont été le délai d'un an accordé à Taiwan pour l'abrogation du traité de sécurité — ce qui n'est pas très impressionnant — et la décision de Pékin de *« s'entendre sur les désaccords »* à propos des livraisons d'armes américaines au régime nationaliste. Encore, les assurances de M. Vance, selon lesquelles l'intention exprimée par Washington de poursuivre ses livraisons *« n'a pas été contredite »* par les Chinois, ont-elles été démenties par M. Hua Kuo-feng, affirmant que cette pratique ne sera *« pas conforme au principe de la normalisation »*.

On ajoute, à la Maison Blanche, que la Chine est beaucoup plus préoccupée par la concentration militaire soviétique à ses frontières que par le problème de Taiwan, et qu'une invasion de l'île n'est pas pour demain. Des augures plus audacieux font valoir que la Chine continentale, en se lançant dans un programme de modernisation et d'appel aux capitaux étrangers, choisit un modèle qui ressemble quelque peu à celui de Taiwan, et qu'après tout, la réunification pourrait se faire dans un tout autre sens que celui qui était envisagé il y a seulement deux ou trois ans. Peut-être, répondent les critiques, mais, en attendant, la politique américaine abandonne définitivement un allié en se fiant aux options toutes récentes d'une direction encore instable.

Les esprits chagrins relèvent encore que M. Carter a parlé de préserver le seul « bien-être » du peuple de Taiwan, non sa « liberté ». C'est la première fois qu'un problème opposant communistes et anticommunistes dans le monde est évoqué par un président américain sans que cette dernière valeur soit mentionnée.

Sur le plan politico-juridique, la bataille déclenchée par le sénateur Goldwater et plusieurs de ses amis, contre l'abrogation du traité de sécurité avec Taiwan, a peu de chances de succès devant les tribunaux où elle est actuellement engagée ; mais elle pèsera certainement sur l'ouverture des travaux du nouveau Congrès, à la fin janvier. En octobre dernier, l'ancien Sénat avait voté, par 94 voix contre 0, une motion demandant au gouvernement de consulter le Congrès avant toute rupture avec le régime nationaliste. Non seulement, le président n'en a tenu aucun compte, mais il maintient qu'il n'a pas à recueillir l'assentiment du législateur, même après ce fait accompli. Or si la Maison Blanche a pour elle la lettre de la Constitution — qui n'exige nulle part explicitement le consentement du Sénat pour l'abrogation d'un traité, — elle n'en malmène pas moins l'esprit.

Les experts s'abritent derrière Thomas Jefferson, un des auteurs de la Constitution, pour qui *« les traités étant déclarés la loi suprême du pays au même titre que les lois des Etats-Unis, seul un acte du législateur peut les déclarer limités ou abrogés »*. Ils font valoir que, lors des deux seuls précédents historiques connus — deux traités avec la France et la Grande-Bretagne abrogés en 1798 et en 1846 respectivement, — le Sénat avait été entièrement associé à l'opération. Tout cela laisse prévoir une rentrée parlementaire quelque peu agitée et un débat plus difficile encore que prévu pour le traité SALT 2. Alors que M. Carter aura besoin du maximum de voix pour obtenir la ratification de ces accords avec Moscou, les conservateurs trouvent déjà là une occasion inespérée d'exprimer leur mauvaise humeur. L'avenir dira si ce « baroud d'honneur » leur suffira, ou s'il servira, au contraire, de point de départ à une offensive plus vaste contre la politique étrangère du gouvernement.

MICHEL TATU.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Brèches dans la Grande Muraille

L'établissement de relations diplomatiques entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine avait beau paraître inéluctable, le communiqué du 15 décembre l'annonçant n'en a pas moins surpris. La plupart des commentateurs de la presse hebdomadaire n'hésitent pas à qualifier l'évènement d'historique.

Pour Jean-François Revel, la reconnaissance de la Chine par les Etats-Unis *« parachève la constitution d'un nouveau et immense bloc économique et politique : le bloc américano-sino-japonais »*. Dans *L'EXPRESS*, il ajoute : *« Après le traité qui vient de la lier à Tokyo, la Chine finit ainsi de s'arrimer solidement à deux des trois principales puissances économiques mondiales : les Etats-Unis et le Japon. Comme le font tôt ou tard tous les pays socialistes, la Chine post-maoïste a compris qu'elle ne pourrait s'arracher au sous-développement qu'en branchant son économie sur le monde capitaliste »*.

Dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, K.S. Karol assure : *« Rien d'étonnant à ce que la Chine de Hua apparaisse, aux yeux des Américains, comme un pays sage, susceptible de stabiliser la situation dans cette région tourmentée et qui ne cherche sûrement pas à la ‹ déséquilibrer ›. En fait, ils estiment que le choix de Hua et de Teng a mis définitivement ce pays sur les rails d'un développement qui le rendra, comme naguère l'U.R.S.S., de plus en plus séduit par le modèle américain, d'une « société de consommation », donc de plus en plus intégré au marché mondial. En sera-t-il vraiment ainsi ? Il est trop tôt pour le dire, mais ce qui est d'ores et déjà certain, c'est que la décision « chinoise » de Carter, le 16 décembre, est « historique » dans la mesure où, au-delà même des relations sino-américaines, elle marque la naissance d'un monde multipolaire, dans lequel le rôle et le poids de toutes les puissances — dont l'Europe — seront sérieusement modifiés »*.

Alain des Mazery, dans *LA VIE*, hebdomadaire chrétien d'actualité, constate que *« le centre de gravité du monde* [s'étant] *déplacé »*, *« les jeux vont se redistribuer »*, *« d'autant qu'une fois encore les Etats-Unis ont abandonné, au nom de la Réalpolitik, un de leurs alliés, un de ces gouvernements qu'ils ont aidé à mettre en place, puis soutenus contre vents et marées... jusqu'au jour où ils ont estimé que leurs intérêts étaient en contradiction avec ce soutien »*. Il ajoute : *« Il y a là matière à réflexion pour ceux qui s'appuient sur le bras de l'Amérique, et se fient à ses promesses. »*

« Les Formosans ont quelque raison de s'inquiéter, et comment ne pas comprendre le désespoir et la rancœur du « peuple de Taiwan », qui voyait dans l'oncle Sam un allié et un ami for ever ? » écrit Camille-Marie Galic, dans *RIVAROL*. Il poursuit : *« On peut difficilement reprocher à ces victimes de ne pas vouloir être sacrifiées à la Realpolitik. Une politique plus amère encore, quand celui qui la mène a volontiers la larme à l'œil et les Saintes Ecritures dans la poche. »*

« Il n'est plus possible à aucun pays — fût-ce à la puissance américaine — de lancer des croisades, de mettre des peuples à l'index, de maintenir durablement à leur encontre divers blocus », note Michel Charlot, dans *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire central du parti communiste, avant d'ajouter : *« En menant ce réexamen aujourd'hui poussé jusqu'à sa conclusion diplomatique logique, les Etats-Unis se sont également donné de nouveaux moyens d'influence, surtout dans la mesure où il existe un contentieux des politiques conflictuelles entre la Chine et l'U.R.S.S. Nul ne peut se faire d'illusion sur la volonté des dirigeants américains d'exploiter cela à leur avantage. Il appartient d'abord aux deux pays socialistes en cause dy veiller. On ne saurait considérer la décision d'établir des liens diplomatiques comme un geste en soi menaçant. Il est même permis de penser que la Chine, se sentant progressivement plus assurée, pourra reconsidérer certaines de ses options qui semblent prendre source dans un vif sentiment de vulnérabilité. »*

Sous le titre *« Un coup terrible pour Moscou »*, Gilles Varange, dans *ASPECTS DE LA FRANCE*, royaliste, note : *« C'est naturellement l'U.R.S.S. qui est visée par* [la] *clause « anti hégémonie » dont les Chinois exigent désormais l'inclusion dans tout traité signé avec leurs partenaires. Mais le fait que les Etats-Unis aient accepté de souscrire à cette exigence de Pékin confère à l'accord lui-même une signification toute particulière que les responsables soviétiques n'auront aucun mal à interpréter. Il y a de toute façon plus grave pour eux : en invitant les Américains à participer au maintien de l'équilibre politique et stratégique en Asie, les Chinois les poussent implicitement à un retour en force en Extrême-Orient. Il s'agit là d'un fait nouveau et qui en dit long sur les craintes qu'on nourrit à Pékin à l'égard d'une éventuelle attaque « préventive » des troupes soviétiques. »*

Guy Perrimond, dans L'UNITE, hebdomadaire du parti socialiste, estime : *« La Chine vient de faire sa véritable entrée sur la scène mondiale. Disposant d'une économie saine — elle n'est plus un pays sous-développé, — d'une équipe dirigeante cohérente, de réserves de matières premières importantes, l'« Empire du » milieu », ayant accepté, même sous une forme détournée, l'industrialisation par l'endettement, va pouvoir à moyen terme assumer sa politique extérieure. C'est ce jour-là que les réactions soviétiques seront significatives. Et c'est ce jour-là que la vieille Europe comprendra que le monde a changé. »*

Aux yeux de Jean d'Ormesson, dans LE FIGARO MAGAZINE, *« l'essentiel se joue en Chine »*. Il indique : *« Le formidable remue-ménage s'est poursuivi en Chine tout au long de l'année. Voilà Mao oublié, renié, attaqué. Ce qu'on pouvait prévoir déjà du vivant même de Mao — et aussi du temps de Nixon — s'est précipité : la Chine s'est rapprochée de plus en plus de l'Amérique et du Japon. Résumons brutalement : la Russie encerclait la Chine et encerclait l'Occident, mais l'Occident et la Chine réunis encerclent la Russie. »*

Jean-Michel Cadiot se demande, dans *HEBDO-TC-TEMOIGNAGE CHRETIEN*, quelle sera la traduction sur le plan politique du mouvement *« démocratique »* qui se développe à l'intérieur de la Chine. Il relève : *« La voie chinoise est tracée déjà depuis un certain temps sur le plan extérieur. La volonté de Teng Hsiao-ping et de son équipe de moderniser l'économie et d'accepter l'assistance étrangère — remise en cause fondamentale du maoïsme — ne peuvent qu'amener la Chine à resserrer ses liens et sa coopération avec le Japon et l'Occident. Mais que va-t-il se passer sur le plan intérieur ? C'est la grande inconnue. »*

Envoyés spéciaux de *PARIS-MATCH*, Laurence Masurel et Jean-Claude Sauer, eux aussi, s'interrogent. Laurence Masurel note : *« On peut se demander si cette fantastique ouverture de la Chine vers l'extérieur et cette libéralisation vont durer ? S'il ne s'agit que d'un épiphénomène ? Des spécialistes que nous avons rencontrés disent que le mouvement amorcé est irréversible. Il sera lent : on ne métamorphose pas la vie de neuf cents millions de personnes du jour au lendemain, mais il se poursuivra parce que les Chinois veulent montrer aux investisseurs occidentaux qu'une certaine démocratie est possible en Chine. « Il y aura, disent-ils, bien sûr des résis- » tances. (...) Mais, quoi qu'il en » soit, pour les gens de la rue, » pour le peuple, la vie est deve- » nue différente, détendue, plus » heureuse, et finalement c'est » bien cela qui compte. »*

Marcel Giuglaris n'est pas loin de partager cet avis : *« Ce fantastique coup de maître* [que représente la reconnaissance de la Chine par les Etats-Unis] *qui s'ajoute à l'ouverture technologique et même spirituelle de la Chine change tout à la fois le destin de la patrie de Teng Hsiao-ping et les grandes données de la vie mondiale. En dégageant la Chine de sa gangue idéologique, il a, en tout cas, fait naître un climat sinon de liberté, du moins d'espérance. »*

Pour Marcel Giuglaris dans *Le POINT*, *M. Teng Hsiao-peng est l'homme de l'année. La raison* de ce choix est que le numéro deux chinois *« a ouvert »* son pays *« sur le monde »*. Marcel Giuglaris souligne : *« Pas seulement en l'amenant à signer avec le Japon un traité qui a peut-être déplacé le centre de gravité politique et économique de la planète, de l'Occident vers l'Extrême-Orient. Mais en obtenant le 15 décembre la reconnaissance diplomatique de son pays par la première des super-puissances, les Etats-Unis : ce qui signifie la sortie du purgatoire international, la préférence par les Américains du continent chinois à l'île de Formose, et la promesse, pour lui-même, d'une réception officielle le 29 janvier à Washington. »*

En cette fin de 1978, la Chine semble bien confirmer par ses initiatives diplomatiques le mouvement d'ouverture vers plus de démocratie

A. Ch.

PAKISTAN :
I. — La

ICH AN
OUDRO
ICOTIN

ASIE

PAKISTAN : l'ombre de M. Bhutto

I. – La vie politique en suspens

De notre envoyé spécial GÉRARD VIRATELLE

Islamabad. — « *Derrière ces murs blancs, c'est la prison centrale ; là où est détenu M. Bhutto. Il n'en sortira pas vivant* », assure le chauffeur de taxi en entrant dans Rawalpindi, ville garnison, jumelle d'Islamabad, la capitale administrative. Le palais où l'ancien premier ministre, admirateur de Napoléon, fut chassé par son successeur, le général Zia-Ul-Haq, « *administrateur en chef de la loi martiale* », ne se trouve qu'à quelques centaines de mètres. Bien qu'il dispose d'une « suite » de plusieurs cellules, M. Bhutto, condamné à mort par la Haute Cour de Lahore pour avoir, selon l'accusation, ordonné l'assassinat d'un adversaire politique, a dénoncé véhémentement les conditions de sa détention et la surveillance dont il est l'objet.

L'« affaire » Bhutto continue d'hypothéquer toute la vie politique et économique nationale. La Cour suprême du Pakistan, qui examine depuis le mois de mai l'appel interjeté par le condamné, devait rendre son jugement en août, puis en septembre, en octobre. Elle ne le fera finalement pas avant le mois de janvier. En faisant ainsi traîner les choses, les autorités — l'administration de la loi martiale a nommé les membres de la plus haute juridiction du pays (1) — montrent moins de mansuétude qu'une certaine hésitation.

Les vœux exprimés par le pays disposant de quelque influence auprès d'Islamabad — y compris la France — vont tous dans le même sens : épargner la vie d'une personnalité hors de pair qui, de 1971 à 1977, a tout de même beaucoup fait pour son pays. La conduite à la potence serait à coup sûr provoquer une explosion populaire peut-être incontrôlable. « *Si la Cour suprême se prononce en faveur d'un acquittement, je l'acquitterai ; si elle confirme la condamnation à mort, je pendrai ce salaud* », aurait dit le général Zia-Ul-Haq, à l'hebdomadaire britannique *The Observer*. Le procureu a estimé « *parfaitement correct et conforme à la loi* » le jugement de la Haute Cour, pourtant entaché d'irrégularités flagrantes (voir *le Monde* des 21-22 mai, 1er juin et 19 août).

Quel que soit le verdict final, le pouvoir, qui a accusé aussi M. Bhutto de fraude fiscale, fourbira toujours des charges pour le maintenir en prison, car le calvaire infligé au « *leader du peuple* » fait partie d'une opération destinée à écarter, sinon à éliminer, sa formation, le Parti populaire pakistanais, qui, à deux reprises, en 1970 et en 1977, remporta avec une large majorité, les élections générales. La répression, menée de façon systématique, relève du plus grand arbitraire : condamnation à mort viciée ; disqualification de parlementaires et arrestations de milliers de militants du P.P.P. ; mise en résidence surveillée de la femme (2) et de la fille de M. Bhutto, qui ont repris le flambeau du parti ; censure imposée à ses publications, sous prétexte que leurs commentaires constituent « *une menace pour la paix et la tranquillité du pays* ».

Jusqu'à une date récente, cette offensive avait plutôt provoqué la mobilisation des partisans de l'ancienne formation gouvernementale et des réfractaires à la loi martiale. Un comité d'action populaire s'est formé pour demander la libération de M. Bhutto et certaines libertés démocratiques. Le mouvement avait adopté ces derniers mois une forme de lutte inhabituelle au Pakistan. Non seulement deux ou trois manifestants bravaient quotidiennement la police en se laissant arrêter, mais plusieurs d'entre eux se sont immolés par le feu, et trois sont morts des suites de leurs brûlures. S'il était de tradition que des femmes insatisfaites de leur sort mettent ainsi fin à leurs jours, un tel geste ne représentait pas jusqu'à maintenant au Pakistan, comme dans d'autres parties de l'Asie, une forme de combat politique.

Promesses d'élections

Le mouvement pouvant prendre l'ampleur de celui qui, en 1977, porta le pays au bord de la guerre civile et déboucha finalement sur le renversement du régime autocratique de M. Bhutto, le président promit une fois encore, en vue de le désamorcer, des élections « *entre mars et décembre 1979* ». Il est allé jusqu'à affirmer que jamais le pouvoir n'avait été transmis de façon pacifique au Pakistan, et qu'il tenait à « *donner l'exemple* ». « *L'administrateur en chef de la loi martiale* » n'en est pas à une contradiction ou à une volte-face près, au point que l'abréviation de sa fonction (C.M.L.A. en anglais) est fréquemment traduite par « Cancel my last announcement » (« Annulez mon dernier avis »). « *Qu'on l'aime ou non, que cela soit constitutionnel ou non, le pouvoir sera toujours tenu par l'homme qui siège à la tête de l'état-major de l'armée* », a au demeurant déclaré de général Zria-Hul-Haq.

Après avoir évincé celui qui l'avait nommé à ce poste, le général avait promis des élections « *dans les quatre-vingt-dix jours* ». Mais il fit reporter à plusieurs reprises l'échéance... Et sa nouvelle promesse est assortie de restrictions qui en disent long sur ses réelles intentions, puisque, simultanément, une ordonnance envisage l'interdiction de tout mouvement s'opposant « *à l'idéologie, à la souveraineté, à l'intégrité ou à la sécurité du Pakistan, à la morale ou au maintien de l'ordre public* », ou, enfin, recevant des fonds de l'étranger. A la vérité, toutes les formations qui ne partagent pas actuellement le pouvoir avec les militaires, mais en particulier le P.P.P. et celles qui revendiquent l'autonomie pour les différentes « nationalités » du pays, pourraient tomber sous le coup de telles dispositions.

Cette dernière initiative ne représente finalement qu'un aspect de ce que l'hebdomadaire progressiste *Viewpoint* appelle « *le processus de régression* » politique. Auparavant, le régime a interdit les réunions publiques et même les conférences de presse des dirigeants de formations autres que leur président, créé un collège électoral séparé pour les minorité non musulmanes, passé au peigne fin les antécédents de ses adversaires, pour tenter de réunir des charges contre eux pouvant conduire à leur élimination. Et s'il a relâché les journalistes qui, pendant plusieurs mois, avaient été arrêtés — et parfois fouettés — pour avoir protesté contre les atteintes aux libertés de la presse, c'est notamment parce que l'un des meneurs de la contestation, M. Barna, président de l'Union fédérale pakistanaise des journalistes, qui avaient entrepris une grève de la faim, se trouvait dans un état critique.

Certes, cette politique rétrograde porte la marque des forces qui, depuis juillet, apportent ouvertement leur soutien aux militaires. Il s'agit de membres du Jamaat-I-Islami (le Mouvement islamique) de la Ligue musulmane et du Jamaat-I-Oulèma, représentant les tendances les plus conservatrices et obscurantistes de l'Alliance nationale pakistanaise, qui tint en échec M. Bhutto en 1976 et 1977.

L'A.N.P., d'ailleurs, a éclaté depuis que s'en sont séparés le Teherik Istiqlal (droite libérale) du général d'armée aérienne en retraite Asghar Khan et le parti démocratique national (social démocrate et régionaliste) de M. Wali Khan qui, l'un et l'autre, réclament des élections immédiates. En participant ainsi au gouvernement, le courant le plus religieux et réactionnaire de l'A.N.P. applique une partie du programme de l'Alliance. Ces partenaires des militaires n'auraient eu aucune chance d'accéder au pouvoir par un libre jeu démocratique. Ils y ont été appelés, après des pressions confinant au chantage, par ceux dont ils avaient pourtant réclamé le départ préalable à leur participation. « *Le pays n'a jamais compté un gouvernement aussi peu représentatif, réactionnaire et incompétent* », souligne un observateur pakistanais. Rarement en tout cas, un gouvernement militaire n'avait paru aussi peu conscient des priorités et autant dépourvu d'imagination politique.

Le général Zia-Ul-Haq continue néanmoins de présenter l'image d'un personnage sûr de lui et satisfait. « *La présidence de la République ne me prendra que quelques heures par semaine* », a dit l'administrateur en chef de la loi martiale et chef d'état-major des forces armées. Certes, son accession à la charge suprême ne faisant que confirmer un état de fait, mais elle a eu lieu, le 16 septembre, presque à la dérobade dans un climat de malaise, le nouveau président ayant affirmé naguère qu'il ne briguerait pas cette fonction, et *fait fi pourtant de la Constitution* pour y accéder. Le président sortant, M. F.-E. Chaudhry, avait été élu par le Parlement dissous par le régime militaire — mais il était resté en fonctions depuis le coup d'Etat — où le P.P.P. était majoritaire, et choisi en fait par M. Bhutto. Il aurait pu avoir à se prononcer sur une éventuelle demande de grâce de l'ancien premier ministre. S'il *n'a* pas prolongé son mandat à l'expiration de celui-ci, c'est à la fois pour des raisons morales et politiques : car il a voulu se désolidariser d'un gouvernement qui a fait, en dépit de ses mises en garde, de fréquentes entorses à la Constitution, notamment en décidant de créer un électorat pour les minorités non musulmanes.

Une reprise en main morale

« *Jinnah, le fondateur du Pakistan*, nous fait remarquer un universitaire, *voulait que ce pays soit le refuge des musulmans de l'Asie du Sud, rejetant la domination hindoue, mais il n'entrevoyait pas d'accorder un statut particulier aux chrétiens ou aux parsis, souhaitant y vivre.* »

L'islam reste le principal ciment, l'« *idéologie* » comme il est souvent dit, sans plus de précision, d'une nation en mal d'unité puisque aussi bien elle est composée de plusieurs « *nationalités* » (Pendjabis, Pathans, Baloutches, Sindhis...) et d'immigrés (originaires de l'actuelle Inde).

Par le passé, la religion fut souvent invoquée — sous prétexte notamment de la tension avec l'Inde laïque mais à dominance hindoue — pour perpétuer la dictature militaire et bureaucratique et une politique économique et sociale conservatrice. Elle a servi à maintenir le peuple dans l'obscurantisme. Jamais, cependant, les régimes du maréchal Ayoub Khan (1968-1978) et du général Yahya Khan (1968-1971) ne s'étaient posés en propagandistes de la foi. Or c'est ce que fait actuellement le général Zia-Ul-Haq. Certains expliquent son attitude par le fait qu'il est très proche du mouvement Jamaat-I-Islam. Ce n'est pas par simple opportunisme qu'il a appelé les représentants zélés de l'intégrisme le plus rigide à partager le pouvoir.

« *C'est seulement*, prêchait récemment le chef de l'Etat, qui veut établir avec l'« *approbation d'Allah* » un « *ordre islamique* » encore mal défini, *en entretenant nos aspirations islamiques, le sentiment d'appartenir à une nation musulmane, que nous pouvons réaliser notre destinée.* » Il a nommé un « *conseil de l'idéologie islamique* » et fait appel au conseiller du roi Khaled d'Arabie pour les affaires religieuses pour mettre la législation nationale à l'unisson de la loi coranique.

Au gouvernement, les intégristes occupent des postes culturels « clefs » (information, justice...) et ils y font sentir leur influence. Sans doute, ce qu'ils proposent ou ordonnent représente-t-il une caricature de l'islam. (Le général Zia-Ul-Haq dit cependant que la flagellation publique des détenus relève plus de sa propre intitiative que des textes sacrés). Ainsi assist-t-on à une reprise en main morale de la population, touchant en particulier la femme. Les présentatrices de télévision sont invitées à dissimuler leurs bras et leurs jambes et à se couvrir les cheveux ; plus de poses aguichantes non plus sur les panneaux publicitaires. Le ministre de l'information demande aussi que la danse, « *legs de la société satanique hindoue* », soit bannie du petit écran. Même les centres culturels étrangers sont priés de soumettre leurs films à la censure... Les mollahs — les prêtres, — en pantalon blanc et jaquette noire, sont allés jusqu'à reprocher récemment au président de ne pas respecter à la lettre le Coran... en inaugurant une exposition d'art contemporain.

Le zèle religieux commence à susciter des affrontements dogmatiques entre différentes sectes tandis que la droit religieuse militante a remporté plus de voix que le courant proche du P.P.P., ces derniers temps, dans plusieurs élections universitaires.

Du fait de sa « raison d'être » islamique, le Pakistan connaît ainsi des poussées d'intégrisme, chaque fois qu'il est à la recherche de lui-même. Mais cet intégrisme est plus particulièrement, aujourd'hui, une réaction au « bhuttisme » qui fit froid dans le dos de la bourgeoisie possédante et aux milieux traditionnalistes, et dont l'échec autorise ses adrelever maintenant la tête.

Echec des réformes sociales et des tentatives de modernisation ; échec d'un parti dominant laïc, reposant sur une seule personnalité Malgré son énorme popularité, sa grande intelligence, M. Bhutto n'est pas parvenu à engager son pays de façon irréversible sur la voie du progrès. Il a lui-même, par ses abus, provoqué la réaction des conservateurs.

Celle-ci va-t-elle, à son tour, en raison également de ses excès, préparer le terrain à un regroupement et une « radicalisation » des forces socio-politiques que l'ancien premier ministre voulait précisément contenir, sinon « récupérer » ? A la mi-septembre, onze groupes nationaux et provinciaux ont formé une Alliance démocratique et populaire, sous socialiste. D'autre part, le P.C. pro-soviétique, interdit depuis 1954, vient de renaître sous la forme du Parti de l'unité populaire et démocratique. Ce réveil prend toute son importance après la révolution pro-soviétique à Kaboul.

« *Nous suivrons son exemple pour conquérir le pouvoir. C'est la voie universelle* », a déclaré avec assurance, à Karachi, le porte-parole du mouvement, pour lequel ni l'Islam ni aucun autre système politique ne peut s'imposer au Pakistan. Les éléments les plus radicaux du mouvement autonomiste régional du Baloutchistan, las des louvoiements de leurs dirigeants, de vieux chefs traditionnels de tribus, aspirent à un rapprochement avec les autres forces progressistes nationales.

Le général Zia-Ul-Haq ne compte plus aujourd'hui sur le soutien de toute la hiérarchie militaire, dont au moins trois très hauts responsables ont pris récemment du champ par rapport au régime. Le chef d'état-major des armées, le général Shariff, s'est fait mettre en congé en octobre, quelque temps avant de partir à a retraite, parce qu'il faisait les mêmes réserves que l'ancien président Chaudhry sur la façon dont la Constitution est appliquée. Le responsable de l'armée de l'air, le général Zulfikar, qui n'était pas en faveur du régime, a également fait valoir ses droits à la retraite ; il a été remplacé par un officier proche, comme le général Zia-Ul-Haq, du mouvement religieux Jamaat-I-Islami. Enfin, le général Chisti, qui faisait figure d'éminence grise et qui aurait voulu imposer une dictature militaire, s'est effacé après l'entrée au gouvernement de personnalités politiques. Mais il reste commandant de l'importante garnison de Rawalpindi...

Ces désaveux, qui soulignent la perte d'influence du conseil militaire, le haut appareil dirigeant constitué au lendemain de l'éviction de M. Bhutto, l'incertitude sur le sort de l'ancien premier ministre et ses conséquences, la plongée dans l'obscurantisme, entretiennent — a écrit encore l'hebdomadaire *Viewpoint* — « *une atmosphère suffocante, et les citoyens sérieux montrent une inquiétude croissante au sujet de l'avenir du pays et même de sa viabilité politique* ».

Prochain article :

LES RETOMBÉES DE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE

(1) Le président de la Cour suprême assure d'autre part l'intérim à la tête de l'Etat lorsque le général Zia-Ul-Haq se rend à l'étranger.

(2) La Haute Cour de Lahore a jugé, samedi 18 novembre, « illégale » la détention de Mme Bhutto et a ordonné le même jour sa libération.

A TRAVERS LE MONDE

Cambodge

● LE VIETNAM serait l'instigateur du meurtre du professeur Malcolm Caldwell (*le Monde* du 26 décembre) à Phnom-Penh, a laissé entendre, mardi 26 décembre, l'agence de presse cambodgienne A.P.K.D. captée à Bangkok. L'agence a accusé « *les agresseurs vietnamiens annexionnistes* » de « *toutes sortes de manœuvres pour détruire le Cambodge démocratique* ». « *Ce meurtre*, a-t-elle ajouté, *est un crime politique commis par l'ennemi de la révolution cambodgienne opposé à ce que les amis sincères du Cambodge démocratique à travers le monde puissent faire connaître ses succès. En fait, l'ennemi de la révolution cambodgienne voulait faire taire le professeur Caldwell.* »

Gabon

● M. ET Mme GISCARD D'ESTAING et leurs enfants ont passé la nuit de Noël à Sette-Cama, localité de la côte sud-ouest du Gabon.

Hongkong

● DES CONVERSATIONS ont eu lieu, lundi 25 décembre, entre les autorités de Hongkong, d'une part, le capitaine du cargo *Huey-Fong*, ancré au large de la colonie britannique avec deux mille sept cents Vietnamiens à bord, et deux représentants de ces réfugiés, d'autre part, indique l'A.F.P. Les autorités de Hongkong, qui ont refusé d'accueillir le cargo battant pavillon panaméen ont de nouveau signifié au capitaine et aux représentants des réfugiés que le navire devait gagner sa destination initiale, Kaohsiung, au sud de Taïwan, dont est originaire son propriétaire. Le capitaine a affirmé avoir recueilli les réfugiés, le 19 décembre, au large des côtes du Vietnam. Ceux-ci auraient menacé de le tuer s'il tentait de lever l'ancre. — *(A.F.P., A.P.)*

Rwanda

● LE GENERAL JUVENAL HABYARIMANA, seul candidat, a été élu, dimanche 24 décembre, président de la République du Rwanda à une majorité de 98,99 % des voix. — *(A.F.P.)*

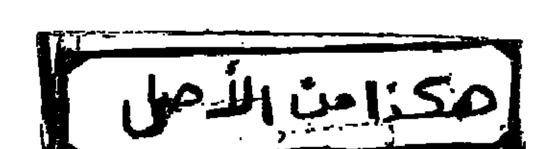
Tchécoslovaquie

● QUELQUE DEUX CENTS PERSONNES observent un jeûne de trente heures pour manifester leur soutien aux défenseurs des droits de l'homme, et notamment à l'un des porte-parole de la Charte 77, M. Sabata, détenu par la police, et à tous les autres qui se trouvent en prison. — *(Reuter.)*

Vietnam

● LE DERNIER INCIDENT, samedi 23 décembre, à la frontière sino-vietnamienne, a fait douze morts, trois parmi les « envahisseurs » vietnamiens et neuf parmi les miliciens et civils chinois, a affirmé, le 25 décembre, l'agence Chine nouvelle. Pour la première fois, Pékin a menacé Hanoï d'un « châtiment » et fait état d'une « contre-attaque » chinoise. De son côté, la presse vietnamienne a indiqué que deux fusillades entre soldats chinois et miliciens vietnamiens avaient eu lieu, le 23 décembre, dans la province de Cao Lang où, d'autre part, quatre gardes avaient été enlevés le même jour après être tombés dans une embuscade tendue par les forces chinoises. — *(A.F.P.)*

● LES TROUPES VIETNAMIENNES ont mis hors de combat plus de trois cents Cambodgiens (tués et blessés) au cours d'accrochages dans les provinces frontalières de Tay Ninh et de Kien Giang, samedi et dimanche, a annoncé, lundi 25 décembre, Radio Hanoï captée à Hong-Kong. — *(A.F.P.)*



EUROPE

Turquie

L'état de siège est instauré dans treize départements

(Suite de la première page.)

Tout en dénonçant le terrorisme et aussi les négligences d'un gouvernement incapable de prévoir ni de faire arrêter le massacre de Kahramanmaras, où, pourtant, régnait une vive tension entre les membres des sectes sunnites et alévites, tout comme, d'ailleurs, dans plusieurs autres villes de l'Anatolie orientale, la gauche n'en estime pas moins qu'une lutte plus ferme contre les foyers subversifs et l'intensification des efforts pour arrêter les « *patrons de l'anarchie* » peuvent s'accompagner du respect des règles du jeu démocratique.

M. Ecevit assure qu'il n'a pas le moindre doute quant au « *dévouement de l'armée envers la démocratie* ». Il a d'ailleurs promis, en annonçant l'instauration de l'état de siège, que celui-ci serait appliqué de façon à sauvegarder les « *libertés fondamentales du peuple* ».

Les treize départements où l'état de siège est entré en vigueur ce mardi matin sont, outre la capitale Ankara, Istanbul et Adana, grands centres urbains, Elaziz, Bingol, Arzurum, Erzindjan, Gaziantep, Kars, Malatya, Sivas, Urfa et, évidemment, Kahramanmaras. Les dix derniers sont des départements de l'Est et du Sud-Est, où cohabitent plusieurs ethnies et sectes religieuses, et qui ont été le théâtre, au cours des mois précédents, d'affrontements sanglants entre les clans rivaux. Ils sont, en effet, en dehors des campus des grands centres urbains, la cible favorite des terroristes, qui visent à exploiter la composition hétérogène des populations victimes du sous-développement, alors qu'une poignée de privilégiés ne voient pas d'un bon œil la propagation des idées de gauche dans leurs fiefs respectifs.

ARTUN UNSAL.

Le poids de la minorité religieuse des alévites

Les alvites sont une secte religieuse musulmane, dont le nombre est évalué entre six millions et douze millions d'âmes sur les quarante-cinq millions d'habitants que compte la Turquie. A l'opposé des chiites iraniens, les alévites turcs, qui eux aussi révèrent Mahomet et le prophète Ali, ne sont pas hostiles à un Etat démocratique et laïque, où ils peuvent cohabiter avec les sunnites.

Chez les alévites turcs, dévoués à l'Etat, bons travailleurs, moins dogmatiques que les Iraniens quant à l'observance des règles islamiques, fréquentant moins les mosquées, le statut de la femme est plus libéral que chez les sunnites.

Dans les campagnes et les petites villes de l'Est, les rivalités sont séculaires entre les alévites, appelés « kizibas », et les sunnites, qui veulent par ce terme dénigrer ces mauvais musulmans qui ne refusent pas de boire et sont peu pratiquants. Dans les grandes villes cependant, la paix règne entre les deux communautés.

A l'époque ottomane, les empereurs ont attaché une grande importance au maintien de la loyauté des alevites, coreligionnaires de l'ennemi principal à l'est, qui était l'Iran. Plusieurs émissaires du chah, au cours des siècles passés, avaient été envoyés en Anatolie au nom de la religion, mais en fait pour provoquer des désordres susceptibles de diviser l'empire ottoman. Les sultans n'hésitèrent jamais à réprimer durement les velléités de révolte contre le pouvoir central. Et la situation d'oppresseur donna naissance à une littérature populaire.

L'Iran actuel s'abstient, du moins officiellement, de provoquer la population alévite en Anatolie orientale. Car, à l'intérieur de ses propres frontières, vit une forte communauté d'Azerbaidjanais, qui parlent turc, et dont le nombre est évalué de huit à douze millions.

Au Parlement, plusieurs députés de la secte alévite se partagent entre le parti républicain et le Parti de la justice. Il existe, en outre, une formation politique plus spécifiquement proche des alévites, bien que refusant cette dénomination. C'est le Parti de l'union de Turquie, fondé en 1967. Son emblème est la bannière de douze étoiles représentant les douze imans de la secte chiite, qui encadrent le lion sacré. Il a obtenu en 1969 2,8 % des suffrages et huit sièges au Parlement. Ce parti s'est continuellement effrité depuis lors : 1,1 % des votes et un seul élu aux élections de 1973 ; 0,4 % des suffrages en juin 1977 et aucun élu.

Ce parti n'a pu s'imposer, même dans les villes où les alévites étaient nombreux. Ceux-ci, d'esprit plus libéral, se sentent proches des partis de centre gauche, et notamment le parti républicain, partisan d'un régime laïc.

A. U.

Chypre

DE FAMAGOUSTE A FRANCFORT

L'étrange cheminement d'une antiquité

L'occupation du nord de Chypre par les troupes turques n'a pas seulement eu, depuis le débarquement de juillet 1974, des conséquences politiques et économiques. Dans le domaine culturel aussi, assure-t-on à Nicosie, les répercussions en sont considérables et inquiétantes. Les autorités chypriotes mènent actuellement une offensive diplomatique auprès de différentes instances internationales — au premier rang desquelles figure naturellement l'UNESCO — pour obtenir qu'une surveillance soit exercée à cet égard. Au cours de la vingtième conférence de cette organisation, le délégué de Chypre, M. Vassos Karageorghis, directeur des antiquités, a demandé qu'une mission permanente de l'UNESCO soit établie dans l'île « afin d'assurer la sauvegarde du patrimoine culturel sur tout le territoire ».

Si les autorités de Nicosie s'inquiètent de certaines dégradations et profanations commises dans la zone d'occupation turque, s'agissant en particulier d'églises et de cimetières anciens, elles redoutent surtout qu'un grand nombre d'objets d'art ne soient exoprtés illicitement et revendus sur de lointains marchés. Voici deux ans, une soixantaine de ces objets ont ainsi fait leur apparition dans le milieu des antiquaires de Lyon. Les responsables chypriotes ont pu en racheter une vingtaine — essentiellement des statuettes et des poteries antiques — pour une somme d'environ 50 000 F ; mais les quarante autres demeurent introuvables, bien que leurs photos aient été publiées dans un certain nombre de revues spécialisées.

Tout récemment, M. Karageorghis a remis la main chez un antiquaire de Dreieich-Sprendlingen, près de Francfort, sur un objet auquel les responsables des affaires culturelles chypriotes tenaient tout particulièrement, et dont ils ont suivi la trace en Europe pendant plusieurs années. Il s'agit d'une sorte de support en bronze, haut d'une vingtaine de centimètres, doté de roues et dont les quatre faces sont délicatement ajourées. Il date du douzième siècle avant Jésus-Christ. Le directeur des antiquité de Nicosie considère cette pièce, qu'il nous a montrée lors de son passage à Paris, comme rarissime et fort précieuse.

Elle aurait été exhumée dans un village de la région de Famagouste, sous le contrôle des Chypriotes turcs, en 1972. Quelques années plus tard, le British Museum fut saisi d'une offre de vente. Conformément aux accords passés à cet égard entre Londres et Nicosie, le gouvernement chypriote en fut aussitôt avisé, et la vente n'eut pas lieu. Durant l'été 1978, une photo de l'objet fut également envoyée au Louvre par un antiquaire ouest-allemand, qui déclarait avoir acheté l'objet à un travailleur immigré turc — ils sont très nombreux en R.F.A., — et vouloir le revendre au musée français. La direction de ce dernier saisit également l'ambassade de Chypre, qui, après de longues tractations, a réussi à ramener le prix demandé de 100 000 à 49 000 deutschemarks (environ 112 000 francs), dont l'essentiel a été fourni par un généreux mécène, qui n'est autre que l'ancien ambassadeur de Chypre auprès d. l'UNESCO, M. Leventis, tout récemment décédé.

Si l'on se félicite, du côté chypriote, d'avoir pu récupérer cette pièce, qui n'existe qu'en trois exemplaires dans le monde (les deux autres sont à Londres et à Berlin-Est), on y éprouve aussi quelque amertume devant le paradoxe d'une situation qui oblige le gouvernement de Nicosie, déjà aux prises avec des difficultés de tous ordres, à racheter, après de pénibles marchandages et une véritable course au trésor à travers l'Europe, les antiquités qui sont clandestinement exportées de la partie nord de l'île, particulièrement riche en chantiers archéologiques.

BERNARD BRIGOULEIX.

AFRIQUE

LES AFFRONTEMENTS AU TCHAD

« Les troupes françaises doivent rester pour favoriser la reprise du dialogue »

nous déclare le président Malloum

N'Djaména. — *Après le voyage effectué en France le mois dernier par M. Félix Malloum, président de la République du Tchad, la situation à N'Djaména se caractérise par une double impasse, militaire et diplomatique.*

Regroupés derrière M. Goukouni Oueddeï, les éléments les plus intransigeants du Front de libération nationale du Tchad (Frolinat) poursuivent la lutte armée contre le gouvernement. Après s'être assuré le contrôle de la région du Borkou, de l'Ennedi et du Tibesti, c'est-à-dire de toute la partie septentrionale du pays, les rebelles lancent périodiquement des offensives en direction du sud, le « Tchad utile », *la zone la plus riche du pays. Il y a une dizaine de jours encore, un accrochage entre rebelles et forces gouvernementales a fait une quarantaine de morts à 30 kilomètres au sud de la ville d'Abeché* (le Monde *du 16 décembre).*

Deux mille cinq cents soldats français environ sont, à la demande du gouvernement de N'Djaména, stationnés au Tchad. Le 21 décembre, le général Raoul Bredèche a été remplacé à leur tête par le général Louis Forest qui, depuis le 1er juillet 1977, était conseiller outre-mer du chef d'état-major de l'armée de terre.

De Tripoli, M. Goukouni Oueddeï a affirmé, le 18 décembre, sur les antennes de la radio libyenne, qu'il était disposé à entamer le dialogue avec le gouvernement de N'Djaména. Critiquant à cette occasion « l'impérialisme français qui maintient l'exploitation néo-coloniale des masses tchadiennes », *le chef de la rébellion a implicitement maintenu comme condition préalable à l'ouverture de négociations le départ des troupes françaises du Tchad. Quelques jours après l'appel de M. Goukouni, le président Félix Malloum a répondu à nos questions.*

« Monsieur le président, les récentes déclarations faites à Tripoli par M. Goukouni Oueddeï vous semblent-elles comporter des éléments nouveaux qui soient de nature à hâter la réconciliation nationale au Tchad ?

— A priori, ces déclarations ne sont que le reflet de la position libyenne et n'apportent rien de neuf. Il s'agit d'une des nouvelles manifestations de propagande des dirigeants de Tripoli. Mais je ne suis pas convaincu que cela reflète réellement la position personnelle de Goukouni... Je crois qu'un certain nombre de gens mettent tout en œuvre pour éviter que celui-ci se mette d'accord avec le gouvernement tchadien. Sinon, comment expliquer que Goukouni n'ait pas encore pu rencontrer le représentant diplomatique du Tchad en Libye et comment expliquer que, bien que je me sois moi-même rendu personnellement à Tripoli, il n'ait pas eu, à cette occasion, d'entretien avec moi ?

— Vous êtes donc personnellement prêt à dialoguer avec M. Goukouni ?...

— C'est évident. Je suis prêt à le rencontrer n'importe où, à n'importe quel moment et sans aucun préalable.

— De son côté, il exige le départ des troupes françaises du Tchad avant l'ouverture de toute discussion...

— C'est la présence des militaires français qui a stoppé l'offensive déclenchée par les Libyens, et ces militaires se trouvent au Tchad sur notre demande. D'autre part, je vous rappelle que la Libye a purement et simplement annexé une portion de notre territoire (1), et que des troupes libyennes sont stationnées indûment à l'intérieur de nos frontières nationales. Il faut que nous ouvrions des discussions susceptibles de conduire à la formation d'un nouveau gouvernement auquel il appartiendra alors de demander le retrait des troupes françaises...

— Vous vous êtes récemment rendu à Paris. Estimez-vous avoir obtenu satisfaction sur l'ensemble des demandes que vous avez alors formulées, et, plus généralement, l'attitude de la France à l'égard du Tchad correspond-elle à votre attente ?

— Les sacrifices supplémentaires auxquels nous avons dû consentir pour hâter la réconciliation nationale nécessitent une aide extérieure supplémentaire. Le gouvernement français est de toute évidence fort bien disposé à notre égard, mais il subit le contrecoup des luttes politiques internes qui se développent en France ; dans ces circonstances, il semble que la majorité soit mal à l'aise vis-à-vis de l'opposition...

Un « blocage des institutions »

— En dépit de l'aide militaire directe consentie par Paris, l'armée tchadienne a dû céder beaucoup de terrain à la rébellion à la fin de l'année dernière et au début de cette année...

— Dès avril 1975, lorsque nous avons exigé la révision des accords de défense franco-tchadiens et le retrait des troupes françaises du Tchad, l'ennemi libyen a mis à profit notre attitude pour soutenir de façon ouverte les rebelles et s'engager dans un véritable effort de guerre à leurs côtés. Ce n'est pas par hasard que le gouvernement de Tripoli a mis à profit la période des élections en France pour lancer une puissante offensive. Il s'agissait pour l'armée libyenne de saisir une occasion favorable pendant laquelle le gouvernement français était contraint de rester sur l'expectative jusqu'à la proclamation des résultats électoraux...

— Il a souvent été dit que les troupes tchadiennes avaient manqué de combattivité...

— C'est de la calomnie pure. On a voulu ridiculiser notre armée nationale. Pourquoi seuls les rebelles seraient-ils combatifs et n'auraient-ils en face d'eux que des tièdes ? Il s'agit dans un cas comme dans l'autre de citoyens tchadiens... et puis il ne faut pas oublier qu'en février 1978 les rebelles ont été directement appuyés par des troupes régulières libyennes dotées d'un important armement particulièrement sophistiqué...

— La présence des troupes françaises au Tchad ne peut pourtant pas se perpétuer ?

— Le gouvernement de N'Djamena estime que les troupes françaises doivent rester en territoire tchadien exclusivement pour favoriser la reprise du dialogue entre le Tchad et les protégés de la Libye. Mais ce n'est malheureusement pas la position du gouvernement libyen, qui fait tout pour que la guerre se poursuive alors que la négociation est la seule issue.

— Depuis quatre mois que M. Hissène Habré a été nommé premier ministre, on a l'impression que la dyarchie ainsi instituée au Tchad paralyse tout fonctionnement du système politique...

— Peut-être existe-t-il effectivement des signes de blocage des institutions... Voyez par vous-même et tirez personnellement vos conclusions... Pour ma part, j'estime qu'il faut encore patienter. Soyez en tout cas convaincu que je fais le maximum pour éviter que la situation ne se tende davantage.

— Cette sorte de bicéphalisme de fait ne vous semble-t-elle pourtant pas dangereuse, fût-ce à court terme ?

— Il n'y a pas trois issues. En ce qui me concerne, je n'en connais en tout cas que deux : l'entente et le travail dans l'harmonie à force de concessions, ou bien l'épreuve de force contraire à la sagesse. »

Propos recueillis par
PHILIPPE DECRAENE.

(1) 114 000 kilomètres carrés, dans la région d'Aouzou, dans l'extrême nord du Tchad.

MM. BREJNEV ET TITO POURRAIENT SE RENCONTRER PROCHAINEMENT

Belgrade *(Reuter, A.F.P.).* — Le maréchal Tito a reçu, samedi 23 décembre, dans sa résidence de Brioni, M. Mikhaïl Solomentsev, membre suppléant du Bureau politique du P.C. d'U.R.S.S. et chef du gouvernement de la République soviétique de Russie, arrivé une semaine auparavant en Yougoslavie.

M. Solomentsev est la première personnalité soviétique de haut rang à se rendre à Belgrade depuis la visite en août dernier dans la capitale yougoslave de M. Hua Kuo-feng, président du P.C. chinois. Les rapports entre Moscou et Belgrade s'étaient considérablement rafraîchis à la suite des critiques soviétiques émises après le séjour du numéro un chinois.

M. Solomentsev a remis au chef du parti et de l'Etat yougoslaves un message de M. Brejnev exprimant l'espoir que les relations entre les deux pays s'améliorent. Selon l'agence Tanyoug, M. Solomentsev a même suggéré qu'une rencontre Tito-Brejnev soit organisée d'urgence à cet effet. En fait, une telle réunion devait avoir lieu durant l'automne, mais avait été repoussée après les critiques moscovites.

● ERRATUM. — Dans une note ajoutée à l'article de Paul Yankovitch (*le Monde* daté 21-22 décembre), une coquille nous a fait donner cette définition des oustachis : « *Arméniens partisans du régime pro-hitlérien d'Ante Pavelitch* ». Il fallait lire : « *Anciens partisans* ».

CORRESPONDANCE

L'histoire du P.C. polonais

M. Marcel Peju, journaliste, nous écrit :

Dans *le Monde* du 19 décembre, Manuel Lucbert signale que M. Edward Gierek a « évoqué la dissolution en 1938 du P.C. polonais par le Komintern », sans aller cependant « jusqu'à évoquer la mémoire des fondateurs du premier parti ni celle des militants assassinés par Staline ». Il ajoute que « la première *Histoire du P.C.P.* à avoir abandonné la version soviétique des événements et à avoir lavé le parti de l'acusation de trotskisme a été publiée en 1975 sous la plume de Jozef Kowalski ».

Pour les lecteurs du *Monde* intéressés par ce point d'histoire (qui n'est pas sans signification politique), je souhaiterais préciser que les dirigeants et les historiens polonais n'ont nullement attendu 1975 ou 1978 pour réhabiliter le parti calomnié et détruit par Staline.

Le 19 février 1956, c'est-à-dire en plein XXe congrès du P.C.U.S. (avant même le rapport secret de Nikita Khrouchtchev), *Trybuna Ludu*, organe central du parti polonais, publiait en tribune de sa première page et commentait dans un long éditorial une « déclaration » signée par les comités centraux des partis soviétique, italien, bulgare, finlandais et, bien entendu, polonais, lavant entièrement le parti d'avant-guerre des fausses accusations portées contre lui. Ce texte devait être repris, deux jours plus tard, par la *Pravda*.

Près d'un an avant, d'ailleurs, dans son numéro spécial du 1er mai 1955, la même *Trybuna Ludu* avait déjà publié, sur toute la largeur de sa deuxième pag[e] et sous le titre : « Ceux qui no[us] guidèrent dans le combat », di[x-]huit photos des principaux fond[a]teurs et dirigeants du P.C.P., do[nt] ceux, précisément, liquidés p[ar] Staline (Kostrzewa, Lens[ki,] Warski, etc.).

J'ajouterai que, depuis 1956, [la] très officielle revue d'histoire [du] mouvement ouvrier polona[is,] *Z Pola Walki*, a publié systéma[ti]quement les biographies des di[ri]geants victimes des purges st[a]liniennes, et diverses études tr[ai]tant de la tragédie de 1938. P[ar] exemple, en 1968 : Marian Ma[...]nowski : *Contribution à la qu[es]tion de la dissolution du pa[rti] communiste polonais* (n° 3).

Loin de s'être alignés sur [la] « version soviétique des évé[ne]ments », on peut donc dire, [au] contraire, que les communis[tes] polonais ont mis un point d'ho[n]neur — dès que cela a été « ph[y]siquement » possible — à impos[er] à Moscou même, la réhabilitat[ion] solennelle de leurs camarades [as]sassinés par Staline. Cela mé[ritait] d'être su.

● RECTIFICATIF. — Une ligne mal placée a rendu incompréhensible l'avant-dernier paragraphe de l'article de M. Maurice Duverger sur l'Europe, publié en page Idées (*le Monde* du 26 décembre). Nous redonnons le passage concerné : « *En vérité, l'Europe n'est ni confédérale ni supranationale. Elle est à la fois confédérale et supranationale, suivant le niveau et le domaine des décisions. Le conseil européen est une autorité supérieure qui définit les grandes orientations et agit seul dans le domaine politique. Les institutions communautaires n'ont que des pouvoirs économiques, à un plan subordonné en fait, sinon en droit. Mais les délimitations sont d'autant plus malaisées qu'elles dépendent de la pratique autant que des textes.* »





Réveillonnez en Fourrure

Toutes les merveilleuses Collections 79...

AUX FOURRURES DU NORD

Des milliers de manteaux

réalisés dans les plus belles pelleteries du monde, avec label d'origine : (vison Black Diamond, Blackglama, Emba, Saga, Majestic, Zibeline de Russie, Chinchilla, Breitschwanz, Astrakan Swakara, Castor, Ragondin Marmotte, Rat d'Amérique, Murmel, Opossum, Mouton doré, Agneau Toscane, etc...)

Des créations de Nina RICCI LANVIN, André SAUZAIE, Ted LAPIDUS, GROSVENOR (Canada)

Des Prix Sensationnels !

COLLECTION BOUTIQUE

MANTEAUX

Lapin naturel	1850 f	Opossum	4250 f	Murmel	5850 f
Lapin fantaisie	2250 f	Ragondin	4250 f	Zorinos	6250 f
Flanc de Marmotte	2250 f	Patte de Guanaco	4850 f	Queue de Vison	6450 f
Patte Chevrette	2250 f	Astrakan russe pleines peaux	4850 f	Astrakan Swakara	6750 f
Chinayo	2350 f			Marmotte	9250 f
Ragondin morceaux	2450 f	Rat d'Amérique	5450 f	Astrakan Swakara qualité supérieure col Vison	9750 f
Patte d'Astrakan	2650 f	pastel-ranch-dark	6450 f		
Hamster	3250 f	Loup des Andes	5450 f		
Toscane	3250 f	Ragondin col Renard	5750 f	Loup du canada	11750 f

VESTES

Lapin naturel	1150 f	Coyote	3850 f	Vison pastel	6250 f
Chevrette marron	1250 f	Loup Texas	3850 f	Renard bleu	6750 f
Agneau Toscane toutes couleurs	1850 f	Astrakan marron	4850 f	Renard roux	6850 f
		Vison et cuir	5850 f	Vison allongé pastel	8750 f

COLLECTION VISON

MANTEAUX

Vison pleines peaux	6750 f	Vison ranch	14750 f	Vison Black Diamond	22750 f
Vison dark pleines peaux	8750 f	Vison Tourmaline	15250 f	Vison Blackglama	38750 f
Vison dark allongé	12850 f	Vison demi buff	17250 f	Vison Lunaraine col Zibeline	38500 f
Vison pastel	14750 f	Vison Blackglama	17250 f	Vison Black Diamond	42750 f

MANTEAUX LONGS ET CAPES DU SOIR

MANTEAUX				CAPES	
Chinchilla	47500 f	Vison Blackglama	45000 f	Vison Black Diamond.	38500 f
Vison blanc	45000 f	Chinchilla	65000 f	Vison Blackglama	36750 f
Vison Koh i noor	54500 f	Zibeline	115000 f	Astrakan Breitschwanz et Vison blanc	32750 f

Service après vente
Les plus larges facilités de paiement
Reprise en compte de vos fourrures actuelles au plus haut cours

Magasins ouverts tous les jours de 9h. à 19h sans interruption, sauf Dimanche

115 à 119, rue La Fayette
PARIS 10e
près Gare du Nord



100, Av. Paul-Doumer
(angle rue de la Pompe)
PARIS 16e. métro Muette

Le Monde

société

ÉDUCATION

L'UNEF traverse une période difficile

Trois fois reporté, le congrès de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF, proche des communistes) aura lieu en principe au début de février. Ces reports ne s'expliquent pas seulement par la proximité des élections législatives (en mai) par la difficulté d'organiser un congrès tôt dans l'année (en septembre) ou par une coïncidence avec les élections aux Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (en janvier 1979). Contrecoup de la défaite de la gauche et de la morosité qui règne à l'université, l'UNEF traverse une période difficile.

Malgré des résultats aux conseils des unités d'enseignement et de recherche qui en font la première organisation étudiante, son influence reste extrêmement limitée. Elle doit en outre faire face à une double contestation. L'une, externe, de l'UNEF dite « Unité syndicale », proche de trotskistes de l'Alliance des jeunes pour le socialisme, dont l'influence s'est renforcée ces derniers mois. L'autre, interne, de militants du CERES et de la Ligue communiste révolutionnaire de M. Alain Krivine. Trois militants de cette dernière organisation ont été exclus récemment à Tours.

Plus préoccupantes pour l'UNEF sont les critiques que commencent à émettre certains militants communistes jusque-là solidaires de la direction. Dans le « point de vue » qu'il nous a fait parvenir et dont nous publions ci-dessous des extraits, M. Paul Robel, membre du bureau national de l'UNEF et militant du P.C.F., s'inquiète de la baisse de régime de son organisation, critique les liens trop étroits que celle-ci entretien avec le parti communiste et plaide pour une démocratisation de son syndicat. M. Robel nous demande de préciser qu'il a vainement tenté de faire publier ce texte dans le bulletin interne de son organisation.

B. L. G.

POINT DE VUE

Un toit pour tous les étudiants

par PAUL ROBEL (*)

L'IDEE qu'il faut lutter a progressé considérablement. Parallèlement — élément déterminant de cette maturation, — l'idée de la nécessité de l'organisation permanente, du syndicat pour se défendre, est devenue l'idée de larges masses.

Cependant, la progression de l'UNEF est loin d'être à la mesure de ces progrès du mouvement étudiant. Depuis que quelques milliers de militants, communistes pour la plupart, en rénovant l'UNEF en 1971 ont préservé d'une liquidation totale une organisation dont les étudiants avaient fui, bien du chemin a été parcouru.

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, près de huit ans après, l'UNEF, ses adhérents, ses militants, restent une faible minorité parmi la masse des étudiants. Les adhérents se comptent par centaines dans les universités où les étudiants se comptent par dizaines de milliers. Globalement, nous n'organisons au mieux que 3 à 4 % des étudiants.

Certes, leur importance est considérable ; ils constituent le noyau militant qui a préservé puis fait grandir, rendu accessible à des couches de plus en plus larges dans l'action, l'idée et la pratique syndicales. Mais 97 % des étudiants demeurent en dehors de l'UNEF. Et s'il existe un domaine où l'on ne peut en aucun cas opposer la « qualité » à la « quantité », les capacités militantes des adhérents à leur nombre, c'est bien le syndicalisme. Entre la réalité présente et l'UNEF de la guerre d'Algérie, qui rassemblait cent mille étudiants, quand l'Université en comptait cent quatre-vingt mille, le fossé est immense.

Car notre objectif, l'idée qui a guidé le « renouveau », qui reste réaffirmée avec force à chaque occasion, c'est bien de rassembler dans l'UNEF la masse des huit cent cinquante mille étudiants, sur la base de leurs intérêts communs, sans distinction de croyance ou d'opinion. Tous ceux qui, ici ou là, ont cherché à défendre l'idée d'une UNEF ouverte uniquement à tel ou tel courant politique se sont vite aperçus qu'ils faisaient fausse route : combien de fois n'avons-nous pas discuté du point de savoir s'il fallait l'UNEF pour les étudiants de gauche ou l'UNEF pour tous les étudiants ! (...)

L'indépendance syndicale

Pour le pouvoir, tout progrès de l'UNEF, de l'organisation des étudiants en son sein, représente un réel danger — et un danger apprécié à sa mesure. D'où l'intense bataille idéologique menée contre le syndicat : au premier rang des arguments employés, l'assimilation de l'UNEF à une organisation communiste. Militant communiste et responsable de l'UNEF, je suis hautement convaincu qu'il n'y a pas la moindre contradiction entre la vocation du syndicat à rassembler largement les étudiants sans distinction d'opinions, et la bataille que je peux mener avec mes camarades pour que son orientation ne soit pas contraire à mes convictions politiques. Mais on peut se demander si certaines des décisions qui ont été prises et qui sont prises encore, ne sont pas, du point de vue de l'indépendance syndicale, pour le moins malheureuses.

Avant les élections législatives, le bureau national de l'UNEF a rencontré les partis de gauche. Dans un climat politique complexe, marqué par la rupture des négociations pour la réactualisation du programme commun, à un moment où nous étions tous convaincus que la gauche avait de très grandes chances d'emporter la victoire, nous avons pris la décision de fixer, comme préalable à la discussion avec le parti socialiste, une condition que nous savions inacceptable pour lui : la reconnaissance de l'UNEF comme seul syndicat étudiant alors que le P.S. soutenait le Mouvement d'action syndicale (MAS-C.F.D.T.) et le Comité pour un syndicat des étudiants de France (COSEF). Il fallait « peser du bon côté » dans le débat entre les forces de gauche. Etait-ce peser du bon côté pour l'UNEF ? Etait-ce même peser du bon côté pour les militants communistes à la tête de l'UNEF ? (...)

Pour avoir pris position dans ce débat au côté des communistes, la C.G.T. a perdu bien des voix aux élections professionnelles. Et l'UNEF risque, si elle persiste dans cette attitude, de connaître bien des déboires.

Car une foule de petites choses, le plus souvent à l'insu des responsables de l'UNEF, remettent en cause l'indépendance syndicale. Au dernier congrès de la Mutuelle nationale des étudiants de France, il y a trois ans, l'UNEF n'a pas voté les motions condamnant les atteintes aux libertés dans les pays socialistes, alors qu'aujourd'hui, à juste titre, elle combat pour le respect des droits de l'homme, quel que soit le régime. De l'autogestion, du sexisme à l'Université, des régions, on n'a finalement parlé à l'UNEF qu'après que le parti communiste en eut parlé, et ce, non pas du fait d'une quelconque volonté d'alignement, mais sans doute parce que se fait sentir l'insuffisance des apports d'autres courants d'idées que celui des communistes à l'orientation du syndicat.

Démocratie

Ma première réunion dans une assemblée générale d'étudiants (A.G.E.) de province comme membre du bureau national (c'était à Angers), je l'ai faite dans les locaux de la fédération du parti communiste. Quand le temps presse, c'est souvent au parti communiste ou à la C.G.T. qu'on tire le tract ou l'affichette qui fait défaut. Est-ce qu'ils ne risquent pas, ces petits faits toujours répétés et finalement très significatifs, d'entrer en contradiction avec les objectifs que nous nous sommes fixés ? (...)

De tels faits, survivance inconsciente peut-être de la vieille conception du syndicat « courroie de transmission » du parti, contribuent d'alimenter la campagne gouvernementale sur le thème « UNEF-P.C. », qui fait que de nombreux étudiants, prêts à s'engager dans l'action revendicative, gagnés à l'idée de la nécessité de s'organiser, hésitent encore à entrer à l'UNEF. (...)

Encore trop souvent aux niveaux national et local, les décisions, même les plus importantes, ne sont prises que par quelques-uns, parce que l'habitude en a été adoptée, sans discussion réelle des militants intéressés. Rares sont les déclarations du bureau national réellement discutées par le bureau national. Et quoi d'étonnant si l'on songe qu'en règle générale la participation aux réunions syndicales reste très faible. (...)

A part quelques exceptions, les A.G.E. éprouvent de grandes difficultés à faire parvenir à leurs adhérents un bulletin intérieur de parution régulière. Quant à la possibilité pour les adhérents d'y exposer un point de vue différent de celui de la direction de l'A.G.E., elle est le plus souvent toute théorique.

Pour ce qui est de l'*UNEF-Inform*, le bulletin intérieur national de l'UNEF, la décision prise par le 64e congrès d'en faire un bulletin mensuel de discussion et d'information, distribué gratuitement à tous les adhérents et ouvert à chaque membre du syndicat, a signifié pratiquement... la fin de sa parution. Depuis, en un an et demi, deux numéros sont parus. Dont tous les articles étaient écrits par des membres du bureau national. Situation d'autant plus préoccupante qu'il s'agit du seul moyen dont dispose un adhérent pour faire connaître son point de vue à l'ensemble de ses camarades. (...)

Il faut être clair : dans leur immense majorité, c'est du moins ce que je suppose, les militants de l'UNEF sont fermement opposés à la création de tendances organisées en son sein. La lutte des tendances dans le passé, a coûté trop cher au mouvement étudiant, elle a failli tuer l'UNEF, elle a fait que la masse des étudiants, lassés de querelles incessantes qui laissaient loin en arrière leurs préoccupations réelles, ont quitté leur syndicat. (...)

Mais si nous voulons réellement rassembler dans l'UNEF la masse des étudiants, leur donner à tous un toit, il faut rendre le syndicat habitable par tous, sans que ceux qui dirigeant aujourd'hui celui-ci aient à renoncer à l'orientation qu'ils ont défendue. Pour rassembler les étudiants, l'UNEF doit rassembler tous les courants d'idées.

L'UNEF est encore trop une organisation de communistes, qui composent la très grande majorité des responsables, à tous les niveaux, alors qu'ils ne constituent plus qu'une minorité des adhérents. Tous ces traits de notre organisation constituent autant de freins à l'entrée des étudiants en son sein, il faut nous en débarrasser au plus vite.

(*) Membre du bureau national de l'UNEF. Membre du parti communiste.

La formation continue à l'INSA de Lyon

Lyon. — L'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA) a été autorisé par un arrêté du 26 avril 1976 à délivrer des déplômes d'ingénieur à des stagiaires de formation continue. Les formations correspondantes ont été mises en place au début de l'année 1977 dans le département de génie mécanique-construction. Les premiers ingénieurs « sortis du rang » — une douzaine — n'obtiendront leur diplôme qu'en juillet 1979. Néanmoins, après les examens de juillet 1978 — où étudiants issus des entreprises et étudiants en formation initiale ont subi les mêmes épreuves — l'expérience a été jugée suffisamment positive pour être reconduite. Une seconde promotion a donc pris en 1978, à son tour, le chemin des « amphis » du campus de La Doua, à Villeurbanne.

Techniciens et étudiants dans le même « amphi »

De notre correspondant régional

Le pari dans cette affaire était de mettre des techniciens supérieurs, chefs d'atelier, conducteurs de travaux, etc., au niveau des étudiants de la formation initiale, que ceux-ci proviennent du premier cycle des universités (DEUG) ou encore des instituts universitaires de technologie (I.U.T.).

« *Dès le départ, mes collègues et moi, nous étions convenus que nous ne délivrerions pas de diplômes au rabais sous label « formation continue ». Pour que l'expérience soit concluante, il fallait qu'il n'y ait aucun doute sur la valeur du diplôme. L'université et le patronat qui nous observent ne nous auraient pas pardonné un manquement à la « légalité »*, explique M. Jean-Pierre Brossard, enseignant de mécanique générale et animateur du groupe des douze enseignants chargés de cette formation.

Quels moyens ont été mis en œuvre pour parvenir à cet objectif ? Au niveau du recrutement, on cherche une certaine « homogénéité minimale » dans la formation de base. Ainsi, les candidats sont titulaires d'un D.U.T. (diplôme universitaire de technoteur de leur ambition : acquérir logie), d'un B.T.S. (brevet de technicien supérieur) ou ont un diplôme équivalent, en construction mécanique. Quelques-uns ont suivi des cours au Conservatoire national des arts et métiers. L'intégration au rythme universitaire — perdu en général depuis plusieurs années (1) — a lieu progressivement. Les deux premiers semestres — en réalité une période qui va de janvier à juillet — constituent le « cycle préparatoire ». Les candidats en poste dans leur entreprise suivent neuf semaines de cours (à raison d'une ou deux semaines par mois). A l'issue du cycle préparatoire, un jury général de l'INSA décide de leur admission en cycle terminal (2).

Le cycle terminal (deux ans, correspondant aux quatrième et cinquième années de la formation initiale) débute par un semestre d'« enseignement spécique ». Les stagiaires, à ce stade, abandonnent totalement leur activité professionnelle. Les enseignants s'efforcent, par un accroissement des horaires dans certaines disciplines théoriques de parfaire leur mise à niveau. C'est la période où les étudiants en formation initiale prennent, eux, le chemin des usines pour un stage obligatoire de six mois destiné à leur faire acquérir une petite expérience industrielle... un chassé-croisé qui équilibre l'emploi du temps des enseignants. Les uns et les autres se retrouvent ensuite pendant les trois derniers semestres pour une formation absolument identique : mêmes enseignements, mêmes contrôles.

Sacrifices

C'est précisément lorsque la première promotion a achevé en juillet 1978 le premier semestre d'enseignement commun qu'on a pu établir une comparaison entre les niveaux de connaissances des deux catégories d'étudiants. Sur soixante-six candidats contrôlés — dont trente-neuf préparés à l'INSA et quinze venant des I.U.T., mais ceux-ci sans expérience professionnelle, — les douze étudiants « sortis du rang » ont obtenu d'excellents résultats : neuf d'entre eux se sont classés dans la première moitié (cinq dans le premier tiers) des étudiants admis à passer en cinquième et dernière année de l'INSA. « *Ces résultats sont nets. Si le bilan avait été négatif, nous aurions arrêté l'expérience. Celle-ci nous a révélé, en outre, le degré exceptionnel de motivation des stagiaires recrutés dans le monde du travail* », observe M. Brossard.

Ce succès n'efface pas totalement cependant les difficultés rencontrées par les candidats à cette formation. Pour ces derniers, les obstacles sont à la fois psychologiques et économiques. Songe-t-on que presque tous ces étudiants sont mariés, pères de famille pour la plupart, et qu'il leur faut brutalement rompre pour deux années avec leurs habitudes ? Plusieurs, domiciliés hors du département du Rhône, se sont installés dans la cité universitaire et sont contraints chaque week-end à des déplacements fastidieux pour retrouver femme et enfants. « *C'est peut-être l'aspect le plus pénible de notre nouvelle situation* », avouent les stagiaires.

Au plan économique, les postulants au diplôme d'ingénieur n'ont guère de motifs de se montrer enthousiastes. Les directions des entreprises auxquelles ils appartiennent ont généralement manifesté peu d'empressement pour soutenir leur initiative. Dans chacune des deux promotions, deux stagiaires seulement continuent à percevoir intégralement leur salaire. Les autres doivent se contenter d'une allocation d'études de 2 500 francs, versée pendant onze mois sur douze, alors que leur situation de technicien supérieur dans la recherche, de dessinateur, d'agent de méthode, voire de chefs d'atelier ou de conducteurs de travaux, leur assurait une rémunération souvent deux fois supérieures.

Des subventions du conseil général

Le refus qu'ils ont essuyé — à de rares exceptions près — lorsqu'ils sollicitèrent un congé de formation les a contraints à démissionner. Aussi, une fois leur qualification "officiellement reconnue, est-il vraisemblable qu'ils iront sonner à d'autres portes pour monnayer leur diplôme tout frais. « *Dans la conjoncture économique actuelle, c'est là un risque supplémentaire que nous avons pris* », disent ceux qui se trouvent dans cette position. Néanmoins, tous estiment que les sacrifices — en particulier l'important travail personnel qu'exige cette formation — sont à la hau-les connaissances théoriques complémentaires pour ne plus être contestés dans les fonctions d'ingénieur qu'ils exercent sur le terrain. C'est là d'ailleurs une jolie revanche sur un système scolaire qui, peu ou prou, les a autrefois marginalisés.

Les enseignants qui se sont lancés avec passion dans cette expérience n'ont pas non plus été épargnés par les difficultés. L'initiative répondait pourtant aux préoccupations du ministère de l'éducation en donnant un espoir de promotion aux diplômés des I.U.T. Malgré ce contexte favorable, la mise en place de la nouvelle filière a été « *longue et laborieuse* », le ministère se faisant « *tirer l'oreille* » pour accepter que le cycle terminal soit de deux ans, gage pourtant de la qualité du diplôme.

Le ministère des universités n'a accordé qu'un poste de maître-assistant sur les cinq qui lui étaient demandés. L'opération n'a pu démarrer que grâce au conseil régional de Rhône-Alpes qui a accepté de financer le cycle préparatoire (une subvention de 90 000 F en 1977, renouvelée en 1978). Une participation avantageuse certes, mais discutable dans la mesure où les stagiaires sont originaires de toutes les régions françaises.

BERNARD ÉLIE.

(1) L'âge moyen de la première promotion (seize candidats au départ) est de vingt-huit ans, les extrêmes étant vingt-cinq et trente-huit ans ; celui de la seconde promotion (dix-huit candidats au départ) est de vingt-sept ans (les extrêmes, vingt-sept - trente et un).

(2) Dans la première promotion à l'issue du cycle préparatoire, un étudiant n'avait pas été admis à poursuivre et trois autres avaient été sérieusement mis en garde ; deux d'entre eux, jugés inaptes, ont été exclus à la fin du troisième semestre, le quatrième a été éliminé à la fin du quatrième semestre.

DÉFENSE

Environ 30 % des appelés occupent dans les armées un emploi qui correspond à leur métier d'origine

Un appelé sur quatre — très exactement 27 % du contingent — occupe dans les armées, durant son service national, un emploi qui correspond à son métier d'origine.

C'est ce qui ressort de la lecture de diverses publications récentes du ministère de la défense, consacrées au service national, où il est fait notamment observé qu'en raison des différences profondes entre emplois civils et spécialités militaires il est impossible de donner à chaque jeune Français sous l'uniforme une fonction en rapport avec sa formation antérieure.

Chargée de gérer, par l'informatique, les personnels du contingent depuis le recensement jusqu'à l'appel sous les drapeaux et, plus tard, leur affectation de réserve, la direction du service national établit schématiquement quatre catégories de situations :

1) Les spécialités ou professions indispensables aux armées ou aux autres administrations : professions de santé, scientifiques ou coopérants et aides techniques.

A ces spécialistes, il est proposé, en quelque sorte, un contrat par lequel il leur est garanti un emploi dans leur spécialité en contrepartie d'un report d'incorporation jusqu'à vingt-cinq ou vingt-sept ans, et d'un service de seize mois.

2) Les spécialités ou professions pour lesquelles la ressource nationale est inférieure aux besoins des armées : enseignants d'éducation physique et sportive, ingénieurs des travaux publics, interprètes ou informaticiens.

Le recensement de ces spécialistes et leur affectation sont décidés au niveau national.

3) Les emplois identiques ou très proches dans la vie civile et dans les armées : mécaniciens, électriciens, musiciens, conducteurs d'engins, infirmiers, cuisiniers, armuriers, etc.

Il existe environ deux cent cinquante familles d'emplois de ce type. Au moment de l'affectation, les bureaux du service national s'efforcent d'honorer les besoins exprimés. On considère qu'en moyenne un appelé sur quatre ou un appelé sur trois, selon les circonstances, peut exercer ses connaissances professionnelles au cours de son service.

4) Les emplois militaires qui n'ont pas leur équivalent dans le civil : combattants, chefs de groupe, de patrouille, d'équipe ou de combat, servants des transmissions, tireurs au canon ou de missiles, etc.

Ces emplois représentent schématiquement les deux tiers des effectifs d'appelés, et c'est le chef de corps qui demeure maître des affectations à l'intérieur de la formation militaire qu'il commande.

Un déplacement vers l'est

On observe, du reste, que la simplification de la mise en œuvre de certains matériels permet de confier des armes à des personnels après une période limitée d'apprentissage — un tireur de missiles antichars Milan est formé en moins de deux heures — tandis que les personnels de soutien jouent désormais un rôle considérable : il faut, dans l'armée de l'air, cinquante-deux hommes travaillant au sol pour permettre à un pilote de voler.

Au total, en 1978, sur les 281 800 appelés au service militaire, 70,97 % servent dans les forces classiques ; 24,24 % dans le soutien (recherche, écoles) et l'administration générale ; 3,73 % dans les forces nucléaires et 1,06 % dans les forces d'outre-mer. Les appelés constituent, on le sait, 47,18 % de l'ensemble de l'institution militaire.

Les difficultés d'affectation tiennent au fait, selon la direction du service national, que beaucoup de jeunes souhaitent accomplir leur service près de chez eux. Or, « *le centre de gravité des forces armées se situe sensiblement vers Nancy. Le centre de gravité de la population française se situe vers Orléans. Il est fatal que l'appel se traduise par un déplacement vers l'Est* ».

Néanmoins, le ministère de la défense considère que 48 % des appelés servent dans une région correspondant à leurs désirs : 29 % dans leur région d'origine, 9 % dans une région géographique liée à leur emploi (parachutiste, chasseur alpin, etc.), 4 % ont choisi leurs corps (les aspirants), 3 % en Allemagne fédérale et 3 % outre-mer.

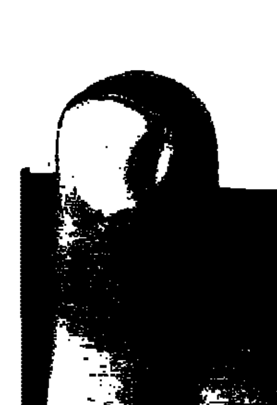
Si l'on exclut les dispenses pour raisons sociales et les exemptions pour causes médicales, le taux des jeunes gens effectuant le service national est de l'ordre de 75 %, selon la direction du service national, qui évalue ce même taux à 57 % aux Pays-Bas, 54 % en Allemagne fédérale et 52 % au Danemark.

« *Le taux des exemptions pour raisons médicales est plus faible en France que dans tous les autres pays voisins*, estime la direction du service national, *puisque la classe 1976 a comporté 17,4 % d'exemptés pour raisons médicales, soit 73 000 jeunes hommes, au lieu de 24 % aux Pays-Bas, 22 % en Allemagne fédérale, 20 % au Danemark et au Portugal* ».

A la liste des 4 000 handicapés physiques et 22 000 déficients intellectuels, il faut ajouter les malades chroniques et les victimes d'accidents de la route (5 000 jeunes Français sont ainsi blessés dans un accident avant l'âge du service militaire). « *Les armées répugnent à incorporer des jeunes souffrant d'affections même assez légères lorsque ces affections risquent de s'aggraver du fait même du service. Elles répugnent également à incorporer des jeunes qu'il faudrait dispenser, ensuite, d'exercice car cela revient à introduire des discriminations à l'intérieur des unités que n'apprécient ni les intéressés ni leurs camarades.* »

Toutefois, la direction du service national ne nie pas qu'il puisse exister « *des tricheurs* » ou « *quelques simulateurs* ». « *Ils réussissent à faire illusion, mais leur nombre est minime.* »

On compte, enfin, 800 demandes à bénéficier du « statut » d'objecteur de conscience en 1977 (soit 0,2 % de la classe d'âge) et environ 3 700 cas d'insoumission, dont 70 % sont des insoumis dits administratifs (les doubles nationaux, par exemple). En réalité, selon le ministère de la défense, les cas authentiques d'insoumission sont relativement limités, de l'ordre d'un millier officiellement reconnus.



Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

Libres opinions

L'asservissement de la recherche en sciences sociales

par PAUL-HENRI CHOMBART DE LAUWE (*)

AU moment où les universités sont méprisées par ceux mêmes qui sont chargés de les défendre, au moment où la recherche publique dans son ensemble risque d'être bradée au bénéfice des entreprises privées, il est un secteur-clé où l'enjeu est particulièrement clair : celui des sciences sociales. Il importe que tous les citoyens d'un pays comme la France prennent conscience de la signification et des conséquences d'un tel mépris. Il ne s'agit plus de moyens de recherche, d'organisation, de postes à défendre ou à créer, mais bien d'une conception de l'Etat et de la démocratie.

Situons bien le problème. Il serait facile d'accuser les chercheurs de vouloir se replier sur leur tour d'ivoire, sur la « Cité savante » comme diraient certains. Mais justement, j'ai la responsabilité d'un centre qui a été parmi les tout premiers à s'engager dans des actions en matière d'urbanisme, de travail, d'éducation, de santé, de consommation, de développement. Nous sommes sollicités de toute part, en France et à l'étranger. Nous avons passé des contrats avec de nombreux services. Nos travaux ont été largement utilisés et, dans certains cas, il aurait été avantageux d'en tenir compte plus largement, par exemple à propos de l'urbanisme du quartier des Halles, des « grands ensembles », etc. Combien d'erreurs auraient pu être évitées ! Mais pour que la recherche reste une véritable recherche, pour que la découverte reste possible, nous avons besoin de choisir nous-mêmes librement nos orientations.

Le contrôle nécessaire peut s'exercer à deux niveaux : celui du projet, admis ou rejeté par des spécialistes compétents sur des critères de recherche et pas seulement sur des critères de rentabilité, et celui des résultats au moment des publications.

En revanche, obliger des chercheurs à prendre des contrats qui ne correspondent pas à leur programme, détacher les chercheurs auprès des organismes publics ou privés, à la demande, aboutit à plus ou moins longue échéance à une destruction de la recherche. Si beaucoup de chercheurs américains nous envient le Centre national de la recherche scientifique que l'on veut démanteler, c'est qu'ils en ont compris l'intérêt, alors qu'en France on nous cite l'Amérique en exemple pour justifier ce démantèlement.

∴

Les procédés utilisés actuellement pour décourager les chercheurs des sciences sociales deviennent sordides. Les crédits, depuis plusieurs années, sont renouvelés en francs courants et non en francs constants, ce qui équivaut à une diminution de plus en plus accentuée. Le but était de pousser les laboratoires à rechercher des commandes à l'extérieur, les contrats devant combler le déficit. Mais les règles administratives nouvelles, les contrôles multiples, les rejets pendant des mois par les contrôleurs financiers des projets acceptés par les commissions scientifiques, l'impossibilité de régler le problème de nombreux hors-statut, font que les contrats reviennent souvent plus chers aux centres de recherche qu'ils ne leur rapportent, si bien que les chercheurs hésitent maintenant à prendre des contrats même s'ils vont dans le sens de leur programme (1).

Que signifie tout ce jeu ? La recherche en général, prétend-on, doit être rentabilisée à court ou à moyen terme, elle doit servir les entreprises privées par priorité. La recherche universitaire doit s'adapter à ces exigences. La recherche en sciences sociales n'est pas immédiatement utile ; de plus, elle est dangereuse car elle peut aboutir à critiquer l'action d'un ministère ou d'un gouvernement. Elle doit donc être limitée dans son développement et étroitement surveillée.

Alors, où en sommes-nous ? Cette crainte de la critique, cette défiance de la création, ce mépris des facteurs humains, comment cela s'appelle-t-il ? Il est beaucoup question dans le langage politique d'aujourd'hui de totalitarisme (de gauche, bien sûr, jamais de droite). Mais qui a pris dans l'histoire de telles mesures ? Où ont été conduits ceux qui les ont prises ? Qui osera répondre ?

∴

Les chercheurs et les enseignants en sciences humaines, et plus particulièrement en sciences sociales, ont aussi leurs torts. Les querelles de disciplines, d'écoles, voire de chapelles sont connues. Mais, d'une part, les conditions imposées actuellement, les difficultés de crédit, de statut, de carrière, l'exploitation éhontée des vacataires pour remplacer un personnel titulaire et disposer, comme l'ont dit les syndicats, d'un « vivier » de personnel utilisable au gré des autorités, ne facilitent pas les rapports humains et la détente dans le travail. D'autre part, les sciences humaines sont jeunes et cherchent leur voie. Il n'est pas étonnant qu'elles procèdent par tâtonnements, qu'elles aient des contradictions à surmonter. Mais toute recherche, toute création, toute innovation se fait dans la demi-lumière. Les débats, les discussions, les divergences sont aussi une preuve de vitalité et de liberté.

Attention ! l'enjeu est trop important. Une conception technocratique de la recherche, renforcée par les possibilités encore incomplètement connues de l'informatique, qui tendrait soit à éliminer les sciences humaines, soit à les utiliser comme moyen de contrainte en les orientant vers l'étude des réactions de la population aux décisions prises par des minorités au pouvoir, aboutirait tôt ou tard à un totalitarisme bureaucratique généralisé. Si ce danger a enfin été perçu, si des déclarations récentes faites à propos de l'Université annoncent réellement une transformation, nous n'y croirons que le jour où des responsables politiques changeront complètement d'attitude, non seulement dans leurs discours, mais dans leurs actes. Sinon les universitaires et les chercheurs, conscients des risques courus, ne pourront plus accepter d'être traités comme *des servants d'une machine à fabriquer des individus dociles pour une société de termites*. Le pire, alors, peut arriver.

(*) Directeur du centre d'ethnologie sociale et de psychosociologie (Ecole pratique des hautes études), laboratoire associé au C.N.R.S.

(1) Sur toutes ces questions, les syndicats ont dressé un tableau accablant. Il n'est pas possible ici d'entrer dans tous les détails.

Une société italienne a mis au point le premier système global de contrôle de la traction automobile

L'automobile des prochaines années va profiter du développement extrêmement rapide des systèmes électroniques (« le Monde » du 31 mai). L'allumage et l'alimentation du moteur, le multiplexage (1), *la commande de la transmission et du circuit de freinage*, le contrôle de l'éclairage nécessiteront, dans une première phase, l'installation de calculateurs spécifiques dont la multiplication anachique n'est pas souhaitable. L'idée d'une « boite noire » unique où aboutiraient tous les capteurs du véhicule et d'où partiraient l'ensemble des ordres transmis aux organes fait son chemin.

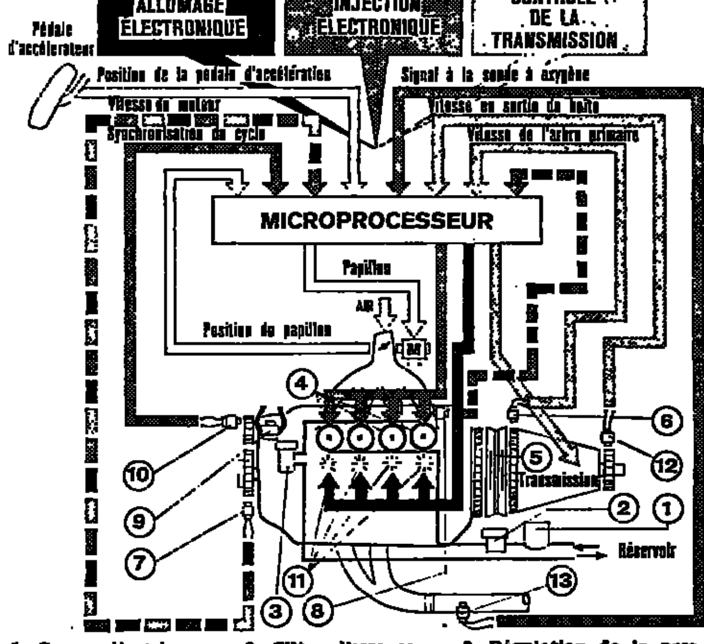
Cette deuxième phase, caractérisée par l'apparition d'un véritable « cerveau » dont les compétences évolueront est révolutionnaire : l'organisation générale du véhicule est bouleversée, sa conduite et ses performances diffèrent de ce que nous connaissons, et l'élaboration d'un système central électronique (donc très *complexe) ne peut se concevoir sans un* système complémentaire de diagnostic électronique où le rechange de modules a remplacé définitivement la notion obsolète de réparation.

L'enjeu est particulièrement important pour l'industrie automobile où surgissent actuellement, dans le monde entier, à certains postes-clés, des hommes venus d'horizons différents et capables de comprendre la thématique des systèmes électroniques et de développer les programmes en vue de leur application.

Les Américains ont, dans ce domaine, une avance confortable qui tient autant à l'importance de leurs départements de recherche qu'à l'urgence de satisfaire aux contraintes du plan Carter. L'Europe, *sur la défensive, s'attache à conserver* ses positions, et la création d'une « clientèle captive » (concessionnaires et particuliers) liée aux principales marques par l'obligation d'utiliser des systèmes spécifiques d'après-vente n'est pas pour déplaire aux grandes firmes.

Il n'est donc pas surprenant qu'un fabricant d'équipements important, Magnetti Marelli, contrôlé par un constructeur (Fiat détient les deux tiers de son capital), ait présenté le premier système global de contrôle de la traction.

CE n'est déjà plus un projet : la première étape des recherches est achevée, le système est défini, chacun de ses organes fonctionne correctement et un prototype circule depuis quelques semaines sur des pistes italiennes. L'allumage est intégralement électronique, avec capteurs sur l'arbre du moteur et déclenchement statique des étincelles (c'est une adaptation du système développé par Magnetti Marelli pour la BMW M1). L'injection du carburant utilise les ultra-sons pour la mesure du débit d'air, et la transmission est du type Van Doorne, à courroies et poulies extensibles (2), celle-là même qui animait les automobiles Daf. Le tout est contrôlé par un microprocesseur central pour lequel la volonté du conducteur n'est plus qu'une simple donnée, comme la vitesse du moteur ou la température de l'air...



1. Pompe électrique. — 2. Filtre d'essence. — 3. Régulation de la pression d'essence. — 4. Injecteurs électromagnétiques. — 5. Embrayage. — 6. Capteur de vitesse de l'arbre primaire. — 7. Capteur de vitesse du moteur et détection du point mort haut. — 8. Capteur de dépression de température de l'air et du moteur. — 9. Valve de régulation d'air minimum asservie à la température du moteur. — 10. Capteur de synchronisation du cycle moteur (sur une roue tournant à la vitesse N/Z). — 11. Bougies. — 12. Capteur de la vitesse finale de la transmission. — 13. Sonde de détection de l'oxygène dans le gaz d'échappement (document Magnetti-Marelli.)

Il n'y a plus d'action directe sur le moteur, toute demande de puissance est reçue, enregistrée, soupesée, calculée, rationalisée pour « optimiser » la consommation et les performances. Le papillon des gaz (qui contrôle l'arrivée d'air dans le moteur) est commandé par la centrale électronique, et sa liaison mécanique avec la pédale d'accélérateur (qui n'est plus qu'un potentiomètre) a disparu.

Pourquoi ? Parce que l'homme abuse des régimes transitoires (les étapes intermédiaires entre deux allures stabilisées du moteur), et qu'un système, aussi perfectionné soit-il, sera toujours en retard sur les fantaisies du conducteur. Ainsi, lorsqu'on écrase la pédale d'accélérateur d'une automobile actuelle, le papillon s'ouvre totalement (avec un léger retard) en apportant un maximum d'air aux cylindres. Mais le capteur de dépression et le débitmètre d'air qui commandent en partie l'allumage et l'alimentation ont une certaine inertie qui interdit une *réponse simultanée*. Il s'ensuit une perte de performance et d'énergie qui peut confiner au gâchis chez un pilote particulièrement énervé.

La solution s'impose : en supprimant la commande mécanique des gaz, on va contrôler totalement les régimes transitoires puisque chaque variation, même imperceptible, du papillon ordonnée par le calculateur s'accompagnera, *au même moment*, d'une variation programmée de l'avance à l'allumage, du débit de carburant... et du rapport de transmission.

Pour chaque véhicule, en effet, un diagramme des consommations minimales peut être dressé. A chaque régime du moteur correspond une puissance atteinte pour un angle déterminé de l'ouverture du papillon. Et à chaque puissance correspond une vitesse stabilisée ou une accélération qui dépend étroitement du rapport de transmission.

Prenons un exemple : la voiture mise au point par Magnetti Marelli roule à une vitesse moyenne stabilisée sur le plat. Toutes les données transmises au calculateur sont quasiment stables : vitesse du moteur, débit de l'air, température de l'air et de l'eau de refroidissement, vitesse de l'arbre primaire de la transmission et vitesse des roues. Pour économiser le carburant, le moteur tourne au régime idéal qui correspond à la puissance déterminée par la position de la pédale d'« accélérateur », et le rapport de transmission a été choisi le plus long possible par la centrale électronique.

Survient un obstacle qui doit être doublé rapidement : le pilote appuie plus fortement sur la pédale, la demande de puissance est transmise au calculateur, qui détermine aussitôt quatre données nouvelles (qu'il contrôle en permanence grâce aux différents capteurs) : l'angle d'ouverture du papillon, le débit des injecteurs, l'avance à l'allumage et le rapport de transmission pour que le moteur atteigne le plus rapidement possible son régime optimum, compte tenu de son inertie propre (qui fait partie des données stockées dans la mémoire centrale). Aussitôt après, les rapports vont s'allonger, selon une progression programmée, afin que le véhicule accélère jusqu'à la vitesse maximale possible au niveau de puissance déterminé par la pédale.

Il va de soi qu'un mode de variation continu des vitesses est préférable, même si le rendement de la transmission Van Doorne est particulièrement mauvais, à un changement discontinu des rapports tel que celui des boîtes des transmissions automatiques les plus courantes. Des progrès peuvent encore être faits pour le rendre plus « performant ». Mais, dans l'état actuel de l'expérimentation, des économies substantielles de carburant ont déjà été enregistrées lors d'essais où les régimes transitoires sont fréquents.

Ainsi, en circulation urbaine, le contrôle global de la traction laisse espérer des gains de 16 à 33 % par rapport aux véhicules conventionnels. Pourtant, la conduite d'un prototype n'est ni molle ni surprenante : elle s'apparente à celle des Daf.

Il reste désormais à perfectionner le système, pendant quelques années encore, pour passer au stade industriel. Il faut résoudre, en effet, les problèmes d'encombrement (mais la technologie des circuits progresse très rapidement), de fiabilité en grande série, de coûts... et habituer la clientèle aux contraintes (notamment l'après-vente) du progrès. Il est certain que la commercialisation se fera par étapes successives — d'abord l'allumage, puis l'injection et le multiplexage, enfin le système global, — mais, dans cinq ans ou moins, le contrôle centralisé de la traction aura conquis la rue.

MICHEL BERNARD.

(1) C'est-à-dire le remplacement du faisceau électrique traditionnel par un fil de puissance et un fil de commande codée qui relieront chacun des organes (capteurs ou « effecteurs ») au calculateur central et à la batterie.

(2) Mais les masselottes qui commandent la variation du diamètre des poulies sont remplacées par un moteur électrique. Rappelons que Fiat et Borg Warner se partagent désormais 48 % des actions de la société néerlandaise Van Doorne Transmissie B.V. (*le Monde* du 21 décembre).

La première installation industrielle de vitrification des produits radioactifs fonctionne depuis six mois à Marcoule

Depuis le 28 juin dernier fonctionne, au Centre d'études nucléaires de Marcoule (Gard), le premier atelier industriel de vitrification continue des déchets nucléaires. Géré par la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA), il a déjà, à ce jour, fonctionné plus de deux mille deux cents heures, et a transformé en verre plus de 50 mètres cubes de solutions de produits de fission issues des installations de retraitement des combustibles irradiés.

Le retraitement, au cours duquel on récupère l'essentiel de l'uranium non « brûlé » et le plutonium produit, conduit en effet à l'obtention de liquides fortement chargés en déchets dissous ou en suspension. La radioactivité de ces corps est très importante, et dégage une chaleur telle qu'il est nécessaire de placer ces solutions dans des réservoirs spéciaux, où elles sont constamment refroidies et agitées.

Un tel stockage ne peut être que provisoire, même s'il peut être prolongé pendant un petit nombre de dizaines d'années : il est en effet hors de question de compter garder de la sorte des produits dont le niveau de radioactivité restera potentiellement dangereux durant des centaines d'années (« le Monde » du 15 mars). D'où les efforts poursuivis partout dans le monde, pour trouver des solutions de stockage intermédiaire (à l'échelle de quelques dizaines d'années) ou définitives.

De l'avis de nombreux experts internationaux, la vitrification apparait à ce jour comme une des solutions les plus prometteuses et la France, où les équipes du Commissariat à l'énergie atomique travaillent la question depuis plus de quinze ans, a une certaine avance dans ce domaine. A tel point que la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne s'intéressent de très près à la technologie française. L'atelier de vitrification de Marcoule (A.V.M.) est en effet le premier du genre fonctionnant dans le monde.

Le but de la vitrification, comme des autres procédés du même type étudiés, est de parvenir à « bloquer » les produits de fission et les traces de corps lourds, notamment, l'uranium, le plutonium et les autres transuraniens que le retraitement n'a pas complètement éliminés, au sein d'une structure atomique suffisamment résistante aux agressions : il s'agit, en effet, d'inclure ces corps au sein de matériaux résistant à l'eau, aux différences de températures, etc.

Les premières études, menées par le C.E.A. s'étaient portées sur des minéraux synthétiques cristallisés du type feldspaths ou micas artificiels. Très rapidement, elles butèrent sur une double difficulté : l'expérimentation montra qu'il faudrait mettre au point autant de matériaux cristallisés que de familles de corps à « fixer » ; ce qui aurait posé, entre autres, de grands problèmes au niveau de la réalisation industrielle. De plus, de tels corps présentaient, en dépit de leur dureté intrinsèque, des surfaces d'échanges avec l'extérieur très importantes (c'est par ces surfaces que se produira une éventuelle migration des atomes ; il convient donc de les réduire autant que possible).

Une grande stabilité

Très vite, expliquent les équipes françaises, on constate, et, notamment, au cours de ces expériences sur les minéraux synthétiques (où ils apparaissaient comme sous-produits), que les matériaux de type vitreux — dans lesquels les différents atomes ne sont pas disposés suivant un réseau géométrique régulier, à la différence de ce qui se passe dans les corps cristallisés — présentaient les caractéristiques les plus intéressantes. En particulier, leur surface d'échange avec le milieu extérieur est faible, ils sont très résistants, et leurs caractéristiques sont peu modifiées par le vieillissement.

Pour démontrer ce dernier point, les équipes de Marcoule ont réalisé des expériences de vieillissement artificiel soit en soumettant des verres à des flux d'irradiation importants, soit en y incluant de grandes quantités de produits radioactifs à durée de vie courte : en quelques semaines, ces verres reçoivent ainsi autant de rayonnements de toutes sortes qu'ils n'en recevront normalement en plusieurs siècles. Certains verres de Marcoule, « dopés » au curium, ont ainsi un « âge » supérieur à dix mille ans. Ces expérimentations ont pour but de permettre l'étude des phénomènes qui peuvent se produire : cristallisations éventuelles, devenir de l'hélium gazeux « fabriqué » à partir du rayonnement alpha (au bout de mille ans, chaque litre de verre « produit » environ 100 centimètres cubes d'hélium — mesuré à la pression atmosphérique, — mais dont seules quelques fractions s'échappent vraiment du matériau).

La grande stabilité des verres s'explique notamment par le fait que les éléments a isoler, produits de fission et éléments lourds (actinides), ne sont pas englobés dans la matière ; ils entrent vraiment dans sa composition. Deux installations pilotes réalisées à Marcoule, dénommées Gulliver (qui a fonctionné de 1961 à 1965) et Piver (de 1969 à 1973) (1), ont permis de mettre au point des compositions de verres *ad hoc*.

Les verres que produit l'A.V.M., première installation fonctionnant en continu, incluent, dans leur composition, un tiers environ d'éléments venant des solutions à vitrifier ; le reste est essentiellement constitué de silice et de borates, responsables de la formation du réseau vitreux. D'autres éléments (sodium et calcium essentiellement) sont ajoutés ; leur rôle consiste à « ouvrir » le réseau vitreux pour permettre l'intégration des corps étrangers.

L'A.V.M. est, relativement, une petite installation : la cellule centrale, où se déroulent les opérations principales, fait un peu plus d'une centaine de mètres carrés de surface au sol, sous une hauteur de 3 m. 50.

Toutes les huit heures

Dans un premier temps, la solution à vitrifier est amenée, en continu, à un débit d'environ 40 litres par heure, dans un « calcinateur » cylindrique légèrement incliné, qui tourne à une vitesse de 30 tours par minute : le calcinat, qui reste après évaporation des produits volatils, s'écoule par gravité dans un four de fusion en métal, chauffé par induction, et maintenu à une température d'environ 1 200 degrés Celsius, où il est mélangé, au fur et à mesure, à de la fritte de verre apportant la silice, le bore et les modificateurs du réseau. Quand le four est plein, en moyenne toutes les huit heures, on fait fondre le bouchon intérieur du four, lui-même en verre. Les 100 à 150 kilogrammes de verre en fusion s'écoulent dans un conteneur en acier. Après trois coulées, celui-ci est fermé par un couvercle soudé, nettoyé sous un jet d'eau à très haute pression, puis sorti de la cellule et, par un sas spécial, transféré dans un appareil de transport qui le place dans un puits de stockage, refroidi par une circulation d'air. Il pourra y rester plusieurs dizaines d'années.

Une répétition générale

Comme dans toutes les installations nucléaires de ce type, manipulant des produits très radioactifs, plusieurs appareillages assurent la récupération des effluents gazeux ou des poussières, leur recyclage ou leur filtration.

La cellule centrale de l'A.V.M. est enclose derrière d'épaisses parois de béton percées de fenêtres fermées par du verre au plomb ; elle est entièrement conçue pour que toutes les opérations de routine (maintenance) ou exceptionnelles (en cas d'incident) puissent être télécommandées ou télémanipulées. L'installation, virtuellement opérationnelle au début de 1977, n'a reçu ses premiers litres de solutions radioactives qu'à l'été 1978 : ce délai a été utilisé pour une répétition générale, à distance, de toutes les interventions imaginables. Le corps du four de fusion doit être changé toutes les deux mille deux cents heures : la première opération a été réalisée, sans difficultés, au milieu du mois de novembre.

Les techniciens de Marcoule sont très confiants sur la nature de leur procédé et sur l'avenir de leur installation, qui a coûté environ 500 millions de francs et qui emploie dix-huit personnes. En quelques mois, elle a vitrifié quelque 50 mètres cubes de solutions de produits de fission, représentant plus d'un an de production de l'ensemble des installations du site. Les équipes préparent déjà la réalisation des installations de l'atelier de vitrification de La Hague, où deux ou trois chaines du type de celle de Marcoule devraient compléter les nouvelles installations de retraitement. Les verres produits, contenant les déchets des réacteurs à eau légère au lieu de ceux des réacteurs graphite-gaz, y seront nettement plus radioactifs : pour éviter que la température intérieure des blocs de verre ne s'élève trop (ce qui conduirait à une dévitrification), ils seront, selon toute probabilité, stockés quatre ou cinq ans dans l'eau avant d'être à leur tour entreposés dans des puits semblables à ceux de Marcoule.

XAVIER WEEGER.

Lire également, page 21, le point de vue de Jean Kaspar : « La France, poubelle de l'Europe ? »

(1) Arrêtée en 1973, l'installation Piver devrait prochainement être remise en service pour des essais de vitrification de solutions de produits de fission provenant du retraitement des combustibles du surrégénérateur Phénix.

LA COOPÉRATION ENTRE L'UNIVERSITÉ ET L'INDUSTRIE

Cette « Candida utilitis » qui travaille dans la choucroute

Commencée en septembre, la « campagne » de fabrication de la choucroute s'achève en ce moment, comme tous les ans. Ce procédé de conservation par fermentation — inventé, semble-t-il, par les Chinois pour nourrir les bataillons innombrables des constructeurs de la Grande Muraille — s'applique, en effet, à des choux frais qui sont récoltés, en France, de septembre à décembre. Aliment antiscorbutique, peu chargé en calories (si l'on ne l'accompagne pas de viande de porc), se conservant tout au long de l'hiver, la choucroute est traditionnellement consommée en Extrême-Orient (50 kilogrammes par an et par habitant en Corée du Sud), dans les pays de l'Est et en Allemagne (plus de 200 000 tonnes par an en Allemagne fédérale). La production annuelle française n'est que de 70 000 tonnes environ.

La fabrication de la choucroute procède d'une fermentation naturelle qui demande de quatre semaines à plusieurs mois. Elle est très polluante : 100 tonnes de choux se transformant en 65 tonnes de « lanières » (la choucroute), 20 tonnes de déchets (les feuilles extérieures et les trognons qui sont donnés au bétail) et 15 tonnes de « jus » (dont 225 kilogrammes de matières organiques biodégradables et 500 kilogrammes d'acides, acide lactique essentiellement).

Un fabricant de Connerré (Sarthe) la société Christ, et la division « procédés biotechnologiques » de l'université de technologie de Compiègne ont donc travaillé ensemble depuis plusieurs années pour rendre moins polluants les jus de choucroute et pour accélérer le processus de « choucroutisation ».

Pour la fabrication de la choucroute, le chou est découpé en lanières ; on ajoute 2 % environ de sel et le tout est mis dans de grandes cuves fermées, car il s'agit d'une fermentation anaérobie. L'eau contenue dans les choux est libérée naturellement et elle sort en entraînant les sucres (des hexoses) qui représentent 1 à 2 % du poids du végétal. Dans une première phase qui dure deux ou trois jours, et dont dépend l'arôme de la choucroute, des bactéries lactiques, toujours associées au chou, commençent à casser les molécules de sucre et transforment celles-ci en acide lactique et en alcools.

D'autres bactéries, anaérobies elles-aussi, qualifiées de « besogneuses » par M. Jean-Michel Lebeault, qui dirige la division « procédés biotechnologiques » de Compiègne, se mettent alors au travail. Pendant cette deuxième phase, qui dure au moins trois semaines et qui donne à la choucroute son acidité, ces bactéries cassent les molécules de sucre restantes, transformant chacune d'entres elles en deux molécules d'acide lactique. L'acidité augmente donc considérablement (le pH descend jusqu'à 4 ou même 3,5) au point d'empêcher la prolifération de tous les autres microorganismes. Et c'est cette acidité qui rend si polluants les jus de choucroute en ralentissant, dans les stations d'épuration, l'action des microorganismes qui pourraient « digérer » la matière organique présente dans ces jus.

La division « procédés biotechnologiques » de Compiègne a isolé, parmi toutes celles qui sont présentes naturellement dans les jus, une levure particulière *(Candida utilitis)*, qui se nourrit d'acide lactique et transforme 25 % du poids de celui-ci en protéines. Sous son action, l'eau résiduaire perd toute acidité (son pH remonte à 7, elle est donc neutre) et peut ainsi être envoyée dans des stations d'épuration. Les brevets couvrant cette technique nouvelle ont été pris en 1977, et la mise en application du procédé a commencé, elle aussi, l'année dernière.

Le contrôle de la fermentation

Les chercheurs de l'université de technologie de Compiègne et la société Christ ont aussi travaillé pour accélérer la « choucroutisation ». La société Christ avait déjà mis au point un procédé sous vide grâce auquel on contrôle mieux la fermentation anaérobie. Les cuves ne contiennent que 6,6 tonnes de chou (contre 20 à 110 tonnes dans les fabrications classiques) et sont donc transportables. Ces cuves sont en plastique ; leurs parois intérieures sont tapissées d'un revêtement « alimentaire » très lisse et ne réagissant pas à l'acidité de la choucroute. Mais dans ces cuves particulières, comme dans les cuves classiques, il faut encore un mois au moins avant d'obtenir une choucroute prête pour la consommation.

La division « procédés biotechnologiques » travaillant en étroite association avec le fabricant a mis au point un processus accéléré qui arrive au même résultat en huit jours. Le jus est recueilli dans le bas de la cuve à 15 °C, chauffé à 25 ou 26 °C, et réinjecté en haut. Ainsi, les lanières de chou sont en contact constant avec le jus qui les traverse sans cesse, et le réchauffement accélère le travail des bactéries, tout en donnant les mêmes résultats que le processus classique. Les brevets couvrant cette technique sont pris et la nouvelle fabrication pourrait être mise en application dans le courant de l'année prochaine. Les cuves « tournant » en huit jours au lieu d'un mois, la production de déchets sera, elle aussi, accélérée, ce qui rendra d'autant plus utile le procédé de traitement des jus par ensemencement avec la levure *Candida utilitis*.

YVONNE REBEYROL.

En toute logique

Carte blanche au hasard

PROBLEME N° 137

Je place trois cartes dans un chapeau. L'une est blanche des deux côtés, l'autre est rouge des deux côtés, la troisième est blanche d'un côté et rouge de l'autre.

Je tire une carte au hasard et la pose sur la table sans la regarder. Ouvrant les yeux, je constate que le dessus est blanc. Je déduis de cette observation qu'il y a une chance sur deux pour que ce soit la première ou la troisième carte et je vous parie 4 francs contre 3 francs que l'autre côté est blanc.

Qui de nous deux prend le plus de risques ?

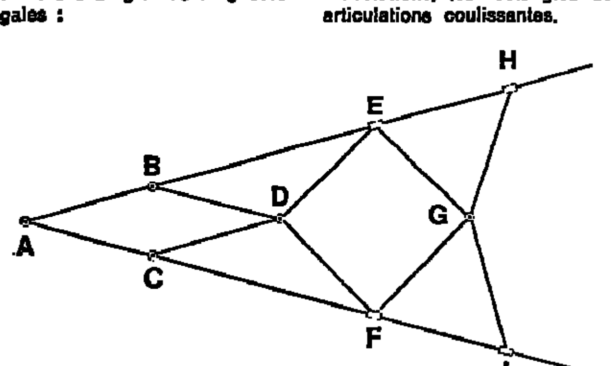
(Solution dans le prochain *Monde des sciences et des techniques.*)

SOLUTION DU PROBLEME N° 136

Pour réaliser la trisection, l'appareil se compose uniquement des deux branches externes et des tringles de longueurs égales :

CD = BD = DF = DE = AB = AC.

Les cercles représentent des articulations, les rectangles des articulations coulissantes.



L'angle EDF est le triple de l'angle BAC. En effet, l'angle DBE est extérieur du triangle isocèle DAB, donc égal à BAC, et aussi à DEB, puisque BDE est isocèle. L'angle GDE est extérieur à ADE, donc égal à une fois et demie l'angle BAC. Son double FDE est le triple de BAC.

Pour réaliser la division par cinq (la quinsection ?) on rajoute les branches, toujours d'égale longueur, GF, GE, GH et GI. L'angle HGI est le quintuple de ABC.

On remarquera que l'appareil de M. Lanfranchi, présenté ici dans le problème 125, peut également s'adapter à la division par cinq, avec l'avantage de réaliser la division par quatre mais le désavantage de nécessiter cinq tringles supplémentaires au lieu de quatre.

PIERRE BERLOQUIN.

UN COLLOQUE SUR LA PENSÉE D'HENRI EY

La psychiatrie retrouvée

Le 8 novembre 1977, mourait à Banyuls-dels-Aspres (Pyrénées-Orientales) le docteur Henri Ey (le Monde du 8 novembre 1977). *Peu de temps après, ses amis organisaient à l'hôpital Sainte-Anne, à Paris, une cérémonie à laquelle participait Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille. Ils ont voulu consacrer un an à dresser le bilan d'une œuvre qui aura marqué pendant plusieurs dizaines d'années la psychiatrie française.*

Pour ce faire, la société l'Evolution psychiatrique a organisé, récemment, à Paris, un colloque au cours duquel l'ensemble de l'œuvre d'Henri Ey — sous ses aspects philosophiques, scientifiques et médicales — a été analysée. Le docteur André Green, psychiatre, psychanalyste, dégage ci-dessous l'enseignement de ces deux journées.

par le docteur
ANDRÉ GREEN

La psychiatrie traverse des temps difficiles. Contestée de l'extérieur tant par les maîtres à penser de la nouvelle génération que par une certaine presse qui lui reproche tour à tour d'être trop carcérale et trop libérale, ternie par sa collusion, en certains pays, avec un pouvoir politique répressif, reniée par une partie d'elle-même qui, hier, a connu des *succès faciles sous le nom* d'antipsychiatrie, elle a du mal à vivre.

Cette situation, héritée en partie de mai 1968, s'est aggravée depuis la disparition d'Henri Ey, dont le nom n'a pas « passé la rampe » du grand public, à la différence d'autres. Un nom qui fut la clé de voûte de tout ce qui a existé dans cette discipline de 1945 à 1970, année de sa retraite, où, de son pays natal, il continuait le combat, mais de loin. Et l'on sait que loin des yeux...

Au sein de l'activité de Ey, sa fonction de secrétaire général du groupe de l'Evolution psychiatrique fut la pièce maîtresse de son échiquier scientifique. Grâce à cette société scientifique, fondée en 1927, qui en représente la tendance dynamique, la psychiatrie française fut, pendant vingt-cinq ans, la plus vivante d'Europe, sinon du monde. L'Evolution psychiatrique devait beaucoup souffrir de la retraite de Ey, puis de sa disparition.

L'œuvre de Ey est importante parce qu'elle a constitué le sel de la réflexion psychiatrique depuis 1930. Elle se veut dans la continuité de l'histoire de la psychiatrie. Mais aujourd'hui, l'appréhension du passé sur les origines de la psychiatrie, grâce à Michel Foucault (même si on ne partage pas ses conclusions), peut être menée de façon plus rigoureuse.

Georges Lantéri-Laura refit le parcours du concept de maladie mentale jusqu'au Moyen Age, distinguant les maladies attribuées aux causes naturelles de celles dues à des causes surnaturelles, qu'elles relèvent de Dieu ou du diable. Il souligna notamment l'avance de la psychiatrie sur la neurologie au dix-neuvième siècle, contrairement à un préjugé répandu, et insista sur le caractère nécessairement réflexif de cette discipline, qui ne peut se satisfaire des limitations technico-scientifiques de l'évolution médicale. Del Pistoïa retraçait l'histoire de la psychiatrie à Lucques, considérée dans ses rapports avec l'environnement social. Il était alors remarquable de voir que cette petite République italienne démocratique et bourgeoise devait reconnaître le fait psychiatrique dans un contexte pourtant différent de l'idéologie qui fit coïncider la naissance de la psychiatrie avec la Révolution française. En France même, l'image du citoyen Pinel s'imposait soit comme celle d'un libérateur soit comme celle d'un oppresseur victime de ses idées libératrices, initiateur du « grand renfermement » (Foucault), prélude à l'internement psychiatrique.

La psychiatrie a toujours été la branche philosophique de la médecine. Claude J. Blanc, qu'on peut considérer comme un disciple de Ey, et pas seulement un élève, dégagea le référent philosophique de cette œuvre qui dialogua tout au long de son élaboration tant avec la biologie qu'avec la philosophie. Il sut montrer comment la lecture des philosophes modernes, au premier rang desquels il faut compter Nicolaï Hartmann, plus que Husserl ou Heidegger, influença décisivement la pensée du maître de Bonneval, Henri Ey. Il fit justice de certaines accusations portées à son œuvre restée trop prisonnière du modèle jacksonien qui pesa sur ses origines. A l'examen, l'œuvre de Ey, à son terme, se rattache au néo-vitalisme qui rapproche sa pensée de celle de Bergson.

Pourtant ce vitalisme, qu'il faut peut-être relier aux origines méridionales de Ey — comme un grand nombre de pionniers de la psychiatrie, il se plaisait à le rappeler, — va de pair avec une conception profondément organiciste de la pathologie mentale, comme pathologie de la liberté.

C'est sur cet aspect organiciste, c'est-à-dire qui concerne l'« organisation » psycho-cérébrale, que René Angelergues, psychiatre puis psycho-neurologue revenu enfin à la psychiatrie, entreprit de défendre l'œuvre de Ey face à la métapsychologie psychanalitique dont pourtant il devait reconnaître la fécondité. Mais de même que ce sont les modèles métapsychologiques qui ont fait la valeur heuristique de la pensée psychanalytique, les modèles neurobiologiques devraient y apporter un complément indispensable.

C. Lairy fit remarquer qu'il y avait là danger d'amalgame et s'inquiétait de cet appel aux modèles neurobiologiques alors que ceux-ci poursuivent avec un acharnement aveugle le but de rendre les modèles psychopathologiques inutiles en les considérant comme mystifiants.

Psychoses et névroses

J'ai, pour ma part, repris, au cours de ce colloque, les fondements théoriques du débat qui opposa Ey aux psychanalystes, et tout particulièrement à son ami Lacan en 1946, sur la psychogenèse des psychoses et des névroses. Il reconnu que la psychanalyse avait été sans impact profond sur la psychiatrie. Il attribua ce fait à la réticence, voire à l'aversion de Freud envers les psychoses. Il proposa de substituer à l'opposition classique névrose-psychose l'opposition folie-psychose, en donnant à la folie — c'est-à-dire aux passions humaines — un statut anthropologique, tandis que la psychose (ordinairement appelée folie) ajouterait à cette folie essentielle la dimension de la destruction (auto et hétéro) par défense contre les actions de l'entourage du sujet, incapacitant ce dernier dans l'aménagement de ses conflits pulsionnels.

J. Hochmann et A. Jeanneau, psychanalystes et psychiatres se consacrant au traitement des psychotiques dans la communauté, montrèrent comment les travaux des psychanalystes pouvaient aider à leur travail. Hochmann s'attacha notamment à éclairer de quelle manière certaines positions théoriques, en continuité avec celles des psychanalystes post-freudiens appartenant pour la plupart aux pays anglo-saxons, pouvaient permettre de dégager des principes généraux de traitement pour les psychotiques qui représentaient un net progrès par rapport aux concepts freudiens issus des analyses de patients névrosés.

G. Daumezon confirma l'intérêt des thèses de J. Hochmann, qu'on pouvait en fait raccorder à des courants très anciens de la psychiatrie.

Ph. Jeammet conclut cette série d'exposés en cernant la spécificité de la psychiatrie infantile, soulignant le fait que les meilleures intentions, au point de vue de la prévention, dépendent des modèles qui les inspire, et dans le débat incessant qui oppose ceux qui soulignent les facteurs héréditaires et ceux qui valorisent les facteurs d'environnement, il insiste sur l'intérêt d'une approche psychopathologique thérapeutique, surtout dans les cas où existe une vulnérabilité héréditaire.

Le colloque de l'Evolution psychiatrique a ainsi permis à une certaine psychiatrie de se retrouver sans complexe, au moment où l'autocritique facile de certains fait souvent office de passeport pour un « lâchez-tout » reposant. Mais s'il faut l'hommage à un maître disparu pour permettre à la psychiatrie de se ressaisir, il reste des raisons d'être inquiets pour l'avenir.

L'ALCOOL ET LE TABAC EXPLIQUENT QUE LES HOMMES VIVENT EN FRANCE HUIT ANS DE MOINS QUE LES FEMMES

Les Françaises ont atteint en 1976 une espérance de vie à la naissance de 77,2 ans, et les Français de 69,1 ans seulement.

La surmortalité masculine est, en France, l'une des plus importantes du monde occidental ; elle atteint actuellement plus de huit ans et cette marge est plus importante encore en U.R.S.S. (10 ans) et en Finlande (8,5 ans).

Phénomène d'autant plus surprenant que la France se situe au troisième rang, après la Norvège et la Suède, quant à la longévité féminine. Dans le même temps, la longévité masculine des Français est inférieure à celle de tous les pays scandinaves, de la Grande-Bretagne et du Canada, mais aussi de l'Espagne et de la Grèce.

Les motifs de cet excès de mortalité masculine en France ont fait l'objet d'une étude entreprise par l'unité de recherches sur l'évolution de l'état de santé et des systèmes de soin et de prévention de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) (1), étude conduite par M. B. Garros et Mme M.-H. Bouvier.

En un demi-siècle, l'espérance de vie à la naissance s'est accrue, en France, de 14 ans pour les hommes et de 17 ans pour les femmes, passant respectivement de 55 ans à 69 ans pour le sexe masculin, et de 60 ans à 77 ans pour le sexe féminin.

L'écart entre les deux sexes est passé durant ce même demi-siècle de 5 ans à 8 ans, soit un accroissement de 60 % dû en grande partie à un surcroît de mortalité des hommes âgés de plus de 30 ans. Or, dans des pays comme la Suède ou les Etats-Unis, les différences de mortalité entre hommes et femmes au-delà de la trentaine sont beaucoup moins importantes qu'en France.

Léquipe de l'INSERM, analysant les causes médicales de décès pouvant expliquer une telle situation, montre que cet excès de mortalité masculine est dû essentiellement en France à l'alcoolisme et à un certain nombre de tumeurs dans la genèse desquelles l'alcool joue un rôle important.

Les décès par cirrhose du foie, *psychoses alcooliques* et complications organiques diverses dues à l'alcoolisme sont chez les hommes de France parmi les plus importants, numériquement, du monde.

Quant aux tumeurs malignes, elles emportent en France 2,2 *fois* plus d'hommes que de femmes, alors que ce rapport est de 1,6 aux Etats-Unis et de 1,4 en Suède.

Les différences observées sont essentiellement le fait de quatre types de cancers, note l'équipe de l'INSERM. Il s'agit de ceux atteignant la cavité buccale et le pharynx, l'œsophage, le larynx et les poumons, pour lesquels la mortalité des Français âgés de vingt-cinq ans à soixante-quinze ans est 3 fois plus grande qu'en Suède et 2 fois plus qu'aux Etats-Unis.

Or ces cancers sont favorisés par la consommation d'alcool et de tabac, et surtout par l'association de ces deux facteurs.

Pour les cancers liés surtout à l'alcool (bouche, gorge, œsophage, larynx), la mortalité masculine est en France 4 à 5 fois supérieure à celle des Etats-Unis et 5 à 17 fois plus grande qu'en Suède.

En revanche, les cancers du poumon liés essentiellement au tabac sont plus fréquents aux Etats-Unis.

La situation n'a cessé de s'aggraver depuis vingt ans, si l'on compare la France et la Suède ; à l'heure actuelle, deux fois plus d'hommes meurent de cancer en France qu'en Suède alors que cet écart n'était que de 1,5 il y a vingt ans. Dans le même temps, la mortalité des femmes est, en France, légèrement inférieure à celle des Suédoises.

Une étude, indiquant que les affections les plus meurtrières pour les hommes de notre pays sont dues à des habitudes d'ordre socio-culturel, montre, s'il en était besoin, l'urgence et l'importance des mesures qu'il convient d'entreprendre afin de modifier une situation aussi déplorablement absurde.

Dr E.-L.

(1) INSERM, 44, chemin de Ronde, 78110 Le Vésinet.

		Espérance de vie à la naissance		Surmortalité masculine
		Femmes	Hommes	(écarts entre sexes)
France	1976	77,2 ans	69,1 ans	8,1 ans
U.R.S.S.	1971-1972	74	64	10
Finlande	1974	75,4	66,9	8,5
Etats-Unis	1974	75,9	68,2	7,7
R.F.A.	1973-1975	74,5	68	6,5
Belgique	1968-1972	74,2	67,8	6,4
Norvège	1975-1976	78,1	71,9	6,2
Angleterre - Galles	1973-1975	75,7	69,5	6,2
Pays-Bas	1971-1975	77,2	71,2	6
Suisse	1968-1973	76,2	70,3	5,9
Italie	1970-1972	74,9	69	5,9
Espagne	1970	75,1	69,6	5,5
R.D.A.	1969-1970	74,2	68,9	5,3
Grèce	1970	73,6	71,1	2,5

Une « somme » au XX[e] siècle

(Suite de la première page.)

Inutile de trop compter sur le meneur de jeu pour annoncer la couleur. « Portraitiste avant tout », comme il l'admet lui-même, il s'en voudrait pourtant de vous aider à découvrir, par un écriteau, qui ou quoi vous attend au tournant. Vous n'avez pas de chapitre sur l'auteur qui pourtant lui a été le plus proche, Claudel, mais, à son propos, vous en avez un sur « le contre-panthéisme ». Ni sur Maritain, son ami-philosophe le plus cher, mais il titre : « un parterre de myosotis sur un fleuve de pétrole ». Ni sur Péguy, qu'il a rencontré à l'âge *de quinze ans (c'est-à-dire au* temps où Fumet fondait sa première revue littéraire), mais il vous entraîne à « l'échoppe de l'Espérance ».

Aussi bien, dans cette tétralogie qui déroule successivement en zigzag « Formation-Action-Expérience-Testament » de l'auteur, le décor change souvent plusieurs fois à l'intérieur des quarante-sept chapitres. Arrivé à la page 784, le lecteur est bien persuadé que Fumet ne dit que l'exacte vérité quand il écrit que cette histoire de Dieu dans sa vie « n'est pas une histoire personnelle ».

Certes, il est quelques centres privilégiés de cette existence aussi sereine que foisonnante : la rue Linné, où l'appartement de l'écrivain a vu et voit se rassembler tant d'amis vrais, tant de filleuls de toute race et de tout pays, où Aniouta, sa femme, détecte, identifie et prophétise, où Agnès et Angèle, ses filles, ont rayonné et restent présentes ; la Salette, où quatorze étés ont passé au temps des « coups de foudre » (traduisez : des conversions en chaîne d'artistes, d'écrivains ou de compagnons de travail) ; Komaalot, retraite lyonnaise du temps de l'occupation, où se sont croisés et noués tant de fils de la trame de la Résistance qui ont conduit Fumet tout droit à « Fresnes-Palace » ; et, bien sûr, quelques hauts lieux de la prière, où ce tertiaire de saint François, cet ami de saint Dominique, cet hôte régulier de telle chartreuse ou de telle trappe médite, écrit, rencontre, se retrouve en son Dieu.

Croyants sans barrières

Comme on peut s'y attendre avec un titre pareil, l'ouvrage nous fait côtoyer toutes sortes de croyants (souvent juifs, au moins d'origine), beaucoup de chrétiens (les orthodoxes sont très nombreux), une foule considérable de catholiques (le terme pouvant, selon le cas, désigner, dans la bouche de Fumet, tantôt le plus saint, tantôt le plus dérisoire), enfin un cortège considérable de clercs de toutes robes et de tous costumes — Fumet, là encore, cherchant à fuir le cléricalisme, mais trouvant à chaque pas des prêtres ou des moines composant une étonnante collection.

Dieu sait pourtant, c'est le cas de le dire, que le caustique Stanislas évite les barrières étouffantes des sacristies. Mais, que voulez-vous ?, il trouve Dieu partout, même là — pardon, Dieu trouve partout Stanislas et le poursuit ainsi depuis plus de trois-quarts de siècle : fuyant le lycée et « tuant son bachot », vivant à Montparnasse et poète fréquentant les poètes, auxiliaire des P.T.T. aux « ambulants » de la gare de l'Est, correcteur au « Journal officiel », puis chef-correcteur à « l'Intransigeant », éditeur et découvreur de talents (il a le premier publié Bernanos), critique d'art (de tous les arts) et collaborateur de revues littéraires, directeur — parfois à son corps défendant — de journaux comme « Temps présent » et « Temps nouveau », moraliste politique et homme de radio (qui ne se souvient des séries de l'« Analyse spectrale de l'Occident » ?), enfin auteur de nombreux livres dont les titres couvrent toute la page de garde du dernier paru.

Si je me laissais aller et si la place m'était donnée, j'aimerais offrir mieux que des aperçus de formules particulièrement heureuses caractérisant un écrivain, résumant une situation, expédiant une vérité ou un personnage. Du type : Léon Bloy « explorateur de l'invisible » ; Henri de Groux « prophète d'arrière-garde » ; Jacques Maritain « débarqué en 1905 sur le rivage de la foi ». Ou, au contraire, Pétain tantôt « vieux capitulard moraliste », tantôt « moraliste chevrotant » ; et encore Pie XII, non pas identifié, comme tel chartreux, avec « un grand indigène du Royaume de Dieu », mais « d'une nature plus scrupuleuse, plus pieuse, plus religieuse... que contemplative ».

Il y a plusieurs demeures...

Si Fumet a su en général éviter la guimauve de l'hagiographie, étant persuadé — et non pas seulement comme critique de cinéma — que « les saints réincarnés ne sont pas photogéniques », est-ce à dire qu'on ne soit pas çà et là agacé par son enthousiasme ou sa candeur quand il parle de certains de ses amis qui se trouvent être fort connus ou sont restés — et pour cause — des gens fort célèbres ?

Non certes que je lui en veuille de ne pas « être le domestique de son siècle » et de ne pas donner dans les ricanements de la littérature de dérision. Il dit avec raison, quelque part dans son livre, qu'il entend crier son admiration devant le Beau ou le Bien, et il manifeste de fait pour ses amis et pour ses amitiés plus et mieux que du respect. Mais, du même coup, il ne saurait — à la façon des terroristes actuels du verbe qu'il ne se fait pas faute de critiquer — m'imposer ses choix. Tel dont Fumet écrit laudativement que « quand il pense, il ne pense pas » me semble à moi plutôt ne pas penser quand il croit penser. Quant à de Gaulle, je reconnais comme lui qu'il est sans commune mesure avec ceux qui prétendent aujourd'hui le singer ou s'en réclamer ; mais je n'admettrai jamais que l'opération du 13 mai 1958 soit de même nature que l'appel du 18 juin, jamais que cette « nature » politique puisse prêter à des accents religieux cherchant à se justifier par « une application analogique de quelque chose de « surnaturel », jamais que le peuple en soit réduit à ce qu'un autre « estime ce qui est bon (pour le peuple) » parce qu'il serait, lui, « le souverain », « l'image même de la dignité du peuple ».

Querelle, comme on voit, infiniment plus grave que seulement politique. J'ai dit et je maintiens que, à aucun instant, le titre ne dément l'entreprise fantastique de Fumet. Il n'y a probablement à l'heure actuelle aucun livre qui témoigne aussi « essentiellement » de Dieu. L'auteur dit sa foi merveilleusement, limpidement, sans l'ombre d'aucun doute d'aucune sorte. Qu'il la confesse, cela est bien, et, dans la perspective ontologique qui est la sienne, cela est nécessaire.

Il reste que, croyant au même Dieu, je n'y crois pas de la même façon. Ayant longuement travaillé sur la mystique (il est vrai en misérable universitaire !), je pense que, même là, il y a plusieurs demeures. Entre la formule (si augustinienne) : « L'être est bon », *de la page 770*, et la formule de la page 206 (même d'inspiration *claudélienne) : « Tout ce qui n'est pas Dieu est tiré d'un originel n'être pas »*, il y a un abîme (dont le manichéisme pourrait d'ailleurs profiter) : *celui qui sépare* l'optimisme fondé sur la bonté de la création, engageant la responsabilité de Dieu, et la méfiance toute humaine pouvant se justifier par une expérience ambiguë de l'univers créé. Que Fumet me pardonne si je me fie plutôt à saint Paul, lorsque, dans « l'Epître *aux Romains* » (I, 20), celui-ci *nous* accorde de pouvoir « glorifier Dieu pour ce qui, de son Etre sensible, se dévoile au regard de l'intelligence par l'intermédiaire des choses créées ».

Discussion byzantine ? Que non pas. J'ai peur au contraire que ce soit un certain rigorisme dogmatique plutôt qu'une légitime rigueur théologique qui soit à l'origine de ce qui fait minimiser par Fumet « l'Action catholique » avant Vatican II et dénoncer par lui « l'abdication du catholicisme » ou « notre consentement un peu honteux à l'œcuménisme » après le même Concile, pour ne rien dire de la grogne de notre auteur à l'égard de « la bassesse de nouvelles théologies qui consiste à marcher sur les plates-bandes du matérialisme ». Précisément parce que, quoi qu'il en dise, j'ai moi aussi beaucoup d'amis qui ont depuis longtemps conquis leur autonomie politique et n'ont point pourtant recouru à ces moyens « pour gagner piètrement l'égalité avec le marxisme », je refuse de me laisser entraîner par Fumet contre Fumet.

Comment ne me souviendrais-je pas d'abord, cher Stanislas, de tous les combats que vous avez menés et de tous les coups que vous avez reçus parce que vous n'avez jamais cessé de lutter contre l'intégrisme de Maurras et de ses successeurs, contre l'antisémitisme, contre le « christianisme de résignation », mais, plus positivement encore, à une heure des plus tragiques de notre histoire, pour « unir », contre l'ennemi avoué de l'Homme, l'humain de la Révolution française et le divin de l'Evangile ?

Et c'est pourquoi je dis que cela vaut la peine d'acheter (même cher) le droit d'avoir, sur les rayons de sa bibliothèque, pour la méditer longuement, cette « Somme », une « Somme » du vingtième siècle. Au-delà de ce monde des lettres et des arts que personne ne connaît mieux que vous et dont vous offrez de surcroît une précieuse anthologie, elle nous entraîne, à la suite de saint Thomas et de ses successeurs, dans une histoire qui vous dépasse infiniment.

ANDRÉ MANDOUZE.

★ Stanislas Fumet, *Histoire de Dieu dans ma vie. Souvenirs choisis*, Fayard-Mame, 1978, 800 p., 190 F.

RELIGION

NOËL A PÉKIN : MUSIQUE RELIGIEUSE ET ROCK

Pékin *(A.F.P.)*. — *Pour la première fois depuis 1949, la télévision chinoise a diffusé pour la veillée de Noël un programme de musique religieuse. Des chants orthodoxes yougoslaves ont été interprétés par le chœur du collège Ivan Goran Kovacic, actuellement en tournée à Pékin.*

D'autre part, les fidèles chinois assistant à la traditionnelle messe de minuit dans l'église Nantang (église du Sud), dédiée à l'Immaculée Conception, étaient cette année bien plus nombreux que par le passé. Dans l'assistance, principalement composée de résidents étrangers de Pékin, on remarquait plusieurs dizaines de Chinois en gros manteaux et pantalons matelassés, assis aux côtés de diplomates et de leurs familles.

Pour les étrangers, ce Noël était aussi celui des innovations. La nuit dansante du réveillon organisée par le Club international a vu le premier officiel chinois, un membre de la direction de cet organisme, inviter de son propre chef une jeune Française à danser un rock fiévreux, signe d'une décontraction sans précédent dans la capitale chinoise.

Le Jour de l'an apportera, lui aussi, sa part de nouveauté, puisque l'on pourra trouver, le 1er janvier, dans les magasins réservés aux étrangers, alcools, vins et champagnes importés d'Occident.

● *Le clergé d'Argentan* (Orne) a invité les fidèles de la paroisse à signer, à l'occasion de Noël, des pétitions en faveur du respect des droits de l'homme.

Ces pétitions seront adressées à trois chefs d'Etat où *« les droits de l'homme sont bafoués »* et elles sont destinées *« aux prisonniers oubliés »*. Compte tenu du *« partage du monde »*, les pays retenus sont, pour l'Est, le Vietnam, *« à cause des moines bouddhistes victimes des persécutions religieuses »*, pour l'Ouest, le Salvador, *« pour les tortures et les massacres de paysans pauvres »* et pour les pays non alignés, l'Ouganda, *« connu pour les assassinats de chrétiens et les répressions à l'encontre de deux ethnies minoritaires »*.

JUSTICE

Sécurité et police

par CASAMAYOR

Nous avons entendu récemment prononcer avec toute la componction officielle, la phrase suivante : *« La police a pour mission d'assurer la sécurité des Français. »* Cette manière de se prendre au sérieux en débitant de gros mensonges prêterait à sourire. Elle n'est, hélas ! pas nouvelle. On appelle bien « gardien de la paix » un très modeste fonctionnaire qui n'a jamais nourri dans son cœur la délirante ambition de dépouiller de leurs attributions messieurs les ministres des affaires étrangères et des forces armées, lesquels se sont bien gardés d'avouer que la paix est beaucoup plus leur affaire que celle d'un sergent de ville. C'est néanmoins la police qui voit se déverser sur elle les tâches les plus lourdes, la sécurité, la paix, pourquoi pas le salut éternel tant qu'on y est...

Jeu de mots, dira-t-on. Pas tant que ça. D'ailleurs l'usage que l'on en fait est significatif, ce n'est pas Roland Barthes qui me démentira. J'ai dix fois signalé l'usage vicieux du mot « justice », cantonné aux limites d'une administration dont la compétence est strictement définie par des textes. Il en est de même du mot « sécurité ». Depuis des siècles, tout le poids en est attribué à la police alors qu'il est à la charge de beaucoup d'autres services. La force avec laquelle l'imposture résiste démontre qu'il doit y avoir un gros intérêt à cacher la vérité. Bien des plumes et des voix qui n'étaient pas médiocres ont tenté de remettre les choses à leur place. Han Suyn a écrit : *« Si on ne garantit pas à l'homme qu'il est à l'abri du besoin, toutes les autres libertés de la Charte des Nations unies ne sont que paroles en l'air. »* Indirah Gandhi a dit : *« Le pain avant la liberté. »* Autant d'affirmations lointaines rejoignant la ferveur populaire qui, suivant l'échelle du bon sens cartésien, réclamait en 1936 *« le pain, la paix, la liberté »*.

Il n'y a pas de sécurité, en temps d'épidémie, sans médicaments ; il n'y a pas de sécurité, en temps de crise, sans victoire sur le chômage ; il n'y a pas de sécurité concurrentielle sans progrès technique ; il n'y a pas de sécurité sociale sans progrès politique. Chacun trouvera ses exemples. Mais la sécurité n'est pas seulement quelque chose de beaucoup plus large que ce qui est compris dans les attributions du policier, elle est aussi beaucoup plus compliquée. Elle est remise en question, c'est-à-dire qu'elle doit être organisée différemment à mesure que change l'existence quotidienne, en général à la suite d'inventions. La machine à vapeur a amené le socialisme, l'automobile a amené la nécessité de la sécurité routière, l'électronique a bouleversé l'information, l'instruction et même la politique. En fait, c'est la meilleure solution du problème posé par la combinaison du présent et de l'avenir qui mérite le nom de sécurité.

Les policiers participent à cette solution dans leur secteur comme les professeurs dans le leur, les ingénieurs dans le leur et chacun dans le sien. Pourquoi exagérer leur rôle ? Pour les mettre en porte à faux, pour les exposer à des critiques et aussi à des tentations, pour les séparer des autres citoyens et finalement les avilir. A qui peut en douter je donnerai un seul exemple.

∴

Quelle plus grande offense que celle que leur a faite le ministre de la justice en déclarant en substance que si l'on supprimait la peine de mort les policiers tireraient à vue et se feraient justice eux-mêmes ? Tous les policiers auraient dû hurler leur indignation et clamer d'une seule voix : *« Il nous prend pour des sauvages ! Ça ne se passera pas comme ça ! »* Or ça a passé comme une lettre à la poste, tellement le pli était pris. Que le ministre les prenne pour des sauvages peut passer pour effet de l'ignorance. Ce qui est grave, c'est qu'il arrive aux policiers eux-mêmes de se prendre pour des sauvages et de se conduire comme tels alors qu'ils ne le sont pas forcément. Pour de rares malades mentaux, combien de braves types « conditionnés » d'abord par quelques chefs indignes — il y en a une petite collection qu'il serait facile de neutraliser ou de recycler — et surtout par cette croyance qui a cours chez tout le monde, y compris les policiers, qu'ils sont l'unique support de l'ordre public, qu'ils ont donc un rôle capital et que la moindre allusion à un comportement contestable, fût-elle faite avec le dos de la plume, risque de faire s'effondrer tout l'édifice social.

Et quand un abus est signalé, qu'on ne nous fasse pas le coup des « brebis galeuses ». La gale, si elles l'ont, elles ne l'ont pas attrapée toutes seules.

ÉCOLOGISTES CONTRE CHASSEURS

(De notre correspondant.)

Amiens. — Une affaire qui dure depuis presque trois ans vient de trouver son épilogue devant la Cour de cassation, qui a donné raison à des écologistes contre des chasseurs. En février 1976, le Groupe environnement protection ornithologie en Picardie (GEPOP) organise, près de Saint-Valéry-sur-Somme, une réunion d'information sur la chasse au gibier d'eau. Un tract demande la fermeture totale de cette chasse à partir de février, l'application stricte de la loi qui interdit toute chasse de nuit et une législation plus rigoureuse contre les destructeurs d'espèces protégées. Les deux cents manifestants sont obligés de se retirer, face à une centaine de chasseurs qui détruisent leurs pancartes.

Quelques jours plus tard, le président de l'Association de chasse sur le domaine public maritime de la baie de Somme envoie un article à trois hebdomadaires locaux : *Abbeville libre, la Baie de Somme, l'Eclaireur du Vimeu*. Il y qualifie d'extrémistes les membres du GEPOP. En mai, le Groupe attaque en diffamation l'auteur de l'article et les trois hebdomadaires.

Plus d'un an après, en juin 1977, le tribunal d'Abbeville condamne pour diffamation chacun des prévenus à 500 F d'amende et à des sommes comprises entre 500 et 1 000 F de dommages et intérêts. Les prévenus font appel. La cour d'Amiens, non seulement confirme le jugement du tribunal d'Abbeville, mais augmente les amendes (2 février 1978). Enfin, la Cour de cassation vient de déclarer les pourvois irrecevables (seul *l'Eclaireur du Vimeu* n'avait pas été jusqu'à cette juridiction) et condamne les demandeurs aux dépens.

Le Conseil d'État annule les dispositions autorisant la publicité sur le mobilier urbain

Par un décret en date du 11 février 1976, le gouvernement a, dans le cadre de son pouvoir de police générale, réglementé la publicité sur les voies ouvertes à la circulation publique afin d'assurer la sécurité des usagers de ces voies. Ce décret interdit notamment toute publicité à moins de 20 mètres du bord des routes en dehors des agglomérations, et, pour les voies rapides (c'est-à-dire les autoroutes et routes express), toute publicité à moins de 200 mètres en dehors des agglomérations et à moins de 40 mètres à l'intérieur des agglomérations. Son article 7 dispose en outre : *« La publicité et les enseignes publicitaires et pré-enseignes sont interdites sur l'emprise des voies ouvertes à la circulation... Toutefois, des dérogations peuvent être accordées par l'autorité investie du pouvoir de police à l'intérieur des agglomérations, pour les enseignes publicitaires et pour la publicité placée sur le mobilier urbain dans les conditions prévues par arrêté conjoint du ministre de l'équipement et du ministre de l'intérieur. »* Cet arrêté, intervenu le 14 octobre 1977, autorise notamment la publicité sur les abris d'autobus, les horloges et pendules, les kiosques, les colonnes Morris ainsi que sur les plans de ville répondant à certaines dimensions.

L'Union des chambres syndicales d'affichage et de publicité extérieure avait formé un recours tendant à l'annulation du décret du 11 février 1976 en soutenant, d'une part, que les restrictions ainsi apportées à la publicité extérieure sont excessives, et, d'autre part, que la dérogation prévue en faveur du mobilier urbain est illégale dans la mesure où elle introduit une discrimination entre les différents types d'emplacements publicitaires qui n'est pas justifiée par un souci de sécurité routière.

Par une décision en date du 22 décembre 1978, rendue sur le rapport de M. Thiriez et conformément aux conclusions de M. Genevois, après observations de Me Ryziger, le Conseil d'Etat a rejeté la première partie de cette argumentation mais a accueilli la seconde.

Le Conseil d'Etat a en effet estimé, sur le premier point, que les restrictions apportées par le décret à la publicité extérieure, notamment en bordure des voies rapides et qui ne présentent pas le caractère d'une interdiction générale et absolue d'affichage, sont nécessaires à la sécurité des usagers des voies publiques. En limitant, dès lors, la liberté d'affichage dans la mesure nécessaire à la sécurité de ceux-ci, le gouvernement n'a pas excédé ses pouvoirs.

Sur le second point, le Conseil d'Etat a estimé que si le gouvernement avait la faculté de prévoir la possibilité de dérogations aux règles édictées par le décret, *« il ne pouvait légalement, en revanche, établir, entre les titulaires d'emplacements de nature à recevoir des dispositifs publicitaires, des discriminations qui, n'étant liées ni aux caractéristiques de ces dispositifs, ni à leur localisation par rapport à la voie, ne sont pas justifiées par des considérations relatives à la sécurité des usagers. »* Et il a annulé partiellement l'article 7 du décret en tant qu'il avait prévu la possibilité de dérogation pour la publicité placée sur le mobilier urbain. Cette décision prive ainsi de base légale l'arrêté du 14 octobre 1977 fixant les conditions d'utilisation du mobilier urbain comme support publicitaire.

Faits et jugements

Un Algérien est blessé à la sortie d'un bal en Haute-Saône.

Après une bousculade à la sortie d'un dancing, à Ronchamp (Haute-Saône), dans la nuit du 23 au 24 décembre, vers 3 h. 30, M. Amor Bel Ali D'Ridi, âgé de vingt-neuf ans, un ouvrier de nationalité algérienne demeurant à Belfort, a été blessé de trois coups de feu à la sortie d'un bal, alors qu'il se trouvait au milieu d'un groupe de travailleurs émigrés. L'auteur présumé de ces coups de feu, M. Pascal Gillion, âgé de vingt et un ans, demeurant à Vy-lès-Lure (Haute-Saône), qui, avec l'altercation, avait été chercher à son domicile son fusil 22 long rifle, a tenté de justifier son geste par la bousculade qui s'était produite entre lui et un ami, M. Alain Croizier, âgé de vingt-neuf ans, de Scionzier (Haute-Savoie), et le groupe de travailleurs étrangers. Il semble bien cependant, selon certains témoignages, que les deux jeunes gens avaient tendu un véritable guet-apens aux émigrés. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt de Besançon. — *(Corresp.)*

Incendie criminel dans un restaurant-dancing de Nice.

Un incendie d'origine criminelle a provoqué d'importants dégâts, lundi 25 décembre vers 4 h. 30 du matin, dans un restaurant-dancing de Nice (Alpes-Maritimes), le Mayfair, situé place Masséna. Cet établissement était exploité depuis près de deux ans par une société dont l'un des dirigeants est le footballeur Jean-Marc Guillou. Le feu a été mis à l'aide de deux bidons de 20 litres d'essence qui ont été retrouvés sur place. Il n'y a eu aucune victime puisque le Mayfair était fermé.

Une commission rogatoire a été délivrée par un juge d'instruction à la police judiciaire de Nice, qui a entendu l'un des co-gérants du dancing, M. Taberner ; celui-ci affirme que l'établissement n'avait pas fait l'objet de menaces ces derniers temps. Quant à M. Jean-Marc Guillou, actuellement en vacances, il n'a pu être entendu.

Une discothèque contiguë, le Whisky-Club, avait, elle aussi, brûlé le 22 octobre 1972, au moment où la « guerre du racket » sévissait sur la Côte d'Azur. De plus, à cette même époque, sept établissements de nuit et restaurants avaient été détruits par des incendies criminels. Le Mayfair et le Whisky-Club avaient appartenu pendant vingt ans à Urbain Giaume, jusqu'à sa condamnation à vingt ans d'emprisonnement pour trafic de stupéfiants, au mois de juillet dernier.

● *Vol d'un Rembrandt* à San-Francisco. — *Le Portrait du rabbin* de Rembrandt a été volé, lundi 25 décembre, ainsi que trois autres tableaux de l'école hollandaise, au musée situé dans le parc du Golden Gate à San-Francisco. Les voleurs ont pénétré dans le musée par une verrière. Le tableau de Rembrandt avait déjà été l'objet d'une tentative de vol au mois d'août dernier.

Un éleveur et son commis assassinés dans leur ferme à Saint-Yon (Essonne).

Le corps de M. Jean-Baptiste Walraet, soixante-huit ans, d'origine belge, éleveur de moutons et de porcs à Saint-Yon (Essonne), a été découvert lundi matin 25 décembre, dans la cour de sa ferme, par M. Jacques Colibert, un de ses amis, venu lui rendre visite. M. Walraet avait été, semble-t-il, violemment frappé à la tête, sans doute à l'aide du manche d'un outil de jardinage. Le corps de son commis, M. Elwin Pantke, cinquante-sept ans, a été trouvé, la tête fracassée de la même façon, dans la porcherie.

Divorcé depuis plusieurs années, M. Walraet exploitait seul, avec son employé, un petit élevage de porcs et de moutons. La police, sachant les deux hommes très pauvres, tient pour peu probable que le vol ait été le mobile de ce crime. « *Ils avaient une vie très rangée et très modeste*, précisent les enquêteurs. *La maison ne semble pas avoir été fouillée, mais comme les deux hommes vivaient seuls, il régnait un certain désordre dans la ferme.* »

● *Overdose mortelle à Apt.* — Patrick Mercier, vingt-six ans, est mort, dans la soirée du dimanche 24 décembre, à Apt (Vaucluse), après s'être injecté une trop forte dose de drogue. Sa compagne, Mlle Marie-Agnès Barbillon, qui s'était également droguée a été hospitalisée. Patrick Mercier était sorti récemment de prison ; il avait été condamné pour *« vol, usage et recel de stupéfiants »*. Deux personnes, dont l'identité n'a pas été révélée et qui auraient fourni à Patrick Mercier la drogue, ont été arrêtés, lundi 25 décembre, à Apt.

● *Trois incendies criminels en trois jours à Caen.* — Dans la nuit du vendredi 22 au samedi 23 décembre deux incendies criminels ont été allumés à Caen. De l'essence a été répandue puis enflammée dans les locaux de l'agence d'une compagnie d'assurances dans le centre de la ville et dans ceux d'un magasin de vêtements dans une rue voisine. Lundi 25 décembre, vers 7 heures, la devanture d'un autre magasin de vêtements a été arrosée d'essence et enflammée.

SPORTS

BIBLIOGRAPHIE

«Ski de poudreuse», de Michel Trotin

Recevoir un livre technique sur un sport, surtout un sport qu'on aime et qu'on pratique, c'est toujours courir le risque d'une vive déception. La description, l'explication du geste sportif, sont fondamentales pour une bonne pratique et une bonne compréhension de l'acte physique. Or trop d'auteurs s'empêtrent dans un charabia lyrico-anatomique, dans d'obscures démonstrations géométrico-algébriques. Ainsi décrite, la pratique sportive dégoûterait n'importe qui. D'ailleurs, les lecteurs ne s'y trompent pas, qui laissent moisir en rayon la plupart de ces volumes insipides. L'ouvrage de Michel Trotin, *Ski de poudreuse*, devrait connaître un tout autre sort.

Cet ancien moniteur de l'U.C.P.A. (Union des centres de plein air), amoureux fou de haute montagne, qui accompagna *« le skieur de l'impossible »*, Sylvain Saudan, dans la plupart de ses vertigineuses descentes dans les Grandes Jorasses, en Alaska ou au Mont-Blanc, qui est maintenant moniteur-guide à Chamonix, s'adresse aux quelque quatre millions et demi de privilégiés qui pratiquent le ski en France. Mais l'envie d'essayer viendrait à n'importe qui en regardant simplement les photos qui illustrent à propos son texte. Avant tout, Michel Trotin invite les « touristes » à oser les plaisirs indescriptibles de la neige profonde, loin des pistes damées et bosselées, ravinées par un flot continu de skieurs trop pressés d'amortir le prix de leurs remontées mécaniques. Hors piste, c'est la nature retrouvée : entraperçus l'aigle sur son aire, les chamois craintifs, le lièvre variable... Hors piste, c'est aussi le tutoiement du danger : les avalanches, les crevasses, les barrières rocheuses qui menacent sans cesse.

Avec des mots simples, des phrases sans effets, Michel Trotin développe toutes ces idées. Pour commencer il rappelle que fréquenter la montagne et les neiges profondes demande de s'équiper convenablement, car trop d'accidents sont encore provoqués par des négligences. Ensuite il passe en revue les différentes techniques qui, contrairement à ce que pourrait penser le débutant, ne sont pas plus difficiles que sur piste. Il s'agit avant tout de vaincre l'appréhension, de ne pas craindre de glisser les skis enfouis sous la neige. Les mouvements sont ceux des techniques classiques, ils demandent simplement une amplification, un plus grand dynamisme du geste. Au bout du compte, la pratique des neiges profondes permet d'ailleurs de mieux skier partout. Les pentes les plus raides sont abordables dans la « poudreuse ».

Michel Trotin marque néanmoins une préférence pour les virages par avalement, c'est-à-dire effectués en position très reculée, qui ont été inventés par l'ancien champion français Patrick Russell.

Si les peintres impressionnistes ont joliment vue que la neige est bleue, ils n'en ont pas forcément goûté toutes les sortes. Michel Trotin rappelle donc que le vent, la température, l'ensoleillement, influencent la consistance des milliards de petits cristaux de glace agglomérés. Le skieur doit alors adapter sa technique au terrain et prendre des précautions, car les avalanches, de surface ou de fond, sont toujours menaçantes.

Enfin, après ces sages avertissements, c'est l'introduction au rêve : l'auteur indique où ce ski de liberté peut être pratiqué. Et on lui en voudrait presque d'évoquer simplement les itinéraires poudreux entre les vallées savoyardes, le ski après dépose en hélicoptère dans les *bugaboos* en Colombie britannique ou bien les randonnées à peau de phoque entre Chamonix et Zermatt. Mais peut-être se réserve-t-il pour un autre volume ?

ALAIN GIRAUDO.

★ Editions Chiron-Sports, 40, rue de Seine, 75006 Paris, 164 p., 39 F.

« LE SKI, UN ART... UNE TECHNIQUE » de Georges Joubert

Du chasse-neige à la technique surf, le Ski, *de Georges Joubert est d'abord un large panorama de ce que l'auteur appelle « un art... une technique »*. *Pour 50 % des pratiquants, le ski serait un sport d'expression comme le patinage artistique ou la danse. Inutile alors d'infliger aux skieurs « en formation » des gestes stéréotypés ; il suffit seulement de faire appel à leur « talent ». La technique est certes fondamentale, mais elle n'est qu'un moyen pour atteindre l'art de bien skier.*

Georges Joubert livre en trois cents pages ses « recettes » qui sont issues de ses multiples observations sur le terrain, de ses recherches dans le domaine de la technique du ski et de l'entraînement des coureurs. La somme de conseils et d'expérience que donne l'ancien « patron » des équipes de ski engage les skieurs à effectuer des aller et retour répétés entre leur livre et la piste, grâce à quoi, affirme Georges Joubert, « vous vous cultiverez dans l'art du ski ».

L'auteur en profite d'autre part pour égratigner les moniteurs de l'école de ski française, « prêtres d'une fausse religion ». « Faut-il, *demande Georges Joubert*, ramer à contre-courant comme le fait l'E.S.F., ou foncer en avant tête baissée dans des innovations plus spectaculaires que réalistes pour essayer de prendre la « tête du » train » comme le fait l'école autrichienne ? » *On devine où vont les préférences de l'auteur.*

C. F.

★ Arthaud, 54 F.

«EVEREST 78», de Pierre Mazeaud

Une courageuse entreprise

Le 15 octobre 1978, sur le coup de midi, Pierre Mazeaud plante le drapeau français au sommet de l'Everest. Il a réussi. Les grincheux n'applaudissent pas. Son expédition, la manière dont il l'a organisée, les motifs qui l'ont poussé à monter sur le toit du monde, le choix de l'itinéraire n'ont pas toujours été bien reçus. En plus des grincheux, il y a les jaloux, ceux que l'aventure des autres dérange toujours. On reproche à Pierre Mazeaud d'avoir retenu la voie d'accès la plus classique, de disposer d'énormes moyens, de s'être, de surcroît, associé à une expédition allemande. Le petit monde de la montagne a ainsi ses chapelles. En France, elles donnent de la voix surtout au pied du mont Blanc. Tous les coups bas y passent. Ce n'est pas seulement l'ascension de l'Everest qui est en cause, c'est un règlement de comptes général. Il le dit dans son livre, Everest 78, *paru quelques jours après son retour.*

C'est mal connaître Pierre Mazeaud de croire que ces critiques formulées bien avant le départ de l'expédition ont pu le décourager. Au contraire, elles le stimulent. Il sait ce qu'elles cachent. Pour un homme de son caractère, c'est déjà une sorte d'hommage. De ceux qui restent à celui qui s'en va.

On a dit, aussi, que la conquête de l'Everest, telle que l'a préparée Pierre Mazeaud, était relativement aisée, presque une formalité. Et c'est vrai que depuis le succès de Hillary et de Tensing, en mai 1953, quelques-uns ont foulé le plus haut sommet de la planète. Est-ce à dire que le nombre a réduit la difficulté de l'entreprise, au point de la rendre banale ? Sans vergogne, il s'en trouve pour l'affirmer. Les coups viennent de tous les côtés, de ceux que Pierre Mazeaud a écartés, même du président du comité de l'Himalaya, qui tente de dissuader l'un de ses compagnons de se joindre à l'expédition.

Qu'est-ce qui a poussé Pierre Mazeaud, à quarante-neuf ans, à se lancer ainsi dans l'aventure ? Ancien secrétaire d'Etat, ancien député (R.P.R.), on lui fait le procès de vouloir mieux se remettre en selle à la faveur d'un succès himalayen. De mobiliser, par ses relations politiques, de puissants moyens d'information, en quelque sorte de faire campagne en haute montagne. L'écho que reçoit l'expédition de Pierre Mazeaud de la part de TF 1 et de France-Inter finit de donner de l'urticaire aux clans hostiles.

C'est peut-être vrai que Pierre Mazeaud a pensé que l'Everest pouvait servir sa carrière politique. Il est probable, aussi, que TF 1 et France-Inter n'auraient pas manifesté autant d'ardeur pour suivre l'équipée d'un homme politique de l'opposition ou à tout le moins que leurs interventions à l'antenne seraient restées plus mesurées.

Il faut, en réalité, chercher dans la personnalité de Pierre Mazeaud les raisons de son défi. Ceux qui le connaissent savent qu'il est tout d'une pièce : tenace, courageux, ennemi de la médiocrité, clairvoyant. Homme politique engagé, il a cependant été le moins sectaire et le plus dynamique des secrétaires d'Etat à la jeunesse et aux sports. Le premier à comprendre que le sport de masse — les activités d'hygiène — n'avait qu'un très lointain rapport avec le sport de haute compétition et qu'il fallait se hâter d'en finir avec une confusion datant du siècle dernier. Tout Pierre Mazeaud se trouve ainsi résumé : la compétition, il connaît. Celle des autres et la sienne. Définir des objectifs, trouver les moyens, réussir. Everest 78 *en témoigne.*

FRANÇOIS JANIN.

★ Denoël, 222 pages, 54 F.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	640 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE-TUNISIE	203 F	385 F	562 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



DU MEUBLE INDIVIDUEL... AU GRAND ENSEMBLE...

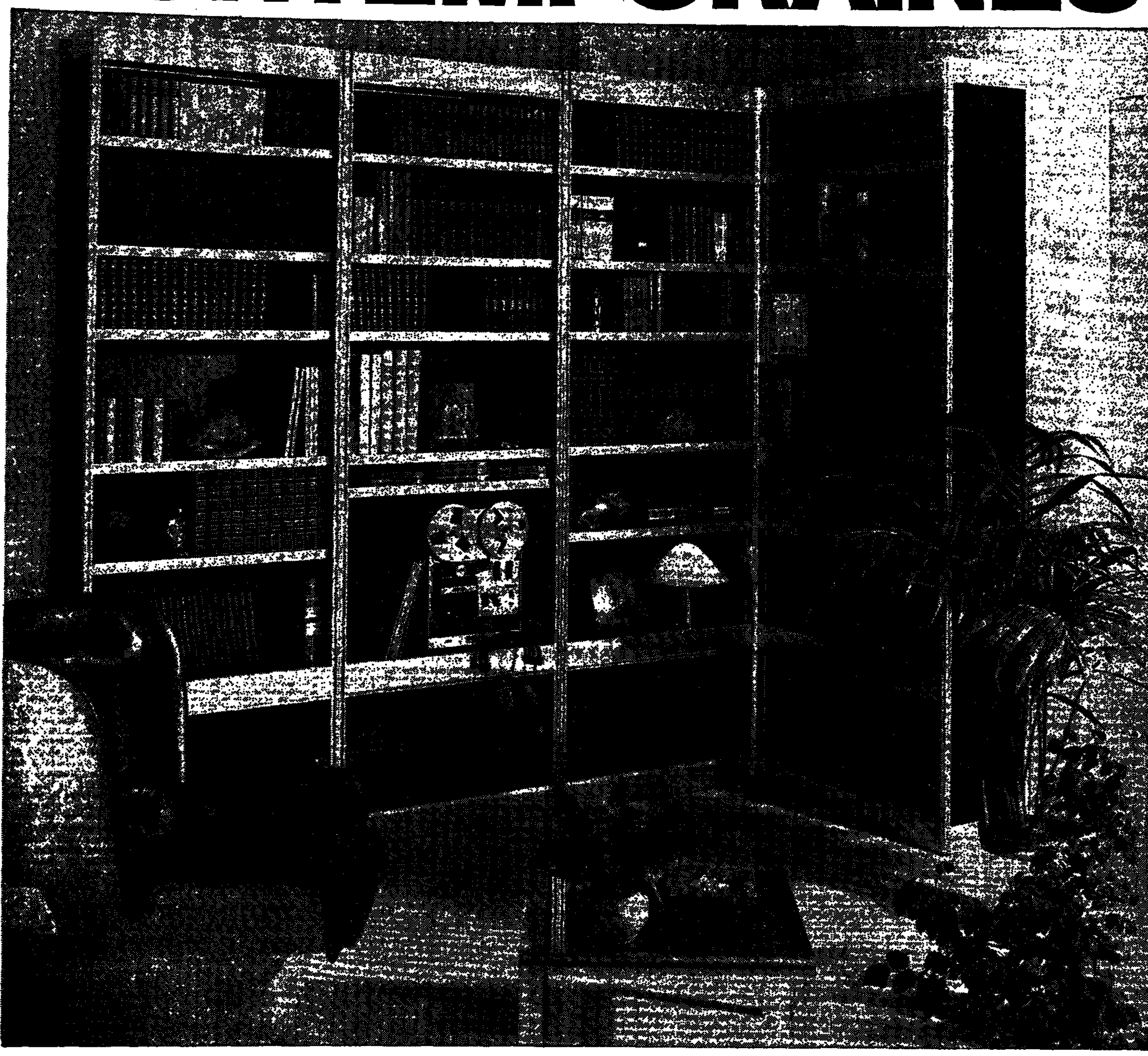
LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES

la plus moderne maison spécialisée 61, rue Froidevaux - Paris 14e

A.T.P. s.a. au capital de 842.380 Francs

ACTUELLEMENT EXPOSITION SENSATIONNELLE DE BIBLIOTHÈQUES

CONTEMPORAINES



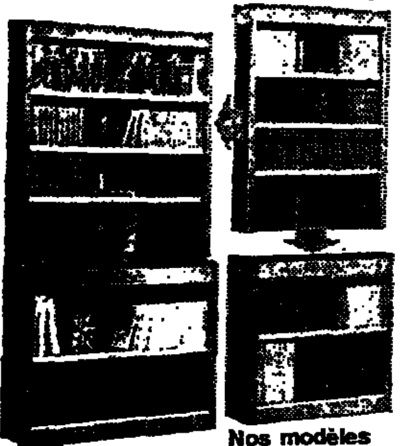
Description générale

Nos modèles sont réalisés en PROFILÉ ALUMINIUM ANODISÉ BROSSÉ ATX et en stratifié blanc ou noir. Montage et démontage très faciles, notice de montage et clé jointe. Montants et traverses en aluminium anodisé brossé. Pinces d'assemblage système breveté ATX. Pieds à vérins, plastique noir. Côtés et fonds en stratifié double face 8 mm, crémaillères aluminium encastrées. Étagères réglables en aggloméré stratifié double face 19 mm, chant avant avec T aluminium encastré.

VITRAGES : Nos modèles Contemporains peuvent être équipés facilement et séparément grâce au brevet ATX, de portes coulissantes, en verre ou en parsol bronzé de 6 mm d'épaisseur. Ces glaces coulissent dans des traverses spéciales et peuvent être placées à n'importe quel endroit de votre bibliothèque. Le système complet (2 glaces, 2 traverses) est livré en supplément des meubles.

Ce magnifique ensemble Contemporain constitué par simple juxtaposition de 3 modèles PA 7/35 B et un PA 9/35 B en angle avec profilé d'angle arrondi. La bibliothèque en retour (PA 9/35 B) est équipée d'une *vitrine à vitres coulissantes en Parsol fumé. Hauteur : 2,45 m - Largeurs : PA 7/35 B — 78 cm - PA 9/35 B — 94 cm* - Profondeur utile : 30 cm - Contenance totale : 510 volumes club. Le même ensemble peut être réalisé en 2 mètres de hauteur et en profondeur utile 30 ou 20 centimètres. Ces modèles sont entièrement équipables de vitres coulissantes sur option.

Installez-vous, vous-même, ultra rapidement et facilement



Nos modèles vous permettent de constituer et d'agrandir votre bibliothèque au fur et à mesure de vos besoins.

Quelle que soit la place dont vous disposez, en hauteur, en largeur, en profondeur, et le style de votre intérieur...

Quelles que soient les dimensions des volumes à ranger ou la taille de votre poste de télévision ou de votre chaîne hi-fi (si vous désirez les encastrer), LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES répond à tous vos problèmes.

Des portes pleines, des vitres coulissantes, des abattants-bar ou secrétaire, des teintes de bois variées... tout est prévu et figure dans *son catalogue pour ranger vos livres et décorer votre intérieur.*

Avec le catalogue de LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES (60 pages en couleurs), vous *recevrez le tarif qui vous permettra de chiffrer* votre installation et des spécialistes pourront, en plus, vous conseiller utilement dans ses 17 magasins d'exposition dans toute la France.

Visitez nos Expositions-Vente

PROVINCE

Ouvert tous les jours même le samedi. AMIENS*, 3, r. des Chaudronniers, tél. 91.97.15 • BORDEAUX*, 10, r. Bouffard, tél. 44.39.42 • CLERMONT-FERRAND**, 22, r. G. Clemenceau, tél. 93.97.06 • GRENOBLE**, 59, r. St-Laurent, tél. 42.55.75 • LILLE**, 86, r. Esquermoise, tél. 55.69.39 • LIMOGES*, 57, r. Jules Noriac, tél. 79.15.42 • LYON**, 9, r. de la République, tél. 28.38.51 • MARSEILLE**, 109, r. Paradis, tél. 37.80.54 • MONTPELLIER**, 8, r. Sérane, tél. 58.19.32 • NANTES**, 16, r. Gambetta, tél. 74.59.35 • NICE**, 8, r. de la Boucherie (Vieille-Ville), tél. 80.14.89 • RENNES**, 18, quai E. Zola (pr. du Musée), tél. 30.26.77 • ROUEN**, Front de Seine 2000, 43, r. des Charrettes, tél. 71.98.22 • STRASBOURG**, 11, av. Gal de Gaulle (Esplanade), tél. 61.08.24 • TOULOUSE, 2-3, quai de la Daurade, tél. 21.09.71 • TOURS**, 5, r. H.-Barbusse, tél. 61.03.28. (* fermé le lundi matin — ** fermé le lundi).

ÉTRANGER

AUTRICHE : 1.010 VIENNE Kosmos Buchhandlung Wollzeile 16 - BELGIQUE : Bruxelles 1000, 54, r. du Midi - Liège 4000, 47, bd d'Avroy - Anvers 2000, Mechelsesteenweg, 18 - SUISSE : Genève 1211, Soveco S.A., 17, bd Helvétique 3°, tél. (22) 35.16.21 - PAYS-BAS : Bussum 1406 N.A., Nwe's Gravelandseweg, 33.

La maison des BIBLIOTHÈQUES

Paris : 61, rue Froidevaux Paris 14e.

Magasin ouvert le lundi de 14 h à 19 h et les autres jours même le samedi de 9 h à 19 h sans interruption.

Métro : Denfert-Rochereau - Gaîté - Edgar-Quinet. Autobus : 28 - 38 - 58 - 88.

BON POUR UN CATALOGUE EN COULEURS **GRATUIT** à retourner à

MO 69

LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES, 75680 Paris CEDEX 14

Veuillez m'envoyer sans engagement votre CATALOGUE BIBLIOTHÈQUES VITRÉES ou non contenant tous détails : hauteur, largeur, profondeur, bois, contenance, prix, etc.

M. ____________________

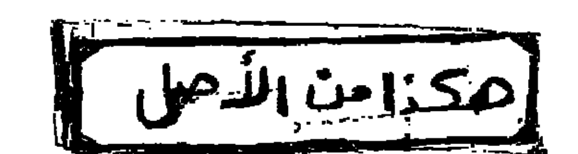
à ____________________

Code Postal ________ Ville ____________________

ou par téléphone 24 H SUR 24 (répondeur automatique) **320.73.33**

EXPÉDITION RAPIDE - DES MILLIERS DE RÉFÉRENCES - FACULTÉ DE RETOUR

A DES PRIX IMBATTABLES



Le Monde

culture

LE JOUR DES ARTS

Travaux sur papier et objets à Villeparisis.

Depuis sept ans, on a pris l'habitude de voir les expositions annuelles d'art contemporain du centre de Villeparisis organisées tantôt comme foire de l'estampe, tantôt comme foire du multiple. C'est chaque fois une manifestation en mineur d'œuvres de bonne tenue qui témoignent de la création contemporaine. Cette année, Dany Bloch, l'organisatrice de ces expositions annuelles, présente des travaux sur papier et des objets, tous dus à de jeunes artistes. Ils sont quatre-vingts, parmi lesquels est important le nombre de ceux qui travaillent en province et à l'étranger.

Enfin, cette manifestation inaugure le grand hall du centre, ouvert à la lumière et lieu de passage qui mène à la salle polyvalente de mille deux cent places, du centre municipal de Villeparisis.

★ Jusqu'au 4 février.

La vocation monumentale de Liberaki.

Libéraki expose, au Musée Ingres, une suite de sculptures et de dessins qu'elle a exécutés ces dernières années. Ce sont des œuvres de maturité, qui font suite à une période de formes réalisées dans le bronze, d'une écriture abrupte. Matérialisées dans la pierre et dans le marbre, elles manifestent la vocation et la conception monumentales de leur auteurs.

L'artiste, qui est d'origine grecque, a le goût de la sculpture archaïque, telle qu'elle s'exprime dans les kouroï et les korès au sixième siècle avant notre ère. Elle nous montre un jeu de volumes qui s'opposent, s'équilibrent et donnent le sentiment d'une force contenue.

C'est sa propre image que Libéraki rejoint de plus en plus dans les œuvres qu'on voit actuellement à Montauban.

★ Musée Ingres, Montauban, jusqu'au 11 février.

Ponts de Tours.

On se souvient de l'effondrement, en avril dernier, du pont Wilson à Tours, qui avait été construit au dix-huitième siècle. Cet accident a fait ressentir le besoin de traiter le sujet des ponts dans le cadre des expositions que le Musée des beaux-arts de Tours consacre à l'architecture, à l'urbanisme ou à l'histoire de l'art de la région. Plans, relevés, pièces d'archives, dessins, estampes, aquarelles, peintures, illustrent cette histoire des ouvrages qui ont franchi ou franchissent encore la Loire et les multiples cours d'eau avoisinants, depuis le Moyen Age.

★ Musée des beau-arts de Tours, jusqu'au 11 février. (Catalogue.)

Focus à Bourges.

Focus, la foire de l'art actuel qui avait été présenté au Centre culturel du Marais, à Paris, en même temps que la FIAC du Grand-Palais, est à Bourges, au Musée Cuias et à l'hôtel de ville, sous une forme un peu réduite. Elle regroupe une vingtaine d'artistes, minimalistes, post-minimalistes, conceptuels et post-conceptuels : Carl André, Victor Burgin, Daniel Dezeuze, Toni Grand, Joseph Kosuth, Richard Long, Edda Renouf, Gerhard Richter, etc. Sélection et présentation de Liliane et Michel Dessert.

★ Jusqu'au 30 janvier.

La Picardie antique.

L'exposition est organisée à l'occasion des récentes publications par la société des antiquaires de Picardie de l'Atlas d'archéologie aérienne de Picardie et de la Somme préromaine et romaine. Elle réunit les excellentes photographies aériennes de Roger Agache (prises au cours de l'été 1976 et de l'hiver 1976-1977), qui ont fourni quantité d'informations sur l'habitat gallo-romain et révélé des habitats plus anciens totalement inconnus jusqu'alors, ainsi que des tracés de grandes voies disparues qui ont relié entre elles les grandes fermes en bois de nos ancêtres.

★ Musée Antoine-Lecuyer, Saint-Quentin, jusqu'au 29 janvier.

Expositions

Marc Saint-Saëns à Saint-Denis

Il fallait aux tapisseries monumentales de Marc Saint-Saëns un lieu propice à leur déploiement, à ce qu'on pourrait appeler leur mise en page. Le musée municipal de Saint-Denis s'y prête à merveille. Et avec efficacité. Un public non préparé, mais extrêmement réceptif, se renouvelle sans cesse devant ces vastes surfaces peuplées de mythes réinventés, plus grands que nature. Car, incorporées à l'architecture grâce à leur souplesse et à leurs dimensions, les œuvres tissées, aux coloris tranchés et vifs, sont infiniment plus « lisibles » que la peinture de chevalet.

Eût-on ignoré que Saint-Saëns avait suivi Jean Lurçat dans son entreprise de rénovation d'un art presque perdu que le style et maints accessoires des cartons de l'auteur du *Chant du monde* permettraient de déceler dans ceux de l'artiste toulousain une influence évidente. Même dans l'immense et tumultueuse composition *Thésée et le Minotaure*, où apparaissait clairement, dès 1943, le symbole de la résistance à l'oppresseur, de la lutte déjà victorieuse de l'homme libre contre la bête.

Créateur inégal — cette réunion d'une centaine d'œuvres de tout genre, qui ne se veut pas une rétrospective, le prouve, bien qu'elle ait fait l'objet d'un choix préalable, — Saint-Saëns parvient souvent à une maîtrise indéniable. Il n'y a pas uniquement des coqs ou des feuillages stylisés dans ses tapisseries. *Le Soleil d'Eluard* brille aussi sur son monde. Et la sorte d'hommage au génie espagnol, en l'occurrence à quatre géants traités comme tels : *le Greco et Gongora, Quevedo et Vélasquez*, où il s'affirme pleinement lui-même, convainc par la vigueur expressionniste des personnages comme par le contraste des couleurs. L'éclat des blancs, par exemple, servis par ce matériau irremplaçable, la laine, éclaire magiquement la noirceur des costumes.

Cette œuvre, comme pas mal d'autres, a été prêtée par le Mobilier national à Jean Rollin, conservateur du musée, qui a eu raison de ne pas s'en tenir aux manifestations les plus spectaculaires du talent de Saint-Saëns.

Les dessins, les encres de Chine, les lavis, les gouaches, pour beaucoup esquisses préparatoires, réservent en effet plus d'une surprise. Là, Saint-Saëns « se laisse aller » sans contrainte, parfois avec toute la violence de son tempérament, parfois avec un humour énorme et caricatural. *Le Malheur, le Gros Chevalier, Lady Macbeth*, notamment, illustrent assez bien son goût du tragique, et, pour le rire, voici *Falstaff, Pour Tartarin, Masque grotesque*... Encore qu'il n'existe pas de frontière bien définitive entre le comique (à ce degré) et le sublime.

Certes, il y a les portraits, plus sagement fidèles — on pense tout de suite à ceux de Paul et de Dominique Eluard, et il est naturel qu'on soit accueilli par le poète dyonisien au seuil de l'exposition, — mais c'est vers la liberté outrancière des compositions sans contraintes, c'est vers la spontanéité des ébauches qu'on est le plus fortement attiré. Au cœur d'une immense kermesse multicolore qui met l'œil et le cœur du visiteur en fête.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Musée municipal d'art et d'histoire, 6, place de la Légion-d'Honneur, 93 Saint-Denis. Entrée libre. Jusqu'au 17 janvier.

■ Les œuvres d'une douzaine d'artistes peintres et sculpteurs contemporains des pays d'Afrique noire et de l'océan Indien résidant en France sont présentées au Théâtre Oblique. Elles accompagnent un programme de musique, poésie, danse, littérature, théâtre, renouvelé chaque soir du 26 au 30 décembre. Cette Semaine des arts africains est organisée par l'Association pour le développement des échanges artistiques et culturels (ADEAC). Mardi 26, à 20 h. 30, rencontre-débat avec les artistes.

SOUVENIR DES ANNÉES 30

C'est au musée de Martigues que l'on peut voir, jusqu'au 14 janvier, une exposition consacrée à Alfred Latour. Alfred Latour ? Né en 1888, fils d'un ouvrier typographe de l'Imprimerie nationale, Alfred Latour fut un de ces hommes, héritiers des ornemanistes de la grande époque, qui contribuèrent de toute leur conviction au magnifique renouveau de l'art décoratif entre les deux guerres et prodiguèrent leur talent dans des domaines aussi divers (et complémentaires) que la gravure, l'illustration et l'affiche.

Alfred Latour orna de bois simplement et puissamment écrits, à la fois concis et souples, *l'Ile oubliée*, d'Henri Focillon (qui fut un des amateurs les plus convaincus), des ouvrages d'Alain, Valéry, André Maurois, *le Voyage d'Urien*, de Gide, et *Partage de midi*. Grands textes qui ne lui montèrent pas à la tête, puisqu'il composa aussi des alphabets ornés, des ex-libris, maintes vignettes et maints fleurons et, en 1934... la *Liste des grands vins fins de la maison Nicolas*, dont il mettra souvent en pages, après la guerre, les délectables catalogues annuels.

1934, c'est déjà la crise et bientôt va finir la belle époque du livre de luxe, du grand beau livre illustré et orné par les plus grands. Alfred Latour se tourne alors vers l'aquarelle, la peinture : paysages encore de graveur, très résumés, bien d'aplomb et de forte carrure, presque abstraits parfois. Les aquarelles, plus tendres. Catalogue très soigné, avec textes de Louis Evrard et Jean-Michel Tuchscherer, conservateur du musée historique des tissus de Lyon : Alfred Latour, comme Dufy et Sonia Delaunay, ne dédaigna pas d'imprimer sur les satinettes, les crêpes de Chine, le gros de Tours, les mousselines, les vergès, les granités, sa marque.

ANDRÉ FERMIGIER.

Photo

Des corps et des visages

Aux yeux de certains, la photo de mode est une photo dévoyée : elle est faite pour soutenir l'industrie du vêtement. Elle a d'abord dispensé tant de luxe qu'on a pu y voir l'ultime espace de représentation d'une caste pour qui le fait de se mettre insolemment en scène était le seul moyen de se légitimer. De Nadar à Avedon, les modèles sont des femmes du monde. La notion de race est sous-jacente à celle d'élégance. Le premier mannequin noir n'est apparu qu'en 1960.

On dira que le photographe de mode n'est pas libre, qu'il est aux prises avec de l'argent, des conventions et des images de marque : il ne devra déstabiliser ni celle du couturier ni celle de son journal. « Une femme ne pleure pas sous un chapeau de chez Dior », a-t-on assuré à Avedon, qui avait photographié une femme en pleurs sous un chapeau de Dior. La mode fixe des attitudes durables et le photographe est à la fois l'esclave du vêtement qu'il doit décrire et du corps du modèle qui porte en lui tous les clichés du naturel et de la sophistication. La photo de mode est un des seuls secteurs de la photo, avec la publicité, qui fasse vivre les photographes. Elle se place d'emblée dans l'artifice, on la méprise un peu.

Avec son Histoire de la photographie de mode, *parue en France aux éditions du Chêne, Nancy Hall-Duncan veut la réhabiliter. Son choix d'illustrations est excellent ; le texte, clair, studieux, un peu pesant. Après tout, le photographe de mode travaille avec la même matière que les autres : de la chair, des corps, des visages. Chez Meyer, Steichen, Beaton, les robes ne sont que le prétexte à développer des imaginations excessives. La mode apparait alors comme une sorte de mécène pour les photographes.*

L'économie contre le baroque, le modernisme contre le romantisme, chaque style veut casser le précédent, et la mode se déroule comme une chaîne de réactions. Dans cette série de transformations, du corset à la mini-jupe, on a vu une histoire de la condition féminine. On a vu, à l'issue de la seconde guerre mondiale, la mode devenir pratique par manque de moyens. Dans son étude, Nancy Hall-Duncan rapproche la mode des évolutions sociales, et ses représentations des grands courants artistiques : le pictorialisme, le cubisme, le surréalisme... C'était toujours des hommes qui photographiaient des femmes, qui étaient habilités à mettre en scène et à susciter leurs désirs. Voilà que Diane Arbus s'essaye à la photo de modèle, et elle prend des modèles très ordinaires, plutôt laids.

Le livre s'achève sur deux autres regards féminins, préférant repousser en avant le chic apocalyptique de Guy Bourdin et d'Helmut Newton. Les photos de Sarah Moon sont douces comme du cachemire. Deborah Turbeville lâche ses mannequins dans des lieux délabrés et humides, ne leur donne aucune indication et attend qu'elles s'affaissent et s'exaspèrent pour les photographier.

HERVÉ GUIBERT.

★ « Histoire de la photographie de mode. » Le Chêne. 240 F.

Ventes

Lutte anglaise en Suisse

Christie à Genève, du 13 au 17 novembre ; Sotheby à Zurich du 21 au 24 novembre : 83 975 000 F contre 64 090 000 F la comparaison serait absurde si Sotheby, pour une fois précédé par Christie à Genève, ne cherchait à rattraper ce retard local. C'est chose faite si l'on exclut les ventes de bijoux qui entrent respectivement pour 62 456 000 F et 41 511 745 F dans ces totaux.

Le moment le plus attendu chez Christie a été la dispersion de la collection Robert Greene d'art déco : loin des « temporelles » d'aujourd'hui, quelques prouesses des « Cartier » de l'entre-deux-guerres ont obtenu des prix record ; Gunther Sachs a ainsi payé 728 000 F une pendule mystérieuse 1925, où la magie immobile du cristal de roche emprisonne sans les arrêter les aiguilles du temps. On a retrouvé l'horlogerie le lendemain pour une vente spécialisée dominée par l'adjudication de deux montres historiques. L'une (201.600 F) aurait été offerte à Bonaparte par un citoyen de Genève après la signature du traité de Campo-Formio. L'autre garde au XIX[e] siècle le style de montres plus anciennes : hommage à son ancien propriétaire, le comte de Chambord, dernier Bourbon de la branche aînée (210 000 F).

Les provenances royales ne laissent pas indifférents les amateurs roturiers d'aujourd'hui ; petit dieu nanti à l'air trop maussade pour dispenser généreusement les richesses de la corne d'abondance qu'il tient hors de portée du vulgaire, à 504 000 F, un Bacchus enfant en vermeil (65 cm de haut, 5,350 kg, travail de Hans Lambrecht III vers 1650) n'avait guère de quoi séduire, mais il avait fait partie de la collection de Frédéric II de Prusse. Famille royale pour famille royale, seize chandeliers d'argent (8,1 kg, vers 1725) aux armes de Georges III, alors prince de Galles, avaient plus de simplicité et de beauté (462 000 F).

L'art russe est une spécialité suisse, mais, dominées par Fabergé — ce fut encore le cas chez Christie — les ventes sont souvent plus riches que belles. L'originalité de Sotheby est d'avoir imposé pour la première fois la grande argenterie des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, au lieu des aimables et luxueux bibelots des dernières années de la cour des tsars. Les Soviétiques ne s'y étaient pas trompés, qui avaient dépêché deux de leurs meilleurs experts, Mme Potsnikova, du Musée historique de Moscou, et Mme Komilova, de l'Hermitage. Les pièces dispersées le 22 novembre provenaient d'un seul ensemble constitué par un Russe pendant l'entre-deux-guerres, et ç'aurait pu être pour les musées soviétiques l'occasion sans doute unique d'enrichir leurs collections.

Mais les prix furent trop élevés : un gobelet de vermeil (0,594 kg, vers 1560, 20 cm de haut), décoré de serpents emmêlés, fut finalement acheté 546 000 F par un membre de la famille du vendeur, contre les musées russes, tandis qu'un marchand anglais emportait pour 285 600 F une soupière en vermeil et argent vieilli aux armes de la famille Sheremetiev (5,035 kg, vers 1799), protectrice des arts et propriétaire en 1788 de deux cent dix mille « âmes ». Catherine II aurait offert à un marchand de Moscou un bol Koosh en argent et or (1,34 kg) pour le remercier de ses rabais : il n'y eut aucune réduction de prix à Zurich, mais le doublement de l'estimation, à 154 000 F. Finalement, les Soviétiques ne purent acheter qu'une petite bratina, gobelet d'amitié (0,052 kg), ayant appartenu au fils de Pierre le Grand (18 200 F), et un bassin d'argent vieilli du monastère de la Sainte Trinité (vers 1692, 0,951 kg, 70 000 F).

Les icônes n'avaient pas la même rareté que la collection d'argenterie mais, à 196 000 F, une paire de portes d'iconostases (Moscou, vers 1600, 1,45 m × 0,52) représentant les quatre évangélistes établit un record mondial ; un jeu complet de tabletki (0,02 m × 0,018), panneaux de bois sur lesquels sont peints, des deux côtés, tous les saints du calendrier (Moscou, vers 1590), ne fut pas payé trop cher, à 173 000 F, par un marchand de Vaduz.

C'est encore la rareté qui avait attiré, le 21 novembre à Zurich, les représentants des plus grandes bibliothèques du monde : Sotheby vendait trente-quatre manuscrits hébraïques de la collection Sassoon au musée national de Jérusalem, le Pentateuque de Castro, manuscrit enluminé de 1344, témoignage de l'art juif allemand avant la mort noire (1 960 000 F) ; au British Museum, un Talmud espagnol du quatorzième siècle ; à la Bibliothèque nationale de Paris, un fragment de la première traduction en arabe de la Bible, par Sa'adyn Gaon, premier philosophe juif à vivre en Egypte... au onzième siècle (39 200 F). La philologie quelquefois rejoint l'actualité.

JEAN-MARIE GUILHAUME.

★ Tous les prix sont indiqués en francs français.

Musique

« L'AFRICAINE » A LONDRES

Les Anglais ont toujours montré une considération pieuse pour l'Africaine, *la dernière œuvre lyrique de Giacomo Meyerbeer. Créée en juillet 1865 au Royal Italian Opéra de Londres, trois mois après la « première » au Grand Opéra de Paris, puis en octobre de la même année sur la scène du Royal English Opera, cette Africaine centenaire vient d'être reprise au même Covent Garden non plus en italien ni en anglais mais en français. Un français chanté, ou plutôt savonné, par les protagonistes, l'Espagnol Placido Domingo, l'Américaine Grace Bumbry, l'Italienne Margherita Rinaldi, l'Anglaise Elizabeth Bainbridge, dans une telle bouillie déclamatoire qu'il m'a fallu attendre l'arrivée d'un baryton belge au quatrième acte pour reconnaître ma langue. Il valait mieux, d'ailleurs, ne rien y comprendre. Car Scribe, ici, est allé beaucoup plus loin que dans* Robert le Diable, les Huguenots *et* le Prophète, *les trois précédents chefs d'œuvre de Meyerbeer. Le livret, d'abord, est un vrai casse-tête... chinois auprès duquel le libretto folklorique d'Aïda est de l'enfantillage. L'histoire présente Vasco de Gama à la cour de Lisbonne, retour des mers lointaines et imprudemment flanqué de deux esclaves noirs, Nélusko et Sélika (c'est l'« Africaine »). Aussitôt coffré pour hérétisme par le tribunal de l'Inquisition, il est libéré par Inès, la vertueuse fille du grand amiral. Il participe alors à un formidable naufrage qui lui permet de découvrir le cap de Bonne-Espérance.*

Forces et faiblesses

Enfin, il prend pied sur le rivage de Madagascar, où règnent curieusement de farouches brahmanes et où le sauve une princesse hindoue (c'est toujours l'« Africaine ») qui se suicide sous les branches vénéneuses de l'« arbre de mort », dit mancenillier. Mais les vers que distille le livret de Scribe sont encore d'un meilleur tonneau. Qu'on en juge : « D'amour frémissante mon âme est brûlante / Et pour toi j'immole ma gloire à venir » (Vasco) ; « Dans ton cœur agité, toi qui voyant mes larmes / Pour m'acheter vendis tout jusques à tes armes » (Sélika) ; « Par les dieux que notre île adore, par Brahma / Ne trahis pas ton peuple, ô reine Sélika ! » (Nélusko). Nos pères raffolaient de ce genre de poncifs, puisque quatre cent quatre-vingt-quatre représentations à l'Opéra, dont deux cent cinquante-neuf au palais Garnier, ratifièrent leur faveur. Mais je défie nos jeunes générations, même les plus altérées de bel canto, d'y résister : fou rire garanti.

Covent Garden cependant, dont le prince de Galles avait honoré la « première », a remonté cette rétrospective de l'Africaine avec le plus grand sérieux. Et le public britannique, faisant fi de la critique justement réservée, m'a paru y prendre un plaisir extrême. Quatre considérations méritaient de retenir son estime :

— La formule exhumée de la grande machine en cinq actes — le spectacle dure quatre heures — dont Meyerbeer fut le promoteur à l'époque romantique où l'opéra italien, jusque-là, faisait fureur ;

— La partition elle-même, qui, en dépit de la grosse caisse et des flonflons meherbéiens, contient de grandes beautés, une richesse orchestrale entièrement nouvelle, des chœurs somptueux, une veine intarissable de mélodie expressive, des scènes bien construites ;

— Une distribution de première qualité avec Placido Domingo poussant la note de son plus beau clairon, et Grace Bumbry, authentique comme jamais dans sa nature noire ;

— Des décors et des costumes dans le style Renaissance ou « Chez les sauvages » modèle Châtelet du plus bel effet

La faiblesse principale de l'Africaine *vient de ce que Meyerbeer, qui l'« usinait » laborieusement depuis vingt-cinq ans, ne put participer à ces dernières répétitions sur scène auxquelles le Cecil B. de Mille musical attachait tellement d'importance (il était mort le 2 mai 1864, soit onze mois avant la « première » à l'Opéra de la rue Le Peletier). Mais l'Africaine pèche par une autre faiblesse : celle du héros. Qui peut croire à un ténor qui ne séduise pas immédiatement le public ? Que celui-ci clame son amour ardent à deux femmes à la fois, passe encore et soyons indulgents — la chanson date de l'Antiquité et fait toujours recette de nos jours. Mais qu'il joue avec elles comme une partie de tennis en cinq sets, Jélika-Inès, Inès-Jélika, Jélika-Inès, Inès-Jélika, Inès enfin par abandon, voilà qui est tout de même un peu fort de café. Or le public d'opéra avant tout est femme, et je me demande quelles tendresses la moindre spectatrice sentirait palpiter en son sein à l'égard d'un si révoltant personnage.*

Vasco de Gama, grand du Portugal et amant parjure, comment voulez-vous qu'on s'y attache ?

Tous mes vœux vont à la résurrection de l'Africaine, la fidèle Infidèle, la vraie, la seule héroïne.

OLIVIER MERLIN.

Théâtre

« Il est de la police » à Bruxelles

Parmi les pièces les plus frénétiquement folles et peu connues de Labiche, « Il est de la police » raconte, comme l'indique le titre, la peur du gendarme, la peur d'être pris, la peur. Un jeune paysan s'habille en femme pour échapper à l'armée et se fait engager comme cuisinière chez un bourgeois affolé parce qu'il s'est trouvé par erreur dans une réunion anarchiste...

Le Théâtre Obligatoire, un jeune troupe bruxelloise, a adapté ce vaudeville acerbe, l'a installé dans un caveau coupé en plusieurs plans par des piliers massifs. Le lieu, très bien utilisé, enveloppe les personnages d'une atmosphère pesante, poisseuse, qui met en évidence leur lâcheté, leur égoïsme social. Ils sont aussi dangereux que ridicules, et c'est ce que les metteurs en scène, Philippe Berling et Jean-Claude Bérutti, ont voulu. Ils l'ont, d'ailleurs, voulu trop visiblement. Ils n'ont pas su faire intervenir le rire comme une autre forme de violence. La ortupe est nouvelle, et c'est là son premier spectacle, un peu maladroit, très prometteur.

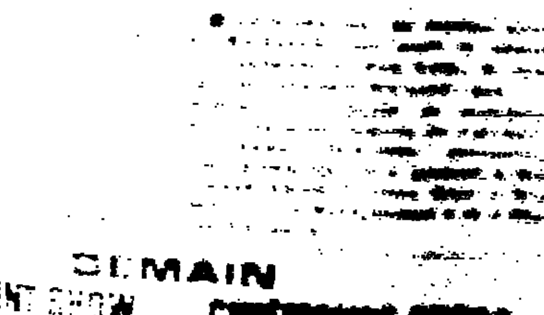
COLETTE GODARD.

■ La « Pravda » a annoncé, vendredi 22 décembre, la mort, à l'âge de quatre-vingts ans, du compositeur Dmitriy Yakovlevich Pokrass. Prix Staline en 1941, Pokrass a écrit de nombreuses marches populaires et musiques de films entre les années 20 et la guerre. De 1936 à 1953, il fut le directeur de l'Orchestre de variétés à la Maison centrale de la culture des travailleurs du rail.

■ RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré à Herbert von Karajan (« le Monde » du 26 décembre), des lignes ont été interverties dans les notes 4 et 5. Rétablies, les deux notes doivent se lire ainsi :

(4) *Concertos pour violon*, de Mozart (DG, 2531 049).

(5) *Salomé*, avec H. Behrens, J. Van Dam, K.W. Böhm, Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Karajan (deux disques EMI 165-02903/9, offre spéciale, 110 F), avec G. Jones, D. Fischer-Dieskau, R. Cassilly, Orchestre de l'opéra de Hambourg, dir K. Böhm (deux disques DG, 2707 052).





ARTS ET SPECTACLES

Rock

Le père Noël des Félés

« Vieux chnoc de père Noël
Tu n'es qu'une escroquerie
aux Galeries ou au B.H.V.
tu leur sers de publicité
ton habit est rouge, rouge comme [le sang.
Vieux chnoc de père Noël
A la place de tes beaux jouets
donne-nous des bombes et des [fusils
Pour qu'on les fasse tous sauter. »

Ils s'appellent les Félés. Ils ont treize ans et sont en quatrième dans le même lycée. Leur dénominateur commun : un 45 tours avec deux titres, dont ils ont écrit les textes et les musiques. Cela n'a rien d'un coup de producteur, les cinq garçons ont réellement joué sur le disque. Un rock brutal, chaotique, qui détourne la perfection au profit d'une spontanéité vécue. Les Félés n'ont pas encore l'âge de bluffer leurs sentiments et ils n'en ont déjà plus l'âme. Leurs textes le prouvent, indiquent qu'ils vont au-delà du gag que des gosses de cet âge pourraient inspirer.

Les Félés sont de petites terreurs qui n'ont peut-être pas les mêmes jeux ni les mêmes aspirations que les générations précédentes. Un signe des temps. Ils évoluent plus vite, plus fort, dans un contexte social (lycée, loisirs) qui reste figé et qu'ils laissent à la traîne parce qu'il ne correspond ni à leur présent ni à leur futur. A treize ans, ils font preuve d'une étonnante lucidité. Bien sûr, ils ont choisi le rock comme support de leur discours. En 1955, Elvis Presley découvrait un nouveau public : le monde des adolescents. En 1978, ce public trouve ses propres idoles, et commence à prendre en charge ses loisirs.

« On a des copains plus vieux qui ont fait un groupe, ça nous a incités, on a commencé à jouer un peu sur leurs instruments et puis on s'est dit : pourquoi pas nous ? Un chef ? Y en n'a pas, on n'est pas à l'armée ici. Il s'est passé peu de temps entre celui où on a commencé à jouer et celui où on a enregistré : six mois. Bien compté, on a joué trois jours, tous les cinq réunis. On n'a pas de local, ça fait que quand on se pointe sur scène rien n'est au point, mais ça c'est le producteur, il nous a promis pas mal de choses, on attend toujours, le matériel, le local, sinon le reste ça peut aller. Notre manager, c'est un menteur. »

(Les Félés ont un air complice ; lorsque quelqu'un leur ment, ils le laissent parler et le sifflent discrètement, tous ensemble.)

« C'est notre manager qui a eu l'idée de faire une chanson sur le père Noël, c'est un hasard, remarque, il n'en pas eu beaucoup, d'idées. Mais on n'est pas arrivé à ce qu'on voulait. Après écoute, on s'est aperçu qu'il aurait dû être plus rythmé, plus sec question musique. Les paroles ça va. C'est ce qu'on pense, de toute façon. L'autre face est mieux. Oui, on raconte ce qu'on vit, des trucs contestataires.

» Par exemple, une fois, on s'est fait arrêter par les flics, ils nous ont fouillés sans raison valable, depuis on a fait une chanson contre les flics. On a déjà sept autres morceaux, paroles et musiques, qui sont prêts. Il faut les répéter.

» On fait des chansons sur ce qu'on n'aime pas, parce que les gens n'en ont rien à faire de ce qu'on aime. Ce qu'on n'aime pas, on est plusieurs peut-être à pas l'aimer, mais ils n'osent pas le dire. De toute façon, il n'y a pas beaucoup de choses pour lesquelles on est pour. Il vaut mieux parler des choses qu'on n'aime pas, pour essayer de les arranger, de les changer, pour qu'il y ait une évolution.

» Nos parents ? - Ils sont sympas, ils ont été coopérants, ils ont signé, ils nous ont laissé faire des concerts. Non, on n'est pas des vedettes au lycée, on a tout le monde sur le dos. Déjà on est mal vu parce qu'on n'est pas pareil que les autres, on a trop évolué par rapport à eux. On ne peut pas s'entendre avec eux vu qu'on n'a pas le même caractère, la même vision des choses. De toute façon, on va continuer nos études, la musique, pour le moment ça nous plaît, mais, enfin, ça ne va peut-être pas durer éternellement. Et puis, même si on réussit, on ne va pas rester pendant cinq ans au même niveau, on préfère assurer nos études.

» Bon, l'année dernière, on n'aimait rien ni personne, mais on a réfléchi, c'est idiot d'être aussi catégorique. On écoute du rock, du punk, de tout, sauf de la disco et de la variété. Le soir, on va au concert, de temps en temps au cinéma, on aime les films drôles ou d'horreur, mais les meilleurs sont interdits aux moins de dix-huit ans. Non, l'Amérique, ça ne veut rien dire pour nous, l'Angleterre non plus. On est allés à Londres, il n'y a rien d'extraordinaire. On croyait que c'était un monde particulier, mais on s'est rendu compte que c'est exactement pareil que la France, il y a les usines et tout le bordel. Faire un disque, c'est bien, d'abord pour se faire connaître, ensuite pour gagner de l'argent, ça, c'est un gros avantage, parce que nous, on marche au fric, on carbure au blé. Pour le moment, on n'a rien, mais on espère que ça va venir. Notre producteur nous a promis 500 francs pour Noël. Si on ne les a pas, ça va mortier. » (L'argent servira en fait à rembourser les fauteuils qu'ils ont cassés dans les loges de l'Empire lors de l'enregistrement de l'émission « Chorus », ainsi que le plombier pour réparer les lavabos qu'ils avaient bouchés.) *« On s'amuse. »*

« J'ai 17, je suis le plus fort en maths. Si je continue comme ça, j'aurai mon bac. Je pourrai p't'être faire ce que je veux, travailler comme mon père dans les bureaux. C'est comme ça, dans mon lycée, il faut toujours travailler ou sinon on est vidé ; Mustafa vient d'avoir treize ans. Il est trop jeune pour être casé par tous ces gens de l'administration comme éboueur ou alors balayeur. »

ALAIN WAIS.

★ *Rouge comme le sang.* Mon lycée, 45 t. Sonopresse 008 16857.

■ Le producteur de cinéma Louis de Rochemont est mort le samedi 23 décembre à New-York. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans. Cinéaste (il a réalisé de nombreux documentaires inspirés de l'actualité des années 1920-1950), journaliste, puis producteur, il a produit à Hollywood plusieurs films dont « Boomerang », « Windjammer » et « Martin Luther ».

Mardi 26 décembre

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : le Lac des cygnes (sous réserve).
Comédie-Française, 20 h. 30 : la Puce à l'oreille.
Odéon, 19 h. 30 : la Trilogie de la villégiature.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Fugue en mineur.
Petit TEP, 20 h. 30 : Concert-rencontre, Cohelmec Ensemble.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : les Colombaioni ; 20 h. 30 : la Maison des cœurs brisés.
Centre Silvia Monfort, 18 h. 30 : Cirque Gruss à l'ancienne (Jardin d'acclimatation).
Centre Pompidou, 16 h. 30 et 18 h. 15 : le Diatope de Xénakis.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 45 : Délire à deux ; 22 h. : Davly.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Atelier, 18 h. 30 : Un homme à la rencontre d'A. Artaud ; 21 h. : la Culotte.
Athénée, 20 h. 30 : le Grand Feu. — Salle L.-Jouvet, 21 h. : Juliette Gréco.
Biothéâtre, 20 h. 30 : la Crique.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare. — Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : La vie est un songe.
Chapiteau Tréteaux de France, aux Halles, 20 h. 45 : les Trois Mousquetaires.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Guy Bedos.
Daunou, 21 h. : Ulysse au pays des merveilles.
Edouard-VII, 21 h. : Nous ne connaissons pas la même personne.
Essaïon, 20 h. 30 : Pif-Paf ; 22 h. : Abraham et Samuel. — II, 20 h. 30 : le Chant général ; 22 h. 15 : Un certain Plume.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : la Surface de réparation ; 22 h. : J. Villeret.
Galerie 55, 20 h. 30 : B. Dimey.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Chair chaude ; 20 h. 30 : la Shaga ; 22 h. : Carmen City. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec R. M. Rilke ; 20 h. 30 : Fragments ; 22 h. 15 : Acteurs en détresse.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
Mathurins, 20 h. 45 : Changement à vue.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Les papas naissent dans les armoires.
Moderne, 20 h. 30 : A condition de vivre.
Mogador, 20 h. 30 : le Pays du sourire.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Oblique, 17 h. : Amandine.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : le Dépeupleur. — II, 20 h. 30 : Harold et Maude.
Palace Croix-Nivert, 20 h. 30 : Rocky Horror Show.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Palais des sports, 20 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
La Péniche, 20 h. 30 : Naïves hirondelles.
Plaisance, 20 h. 30 : Tête de méduse.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : M. Marceau, mime.
Présent, 20 h. 30 : Eve des Amériques.
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention ! fragile.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Fleurs de papier.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre-en-Rond, 20 h. 45 : Si tout le monde en faisait autant.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : les Chaises ; 22 h. 30 : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. : Punk rats ; 20 h. 30 : l'Echange.
Théâtre de Paris, 20 h. 30 : Bubbing Brown Sugar Harlem années 30.
Théâtre 13, 21 h. : Bel comme un ange.
Théâtre 347, 21 h. : Ingrid Caven.
Tristan-Bernard, 21 h. : Crime à la clef.
Troglodyte, 20 h. : 1848, la République de M. Dupont.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les théâtres de banlieue

Ivry, Théâtre des Quartiers, 20 h. 30 : l'Ecole des femmes.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Et voilà l'travail.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les concerts

Café d'Edgar, 18 h. 30 : P.-Y. Artaud, flûte.
Lucernaire, 21 h. : Raphaël et Regina (chants d'Amérique latine).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Musique Ensemble, avec V. Dietschy, soprano (Purcell, Bach).

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Chet Baker ; 23 h. : Luther Allison.
Club Zed, 22 h. : P. de Preissac.
Show-Chaud, 19 h. : Henry Byrs ; 21 h. : Raphaël Fays Trio.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Hal Singer, J.-P. Sasson Quintet.
Patio, 22 h. : Joe Newmann, trompette jazz.
Octave, 20 h. : Dimy.
28-Rue-Dunois, 18 h. 30 : Piano-apéro (Nico Nissim) ; 21 h. : J. Antonin, M. Aumont.
Stadium-Bar Totem, 21 h. : Archie Shepp Quartet.

La danse

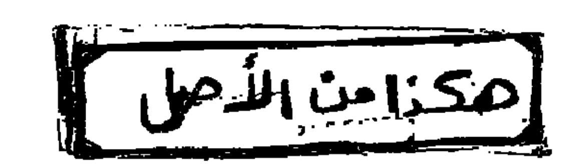
Palais des congrès, 20 h. 30 : Ballet-Théâtre Kirov (deuxième acte du Lac des cygnes, les Sylphides, Paquita).

SPECTACLES POUR ENFANTS

(du 27 décembre au 3 janvier)

Carré Silvia Monfort, Jardin d'acclimatation (745-31-43), les 27, 28, 29, 30, à 14 h. 15 : Bastien et Bastienne, de Mozart (Théâtre du Jardin) ; tous les jours, à 15 h. et à 18 h. 30 (sauf les 27, 28 et 29) : Cirque à l'ancienne.
Square Henri-IV (274-57-61), sam., dim. et mer., 15 h. : Cirque de Paris.
Forum des Halles (233-60-99), tous les jours, sauf dim. et lundi, à 20 h. 30 ; dim., à 18 h. : le Cirque imaginaire (dernière le 3).
Centre Pompidou (277-12-33), Mini-cinéma tous les mer., 15 h., le 27 : les Aventures fantastiques, de K. Zeman ; le 3 : la Pêche au trésor, de D. Wilder.
Marionnettes du Luxembourg (326-46-47), tous les jours, à 14 h. 30 et 15 h. 30, sauf lundi à 15 h. 30 : les Trois Petits Cochons.
Théâtre d'animation, Paris-Vincennes (365-44-41), mer., sam. et dim. (dernière), 15 h. : les Mille et Une Fables (marionnettes).
Café d'Edgar (320-85-11), mer., 14 h. et 16 h. ; sam., 15 h. (dernière) : Il habitait dans un champignon.
Théâtre Fontaine (535-57-64), tous les jours, sauf dim., 15 h. : la Farce du cuvier ; Aucassin et Nicolette.
Théâtre de la Gaîté-Montparnasse (322-16-18), mer., 14 h. 30 ; sam., 15 h. : le Pays des galipettes.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), tous les jours, sauf dim. et lundi, à 15 h. 15 et 16 h. 15 : Robespierre le petit lapin magique ; tous les jours, à 14 h. : Histoire du petit lapin Robespierre.
Théâtre de la Renaissance (208-89-78), tous les jours, sauf sam., dim. et lundi, à 15 h. : le Médecin malgré lui.
Théâtre de la Tanière (325-68-65), tous les jours, à 15 h. : Artimon et Petit Paul.
Théâtre 13 (627-36-20), mer. et sam., 14 h. 30 : les Sept Enigmes du dragon.
Palais des glaces (878-33-47), les 27, 28 et 29, à 14 h. 30 : Renard super star ; les 2 et 3, à 14 h. et 15 h. 30 : Un roi de papier.
28-Rue-Dunois (584-72-00), les 27, 28 et 29, à 15 h. : Marionnettes Charivari monstre.
Théâtre des Blancs-Manteaux (261-35-36), les mardi, mer., jeudi et ven., à 14 h. 15 et 15 h. 45 ; les sam. et dim., à 16 h. 30 : M. Gabilolo et la Petite Sirène.
Vincennes, Cartoucherie (328-97-04), tous les jours (dernière le 31), à 15 h. : Arbre fleuri ; à 16 h. 30 : Polichinelle.
Créteil, centre commerc. (207-69-03), tous les jours, à 15 h. et 16 h. 30 : Pierre et le loup, avec Walt Disney.
Massy Théâtre de Paris-Sud (920-51-04), les 27, 28 et 29, à 14 h. 30 : la Charrette.
Montrouge, centre comm. (253-23-24), les 27, 28 et 29, à 16 h. : les Trois Oies.
Montreuil, conservatoire Croix-de-Chavaux (858-91-49), les 27, 28 29 déc. et 2 janvier, à 14 h. 30, et les 28 et 29, à 20 h. : E Pourkoua Pa.

Cinéma. — Le label Chouette a été attribué par l'Association pour le cinéma et la jeunesse (enfants) : Peter et Elliott le dragon, la Ballade des Dalton, Un candidat au poil, Molière, l'Incompris, la Guerre des étoiles, Il était une fois dans l'Ouest, Jonathan Livingstone le goéland, Le shérif est en prison, le Troisième Homme, Sarah, Cendrillon ; (adolescents) : Mort sur le Nil, FIST, le Paradis des riches, Alambrista, l'Homme de marbre, Girlfriends, l'Arbre aux sabots, Fedora, Dossier 51, Driver, Last Waltz, Une femme libre, Retour, les Nouveaux Monstres, la Fièvre du samedi soir, le Bois de bouleaux, Julia, les Contes de la lune vague après la pluie, le Crabe-Tambour, 2001 Odyssée de l'espace, Frankenstein junior, les Hauts de Hurlevent, Harold et Maude, Monty Python sacré graal, Pain et Chocolat, Blue Collar, Un mariage, le Second Eveil, la Malédiction de la panthère rose, Tu ne m'oublieras pas, Wizards, l'Argent de la vieille, Sonate d'automne, Intérieur, Alertez les bébés, Koko le gorille qui parle, Kunak le lynx fidèle, Sous le plus grand chapiteau du monde, Michel Strogoff, le Grand Sommeil, l'Argent des autres.



SPECTACLES

cinémas

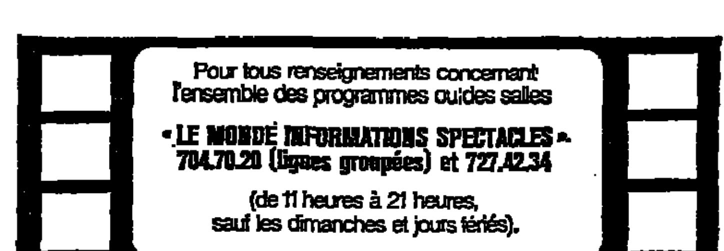
Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, relâche.
Beaubourg, relâche.

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
ALERTEZ LES BEBES (Fr.), Marais, 4e (278-47-86) ; la Clé, 5e (337-90-90).
L'ALLEMAGNE EN AUTOMNE (All., v.o.) : la Clé, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).
ANNIE HALL (A., v.o.), Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Luxembourg 6e (633-97-77) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32). — V.F. : Marignan, 8e (359-92-82).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) Marais, 4e (278-47-86), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
AU NOM DU PAPE-ROI (It., v.o.): Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA BALLADE DES DALTON (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-20) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LES BRONZES (Fr.), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18); Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12 (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
LA CARAPATE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Ternes, 17e (380-10-41) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE CIEL PEUT ATTENDRE (A.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.), v. am. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA CLEF SUR LA PORTE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C. Gare de Lyon, 13e (343-01-59) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Passy 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE CRI DU SORCIER (A.) (*), v.o. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES DENTS DE LA MER (2e partie) (A.), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
DERNIER AMOUR (It.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40).
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap.) (**), v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
L'EMPIRE DU GREC (A.), v.o. : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
L'ESCLAVE DE L'AMOUR (Sov.), v.o. : Cosmos, 6e (548-62-25).
FEDORA (A.), v.o. : le Seine, 5e (325-95-99).
LA FEMME GAUCHERE (All.), v.o. : Racine, 6e (633-43-71).
FLAMMES (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99).
LA FRAIRIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LE GOUT DU SAKE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). Olympic, 14e (542-67-42). Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA GRANDE CUISINE (A., v.o.) : U.G.C-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), Murat, 16e (651-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
LA GRANDE MENACE (Ang., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Balzac, 8e (359-52-70).
GREASE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45), Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
INSIANG (Phil., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Olympic, 14e (542-67-42).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
JUKE-BOX (A., v.f.) (*) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Capri, 2e (508-11-69)
KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
KOUNAK, LE LYNX FIDELE (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
LAST WALTZ (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LA MALEDICTION DE LA PANTHERE ROSE (A.), v.o. : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**), v.o. : la Clef, 5e (337-90-90) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
MOLIERE (Fr.) (deux parties) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-36-36) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).
MORT SUR LE NIL (A.), v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).



Les films nouveaux

LES FILLES DU REGIMENT, film français de Claude Bernard-Aubert : Omnia, 2e (233-39-36) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U G C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BELFAGOR LE MAGNIFIQUE, film italien de Ettore Scola (v.o.) : U.G C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (770-20-89) Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
AVALANCHE, film américain de Corey Hallen (v. o.) : Paramount City Triomphe, 8e (225-45-76), à partir du 22 : v.f : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 15e (580-18-03) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
PLEIN LES POCHES POUR PAS UN ROND, film français de Daniel Daert : Omnia, 2e (233-39-36) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount City Triomphe, 8e (225-45-76), à partir du 22 ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'OURAGAN VIENT DE NAVARONE, film américain de Guy Hamilton (v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

PAIR ET IMPAIR (It.), v.o. : Boul' Mich', 5e (033-48-29) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
PASSE-MONTAGNE (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).
PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A.), v. f. : la Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; les Tourelles, 20e (636-51-98) (sf mardi).
LE PION (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-33) ; Balzac, 8e (359-52-70).
PIRANHAS (A.) (*), v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
POINT OF ORDER (A.), v. o. : Olympic, 14e (542-67-42).
REMEMBER MY NAME (A.), v. o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LES RENDEZ-VOUS D'ANNA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
SANS FAMILLE (It., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11), v. f. : Nation, 12e (343-04-67).
SCENIC ROUTE (A., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99).
LE SECOND EVEIL (All., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v. f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA SORCELLERIE A TRAVERS LES AGES (Suéd., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE SUCRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) : J. Renoir, 9e (874-40-75).
L'ULTIMATUM DES TROIS MERCENAIRES (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; les Images, 18e (522-47-94).
UNDERGROUND (A., v.o.): Olympic, 14e (542-67-42).
UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
UN MARIAGE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

Les grandes reprises

LES AVENTURES DE RABBI JACOB (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76); Maxéville, 9e (770-72-86) ; Calypso, 17e (754-10-68).
LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), H. Sp.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
CENDRILLON (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
DOCTEUR JIVAGO (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
EXODUS (A., v.f.) (v.o., jeudi, ve.) : Eldorado, 10e (208-18-76).
FRANZ (Fr.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
FRITZ THE CAT (A., v.o.) (**) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00); Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
GO WEST (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LA GUERRE DES ETOILES (A., v.f.) : Royal-Rivoli, 3e (272-61-44).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
HAROLD LLYOD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
IF (Ang., v.o.) : Luxembourg 6e (633-97-77).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32); Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
MUSIC LOVERS (A., v.o.) (**) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), H. Sp.
ORANGE MECANIQUE (A., v.o) (**) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).
PHARAON (Pol., v.f.) : Calypso, 17e (754-10-68).
LA PLANETE SAUVAGE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
REVE DE SINGE (It.-Fr., v.am.) : *Lucernaire, 6e.*
SALOMON ET LA REINE DE SABA (A., v.f.) : Broadway, 16e (527-41-16).
SOUS LE PLUS GRAND CHAPITEAU DU MONDE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
TEX AVERY FOLLIES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), H. Sp.
LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS (A., v.f.) (70 mm) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
VOYAGE A TOKYO (Jap., v.o.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
LE VOYAGE DE GULLIVER (A., v.f.) : La Pagode, 7e, en matinée.

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf sam., dim.).
LA CONSEQUENCE (All., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
DES CHRISTS PAR MILLIERS (Fr.): Eldorado, 10e (208-18-76), 22 h.
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mardi, 21 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : *Luxembourg, 6e, 10 h., 1 h., 24 h.*
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sauf dim.).
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
JULIA (A., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), *mardi*, 21 h.
JEUNE ET INNOCENT (A., v.f.) : Les Tourelles, 20e, sam., 17 h.
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) (*) : Le Seine, 5e, 22 h.
LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Olympic, 14e, 18 h. (sauf sam., dim.).
OUTRAGEOUS (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e.
OLIVER (A., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, 10 h., 12 h., 24 h.
LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Lucernaire, 6e, 12 h., 24 h.
SAMSON (Pol., v.o.) : Olympic, 14e, 18 h. (sauf sam., dim.).
TOUT VA BIEN (Fr.) : Olympic, 14e, 18 h. (sauf sam., dim.).
UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap., v.o.) (**) : Le Seine, 5e, 12 h. 30 (sauf dim.).

Les festivals

CHEFS-D'ŒUVRE ET NANARS DU CINEMA FRANÇAIS (1930-1956) : la Kermesse héroïque ; Ali Baba et les quarante voleurs.
HITCHCOCK (v.o), Olympic, 14e (542-67-42) : le Rideau déchiré.
MEL BROOKS, Grand Pavois, 15e (554-46-85) en alternance (v.o.) : Drôle de séducteur ; le Frère le plus fûté de Sherlock Holmes ; v.f. : Frankenstein Jr.
HOMOSEXUALITE (v.o), Bilboquet, 6e (222-87-23) : la Tendresse des loups.
ESCURIAL, 13e (707-28-04), 16 h. 15 : Little Big Man, v.f. ; 20 h. : le Shérif est en prison, v.f. ; 22 h. : Orfeu Negro, (v.o.).
CINQ FILMS A VOIR OU A REVOIR (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83). 14 h. : The Missouri Breaks ; 16 h. : Un dimanche comme les autres ; 18 h. : Nous sommes tous des voleurs ; 20 h. : Portier de nuit ; 22 h. : The Rocky Horror Picture Show.
HAS (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 30 : le Manuscrit trouvé à Saragosse ; 16 h. 30 : la Clepsydre.
MUSIQUE ET CINEMA (v.o.), Le Seine, 5e, 18 h. 45 : Olivier Messiaen et les oiseaux ; 20 h. 15 : la Chronique d'Anna Magdalena Bach ; 21 h. 45 : la Flûte enchantée.
FRED ASTAIRE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Broadway Melody.
M. BROTHERS (v.o) Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : la Soupe au canard.
COMEDIES MUSICALES (v.o) Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : la Belle de Moscou.
THRILLER STORY (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : le Baiser du tueur.
STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) (v.o.), 13 h. 45 : Un tramway nommé Désir ; 15 h. 55 : Mort à Venise ; 18 h. 10 : Salo ; 20 h. : Chiens de paille ; 22 h. 15 : Délivrance (sous réserves).
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) (v.o.). — I. : 12 h. 50 : Quatre garçons dans le vent ; 14 h. 20 : Let It Be ; 17 h. 45 : la Fureur de vivre ; 19 h. 45 : la Dernière Valse ; 21 h. 45 : Phantom of the Paradise. — II, 13 h. : Dora et la lanterne magique ; 14 h. 30 : Frankenstein Jr. ; 16 h. 30 : Jeremiah Johnson ; 18 h. 10 : A l'est d'Eden ; 20 h. 10 : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Délivrance.
G. PIRES, Panthéon, 5e (033-15-04), en alternance : Erotissimo ; Elle court, elle court, la banlieue.
STUDIO BERTRAND, 7e (883-64-66) (v.o.) : Laurel et Hardy à Joujouville ; le Million.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.) : Au nom du pape-roi.

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 26 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF1

18 h. 55, Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut (troisième épisode).

Manon accepte les offres d'un riche protecteur. Des Grieux se fait passer pour son jeune frère...

21 h. 30, Livres en fête : Spécial Noël.

Un thème : la poésie, les contes, le merveilleux. Avec Louis Aragon, interrogé chez lui par Jacques Paugam, Isaac Singer, interviewé par Jean d'Ormesson, Julio Cortazar, René Ehni, Arthur Conte, Jean Marais.

22 h. 50, Variétés : Show Alex Métayer.

23 h. 50, Journal.

CHAINE II : A2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (avec Alain Souchon) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Les dossiers de l'écran, FILM : HELP, de R. Lester (1965), avec J. Lennon, P. McCartney, R. Starr, G. Harrison, L. McKern, E. Bron, V. Spinetti.

A cause d'une bague à pierre rouge que possède Ringo, les Beatles sont menacés et poursuivis par des adeptes de la déesse Kaili et par deux savants assoiffés de puissance.
Avec l'atout des Beatles, un film follement gai, dans un style de bande dessinée.

Vers 22 h., débat : les Beatles.

Sont invités : MM. Allan Williams (ancien manager des Beatles) ; Bob Wooler (un de leurs amis) ; Jacques Volcoure (président du club des fans des Beatles) ; Alain Dister (journaliste) ; Michel Lancelot, journaliste.

23 h. 30, Journal.

23 h. 45, Des compagnons pour vos songes.

CHAINE III : FR3

17 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Fédération des aveugles ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 35, FILM (cinéma pour tous) : UN DE LA LEGION, de Christian-Jaque (1936), avec Fernandel, P. Azaïs, A. Devère, S. Prim, T. Dorny, R. Le Vigan, J. Varennes. (N. Red.)

Engagé malgré lui dans la légion étrangère, un brave garçon se trouve débarrassé de sa mégère de femme et découvre la liberté.
Parodie des films de légionnaires alors à la mode, qui en retrouve, par certains côtés, les conventions. Curieux.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Un gentleman courageux », de J.-O. Curwood (7e épisode) ; 19 h. 25, Sciences : les réseaux pensants (la télématique) ;

20 h., Dialogues avec J. Guitton et M. Reboul : Le christianisme et son avenir ; 21 h. 15, Musiques de notre temps : M. Levinas ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Vienne (carnets de bal pour un âge d'or).

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Rideau de scène pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ; 20 h., Royaume de la musique ;

20 h. 30, Festival de Salzbourg 78... « Passacaille pour orchestre n° 1 en ré mineur » (Webern), « Il Vitalino Raddoppiato » pour violon et orchestre de chambre (Henze), « Pelléas et Mélisande » (Schoenberg), par l'orchestre symphonique de l'O.R.T.F., dir. L. Segerstam, avec G. Kremer ; 22 h. 35, Ouvert la nuit : musique vivante en direct de Radio-France : « Trio des Quilles » (Mozart), par R. Pasquier, J. di Donato, C. Lavoix ; « Ragtime » (S. Joplin), par J.-F. Collard et A. Dumay, tangos et paso doble par M. Stils et C. Michel.



MERCREDI 27 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF1

12 h., La Bible en papier ; 12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Série : Aventures dans le Grand Nord ; 14 h. 30, Les visiteurs de Noël ; 16 h., Documentaire : Visages et danses en Côte-d'Ivoire ; 16 h. 55, Dessin animé.

17 h. 10, Dessin animé : Le monde merveilleux de Cendrillon, de R. Kanka.

Marylin, la brune jalouse de la bonne et blonde Maria, l'empêchera-t-elle d'épouser le fils du roi ?

18 h. 30, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Opéra : Carmen, de Bizet, enregistré à l'Opéra du Rhin, mise en scène de J. Lavelli, avec : M. Baygulva, G. Liccioni, A. François.

« Don José est une sorte de puceau bien intégré » dans la société et qui rate son initiation à la liberté, disait Lavelli. A vouloir effacer l'Espagne pittoresque au profit d'une analyse psychologique, Lavelli s'est privé un peu légèrement d'un des rouages essentiels de la partition.

23 h. : FILM, cycle Chaplin : UNE VIE DE CHIEN, de Ch. Chaplin (1918), avec : Ch. Chaplin, E. Purviance, T. Wilson, C. Reisner, H. Bergman, S. Chaplin. (Muet. N.)

Charlot, vagabond à la recherche d'un emploi, devient l'ami d'un chien qui l'aide à trouver sa pitance.
Le tournant dans l'évolution de Chaplin. L'amertume de l'homme seul et misérable, dans la réalité quotidienne.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A2

12 h. 20, Dessins animés ; 12 h. 30, Jeu : Chiffres et lettres jeunes ; 13 h., Feuilleton : Belphégor ; 13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur ; 14 h., Aujourd'hui madame ; 15 h. 15, FILM : PINOCCHIO, de R. Field et S. Smith (1976), avec : D. Kaye, S. Duncan, F. Wilson, L. Torres, C. Revill.

Un pauvre menuisier fabrique une marionnette qui devient un vrai petit garçon turbulent et dont le nez s'allonge quand il ment.

Version comédie musicale du conte italien de Carlo Collodi. Charmant mais ne vaut pas l'adaptation de Comencini.

16 h. 40, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (avec Laurent Voulzy) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Sam et Sally.

Deuxième épisode : Sally s'est fait enlever sous les yeux de son fiancé.

21 h. 35, FILM : BAROCCO, d'A. Téchiné (1976), avec : I. Adjani, G. Depardieu, C. Brasseur, M.-F. Pisier, J.-C. Brialy, J. Guiomar, H. Surgère.

Dans une ville portuaire du Nord, un boxeur, mêlé à une affaire électorale, est abattu par un homme qui lui ressemble. Sa fiancée s'efforce de le faire revivre en transformant l'assassin.
Magnifique essai de fantastique social, empreint des mythologies du feuilleton et du film noir.

23 h. 20, Journal.

23 h. 35, Des compagnons pour vos songes.

CHAINE III : FR3

17 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : le Secours populaire ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 35, FILM (un film, un auteur) : FUNNY LADY, de H. Ross (1974), avec B. Streisand, J. Caan, O. Sharif, P. McDowall, B. Vereen, C. Wells, L. Gates.

Fanny Brice, célèbre vedette du music-hall, s'est détachée de l'homme qu'elle aimait mais ne peut trouver le bonheur dans un nouveau mariage.
La suite de Funny Girl. Bien moins brillante et, même, carrément languissante malgré le talent de Barbra Streisand.

22 h. 50, Journal.

FRANCE-CULTURE

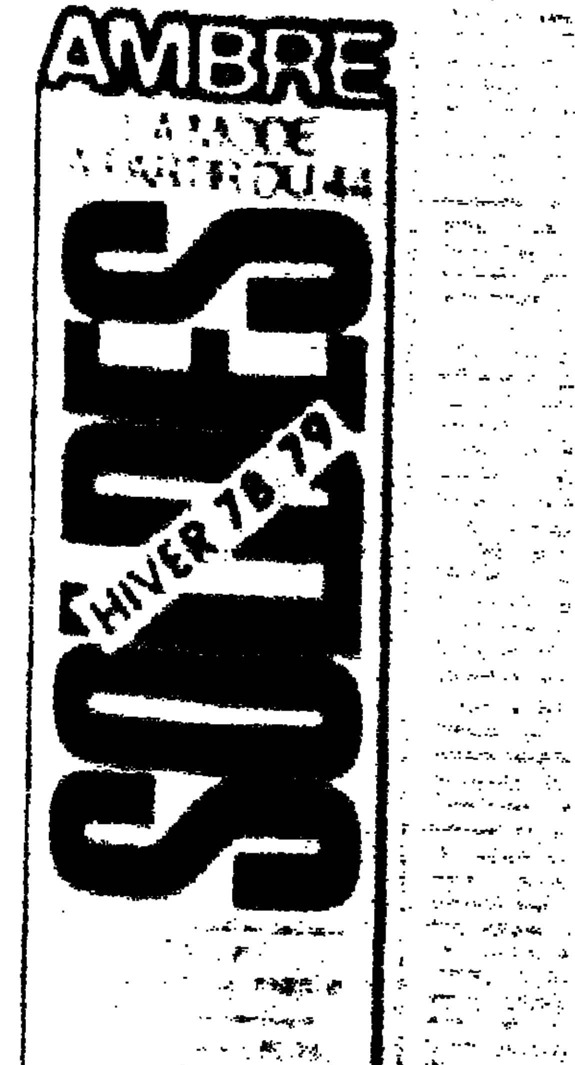
18 h. 30, Feuilleton : « Un gentleman courageux » de J.-O. Curwood (8e épisode) ; 19 h. 25, La science en marche : Promenade au jardin des sciences ;

20 h., Relecture : Renée Vivien par H. Juin, réal. A. Lemaître ; 21 h. 30, L'Association Clément-Janequin interprète des pièces vocales et instrumentales du Haut Moyen-Age et de la Renaissance française ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Vienne, carnets de bal pour un âge d'or.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Ecran pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 30, Festival d'Edimbourg... « La Pskovitaine » (Rimski-Korsakov), « Concerto pour piano n° 3 en ut mineur » (Beethoven), « Shéhérazade » (Rimski-Korsakov), par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. E. Svetlanov, avec A. Brendel, piano, J. Georgiadis, violon ; 22 h. 35, Ouvert la nuit : musique vivante en direct en Radio-France : « Une plaisanterie musicale » (Mozart), par l'Ensemble instrumental et E. Krivine, « Suite de l'histoire du soldat » (Stravinski), par E. Krivine, M. Portal, et J.-P. Heisser, arrangement d'une symphonie de Beethoven par J.-P. Heisser et A. Planes.



Le Monde

Modes du temps

Un couturier en vadrouille

CHINOIS GRIFFÉS

PREMIER couturier parisien invité à Pékin, Pierre Cardin est rentré d'un voyage d'une semaine en République populaire avec dans ses bagages deux nouvelles d'importance. La collection printemps-été du couturier sera présentée, un mois après Paris, en mars prochain, à Pékin et à Changhaï par des mannequins français et par des mannequins chinois. Pierre Cardin projette, d'autre part, de faire de la confection en Chine. Les modèles, réalisés sous contrôle français, seront exportés dans le monde entier, notamment aux Etats-Unis et au Japon. La Chine souhaite ainsi, par le biais de la mode de Paris et par la signature du couturier, valoriser et vendre les tissus d'une exceptionnelle qualité qu'elle produit. En un mot, faire rentrer grâce à ses soies, ses crêpes et à ses cachemires, désormais « griffés », des devises fortes.

La mode en Chine veut évoluer. Sans « faire de révolution », Cardin est malgré tout convaincu qu'il peut améliorer la tenue actuelle. Invité par la corporation des textiles, le couturier a visité six usines à Pékin, Hangchow, Changhaï et Tientsin. Usines de confection pour hommes et pour femmes, usines de chaussures et de produits, de beauté, usines où l'on tisse le fil du ver à soie. Celle de Tientsin, qui fabrique depuis un an 1,31 million de mètres carrés de tapis pour « Pierre Cardin Japon ».

La collection Pierre Cardin qui sera présentée au printemps à Pékin comprendra notamment vingt-cinq modèles réalisés à partir des tissus — cachemires et soies — que le couturier a rapportés. L'inspiration sera-t-elle chinoise ? Certes non. « Paris n'est pas fait pour dessiner des cols Mao, pour faire du matelassé ou des boutonnages en biais. Ma collection, *a poursuivi le couturier,* sera une image de ma mode. »

C'est à partir de ces vingt-cinq modèles, pris dans la collection, que débutera la fabrication en série. Fabrication qui nécessitera un échange de spécialistes. Des techniciens chinois se rendront à Paris dans les ateliers Pierre Cardin tandis que des techniciens français donneront dans les usines chinoises des directives concernant la coupe, les tissus et le choix des coloris. Quant au contrat, au terme duquel le couturier percevra des royalties, il ne serait signé qu'au printemps.

Pour quatre-vingt-dix pour cent, cette production sera exportée, principalement à destination des Etats-Unis, du Japon et de l'Australie. Elle concurrencera par ailleurs sérieusement la confection venant des autres pays asiatiques. Quel sera le prix de ces vêtements ? « Bon marché, *déclare le couturier,* compte tenu des bas salaires de la main-d'œuvre et de la qualité des tissus. » *Le cachemire chinois coûte, en effet, cinq fois moins que le cachemire de l'Occident.*

Donc pour l'instant l'essentiel de la production échappera au marché intérieur. Mais, répétons-le, l'objectif de la Chine, est de donner à ses vêtements une griffe et une image occidentale qui la mettent au rang des autres nations.

FLORENCE BRETON.

... Et c'est en couleur !

Microsillons acidulés

OPALE, bleu turquoise ou de cobalt, jaune maïs, orange, rouge ou violet, le microsillon revêt en cette fin d'année ses habits de lumière. S'il est toujours rond et fait de vinyle, un dérivé du pétrole, il perd aujourd'hui sa teinte noire originelle pour s'habiller délibérément de couleurs vives. Des couleurs qui font ressembler l'étalage des disquaires à la palette d'un fleuriste ou, mieux encore, à celle d'un marchand de bonbons acidulés.

C'est le disco, bien sûr, qui bénéficie le plus de cette bouleversante innovation. On trouve ainsi sur le marché un double album de John Travolta, la superstar du disco, avec poster, photo rassurante et microsillons en rose bonbon. Une couleur prédestinée pour l'acteur de *Grease*, de *la Fièvre du samedi soir*, qui y interprétait des rôles de gentil garçon, à la bonté un peu forcée et aux rêves *peuplés de* réussite sociale et de *happy ends*. La couleur n'est d'ailleurs, il faut le remarquer, jamais choisie au hasard. Polnareff a ainsi droit à du blanc nacré, symbole peut-être d'un dandysme un peu clinquant pour être essentiel ; Plastic Bertrand a un rouge carmin, aussi éloigné du pourpre que sa « révolte » peut l'être de la révolution. Quant à Patti Smith, la Pasionaria du rock new-yorkais, elle se voit fort justement rééditée en gris perle, symbole d'une sensibilité réelle, mais dont l'éclat à tendance de plus en plus à se ternir.

Du disque en couleur à l'icône, il n'y a qu'un pas, vite franchi. On peut ainsi trouver un disque de Claude François dont le portrait est gravé à même le disque en quadrichromie. Un traitement qui semble surtout réservé aux « chers disparus », comme les Beatles ou encore le « King » Elvis Presley. A croire que les magasins de disques vont un jour ressembler aux boutiques de souvenirs de Lourdes.

∴

Pur gadget, l'introduction de la couleur n'apporte évidemment rien au microsillon sur le plan de l'écoute. L'idée est cependant intéressante en ce qu'elle autorise de nombreux et fructueux développements. On peut ainsi imaginer les hommes de marketing se pencher, en *modernes Rimbaud, sur les correspondances* possibles entre couleurs et tonalités de la musique. Dans cette optique, on réserverait, par exemple, les mauves et les sépias aux nostalgiques, anciens ou nouveaux romantiques ; les bleus azur aux mystique à la recherche d'une unité totale avec le cosmos ; les orangés aux sensuels, les vermillons aux actifs, les violets aux mélancoliques et les verts émeraude aux paresseux et aux pacifiques. Le cercle chromatique pourrait ainsi faire l'objet d'une exploration approfondie. Seuls garderaient en définitive le noir d'encre du vinyle les anarchistes invétérés et partisans en art du Grand Refus.

Une telle généralisation de la couleur aurait l'avantage de simplifier grandement le choix des disques, en épargnant aux acheteurs l'écoute préalable et en limitant les risques d'erreur. Elle aurait de plus le mérite de la franchise, en reconnaissant au disque son statut de signe pur, objet de stockage plus que d'écoute, ainsi que son rôle de miroir dans lequel est recherchée l'improbable confirmation d'une identité rêvée.

∴

Le disque en couleur n'est cependant pas à proprement parler une nouveauté. On l'avait déjà vu au début des années 50 dans ces énormes juke-boxes, sommet de l'art kitsch, qui ressemblaient aux ailes replètes des Cadillac d'alors. Mais il n'avait jamais fait l'objet d'une véritable exploitation commerciale.

Paradoxalement, c'est au mouvement punk et à son utilisation dérisoire du mauvais goût, que l'on doit aujourd'hui son retour. Paradoxalement, car le punk fut d'abord et avant tout un mouvement de contestation de l'establishment rock et l'utilisation du quarante-cinq tours « gonflé » en 30 centimètres et habillé de couleurs, le symbole de la possibilité d'une production musicale nouvelle et indépendante.

Il n'a donc fallu qu'un an pour que l'industrie du disque « récupère » cette nouveauté toute relative et fasse de la contestation d'hier, la norme commerciale d'aujourd'hui.

∴

Certaines maisons de disques vont d'ailleurs plus loin. L'une d'entre elles vient ainsi de produire un disque qui a toutes les apparences d'un « pirate » — ces productions artisanales réalisées à partir de bandes magnétiques enregistrées lors de concerts. Emballage en carton grossier, présentation en caractères machine, sons délibérément « sales » et sentant le spontanéisme : la « contrefaçon » légale — de la contrefaçon illégale — serait parfaite... s'il n'y avait, bien sûr, le label fort officiel de la maison de disque productrice. La morale de cette histoire — outre qu'en matière de « piraterie », elle permet de constater qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même — c'est que l'on propose aujourd'hui à l'acheteur une transgression sans risque. Puisque celle-ci vient précisément de l'institution.

Tout cela, dont on peut se contenter de rire, exprime quand même une étrange vérité sur les rouages de la société. Une société qui, à défaut de contrôler les contestations, les intègre dans son développement, et qui aime par-dessus tout la nouveauté pour la nouveauté. Surtout quand celle-ci se ramène à repeindre en rouge ou en bleu quelque chose où la couleur n'est d'aucune importance. Un simulacre de changement qui n'est, on en conviendra, pas limité au domaine du microsillon.

PATRICE BOLLON.

Trouvailles

Frites for two

Jusqu'à présent les friteuses électriques n'existaient que pour les tablées familiales. Les célibataires et les couples ont, désormais, à leur disposition une mini-friteuse. D'une puissance de 800 watts, équipée d'un thermostat à température constante, elle contient trois quarts de litre d'huile, de quoi faire deux portions de frites. Celles-ci cuisent en dix minutes à l'air libre (le couvercle n'étant mis que pour le rangement) ; une écumoire à manche isolant permet d'égoutter les frites avant de les servir. Un livret de recettes donne aussi des idées de desserts en friture.

★ Mini-friteuse I.T.T., de 150 à 175 F, dans les grands magasins et chez les électroménagistes.

Décor sous les pieds

Les revêtements de sol en plastique étaient, à l'origine, de simples « couvre-sol ». Avec le perfectionnement des procédés d'impression, tous les décors ont été rendus possibles mais, jusqu'alors, ils se limitaient à des imitations de carrelages, de tomettes provençales, voire de parquets. Un effort de création vient d'être fait par Balamundi qui propose un nouveau sol vinylique aux décors inédits. Le plus réussi est un fin quadrillage, genre papier millimétré, dans des tons frais de bleu, rose, vert ou orange. Ce revêtement, qui a 2 m de large, convient fort bien à une chambre d'enfant, une cuisine ou une entrée.

★ « Balastar », 30 francs environ le mètre carré. Grands magasins et magasins spécialisés.

Chez les Anciens

Place des Vosges : une galerie pour les passionnés d'archéologie. Mythes et Légendes présente dans ses vitrines une vaste sélection d'objets de fouilles provenant de collections privées. Objets du Bassin méditerranéen, du Proche-Orient et d'Orient. La Thaïlande, l'Inde et le Cambodge sont représentés au même titre que l'Amérique précolombienne : Mexique, Colombie, Equateur, Pérou. L'amateur trouvera donc ici des objets qui ont une âme : poids-animaux de Chine et de Birmanie qui servaient à peser l'opium (160 F), flacons à parfum d'époque romaine (300 F), petites têtes grecques de femmes (600 F). De « Grande Grèce » des vases et des cratères (de 2 200 F à 12 000 F), et d'Egypte des bronzes appartenant à l'époque saïte et représentant des dieux et des déesses (2 000 F à 6 000 F). Enfin, parmi les pièces exceptionnelles, un choix de vases-portraits mochicas provenant du Pérou (7 000 F).

La galerie édite chaque année au mois de novembre un catalogue d'objets archéologiques accompagnés de leurs photographies, de leur description et de leur prix. Le catalogue est envoyé gratuitement sur demande.

★ Mythes et Légendes, 18, place des Vosges, 75004 Paris. Tél. : 272-63-26.

Particulier vend à particulier

Plus d'intermédiaires pour le meuble ancien

RENAUD PAQUIN, trente ans, nanti de diplômes en sciences économiques, a trouvé une nouvelle manière de faire le commerce des meubles anciens. « *Lorsque j'étais étudiant, je me suis pris de passion pour les antiquités. Avec mes premiers gains de stages, j'ai acheté des objets anciens. Puis j'en ai revendu quelques-uns pour m'acheter des meubles. Au cours de ces transactions, pour mon seul plaisir de néophyte, j'ai vite compris combien tous les intermédiaires qui jalonnent ce marché de l'antiquité arrondissaient les prix.* »

Après avoir expérimenté les salles des ventes et les petites annonces — et constaté que dans tous les cas les particuliers manquaient d'informations objectives sur la valeur réelle des meubles anciens — Renaud Paquin a mis au point un système de vente par dépôt. C'est ainsi qu'en avril dernier, dans une petite rue du Marais, il s'est installé dans un local de 300 mètres carrés où chacun peut vendre ou acheter, sans intermédiaires, des objets et meubles anciens.

La formule appliquée à Art-Dépôt *ne comporte* aucune commission ou pourcentage sur les transactions, ni pour le vendeur ni pour l'acheteur. « *J'ai préféré,* dit Renaud Paquin, *instaurer un droit à l'exposition, que le vendeur réglera après la conclusion de la vente ou en fin d'exposition.* » Ces droits sont, par période de quinze jours, de 50 F pour les objets d'une valeur inférieure à 1.300 F ; de 90 F au-delà de 1.300 F ; de 130 F pour des petits meubles, sièges et tableaux et de 180 F pour les autres meubles et les tapisseries. A ces droits à l'exposition s'ajoute un montant de 25 F pour frais de dossier, comprenant l'assurance de l'objet ou du meuble pendant son séjour à Art-Dépôt.

La personne qui désire vendre objet, meuble, tableau ou autre antiquité en fixe elle-même le prix, mais elle engage sa responsabilité par la désignation qu'elle en fait. En cas de contestation par un acheteur, le vendeur doit accepter l'arbitrage d'un cabinet d'expertise agréé auprès des compagnies d'assurances. Ces experts peuvent d'ailleurs conseiller le vendeur pour évaluer l'objet qu'il désire exposer, le montant d'une telle expertise étant de 130 F.

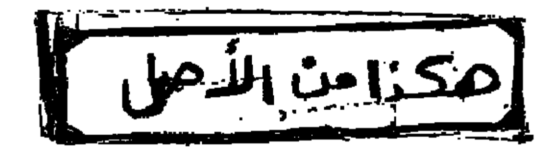
Les acheteurs venant à Art-Dépôt ont à leur disposition divers moyens de s'informer de la valeur des choses exposées en consultant des guides, cotes des ventes et revues spécialisées ou le fichier des objets et meubles déjà vendus à *Art-Dépôt*, classés par catégories : commodes, sièges, boîtes anciennes, etc. Le plaisir de la découverte de l'objet recherché n'est pas toujours comblé à la première visite ; 20 % des ventes s'effectuent au moyen d'un fichier d'attente, les acheteurs étant avertis par téléphone au fur et à mesure des arrivées au dépôt.

Dans ce vieux quartier du Marais, les caves d'Art-Dépôt forment un dédale de pièces voûtées où les meubles sont présentés par affinité de style. Loin d'un entassement hétéroclite, c'est un aménagement de pièces reconstituant l'ambiance d'une salle à manger, d'un bureau ou d'un salon. Chaque meuble est accompagné de son prix et de sa désignation complète. Tout ce qui est exposé appartient à des particuliers et ne sera vendu qu'à des particuliers ; on demandera donc aux acheteurs leur identité, au moment de la vente, afin d'éliminer toute transaction avec des professionnels.

Dans le cadre de son dépôt d'antiquités, Renaud Paquin organise un concert, le troisième dimanche de chaque mois. Il souhaite ainsi renouer avec la tradition d'une « musique de salon », très prisée au siècle dernier, et faire partager sa double passion de la musique et des meubles du passé.

JANY AUJAME.

★ Art-dépôt, 24, rue des Rosiers, 75004 Paris.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois internationaux

Un organisme français de coopération technique recherche pour l'Institut de Technologie du Commerce à ALGER :

DIPLOMES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COMMERCE-GESTION

Expérience de cadre en entreprise commerciale ou de conseil d'entreprises.

POSTES A POURVOIR :

- **RESPONSABLE DU DEPARTEMENT "FORMATION CONTINUE" DE L'INSTITUT,**
- **ANIMATEUR DE FORMATION CONTINUE,**
- **RESPONSABLE DE L'UNITE D'APPUI A LA FORMATION INITIALE.**

TACHES A REMPLIR :

Identification, conception, organisation, animation d'actions de formation « sur mesure » pour le perfectionnement de cadres moyens des services commerciaux des Sociétés Nationales Algériennes

Collecte, Analyse et mise en forme d'informations sur le fonctionnement des services commerciaux des Sociétés Nationales Algériennes pour servir de base aux enseignements dispensés par l'Institut (niveau Bac + 3 ans).

STATUT :

Coopérant technique ; contrat de 2 ans renouvelable. Logement assuré.

Les candidatures accompagnées d'un C.V. et d'une photo doivent adressées à

quaternaire éducation

34, rue de Liège - 75008 PARIS

qui est chargée de la selection des candidats.

amp

T. F. E. recherche pour AFRIQUE FRANCOPHONE

INGÉNIEURS

diplômés Centrale, Polytechnique, Mines

Tél. : (91) 91-38-40

SOCIETE AMERICAINE recherche pour son poste en

Afrique du Nord INGÉNIEURS QUALIFIES

Ayant une expérience en télécommunication (min. 6 a.) ainsi qu'en Data Switching Systems. Adr. C.V. avec contact téléph., à Digital Resources Corporation 2411 Fountainview Suite 110 Houston, Texas 77057.

IMPORTANTE SOCIETE DE TRAVAUX PUBLICS recherche pour Afrique Noire Francophone

EXPÉRIMENTÉ NIVEAU B.P. UN COMPTABLE

pour poste à responsabilité à pourvoir d'urgence.

Envoyer C.V. ss le n° 8.737 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

EXPERTS TECHNIQUES EN INFORMATIQUE

ANALYSTES ET PROGRAMMEURS

expérimentés en gestion

recherche

pour postes immédiats en Afrique du Nord par Sté américaine d'informatique

Adr. curric. vitae avec contact téléphonique à : Digital Resources Corporation 2411 Fountainview suite 110, Houston, Texas 77057.

ASSOCIATION TOURISME SOCIAL

recherche pour son village de vacances en Grèce

UN COMPTABLE 2e échelon

de nationalité grecque parlant français poste à pourvoir immédiatement salaire important suivant références

Adr. C.V. et prétentions à OPP, sous le n° 2.078, 2, rue de Sèze. — 75009 PARIS, qui transmettra.

POUR L'AFRIQUE FRANCOPHONE OCCIDENT.

recherchons

CADRE SUPÉRIEUR

en transports maritimes, aériens, terrestres. Déplacements régul. en AFRIQUE occidentale pour contacts haut niveau.

Nécessaire : bonne formation gale, référ. 1er ordre, anglais courant. Contrat av. rémunérat. élevée et avantages expatriés. Adr. C.V. + photo, références, n° T 010236 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

OFFR. D'EMPLOIS outre-mer, étranger par répertoires hebdomadaires. Ecr. outre-mer Mutations, 47, rue Richer, Paris-9e.

SOCIETE SAOUDIENNE spécialisée dans le domaine des télécommunications recherche pour son bureau à RIYADH et pour une durée de un an

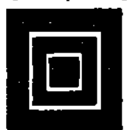
3 TECHNICIENS

spécial. en émission télévision, diplôme d'ingénieur exigé + 10 ans d'expérience professionnelle dont 5 ans en émission.

3 SPÉCIALISTES VIDÉO

Diplôme universitaire de technologie + 8 ans d'expérience ds la maintenance d'équipements vidéo de studio de télévision.

Adr. C.V. et photo, à l'adresse C.O. C.F.T.H. (bureau 604) 15, rue de la Baume, Paris 8e





emplois régionaux



Société des MAISONS PHÉNIX RHONE-ALPES

recherche

RESPONSABLE SERVICES COMPTABLES

rattaché directement à la directoin financière

Il aura la responsabilité de :

- superviser les services de comptabilités générale et analytique (6 personnes) ;
- établir le bilan annuel et les situations intermédiaires ;
- adapter en permanence le plan et les procédures comptables de l'entreprise à ses activités et ses besoins en informations ;
- veiller à la qualité des données comptables collectées dans les différentes unités décentralisées.

Le candidat devra justifier :

- d'une expérience mini de 4 années acquise à un poste similaire ;
- d'une formation comptable niveau expertise ;
- de bonnes connaissances en fiscalité.

Lettre manuscrite, C.V. + photo et prétentions à : Mlle Jeantet, MAISONS PHENIX 34, av. du Général-de-Gaulle, 38100 GRENOBLE

Important Groupe Industriel recherche

JEUNE CADRE COMMERCIAL

Chargé de :

- L'animation et du contrôle des ventes.
- La gestion commerciale de l'ensemble de la clientèle.
- La définition et la réalisation d'études en vue du développement des activités.

Ce poste à pourvoir en Normandie conviendrait à candidat de formation commerciale supérieure (ESSEC, ESC), ayant reussi une première expérience de la vente et possédant une bonne connaissance de l'allemand et (ou) de l'anglais.

Adresser lettre candidature, C.V. et prétentions s/réf.6428 à PIERRE LICHAU S.A., BP220, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

Vous êtes jeune, diplômé de l'enseignement supérieur commercial, ou vous possédez une bonne formation générale (Bac + 2, 3 - IUT de commercialisation).

Vous estimez comme nous qu'une expérience de la vente est indispensable pour votre évolution future.

SCHNEIDER LADEN

vous propose de devenir :

RESPONSABLE DE SECTEUR

dans l'une des agences régionales suivantes : LILLE, LYON, NANTES, PARIS.

Nous voulons vous confier la vente, la promotion de nos produits et l'animation de notre réseau revendeurs Radio, T.V., électroménager sur un secteur géographique déterminé (poste itinérant).

Nous offrons :

- rémunération intéressante (fixe + prime + indemnités)
- formation initiale rémunérée
- de larges possibilités de promotion.

Ecrire avec C.V. et prétentions au Département du Personnel, 12, rue Louis Bertrand 94200 IVRY S/SEINE.

NEYRPIC — GRENOBLE

recherche

Trois INGENIEURS

POUR SON SERVICE "CALCULS DE STRUCTURES"

- Un Ingénieur débutant E.C.P., Mines ou Supaéro. (spécialisation RdM)
- Un Ingénieur 3 à 5 ans d'expérience en éléments finis - Bonne connaissance RdM.
- Un Ingénieur 3 à 5 ans d'expérience en informatique scientifique, analyse numérique et programmation.

Adresser C.V. + photo à No91376, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

Cabinet Expertise comptable LA ROCHE-SUR-YON

rech. collab. confort niveau DECS ayant expér. entr. et cabinet. Age souhaité 27 à 35 a. Poste à pourvoir rapidement.

Env. C.V. man. + photo à 8.739, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 PARIS.

M.J.C. LYON rech. ANIMATEUR

Animation à dominante audio-visuel, compétence indispensable en vidéo, montage, diapo, prise de son, photo. Expér. socio-culturel indispensable.

C.V., réf., prétent. et photo, à n° T 010.265 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

offres d'emploi

Société de vente d'un important groupe industriel

recherche

JURISTE CONTENTIEUX

- Possédant formation supérieure et compétence affirmée en Droit Commercial et Procédure.
- Ayant une expérience de plusieurs années au sein du Service Juridique d'une importante Société ou dans un cabinet d'avocat agréé ou syndic.
- Appelé à suivre les procédures de recouvrement, à rédiger tous actes et contrats notamment marchés, ventes et baux commerciaux.
- Rattaché à la Direction Générale à Paris, dont il sera le Conseil en Droit des Affaires et Droit des Sociétés.
- Il sera âgé de 30 ans minimum, libre à bref délai et recevra une rémunération selon sa qualification.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. n° 91.623 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er).

Il sera répondu à toute lettre de candidature. Discrétion assurée.

---

sema informatique

l'une des divisions de SEMA, société de conseil, d'études et d'ingénierie, recherche dans le cadre de son développement :

ingénieurs confirmés

Ayant de 3 à 6 ans d'expérience en informatique et en organisation. Ils seront responsables de la conception et de la mise en œuvre d'importants systèmes de gestion. Ces postes conviennent à des ingénieurs de formation Grandes Écoles, disposés à effectuer des séjours en province et à l'étranger. Anglais souhaitable. (Réf. 10203/M)

Adresser votre CV, avec une courte lettre manuscrite, à J. Hajage, Sema-Sélection :

92126 MONTROUGE - Centre Metra, 16-18, rue Barbès.

sema selection Paris - Lille Lyon - Marseille

---

adip

Société coopérative ouvrière de production à capital et personnel variables

recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

pour PROMOUVOIR et ANIMER la vente d'équipements électroniques de transmission de données.

Niveau minimum B.T.S. ELECTRONICIEN

2 à 3 ans d'expérience dans la vente souhaitée.

Déplacements de courte durée à prévoir.

Adresser curriculum vitae et prétentions annuelles SOUS LA REFERENCE : I.N.D. à :

adip Boîte postale 301 75624 PARIS Cedex 13

AIR INTER

LIGNES AERIENNES INTERIEURES

recherche

PROGRAMMEUR débutant

- Formation supérieure indispensable (I.U.T., Maîtrise, I.N.I.G.).
- Un ou deux ans d'expérience maximum.
- Lieu de travail ORLY.
- Sécurité d'emploi assurée.
- Nombreux avantages sociaux.

Adresser CV, photo à Madame FACCHETTI Service Recrutement 1, avenue du Maréchal Devaux 91550 Paray Vieille Poste

parfrance

SOCIÉTÉ COMMERCIALE (150 millions de C.A.)

recherche

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

ESSEC - HEC - ESCP - DECS et C supérieurs ou similaire.

AYANT 5 ANS EXPERIENCE MINIMUM

Dépendant directement de la direction générale. Responsable des problèmes fiscaux, sociaux et comptables. Chargé des situations périodiques et de l'arrêté des comptes.

Env. C.V. avec lettre de candidature manusc. à : CONSEIL ET FORMATION REF. F.J.K., 53, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris.

Il sera répondu à toutes les candidatures.

PREPARATEURS III EN CHAUDRONNERIE AVIATION

PREPARATEURS III EN MECANIQUE AVIATION

PROJETEURS II EN CHAUDRONNERIE AVIATION

Adr. C.V. A.T.S. 38 rue de Maubeuge Paris 9e

amp

IMPTE STE FORESTIERE recherche pour CAMEROUN :

- **DIRECTEUR**
- **CHEF COMPTABLE**
- **MÉCANICIEN BROUSSE**
- **CHEF DE CHANTIER FORESTIER**

Faire offre avec C.V. et photo, à n° 8.738, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

Direction départementale de l'équipement de l'Essonne recherche

UN AGENT AUXILIAIRE

Niveau baccalauréat scientifiq., pr études de circulation routière Ecrire, avec curriculum vitae, à DIRECTION DEPARTEMENT. DE L'EQUIPEMENT boulevard de France 91012 EVRY CEDEX Tél. : 086-96-10, poste 248

Atelier d'architecture recherche

DIRECTEUR de TRAVAUX

GRANDE ECOLE — 10 ans d'expérience

Pour important chantier de bureaux, délais courts, région parisienne.

Ecrire (lettre manuscrite) pour proposer candidature et C.V. précis, à Bertrand BONNIER, 41, rue Dauphine, 75006 Paris.

Rech. urgt. directeur (trice) de foyer jnes travailleurs (E9), ser. référ. comptables exigées. Ecr. à 8.756, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

L.A.M. GAGNY 93, proche banlieue Est Paris, recherche

LABORANTIN(E) PRELEVEUR(SE)

Poste à responsabilités importantes. - Tél. 927-21-21.

Association AURORE, recevant marginaux 18-30 ans, en majorité ex-détenus, recherche un éducateur et une éducatrice pour travail dans service de suite en studio, après centre d'hébergement, et service d'hébergement direct en appartement. Permis de conduire indispensable.

Petite équipe. Convention collective 1951.

Tél. 554-34-03, 9 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h., jeudi 21/12/78.

VILLE DE SAINT-OUEN rech. pour sa crèche municip. PUERICULTRICE diplômée d'Etat.

Candidatures avec C.V. adress. au Maire de St-Ouen, 93406 - Téléph. : 257-14-60, poste 377.

Bureau d'études faisant partie d'un groupe multinational (Me Michel-Bizot), recherche :

INGÉNIEUR CHARGÉ D'AFFAIRES

30 ans environ.

Ce poste conviendrait à un Ingénieur dynamique, ayant grande expérience en études et réalisations du type engineering.

- Connaissances en séraulique et hydraulique.
- Parfaite connaissance langue anglaise.
- Connaissance langue allemande souhaitée mais non obligatoire.
- Si possible libre de suite.

Envoyer curriculum vitae et prétentions sous la référence 7.045 à P. LICHAU S.A., Boite Postale 220, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

P.M.I. Leader sur son marché sise à 30 km de Paris sur Autoroute SUD

recherche

CADRE EXPÉRIMENTÉ

30 ANS MINIMUM

Expérience et références indispensables en :

Direction-Gestion du Personnel et en Comptabilité Générale et Fiscalité.

Esprit critique, responsable et créatif souhaité.

Diplôme Ingénieur A.M. ou I.C.A.M. ou équivalent apprécié.

Possibilité promotion Direction Générale à terme.

Adresser curriculum vitae détaillé et prétentions sous le n° 8.748 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens. — 75427 Paris Cedex 09.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE

Près gares Nord et Est

recherche

CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU PERSONNEL

Minimum 35 ans et au moins 5 ans d'expérience dans les fonctions.

Adr. C.V., photo et prétentions à SECRE, 214, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 PARIS

Pour GRANDE SURFACE A SAINT-OUEN

3 GARDIENS

pour la surveillance de nuit et jour par système audio-visuel.

Ces personnes seront recrutées parmi les retraités : militaire, de la police ou de la gendarmerie.

Pour tous renseignements téléphoner au 259-54-14 de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. 30

Emplois de l'artisanat, du plein air et des loisirs : demandez une docum. grat. sur la revue FRANCE-ANIMATION (B3) B.P. 402-09 PARIS.

Pour intérieur luxueux 2 PCES recherche

EMPLOYÉE DE MAISON ou FEMME DE CHAMBRE

REFERENCES EXIGEES

Sachant cuisiner

Très soignée - Minutieuse

Chambre tt conft et sanitaires indépendants - Ecrire : PERNEY, 197, rue La Fayette, 75010 Paris

---

STE MAISONS-ALFORT recherche

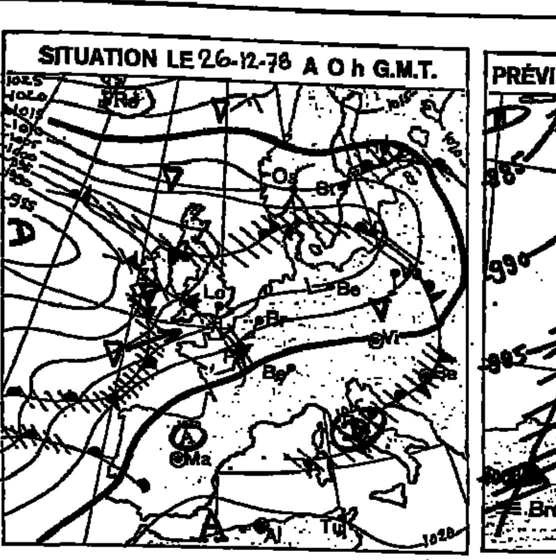
ANALYSTES-PROGRAMMEURS et PROGRAMMEURS

IBM 370 CICS - DL1

Env. C.V. détaillé et prétent., à SONOVISION, 12, r. de Reims, 94700 Maisons-Alfort

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 27/12/78 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

——— Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ Averses Orages ≡ Brouillard ~ Verglas

Flèche indiquant la direction d'où vient le vent Force du vent 5 nœuds 10 nœuds 50 nœuds

Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mardi 26 décembre à 0 heure et le mercredi 27 décembre à 24 heures :

Dirigées par les basses pressions océaniques, les perturbations situées le 26 décembre, à 0 heure, entre le Portugal et les Açores se décaleront vers la France dans un flux de sud-ouest qui se renforcera.

Mercredi 27 décembre, des côtes de l'Atlantique à la frontière belge, le temps sera très nuageux ou couvert, et souvent pluvieux. Des pluies ou des averses tendront à s'intensifier, tandis que les vents se renforceront. En fin de journée, une tempête est à craindre sur le golfe de Gascogne et les régions côtières de la Manche ; de violentes rafales se produiront dans l'intérieur du pays. Des Pyrénées à l'Alsace et aux Alpes, après quelques brouillards dans les vallées, des éclaircies apparaîtront temporairement, puis une aggravation se développera avec des pluies ou des averses, qui seront parfois accompagnées d'orages dans le Midi. Toutefois, cette aggravation n'atteindra qu'en début de nuit le Sud-Est et la Corse.

En général, les températures demeureront relativement élevées pour cette époque de l'année.

Mardi 26 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 011 millibars, soit 758,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26) : Ajaccio, 16 et 7 degrés ; Biarritz, 17 et 10 ; Bordeaux, 15 et 3 ; Brest, 11 et 9 ; Caen, 11 et 8 ; Cherbourg, 10 et 7 ; Clermont-Ferrand, 13 et 3 ; Dijon, 12 et 5 ; Grenoble, 9 et —1 ; Lille, 10 et 5 ; Lyon, 14 et —2 ; Marseille, 14 et 3 ; Nancy, 11 et 6 ; Nantes, 13 et 8 ; Nice, 15 et 5 ; Paris-Le Bourget, 12 et 7 ; Pau, 16 et 4 ; Perpignan, 13 et 3 ; Rennes, 12 et 9 ; Strasbourg, 11 et 5 ; Tours, 12 et 7 ; Toulouse, 13 et 0 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 7 degrés ; Amsterdam, 8 et 5 ; Athènes, 15 et 10 ; Berlin, 7 et 4 ; Bonn, 9 et 6 ; Bruxelles, 9 et 7 ; Iles Canaries, 22 et 14 ; Copenhague, 3 et 3 ; Genève, 12 et 2 ; Lisbonne, 18 et 11 ; Londres, 9 et 6 ; Madrid, 9 et 8 ; Moscou, —15 et —15 ; New-York, 6 et 0 ; Palma-de-Majorque, 19 et 5 ; Rome, 15 et 14 ; Stockholm, —3 et —7.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 265

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III		■							
IV		■						■	
V			■	■					■
VI		■	■						
VII					■			■	
VIII									
IX							■		
X				■					
XI				■		■			■

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent vendre des conserves si on ne veut pas de lentilles. — II. Qui a fait l'objet d'une remise. — III. Un temps qui évoque le passé. — IV. Se redressent comme des barbes. — V. Qui ne porte donc rien ; Un quart de peseta. — VI. Collier réservé aux expositions. — VII. Donna son nom à des équations ; Evoque des éclats quand il est doublé. — VIII. Traitera comme un virage. — IX. Se livrer à une opération qui implique que l'on a planté ; On se réjouit quand on en voit le bout. — X. Pas imposé ; Doit entraîner une réparation. — XI. Sorte de napperon ; Pronom.

VERTICALEMENT

1. Doivent être délivrées quand il y a prescription. — 2. Saint de Bigorre ; Après la revanche. — 3. Ne règne plus ; Peut être collecteur. — 4. Aussi familier ; Le bon numéro. — 5. Fera briller ; Ne conserve pas. — 6. La route à suivre. — 7. Vieux couteau ; Mesure chinoise. — 8. Sans bavures ; Note ; Est toujours mis sur la voie. — 9. Ville de l'Orne ; Un rien.

Solution du problème n° 2 264

Horizontalement

I. Numismate. — II. Orageuses. — III. Un ; Nues. — IV. Récolter. — V. Or ; Snob. — VI. Incas ; Tua. — VII. Sion ; Pies. — VIII. Santé ; Me. — IX. Este. — X. Naissance. — XI. Tin ; Ester.

Verticalement

1. Nourrissant. — 2. Urne ; Nia ; Al. — 3. Ma ; Cocon ; In. — 4. Ignorantes. — 5. Seul ; Esse. — 6. Muets ; Tas. — 7. Assentiment. — 8. Te ; Rouée ; Ce. — 9. Est ; Bas ; Mer.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* du 24 décembre 1978 :

UN DECRET

● Fixant les attributions du délégué général pour l'armement.

P.T.T.

● *La Réunion à l'automatique.* — Le service téléphonique automatique vers l'île de la Réunion est ouvert aux abonnés de la région parisienne et à ceux des régions d'Amiens, de Bordeaux, de Clermont-Ferrand, de Lille, de Lyon, de Montpellier, d'Orléans, de Rennes et de Toulouse. Les abonnés doivent composer le 19 et, après audition de la deuxième tonalité, le 262 suivi du numéro de l'abonné demandé.

Transports

● *Concorde autorisé à survoler la Malaisie.* — La Malaisie vient d'autoriser Concorde à survoler son espace aérien au cours des vols Londres-Singapour pendant une période d'essai de six mois. La ligne « supersonique » Londres-Singapour, desservie conjointement par British Airways et Singapore Airlines, avait dû être suspendue, en décembre 1977, après seulement trois vols en raison de l'interdiction de survol du détroit de Malacca opposée par le gouvernement malaisien.

Visites, conférences

MERCREDI 27 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Allaz : « Hôtel de Sully ».

15 h., parvis de l'église Saint-Gervais, Mme Bachelier : « Le Compagnonnage ».

15 h., Musée des monuments français, place du Trocadéro, Mme Bouquet des Chaux : « Connaissance de la peinture murale française ».

15 h., entrée de Saint-Sulpice, Mme Pennec : « Deux belles églises et leurs crèches de Noël ».

15 h., façade principale, portail gauche, Mme Zujovic : « Notre-Dame de Paris ».

15 h. 30, entrée, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte », (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., musée du Louvre, pavillon de Flore : « Visite de l'exposition retables italiens du XIII[e] au XV[e] siècle » (Arcus).

15 h. 20, rue Pierre-Lescot : « Les Halles », (A travers Paris).

15 h. 15, 50, rue des Tournelles : « Le Marais » (Mme Barbier).

17 h., Grand Palais : « Exposition Le Nain » (Tourisme culturel).

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

Société d'expertise comptable ayant des correspondants dans le monde entier recherche

BIBLIOTHÉCAIRE-DOCUMENTALISTE
BILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS
Spécialisé (e) en droit, fiscalité et comptabilité, diplômé (e) I.N.T.D. ou équivalent.
Quelques années d'expér. apprec.
Env. C.V. détaillé et prét. à :
NICOLAS PLANTROU
Blanchard Chauveau et associés
Tour Maine-Montparnasse
B.P. 18 75755 Paris Cedex 15.

secrétaires

SOCIETE INFORMATIQUE recherche

SECRÉTAIRE-DACTYLOGRAP.
début., mi-tps évol. rap. vers pl. tps, b. prés. Env. CV, photo, prét., à R.C.I., 7, r. Decrès - 14[e]

PARIS 8[e]
Le Directeur des Services Contrôle de gestion et affaires extérieures recherche

SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLO
BILINGUE ANGLAIS
Expérimentée - Vive - Dynamique - Exigeante sur la qualité du travail
Formation souhaitée : BAC B ou équivalent + bonne formation de secrétariat
Adresser C.V. détaillé et prétentions, à n° 91.765, CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, Paris-1[er], q.t.

FABRICANT DE SIEGES, haut de gamme, recherche

SECRETAIRE STÉNODACTYLO
Mi-temps possible
Parlant et écrivant l'allemand, le français et l'anglais ou le néerlandais.
Ecr. ou tél. Jean Prévost S.A., 20, rue Danielle-Casanova. 94170 LE PERREUX - 324-57-00

travail à domicile

Demande

Enregistre tous travaux universitaires, cassette ou ruban. Ecr. à 8.753, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9[e].

capitaux ou proposit. com.

LABORATOIRE produits beauté NICE recherche ASSOCIE (E) chimiste. - Ecrire HAVAS 06011 NICE CEDEX - Réfer. n° 0411.

Pr garage en plein essor rech. ASSOCIES ou FINANCIERS Tél. 843-87-54

demandes d'emploi

INFORMATICIEN
formation de base comptable et administrative

TRES EXPERIMENTE :
— matériel et logiciel de base IBM DOS-VS, Télétraitement ;
— langages assembleur, cobol-ans, cics ;
— analyse et réalisation d'applications de gestion.
Cherche poste FORMATEUR ou ETUDE LOGICIEL

Ecrire n° 461 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

Animateur en cycle CAPASE (14 unités de valeur), lic. philo DESS psycho-patho, formation psychanalytique, ch. emploi supervision et/ou formation et/ou coordination et/ou animation. Ecr. HAVAS TOULON 56.325.

Pilote professionnel I.F.R., D.U.T. Génie civil, 31 ans, anglais courant, disposant avion personnel, ch. emploi représentation Europe, Afrique, actuellement domicilié au Maroc. Ecr. à 8.740, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9[e]

Architecte D.P.L.G., 28 a. exp. dessinateur-projeteur, ch. empl. sur Paris ou banlieue Ecr. à n° T 010.235 M REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

FISCALISTE
Lic. Sciences Eco., ENI exp. administ. et cabinet juridique. Libre de suite, 33 ans, étud. ttes propositions collaboration cabinet, banque, entreprise. Ecr. à 453, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9[e]

information divers

POUR **TROUVER** UN **EMPLOI**

Le CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédact., exemples, erreurs à éviter
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78 Le Chesnay.

cours et leçons

FISHER SCHOOL OF ENGLISH anglais, allemand, espagnol, jeunes, adultes, après-midi ou soir. 22, rue Barbès, 92120 Montrouge. Téléphone : 656-14-90

occasions

EN SOLDE MOQUETTE et revêtements muraux, premier et deuxième choix - 100.000 m2 en stock. — Téléphone : 355-66-50.

autos-vente

5 à 7 C.V.

Vends SIMCA 1301 S Modèle 74 - 80.000 km Boîte automatique Argus à débattre Tél. : 329-12-40, poste 477 9 heures à 17 heures

8 à 11 C.V.

ALFETTA 1 l. 8 1976, 1[re] main, excellent état, bleu marine, 40.000 km. Climatisation. Porte-bagage, haut-parleur. Voiture de société. 26.000 F. Tél. 387-28-74.

A VENDRE
Coupé LANCIA Monte-Carlo Argus 1976 - 36.000 F
Tél. : 886-72-10, le soir 883-42-44, heures bureau

+ de 16 C.V.

MERCEDES 280 S.E.
B.A. 79. Crédit ou leasing possible. Garantie 1 an. 548-97-69.

divers

VOLVO OCCASIONS
GARAGE DES ARDENNES
[illegible]
GRATUIT

104 - 504 - 604
78 et 79, peu roulé, garanties. Auto Paris XV - Tél. 533-69-95 63, rue Desnouettes, Paris 15[e]

BMW 520 - 525 - 728 78. Peu roulé. Garanties Auto Paris XV 532-69-95. 63, r. Desnouettes, Paris-15[e].

L'immobilier

appartements vente

4[e] arrdt.

26, RUE DES TOURNELLES
Près PLACE DES VOSGES
LUXUEUSE RESTAURATION FINITION AU CHOIX
DU STUDIO AU 4 PIECES
DUPLEX AVEC JARDIN. S/pl. ts les jours, 13-18 h. 274-57-69.

5[e] arrdt.

128, RUE MOUFFETARD DU 2 PIECES AU 5 PIECES Visites les mardis, de 14 h à 18 h 30, ou téléph. : 755-98-57.

5, RUE FREDERIC-SAUTON 2-3 PIECES et 4-5 PIECES Visites les jeudis, de 14 h. à 18 h. 30 ou téléph. : 755-98-57.

17[e] arrdt.

44, AV. GRANDE-ARMEE
Très bel immeuble 1920 Restauration de qualité
APPARTEMENTS
5 PIECES 160 m2 environ Entièrement équipés
IMPORTANTE RECEPTION, 2 chambres, 2 bains, soleil. Visites les mercredis de 14 h à 18 h 30, ou téléph. : 227-91-45.

RUE DE SAUSSURE
STUDIO, cuisine, salle d'eau, 100.000 F.
FRANK ARTHUR - 766-01-69

78 - Yvelines

PARLY 2 Type 3, luxe, 150 m². Situation exception. Prix rare. 779.000 F. 954-68-80.

7 000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR
Maisons, Appartements, Propriétés, Terrains, Bureaux, Commerces, etc.
SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Venez, téléphonez ou écrivez
FNAIM
CIMI Tél. 227.43.58
Centre d'information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17[e]

7[e] arrdt.

BAC 70 m2 à aménager, bon plan, cheminée. Immeuble rénové. - 293-62-16.

BARBET-DE-JOUY
Quartier des ambassades et ministères
Dans hôtel XIX[e] s. entièrement restauré, reste disponible appt 176 m2, 4 pièces, 2 s. de bains, splendide réception, service. Etat neuf - Calme Soleil Grand confort - Ascenseur
Sur rdez-vs : FRANK ARTHUR 134, bd Haussmann - 766-01-69.

10[e] arrdt.

République. Bel imm. P. de T., 2[e] s/cour, calme, bd Magenta, je vends direct. mon vrai 3 p., entrée, cuis., w.-c., cave. 60 m² à rénover. Prix 165.000 F. Tél. 520-13-57, même dimanche.

12[e] arrdt.

DAUMESNIL - BEL-AIR
P. de taille, hall, entrée, séjour, salon, 2 ch., cuis., wc, bains, asc., chauff. 560.000 F. 344-71-97.

DAUMESNIL - BEL-AIR
4[e], asc., 3 p., entrée, cuis., wc, bains, chauf. 298.000 F. 345-82-72

15[e] arrdt.

3 P. Imm. p. de taille, confort, 270.000 F, calme, tél. Sur place mercredi, 14 à 19 h : 83, AV. FELIX-FAURE

92 Hauts-de-Seine

PARTICULIER à PARTICUL.

L'HAY-LES-ROSES
près roseraie et piscine, sur verdure, imm. récent pierre de taille, séj. dble, 2 chbres, cuis. équipée. 339.000 F. - 331-66-81.

LIMITE ASNIERES-GENNEVILLIERS
5-6 pces+cuis., 2 s. bs, 2 w.-c., 2 débarr., gde entr., balc. 12 m. gar., cave, imm. récent, nbrx gymnases, patinoires, pisc., activités cultur., tous commerces + gde surf., Prix à débattre. Tél. : H.B. 790-57-59.

77 Seine-et-Marne

Vd appt à Veneux-les-Sablons, 4 p., cuis., s. de bs, gde entr., rez-de-ch. avec balcon, ds pet. imm., près forêt, ttes commod., 170.000 F - Tél. : 997-39-49.

Province

CANNES. Du studio au 5 P., luxe, piscine, calme, proche lycée, commerçants, crédit 80 % possible, brochure gratuite. EDEN SQUARE, 4, rue Rebuffel, 06110 LE CANNET-sur-Cannes.

Près GRASSE, à vendre ou à louer 2 pièces, tt cft, ds résidence 3[e] âge. TAJADA, 352, av. Serpolet, 83700 Saint-Raphaël.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15[e]. 566-00-75, rech. Paris 15[e] et 7[e] pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles, paiement comptant.

locations non meublées Offre

Paris

M° PLACE DES FÊTES
face sortie COMPANS près Magasin RADAR
Imm. neuf jamais habité
— 3 pièces, 71 m2, 1.880 F
— 4 pièces, 91 m2, 2.360 F
— 5 pièces, 108 m2, 2.750 F
Park. sous-sol et provisions s/charg. compris. Visites lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 13 h à 18 h.
PLACE DES FETES H. LE CLAIR

PARTICULIER LOUE, LIBRE 1[er] janvier, STUDIO original, rue LA FAYETTE. Tout conft. 1.200 F ch. compr. - 357-90-46.

Région parisienne

NEUILLY. Imm. nf. standing. 2 p., r.-de-ch., parkg, téléph., 2.670 F net - 256-13-72.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill., ttes banl. Loyer garanti 4.000 F max. 283-57-02.

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 pièces Paris, et villas BANLIEUE OUEST. Propriétaire direct. - 265-67-77.

immeubles

Particulier vd MONACO, plein centre, petit immeuble :
— Appt 5 pces, cuis., s. de bains, toilettes individuelles, vue mer, ensoleillé, 1er étg.
— Plus affaire commerciale libre à la vente (tous commerces), rez-de-chaussée, rue principale.
— Grand studio, entrée indépendante, salle de bains, cuisine.
Le tout libre à la vente. 3 millions de F. Ecr. HAVAS, 4, rue des Iris, Monaco, 3.267.

chalets chalets

CHALET RÉSIDENCE STANDING

MEGÈVE
Proximité immédiate pistes de ski ROCHEBRUNE et centre ville
Propriété 1.000 m2 entièrement close grands arbres 300 m2 habitables
ETAT IMPECCABLE
6.500 F le m2
6 chambres, living, 2 salons, 3 s. de bains, garages + petit chalet style savoyard
Tél. : (16-50) 21-27-61

propriétés

PROVENCE Maison de rêve à vdre par part. 35 km d'Avignon, face au mont Ventoux (ski à 20 km). 7 pces + atelier d'artiste. tt confort. STRAUSS - 84110 CRESTET Tél. : (90) 36-07-53

Propriété 50 km Nice-Cannes Tout confort - 2 hectares - Clos Ruisseau - 600.000 F Tél. : (93) 87-32-34

PERIGORD
Propriété agrément - Caractère du pays - Cuis., arr.-cuis., séj., 5 ch., 2 s. de bns. Anc. grange. Chauff. central. Piscine 13 ha. Prix : 800.000 F à débattre. Agence BAVIERE - B.P. 27 24260 Le Bugue - T. (53) 06-20-45.

A V. belle ppté 120 km. Paris ds parc 6 ha. av. rivièr. Pêche cft, nomb. dép. Px int. Vignier, notaire (26) 42-00-07.

BAUX DE PROVENCE
Dans contexte sauvage Propriété du 17[e]
Nombreuses pièces voûtées, excellent état, 5.000 m² de jardin - Prix : 750.000 F.
CABINET IMMOBILIER MORO 35, bd Victor-Hugo, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. (90) 92-14-75.

CANNES RESIDENTIEL 110 m2
Liv., cuisine installée, office, 2 belles ch., s. de bns, terrasse 22 m2, cave, garage double.

CANNES-GRASSE PARC 5.000 m2
av. pisc., BEAU MAS 170 m2+ dépendances+mais. anc. à rest. 140 m2, prestat. de 1[re] qualité. Prix 1.800.000 F. Ecr. ou tél. AGENCE MARTY 160, r. d'Antibes, 06400 Cannes. Tél. : (93) 39-33-03

domaines

BRETAGNE SUD
Propriété 19 ha, contt. Demeure, séj. 120 m²+mezzanine, 7 ch., 4 bains, dépendances : 900.000 F. Louons BEAU CHATEAU. D'Aubigny, 2, r. Cadeniers, Nantes.

terrains

3.750 m² dans le Gers en Armagnac, calme, vue imp sur les Pyrénées 10 F le m² Sainte-LANNE Guy « Mauran » Armous et Cau, 32230 Marciac.

villas

Particulier vend villa récente, tout confort, 4 pièces, 137 m2, garage + jardin

SURESNES
près Hôpital Foch Mont-Valérien
A saisir rapidement
Tél. 506-72-73

maisons de campagne

10 km de BAGNOLS-sur-CEZE, vds mas provençal+2 ha. terr. attenant, dont 1 boisé. Téléph. heures repas (66) 81-00-37.

Région touristique sports été-hiver, 20 km. du Puy, proximité grand axe :

FERMES PIERRE
1) bordure hameau, sur 3.000 m2 terrain, eau, électricité, 6 Pièces habitables à peu de frais, immense dépendance. Le tout en excellent état. Prix : 150.000 F ; 2) exposit. Sud, très belle vue, gros œuvre très bon état, eau, électricité, 1.500 m2 de terrain, 2 Pièces rapidement habitables + gdes dépendances 110.000 F. Tél., Catry, jeudi : (91) 54-92-93, autres jours : (90) 74-11-59 H.R.

A vendre, centre petit hameau, 4 Pièces habitables + dépendances importantes. — Prix : 120.000 F. S'adresser à René Cadel, Tornac, 30140 Anduze. Téléphone : 16 (66) 61-84-82.

Boutiques

MURS boutique neuve avec locataire assurant rentabilité immédiate de 12 %. Prix 300.000 F. PROPRIETAIRE : 260-82-15.

bureaux

1 à 20 BUREAUX ts quartiers **MAILLOT** 293-45-55

viagers

VENDEZ rapidement, conseil, expertise, indexation, gratuit, discrétion. - Etude LODEL : 35, bd Voltaire. — 355-61-58.

régions

Basse-Normandie

FLERS A LA DÉRIVE DANS LE BOCAGE

Agriculteurs, sidérurgistes, tisserands même naufrage

Flers. — La Lorraine, le Nord, les Vosges, la liste est longue des vieilles régions industrielles qui ne savent pas à quelle branche se raccrocher pour tenter de sauver leurs usines. Mais les autres, et les petits « pays » qui avaient pu attirer quelques miettes du développement économique, ne sont pas logées à meilleure enseigne. Ainsi la Basse-Normandie voit les trois principaux piliers de sa richesse s'effriter. Ses grosses prairies n'ont pu empêcher ses éleveurs de se faire doubler par leurs voisins bretons. Ses sidérurgistes attendent avec inquiétude de connaître la place de la Société métallurgiste de Normandie (S.M.V.) dans la nouvelle organisation de la production de l'acier français. Ses tisserands doivent maintenant abandonner leurs métiers, victimes tout à la fois de la concurrence des pays du tiers-monde et de la restructuration d'un grand groupe français, D.M.C. Trois chocs qui frappent dur Flers, petite ville (vingt-deux mille trois cents habitants) du bocage de l'Orne.

De notre envoyé spécial

Flers ne manquait pas d'atouts au dix-neuvième siècle et au début du vingtième pour devenir le centre d'une petite région industrielle : une agriculture de bocage qui pouvait jouer la carte de l'élevage, un bassin de mineral de fer important qui trouvait un débouché avec l'installation de hauts fourneaux à Caen, une multitude de petits ruisseaux fournissant l'énergie hydraulique aux usines de l'industrialisation naissante, une vieille tradition textile, remontant au quatorzième siècle, quelques familles entreprenantes décidées à investir dans les fabriques. L'invention du métier mécanique permit de regrouper à Flers le tissage et la filature de coton jusqu'alors disséminés à la campagne. Le bourg, de moins de deux mille habitants, devint une ville. Une ville qui n'a pas besoin d'être sous-préfecture pour être le centre de la deuxième région industrielle de Basse-Normandie après Caen. Elle n'a pas de palais de justice mais elle a une importante agence de la Banque de France. C'est plus utile pour les entrepreneurs qui filent, tissent, confectionnent et vendent le coton.

Le coutil, la toile à matelas, les bleus de travail, règnent dans le bocage ornais. Flers vit de la navette du tisserand. Les maîtres du tissage tiennent la mairie et la chambre de commerce : attirer d'autres industries serait inutile et dangereux, car on risquerait de provoquer une hausse des salaires. Quand, au lendemain de la dernière guerre, un artisan mécanicien a voulu s'agrandir, il n'y a eu aucun terrain pour l'accueillir. Il a dû se fixer aux portes de la ville, dans la commune voisine. Maintenant il y emploie un millier de personnes. Aux responsables flériens, il suffit qu'au milieu de la ville, détruite à 75 % par la bataille de Normandie, restent debout une fonderie et deux usines des tissages. Implantées au cœur de la cité, leurs cheminées dominent le clocher de l'église, leur sirène rythme la vie.

Les « belles » villes voisines n'attendent pas en dormant le « prince » industriel. Ferodo (mille cinq cents salariés en 1976) s'implante et grossit à Condé-sur-Noireau (à 12 kilomètres), Luchaire (deux mille personnes), sous-traitant de l'automobile, est à Messei (à 15 kilomètres). Il n'y a plus que la crise pour réveiller Flers.

Les signes avant-coureurs n'avaient pas manqué. De regroupement en regroupement, tout le tissage a été concentré en une seule société : la Société générale des filatures et tissages de Flers (S.G.F.T.F.). *Entre 1950 et 1970*, elle a dû fermer quatre de ses sept usines.

Echec sur le « jean »

En 1969, un des héritiers des vieilles familles régnantes désire vendre ses parts, soit 35 % de la S.G.F.T.F. Le P.-D. G., par crainte des frères Willot, fait appel à Dolfus Mieg, qui, à la suite d'une O.P.A., en prend le contrôle total. L'affaire paraît bonne. La marque est réputée, les fabrications trouvent place dans le groupe, et surtout la trésorerie est florissante. A Flers, on évoque avec fierté l'époque où les tissages payaient « cash » le coton arrivé par bateau du Havre. D'ailleurs, jusqu'en 1974, des bénéfices sont réalisés, mais, depuis, tout va de mal en pis. La concurrence du tiers-monde est sévère. Une tentative de reconversion dans le tissu pour « jean » est un échec total.

Résultat : en janvier 1978, la direction annonce la fermeture en un an de l'usine de La Planchette, fondée il y a un siècle, avec la suppression de deux cent vingt-quatre emplois ; puis, en juillet dernier, une restructuration encore plus brutale, l'arrêt complet des filatures, une réduction considérable du tissage ; quatre cent quarante-huit emplois sont cette fois supprimés. Deux sociétés sont créées, une pour les activités industrielles, l'autre pour le commercial, qui portent le nom « Les Tissages de Flers » ; la marque reste bonne, même si tout ce qui sera vendu sous son nom ne viendra plus du bocage.

Que s'est-il passé ? Du côté des syndicats C.F.D.T. (majoritaires dans l'entreprise), C.G.T. et C.G.C., les accusations sont appuyées par un rapport de Syndex, le cabinet d'experts proche des cédétistes : le rachat n'a rien coûté à D.M.C., puisqu'il a payé les Tissages de Flers par une augmentation de son capital. Il a puisé dans la trésorerie pour soutenir deux autres sociétés du groupe en difficulté. Il voulait simplement se débarrasser d'un concurrent. Le choix des nouvelles productions a été mal fait. La Normandie a été oubliée au bénéfice du Nord et de l'Est, etc.

M. Hubert Bassot, l'ancien conseiller du président de la République, nouveau député U.D.F de la circonscription, parle lui-même *« de grand patronat archaïque »* et s'étonne que D.M.C. ait pu bénéficier de prêts du F.D.E.S. (1) et de la Société de développement régional pour finalement supprimer des emplois.

La direction de l'entreprise répond point par point. Les prêts des pouvoirs publics ne concernaient que peu Flers. Le groupe a redonné à sa filiale beaucoup plus qu'elle ne lui a emprunté. S'il avait voulu la fermer, il n'y aurait pas investi 38 millions en cinq ans. De toute façon, le matériel trouvé à son arrivée n'était plus performant et le personnel a eu du mal à s'adapter aux nouvelles productions, les anciennes ayant dû être abandonnées à la concurrence étrangère. D.M.C. ajoute que son plan est le seul susceptible de sauver les trois cent cinquante-quatre emplois qu'il accepte de maintenir.

Seulement, quoi qu'elle en dise, l'entreprise doit avoir un peu mauvaise conscience. Le P.-D.G. du groupe a, par écrit, pris l'engagement de favoriser la création de quatre cents emplois d'ici à fin 1979 dans la région. D.M.C. fait publier des placards publicitaires pour attirer les industriels. Aussi, une semaine avant la décision du directeur départemental du travail sur l'autorisation des licenciements (au début de ce mois de décembre), D.M.C., avec l'aide du Comité régional d'expansion (présidé par M. Michel d'Ornano) sort de ses dossiers un projet de décentralisation d'une usine de mécanique de la région parisienne (Salamon) qui créerait ici cent cinquante emplois en un an, si les licenciements permettent de libérer une partie des locaux du tissage. Pour l'aider, D.M.C. prendrait 20 % de son capital. L'administration départementale, en refusant quatre-vingt-trois des licenciements demandés, paraît vouloir conserver un moyen de pression sur le groupe pour qu'il accentue son rôle dans la création de nouveaux emplois.

Certes, fin novembre (malgré la fermeture plus ancienne de quelques entreprises de confection), les demandes d'emploi non satisfaites dans les dix cantons de la zone de Flers n'atteignent que mille huit cent cinquante, soit un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, mais elles ont augmenté de plus de 23 % en un an. En plus des licenciements des tissages, sont déjà en cours les cent trente-deux de la mine de fer (la dernière de l'Orne) de Saint-Clair-de-Hallouze. Les deux cent cinquante emplois de la fonderie Queruel sont aussi menacés après un dépôt de bilan et le refus du personnel de tenter l'aventure d'une coopérative ouvrière prônée par M. Bassot. Les autres usines n'embauchent pas ou guère. Aussi le chiffre des deux mille huit cents personnes à la recherche d'un emploi pourrait être rapidement atteint, faisant de Flers une des principales régions sinistrées par la crise.

« Restée rurale »

Au milieu de la disparition de ces industries traditionnelles, la municipalité (majorité présidentielle) paraît dépassée par les événements. A la suite de soubresauts locaux, elle en est à son troisième maire en moins de trois ans. Elle gémit que toutes les charges (lycée, hôpital, H.L.M., etc.) sont pour elle alors que les principales usines profitent à ses voisines. Ses rapports avec la gauche politique qui a dix élus au conseil *(« Flers est une ville ouvrière mais sans conscience de classe. Elle est restée rurale »*, explique la C.F.D.T.) ou syndicale sont tendus. Des incidents violents ont éclaté lors de réunions de l'assemblée communale.

Le premier adjoint, un retraité des postes, affirme, faisant allusion à une longue grève chez Philips en 1972 et à un dur conflit chez Ferrodo : *« Le climat n'incite pas les industriels à venir. Quand on agit comme les syndicalistes ici, on fatigue les patrons. »* Pourtant, malgré ses cris d'alarme, depuis septembre 1977, la C.F.D.T. n'a pu entraîner les salariés des tissages dans un grand mouvement mais simplement dans quelques actions d'éclat.

Après avoir depuis la guerre « bénéficié » d'un député M.R.P. spécialisé dans les interventions personnelles, puis d'un gaulliste qui ne se souciait guère de cette partie de la circonscription, les édiles flériens sont subjugués par M. Bassot, élu dans le canton voisin. Ses entrées à l'Elysée font grosse impression sur les petits notables de la ville. Déjà il a permis la prochaine implantation d'une usine agro-alimentaire de cent cinquante salariés. La ville va faire de gros investissements pour permettre à cette affaire de se conclure, ne serait-ce qu'en vendant à la société Sogeviande 1 F du mètre carré les 10 000 mètres carrés qui lui sont nécessaires.

Flers, qui n'a profité d'aucune des décentralisations des années 60, réussit ainsi à attirer quelques industriels dans une période guère propice. Cela suffira-t-il à assurer sa reconversion ? Les deux navettes croisées qui sont au cœur du blason municipal vont devoir être remplacées, mais par quoi ?

THIERRY BREHIER.

(1) Fonds de développement économique et social.

Alsace

POINT DE VUE

Le Rhin malade de son sel

par JEAN KASPAR (*)

LA pollution du Rhin soulève en Alsace un vaste débat, en particulier parce que les mines de potasse se sont vues contraintes de limiter l'évacuation de leur saumure dans le Rhin. La technique à laquelle elles veulent faire appel désormais consiste à injecter cette saumure à 1 800 mètres de profondeur dans un ancien forage de pétrole qui aboutit à un vaste réservoir d'eau souterrain appelé la « grande oolithe ».

Pour l'union régionale de la C.F.D.T., l'injection en couches profondes de la saumure pose en fait toute la question du type de développement économique et de ses finalités. Il n'est plus possible en effet de produire sans s'interroger sur les conséquences de cette production sur l'environnement, l'écologie, les conditions de vie et les conditions de travail des salariés et des populations concernées.

Qui peut nier qu'un type de développement économique basé sur la seule logique du profit et du productivisme fasse peu de cas des risques qu'il fait courir à l'environnement, aux conditions d'existence et de travail des hommes et des femmes ? C'est cette logique qui pousse à choisir des solutions techniques réglant les problèmes à court terme (sur le plan financier et économique), mais qui conduisent à un gaspillage de matières premières et font peser de sérieuses menaces sur les équilibres naturels (l'injection en couches profondes peut polluer la nappe phréatique alsacienne). Après le retraitement des déchets nucléaires à La Hague, la France va-t-elle recevoir la mission d'injecter le sel dans son sous-sol et devenir ainsi progressivement la poubelle de l'Europe ? La question doit être posée.

Il est clair qu'il y a un lien très étroit entre l'évacuation du sel résiduaire, le niveau de production des Mines domaniales de potasses d'Alsace (M.D.P.A.), et l'emploi du personnel. La C.F.D.T. ne saurait accepter que la mobilisation populaire qui se dessine en Alsace sur cette question ne porte que sur des aspects écologiques. Il faut éviter que l'on supprime la pollution naturelle en créant cette autre pollution que représente le chômage.

Le gouvernement et le préfet du Haut-Rhin ont montré le mépris dans lequel ils tiennent la population. Avant que s'engage le débat parlementaire, les travaux avaient déjà débuté. Il a fallu l'action des populations pour obliger les élus à réagir et pour que le gouvernement fasse provisoirement marche arrière. Il a retiré la question du débat à l'Assemblée nationale pour la soumettre à la réflexion préalable de la commission de la production et des échanges. Il est enfin significatif que l'enquête publique n'ait pas été l'occasion d'un vaste débat contradictoire sur les solutions à mettre en œuvre, mais la traduction par l'administration d'une volonté de convaincre à tout prix que sa solution technique (l'injection en couches profondes) était la meilleure. Il est temps de mettre fin au règne de la technocratie pour créer les conditions d'un débat où décideront ceux qui sont directement concernés.

Quelles sont les solutions alternatives ? Il y a d'abord l'utilisation industrielle du sel résiduaire. Depuis des années la C.F.D.T. se bat pour que soient valorisés les sous-produits des mines de potasse par la création d'un complexe chimique. Le gouvernement, malgré ses engagements, n'a jamais accepté d'aller dans ce sens. Cela conduit à un véritable gaspillage de la matière première alsacienne. Depuis des années la C.F.D.T. a réclamé la création d'une saline de 1 million de tonnes dans le Haut-Rhin. La valorisation du sous-produit de la potasse pourrait ainsi s'engager positivement.

L'évacuation du sel résiduaire vers la mer du Nord est la seconde solution. Des idées ont déjà été avancées pour l'utilisation de péniches. Il doit également être possible d'installer dans le Rhin un pipe-line en plastique.

L'évacuation vers les soudières lorraines doit être également étudiée. La mise en terril du sel résiduaire, en l'isolant du sol pour éviter l'infiltration, permet d'avoir accès à la manière première en cas de besoin. Enfin, le remblayage au fond n'est pas inimaginable.

Il n'existe pas de solution miracle. Chaque solution a des avantages et des inconvénients sur le plan économique, financier et écologique. L'organisation d'un débat est donc essentielle. Le réalisme aujourd'hui consiste à s'attaquer, non pas aux effets des situations, mais à leurs causes. Pour sauver le Rhin, il faut s'en prendre à toutes les formes de pollution (certaines sont bien plus graves que celle qui est due aux saumures des M.D.P.A.) et trouver les moyens pratiques de les supprimer. Il faut aussi résoudre les problèmes de l'emploi en remettant en cause la logique du profit et du productivisme. C'est toute la démarche de la C.F.D.T., qui souhaite un autre type de développement réconciliant l'homme, le travail et la nature.

(*) Secrétaire général de l'union régionale C.F.D.T. d'Alsace.

Rhône-Alpes

UNE VILLE NOUVELLE EN PEAU DE CHAGRIN

Le territoire de l'Isle d'Abeau sera réduit des deux tiers

De notre correspondant régional

Lyon. — Un décret du premier ministre devait fixer très prochainement le nouveau périmètre de ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau, créée entre Lyon et Grenoble par une décision du comité interministériel d'aménagement du territoire datant de 1968. Le Conseil d'Etat a en effet émis tout récemment un avis qui constituerait un compromis entre, d'une part, les propositions du gouvernement, qui offrait à onze communes la possibilité de se retirer totalement et d'autre part, celles des élus concernés ainsi que du conseil général de l'Isère envisageant des retraits plus nombreux.

Le périmètre de la ville nouvelle englobait jusqu'à présent vingt et une communes (dix totalement et onze partiellement) regroupées dans un syndicat communautaire d'aménagement (SCANIDA).

150 % d'augmentation des impôts locaux

Le Conseil d'Etat est favorable à un nouveau découpage qui réduirait des deux tiers la superficie de la ville nouvelle. Huit communes resteraient concernées, dont seulement deux pour la totalité de leur territoire : Saint-Quentin-Fallavier, où les zones industrielles aménagées ont accueilli sur 120 hectares un nombre appréciable d'industries, et Villefontaine, où ont été construits les premiers quartiers neufs. Quatre autres communes (L'Isle-d'Abeau, Vaulx-Milieu, Saint-Alban-de-Roche et La Verpillière), qui étaient entièrement incluses dans le périmètre, voient leurs agglomérations anciennes exclues du nouveau territoire. Les deux autres communes (Bourgoin-Jallieu et Four) ne sont que partiellement maintenues dans des proportions généralement semblables à leur situation antérieure.

Cette réduction du périmètre de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau n'est pas une surprise. Sans remettre en cause le projet de ville nouvelle (le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du 10 mars 1978, qui concerne trente-trois communes, n'est pas touché par cette mesure), la notification du périmètre vise à mettre fin aux difficultés qui étaient apparues à peine trois ans après la publication du décret en Conseil d'Etat créant l'agglomération nouvelle, le 11 août 1972, et la mise en place du syndicat communautaire quelques mois plus tard.

A l'origine de ces difficultés : le ralentissement de la croissance démographique urbaine de la région lyonnaise (1,4 % par an au lieu de 2,1 %) et la crise économique. Très vite des élus des communes rurales, incluses notamment dans la partie nord du périmètre, comprirent que la ville nouvelle ne les intégrerait pas de sitôt. Des fenêtres de leurs mairies, ces élus n'apercevaient même pas les flèches des grues en activité sur les plateaux sud. En revanche, ils comprirent rapidement que leurs concitoyens étaient concernés par l'accroissement des impôts locaux : *150 % d'augmentation en cinq ans*, selon certains d'entre eux. Et ceci malgré la participation de l'Etat pour combler le déficit croissant du budget du syndicat communautaire.

Les protestations de ces élus furent entendues puisque, dès le 16 janvier 1976, le président du groupe central des villes nouvelles écrivait aux maires des vingt et une communes qu'*« il ne serait pas opposé à un réexamen du périmètre du SCANIDA en cohérence avec les objectifs de la ville nouvelle pour 1985 »*. Ces objectifs, définis par le préfet de région dans un rapport en date du 28 novembre 1977, limitent à cent mille le nombre d'habitants en 1985. Or quarante-cinq mille cinq cents personnes ont été recensées en mars 1975. Même si l'on considère généralement que dix mille nouveaux résidents sont arrivés depuis — dont plus de six mille dans les quartiers neufs, — on reste en deçà des prévisions initiales, soit trente à trente-cinq mille habitants nouveaux en 1980.

Estimant qu'il était nécessaire de restreindre la superficie de la ville nouvelle, les pouvoirs publics ont toutefois refusé de la condamner. Le découpage proposé tient ainsi compte des décisions d'ordre juridique déjà prises et préserve les intérêts financiers de l'Etat et des collectivités locales en permettant la rentabilisation des grands équipements réalisés. Le conseil général de l'Isère avait, de son côté, demandé, à l'unanimité, le 16 octobre dernier, que la charge de L'Isle-d'Abeau soit transférée à l'établissement public régional, que l'Etat respecte ses engagements et qu'on limite les équipements aux besoins réels de la population existante.

Sera-t-il possible de maintenir ces objectifs minimaux en s'appuyant désormais sur une population réduite qui, tout en bénéficiant des réalisations et des services de la ville nouvelle, risque cependant de voir sa fiscalité s'alourdir encore ?

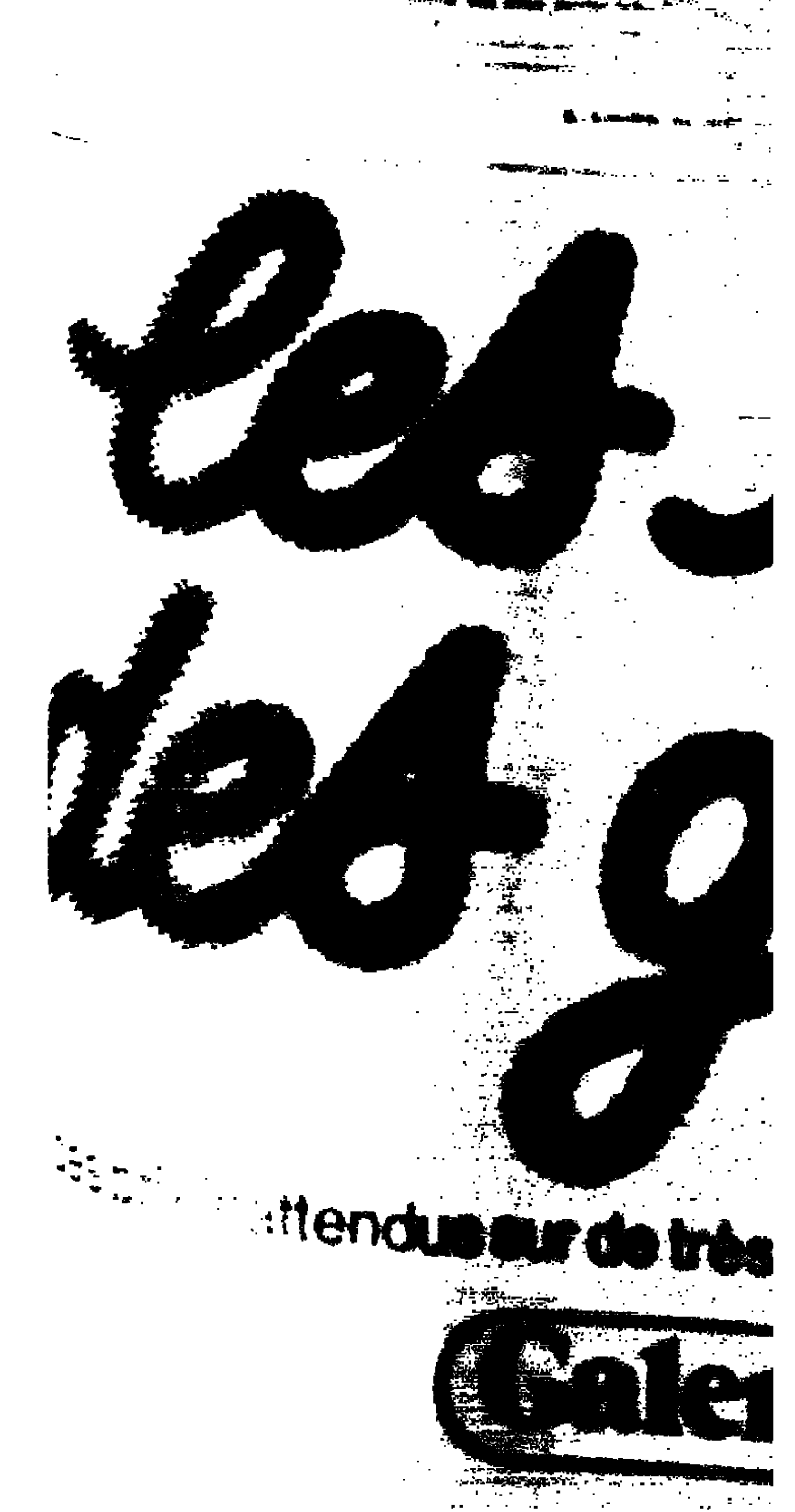
BERNARD ÉLIE.



Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.









Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chasseurs et pétroliers vont-ils faire main basse sur la Camargue ?

De notre correspondant

Marseille. — A peine l'affaire des vingt-six braconniers, qui chassaient depuis plusieurs années dans la réserve de Camargue, a-t-elle connu sa conclusion judiciaire (*le Monde* du 15 décembre) que deux dossiers préoccupants retiennent l'attention de tous les défenseurs de ce terroir exceptionnel. L'affaire du mas de Fielouse paraît aussi important que celle qui a vu trois années durant, en dépit des règlements et des procès-verbaux, des personnalités très connues de la région, chasser sur les terres du domaine d'Amphise, devenu réserve naturelle.

Le lien entre les abus commis à Amphise et ceux qui sont actuellement en cours sur les terres de Fielouse s'établit aisément lorsque l'on relève les noms des contrevenants. Parmi eux, plusieurs braconniers d'Amphise qui semblent s'être repliés sur les 1 600 hectares de Fielouse, afin de continuer à se livrer à leur passe-temps sans se soucier de la réglementation.

Ce domaine géré par un groupement foncier agricole (G.F.A.) est situé au sud-est et en bordure de la réserve du Vaccarès. Il englobe l'étang du Fournelet, qui était, jusqu'à cette année, en communication directe avec le Vaccarès. L'étang et les terres avoisinantes font partie des sites classés depuis 1942. De ce fait, aucune modification des lieux ne peut être entreprise sans l'avis de la commission des sites.

Des baignoires et des carcasses d'autos

Or, en mai 1978, les bulldozers prenaient position au sud du domaine et, en deux mois, deux digues étaient construites. La première, longue de 444 mètres, a coupé l'étang du Fournelet de celui du Vaccarès. Pour l'édifier, plus de trois cents baignoires — probablement achetées à la casse — ont été employées, servant d'ossature pour combattre l'érosion des vagues. La seconde digue de 35 mètres située à 1 kilomètre au sud de la première, achève d'isoler l'étang. Cette digue a été renforcée par des carcasses de voitures. Entre les deux ouvrages se trouve un territoire de 50 hectares qui fut rempli d'eau douce au cours du mois d'août. Pour compléter l'installation, une troisième digue nord-sud coupe le nouvel étang en deux parties. En outre, on a creusé un canal artificiel de 6 à 9 mètres de large et construit un pont en béton équipé de vannes.

Le motif de ces « grands travaux » est devenu clair lorsqu'on a vu durant l'été s'édifier le long du nouvel étang des postes de chasse bétonnés dont certains provenaient... d'Amphise.

Dès le début du chantier, interventions et mises en garde se sont multipliées : visite du directeur du parc régional, procès-verbal dressé par la Société nationale de protection de la nature (S.N.P.N.), dépôt de plainte pour dégradation de la réserve, démarches auprès du préfet de région, enquêtes de gendarmerie, mise en demeure du parquet de Tarascon, procès-verbaux pour poursuite de travaux illégaux. Le 12 juillet, les propriétaires de Fielouse ont été avertis que plusieurs parcelles en cause faisaient l'objet d'un projet de classement en réserve naturelle signée par M. François Delmas, secrétaire d'Etat à l'environnement. Pourtant, le chantier arrivait à son terme le 20 août.

Selon les responsables du parc régional de Camargue l'affaire du mas de Fielouse est inacceptable. « *La législation a été ouvertement bafouée*, dit M. André Olivaux, directeur du parc. *Laisser faire serait créer un dangereux précédent* ». Le 9 octobre, le conseil d'administration du parc a adopté une motion condamnant les travaux qui violent la charte du parc.

En outre, de pareilles modifications du site peuvent nuire à l'équilibre écologique de la Camargue que l'on sait fragile (1). Les scientifiques craignent que les endiguements ne modifient le régime des eaux et, en conséquence, la salinité de l'étang du Vaccarès. Des remontées d'eau et de sel sont à redouter dans les domaines riverains. L'interruption des échanges entre le Vaccarès et le Fournelet peut avoir des effets sur la flore et la faune. Inutile d'insister sur l'aspect inesthétique des baignoires et carcasses de voiture...

Aussi les autorités du parc régional demandent-elles que toute initiative soit arrêtée tant que l'enquête hydraulique prescrite par le préfet de région ne sera pas publiée. D'autres défenseurs de la Camargue jugent cette réaction trop « tiède ». La Société nationale de protection de la nature a engagé une action judiciaire contre les propriétaires de Fielouse. La section des Bouches-du-Rhône de l'Union régionale vie et nature (U.R.V.N.) se joint à cette initiative en se portant partie civile. « *Nous ne pouvons pas nous contenter d'arrêter les travaux*, dit son vice-président M. André Rivoire, conseiller biologique. *Il faut obtenir une remise en état des lieux* ».

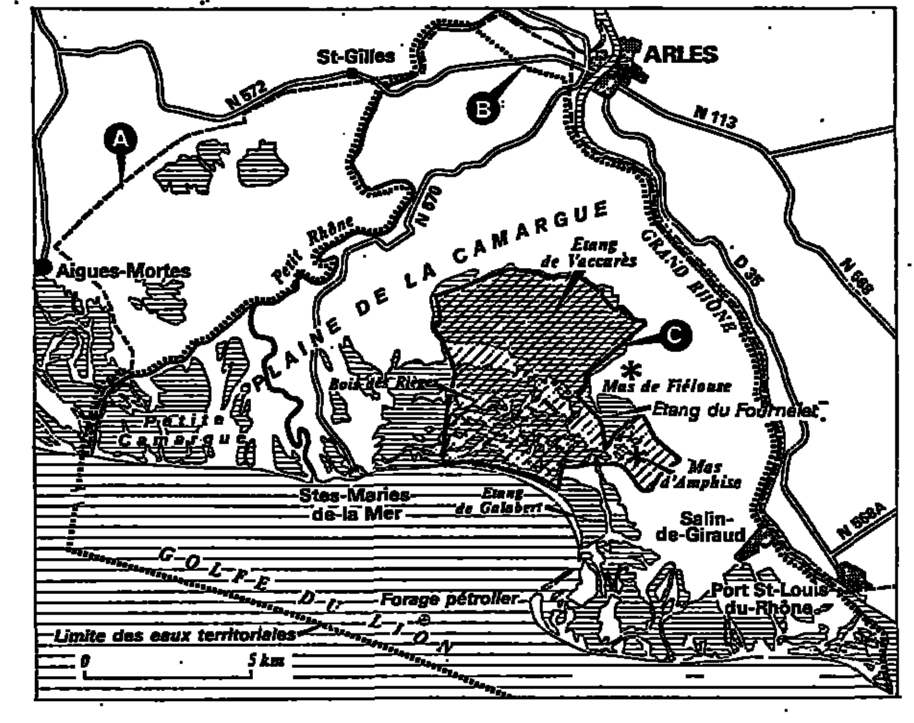
(1) Lire à ce sujet le remarquable ouvrage intitulé *l'Espace et le Temps en Camargue*, par Bernard Picon, (mai 1978), aux Editions Actes-Sud, 264 pages, 42 francs.

Mais comme si un péril ne venait jamais seul un autre chantier mobilise les inquiétudes : celui du forage entrepris depuis le 30 novembre par Elf-Aquitaine, à 5 kilomètres des rivages de Camargue. La sonde doit plonger jusqu'à 4 000 mètres de profondeur à la recherche du pétrole. Malgré les assurances données par le groupe pétrolier, on est inquiet aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

L'association pour la défense de l'environnement, la lutte contre les pollutions et la sauvegarde de la vallée du Rhône, que préside M. Vincent Porelli, maire (P.C.) de Port-Saint-Louis-du-Rhône, et qui vient de faire parvenir au ministère de l'environnement et du cadre de vie un plan de cinq ans pour sauver le Rhône, a publié une motion de protestation qui s'ajoute à d'autres. Elle indique que les élus locaux sont mis devant le fait accompli, que le forage est effectué à l'intérieur du domaine maritime couvert par le périmètre du parc et que les moyens de combattre une éventuelle pollution paraissent faibles.

On est d'autant moins pressé de voir l'« or noir » surgir au large de la Camargue qu'une autre demande de permis de recherche a été déposée l'an dernier par la société Eurafrep pour un secteur situé non loin de là, à Vauvert, dans le Gard.

JEAN CONTRUCCI.



A. Limites du site inscrit. — B. Limites du parc régional. C. Limites de la réserve.

Ile-de-France

FRONDE A SURESNES

Moins d'emplois, plus d'impôts

Le départ des usines et des entreprises explique-t-il, à lui seul, la croissance rapide des impôts locaux à Suresnes (Hauts-de-Seine) ? C'est sur cette question que s'affronte actuellement la municipalité socialiste, que dirige M. Robert Pontillon, et l'association « Mieux vivre à Suresnes ».

Pour M. Jean-François Trébuchet, président de cette association, « les Suresnois supportent, relativement aux communes voisines, des impôts locaux anormalement lourds. Un ménage avec deux enfants, occupant un appartement d'environ 65 mètres carrés, paye à Suresnes 1 030 francs d'impôts locaux, contre 400 francs ou 100 francs dans les communes voisines de Puteaux et de Saint-Cloud. La taxe communale de l'impôt, qui était déjà de 14,4 % en 1976, est passée à 21,5 % en 1978 contre 7,9 % à Nanterre ou 14,5 % à Sèvres.

Certes, admet M. Trébuchet, Suresnes a enregistré ces dernières années une perte d'emplois importante (moins 10 % de 1969 à 1974) affectant gravement les ressources de la commune. « Pourtant, *constate-t-il,* « la part relative de la taxe professionnelle dans le potentiel fiscal de Suresnes est restée stable. » *C'est donc, selon lui, au chapitre des dépenses qu'une explication doit être cherchée :*

Au cours des deux derniers exercices, les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif de Suresnes ont augmenté successivement de 15 %, puis de 22 %.

« Ces chiffres ont de quoi inquiéter », *considère M. Trébuchet, qui précise :* « Il n'est pas question pour nous de remettre en cause l'action sociale de la municipalité. Il est certaines dépenses que nous ne contestons nullement, mais nous payons nettement plus d'impôts que des communes limitrophes qui ne sont pas mieux loties. Et nous considérons que s'il est vrai que la commune est pauvre, elle ne peut se permettre de mener une politique de riche. »

« Ce n'est pas vivre au-dessus de ses moyens que de faire face à un certain nombre d'obligations sociales », *rétorque M. Pontillon, qui maintient que la dégradation des finances locales* « n'est que l'effet induit de la désindustrialisation ». *En outre, compte tenu des dépenses obligatoires,* « la marge d'initiative communale ne joue que sur 20 % environ du budget ». *Dès lors, le maire socialiste conclut, un peu hâtivement sans doute, que ceux qui tentent aujourd'hui de mieux comprendre leur feuille d'impôt* « ne sont que des opposants politiques à l'affût d'un bon thème de campagne électorale ».

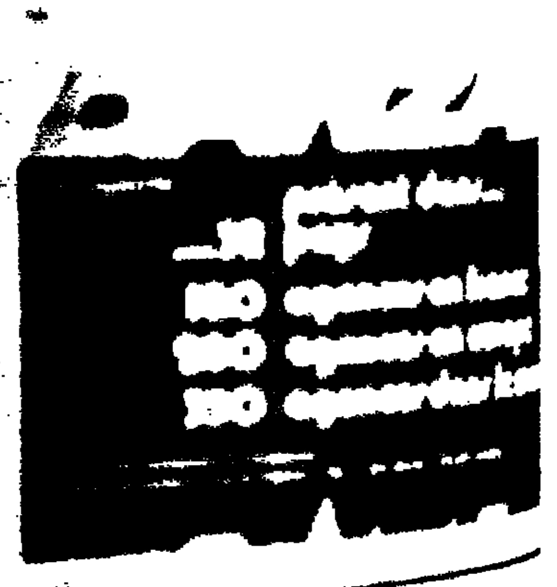
Pour l'heure, les membres de l'association Mieux vivre à Suresnes ont demandé à la municipalité d'être associés à la prochaine élaboration du budget

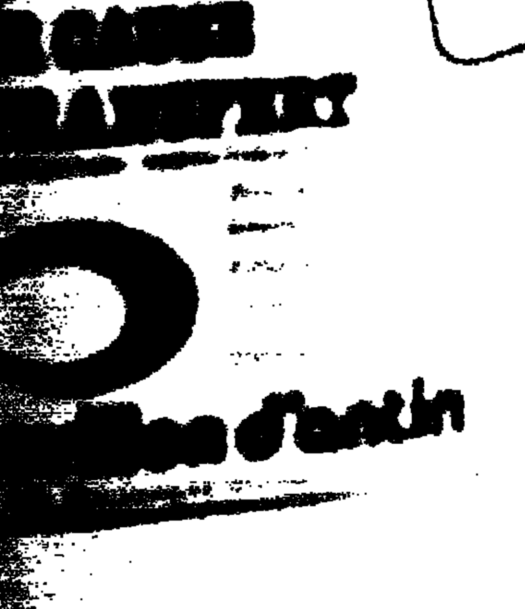
FRANÇOIS ROLLIN.

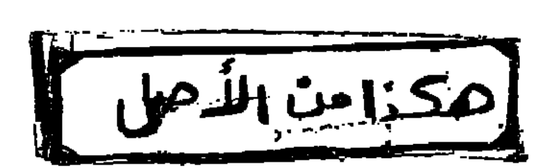
LA MANIÈRE DONT A ÉTÉ PRÉPARÉ LE BUDGET SOCIAL DES HAUTS-DE-SEINE EST ANTIDÉMOCRATIQUE, indiquent les communistes

Les élus de la majorité du conseil général des Hauts-de-Seine ont le sens de la mise en scène. Ils viennent de le prouver au cours de la discussion du budget primitif 1979, un important budget puisqu'il représente 1,5 milliard de francs. Alors que les travaux préparatoires pour établir ce budget étaient achevés, et alors que les commissions avaient déjà été réunies, les conseillers généraux de la majorité (R.P.R., U.D.F.) ont attendu la dernière minute pour annoncer, comme par surprise, un nouveau « train » de mesures sociales. Celles-ci comportent 12 millions de francs de crédits pour l'installation de mille cinq cents lignes téléphoniques destinées aux personnes âgées et aux handicapés, et pour l'extension de la gratuité des transports à certaines catégories de citoyens défavorisés.

L'annonce *in fine* de ces mesures, que M. Jacques Baumel, député et maire R.P.R. de Rueil, président de l'assemblée, n'a pas hésiter à qualifier lui-même de « *coup de théâtre* », avait en effet de quoi étonner. Les douze élus communistes de l'opposition, surpris par un tel procédé, n'ont pu que rétorquer en proposant à leur tour un programme de mesures sociales ambitieux... et s'entendre reprocher par leurs adversaires de ne pouvoir immédiatement le chiffrer. Les élus communistes n'ont pas manqué cependant de s'élever à nouveau contre « *la manière foncièrement antidémocratique avec laquelle le budget est préparé en coulisses* ». « *Il est peu digne*, a déclaré M. Pierre Sotura, conseiller général communiste de Colombes, *d'avoir ainsi grossi le poste « Réserve » pour pouvoir réaliser une opération électoraliste à la dernière minute.* » — F. R.







Le Monde

économie

AGRICULTURE

Le projet de loi d'orientation agricole

La réforme foncière fera l'objet d'un texte distinct

Le ministère de l'agriculture a transmis la semaine passée le texte du projet de loi d'orientation pour l'agriculture aux organisations syndicales et professionnelles « officielles ». Il s'agit d'un avant-projet qui sera certainement modifié par ses destinataires avant d'être soumis à l'examen des parlementaires au printemps prochain. En fait, le gouvernement compte présenter conjointement deux textes distincts ; le premier regroupe les principes généraux d'orientations, les volets économiques et sociaux et un résumé des dispositions foncières, lesquelles seront développées dans un second texte de loi.

Voici les principales dispositions du projet.

● ORGANISATION DE LA PRODUCTION.

Un conseil supérieur de l'orientation de l'économie agricole et alimentaire remplacerait plusieurs organismes existants, tels que le conseil supérieur d'orientation des productions, la commission nationale de l'élevage ou du développement. Le nouveau conseil émettrait un avis sur la répartition annuelle des crédits d'orientation, mais leur gestion quotidienne et leur ventilation restent confiés aux offices (FORMA, ONIBEV, ONIVIT, etc.). La notion de producteur organisé serait étendue aux adhérents d'un G.I.E. ou d'une interprofession. Les professionnels participeront financièrement aux actions de promotion des exportations.

● FISCALITE.

Un projet de loi sera présenté d'ici à décembre 1981 pour adopter un régime fiscal qui permette une meilleure connaissance des revenus des exploitations.

● PROTECTION SOCIALE DES EXPLOITANTS.

Revalorisation des retraites avec augmentation des cotisations ; création d'un régime complémentaire ; réforme de l'assujettissement à la Mutualité sociale agricole (il faudra, pour bénéficier de la Sécurité sociale des agriculteurs, cultiver une surface au minimum égale à la moitié de la S.M.I. départementale — surface minimale d'exploitation) ; suppression de la retraite de base pour les salariés agriculteurs à titre accessoire ; réforme enfin de l'assiette des cotisations.

● SALARIES AGRICOLES D'EXPLOITATIONS.

Avant le 30 avril 1980, un texte sera présenté sur les conditions dans lesquelles la mensualisation s'appliquera aux salariés ; possibilités de prendre une retraite à taux plein à soixante ans ; d'ici cinq ans, rapport au Parlement sur la situation des salariés agricoles.

● L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS.

Pour faciliter l'installation des jeunes qui le plus souvent succèdent aux parents, et éviter l'hémorragie de capitaux dispersés entre les cohéritiers à chaque génération pour le seul foncier, le projet de loi propose :

— La création d'observatoires fonciers pour l'enregistrement des valeurs vénales et l'évaluation à titre expérimental des valeurs agronomiques des terres ;

— En attendant la généralisation de cette évaluation, la valeur de succession sera inférieure de 25 % à la valeur vénale. La plus-value résultant d'une vente ultérieure à la succession pourra être partagée par les cohéritiers pendans dix-huit ans (droit de suite);

— Le salaire différé (salaire fictif attribué à l'aide familial, fils ou fille, qui reprendra l'exploitation et dont le montant vient en déduction des soultes à verser aux cohéritiers) sera augmenté ;

— Les groupements fonciers familiaux (G.F.A.) seront obligatoires si les détenteurs de deux tiers du capital y sont favorables. En cas de conflit, si le G.F.A. représente une exploitation supérieure à trois S.M.I., ou à 400 000 F, la décision du juge est libre. En deçà de ces normes, le G.F.A. est constitué de droit. Le développement de ce système suppose une organisation du marché des parts de G.F.A.

— Cumuls : abandon du contrôle total pour une formule plus souple et plus réaliste, avec en contrepartie des contrôles pour les premières installations, les contrats de vente d'herbe et les exploitations séparées entre époux. Pénalités renforcées ;

— I.V.D. : l'accent sera mis sur l'indemnité viagère de départ non complémentaire à la retraite, car la population des 60-65 ans est plus nombreuse et met en valeur des superficies plus importantes que les agriculteurs âgés de 65 ans et plus ;

— Il sera créé un livret d'épargne-installation ; les subventions pour l'installation ne seront plus identiques, mais modulées en fonctions des projets des exploitants ; les SAFER pourront signer des contrats d'accession à la propriété pour une durée maximale de 15 ans.

● L'AMENAGEMENT RURAL.

Il s'agit d'inscrire dans les textes la volonté du législateur de donner à l'activité agricole la sécurité de la durée et pour certaines régions de fixer la population et contribuer ainsi à résoudre la crise de l'emploi :

— Les Plans d'occupation des sols (P.O.S.) et autres documents d'urganisme opposables au tiers devront suivre les indications d'un schéma départemental des structures agricoles ; généralisation de la procédure dite d'aménagement-remembrement, avec élargissement des compétences des SAFER ; déclaration d'utilité publique des biens fonciers dans les zones perturbées par la croissance urbaine du touristique ;

— La double activité (ouvrier et paysan, par exemple) sera encouragée (sauf à l'extérieur des régions les plus dévitalisées, lesquelles sont à délimiter par des indemnités spéciales de montagne et autres subventions qui seront versées si le revenu non agricole ne dépasse pas trois SMIC).

Labourage et paturage...

En fait, la loi d'orientation pour l'agriculture du troisième millénaire, dont la préparation fut imposée et annoncée par le chef de l'Etat, à Vassy en décembre 1977, risque fort de n'être qu'une loi foncière, ce qui ne serait pas négligeable si les parlementaires et les professionnels de l'agriculture ont le courage d'accepter les réformes qui s'imposent, dût le droit de propriété en souffrir. Ce n'est pas un hasard si ce volet de la loi d'orientation est le seul à prévoir des mesures précises. C'est aussi le seul domaine pour lequel le ministère de l'agriculture avait les mains libres pour écrire un texte conforme au vœu présidentiel. La pauvreté du volet économique s'explique dans la mesure où la mise en place d'une politique contractuelle de l'agriculture, le raffermissement des inter-professions, la réservation des aides aux agriculteurs organisés, s'opposent au libéralisme et à la concurrence prônés par le gouvernement.

Sur le plan social ou fiscal, le flou des textes n'a d'égal que l'incapacité technique, mais aussi politique, de réformer le régime actuel, favorable à une majorité de paysans. Le rédacteur s'en sort en reportant l'échéance des mesures à 1980 ou 1981. Le grand dessein où réformes fiscale, sociale et foncière seraient en cohérence pour favoriser le maximum d'installations, et surtout stabiliser la population rurale, objectifs affirmés par le texte du projet de loi, bénéficiera-t-il de suffisamment de souffle politique pour tenir la distance ?

Les « principes généraux », *enfin, sur lesquels personne ne peut être en désaccord, sont vraiment très généreux : compétitivité, capacité exportatrice, exploitation familiale à haut niveau technique, etc., ou encore* « une politique alimentaire est définie (...) », « une bonne organisation des productions est nécessaire (... », « le régime de protection sociale des exploitants sera progressivement harmonisé avec celui des autres catégories sociales (...). » *Y aura-t-il un parlementaire suffisamment facétieux pour proposer l'amendement qui manifestement s'impose et qui affirmerait que* « labourage et pâturage sont, toujours, les deux mamelles de la France » *?*

On s'interroge alors sur la raison qui pousse le ministère à présenter deux textes. S'agit-il d'assurer le vote du projet global en soustrayant les réformes foncières qui pourraient faire l'objet d'un blocage ? Ou plus simplement d'affirmer d'entrée de jeu que, à la carte de la loi d'orientation agricole on ne trouve que des amuse-gueule et un plat de résistance ?

JACQUES GRALL.

TRANSPORTS

IMPORTANTE BAISSE DES TARIFS AÉRIENS ENTRE PARIS ET LA RÉUNION

(De notre correspondant.)

Saint-Denis-de-la-Réunion. — M. Le Theule vient d'annoncer l'instauration de nouveaux tarifs aériens entre la Réunion et Paris.

A partir de 1980, la compagnie nationale Air France mettra en service des Boeing-747 à haute densité de sièges, comme cela sera fait prochainement sur la ligne des Antilles, et proposera des tarifs de l'ordre de 3 200 F aller-retour (7 630 F actuellement en classe économique). D'ici là, et dès le 1er janvier prochain, Air France délivrera des billets « voyages pour tous » soumis à des contraintes assez sévères (réservation avec préavis d'un mois assortie d'une pénalité correspondant à 30 % du prix de billet en cas de dédit), mais fixant le prix de l'aller-retour Paris-La Réunion à 3 100 francs en basse saison et 3 400 francs en haute saison.

MAURICE BOTBOL.

AUTOMOBILE

RENAULT 30 TX : PLUS DE NERF ET PLUS CHER

Un an après Peugeot avec sa 604 TI, Renault, à son tour, adopte pour le 6 cylindres de ses voitures de haut de gamme, les 30, l'alimentation par injection. Ces véhicules prennent l'appellation Renault 30 TX. C'est au niveau du rendement du moteur ainsi alimenté qu'il faudra voir la différence essentielle qui sépare désormais les modèles 30 entre eux. Toutefois l'amélioration viendra aussi de l'apparition d'une boîte de vitesse mécanique à cinq rapports. Une boîte automatique reste une option.

Ainsi se trouvent mieux exploitées les possibilités d'un moteur qui ne demandait que cela. Comme chez Peugeot, la Régie a choisi l'injection mécanique mise au point par Bosch sous l'appellation K-Jectronic. Les principales améliorations remarquées concernent la puissance, 145 ch au lieu de 126 ch DIN pour les TS, la vitesse de pointe qui passe de 180 km-h à 185 km-h, le temps au 1 000 mètres départ arrêté qui donne 32,2 sec. pour la 30 TS et 31,8 sec. pour la 30 TX. Le couple maximum qui était de 21 mkg s/2 500 tours/minute pour la TS passe pour la TX à 22,3 mkg mais à 3 000 tours. Telles sont les données notées par la Régie.

L'autre modification qui intervient ne concerne pas la mécanique mais une utilisation plus complète de la condamnation électromagnétique des portières qui s'étend désormais au hayon arrière et à la trappe qui donne accès au réservoir de carburant.

A l'usage, il n'est pas niable que côté moteur, la TX révèle ainsi animée plus de souplesse, côté boîte, un confort de conduite et une réduction de consommation de l'ordre de 2 litres aux 100 km.

Le comportement général du véhicule n'en est pas modifié pour autant : tendance à se coucher à vitesse élevée dans les virages, tendance au plongeon du train avant en cas de freinage intensif. On ne s'en plaindra pas outre mesure car la voiture répond aux sollicitations du conducteur qui n'aura pas de difficultés à maîtriser sa machine. A part une tendance de la boîte à « chanter », tant en première qu'en seconde, le niveau sonore du véhicule reste des plus discrets.

L'aménagement intérieur est cossu, confortable, mais la planche de bord reste aussi peu originale que sur les 30 TS.

En conclusion, une grande routière qui a pris du nerf et du prix (55 000 F. — C. L.

DEUX ESSAIS

Austin Princess 2000 : une « deux litres » très accessible

Le moteur qui équipe la nouvelle Princess 2000 est nouveau. Cela ne veut pas dire qu'il soit moderne, techniquement audacieux ou particulièrement brillant. Non, mais il s'agit d'un bon 2 litres modeste et propre qui fera mieux la prochaine fois quand on voudra bien lui donner un peu d'électronique et lui retirer ce vilain carburateur SU qui renifle et fait du bruit.

La Princess méritait mieux. Parce que, justement, sa motorisation n'était pas en rapport avec le reste, la qualité du confort et l'originalité d'une ligne créée pour les performances. Désormais équipée d'un quatre cylindres plutôt bridé (93 ch DIN à 4 900 tours/minute) au lieu du 1 800 centimètres cubes et du six cylindres de 2 200 centimètres cubes qui la tractaient depuis trois ans (*le Monde* du 24 février 1976), la Princess 2000 est une 10 CV spacieuse et compacte qui a malheureusement gardé ses défauts de jeunesse : la commande de boîte (à quatre rapports) reste malaisée, les cadrans de bord comptent autant de reflets, le soubassement est mal insonorisé, la direction (assistée en série) est imprécise avec certains pneumatiques — il faudra exiger des Michelin, mieux adaptés, semble-t-il, au train avant moteur — et les « codes » sont insuffisants. Il n'est pas concevable qu'une voiture aussi bien conçue (la Princess rappelle la CX Citroën par bien des points) soit aussi mal fignolée.

Elle a cependant reçu des améliorations, une belle moquette, un pare-brise Triplex, une pré-installation radio, deux rétroviseurs extérieurs notamment, et se distingue de ses concurrentes par une facilité de maintenance inhabituelle : l'ouverture du capot est assistée par deux amortisseurs à gaz, et l'accessibilité au moteur ainsi qu'aux diverses canalisations est un modèle du genre.

C'est peut-être là sa particularité : au moment où la plupart des constructeurs se préoccupent de faire oublier les contraintes de la mécanique à l'automobiliste (le contrôle périodique de la jauge d'huile ne sera bientôt qu'un souvenir), la Princess semble, au contraire, les favoriser en les rendant plus faciles. Les rangs du *Do it yourself* (Faites-le vous-même) se sont gonflés depuis la crise, dans tous les pays. Parmi eux de nombreux automobilistes ont pu conserver leur « niveau d'achat » parce qu'ils économisaient sur l'entretien. Pour eux, la Princess est une affaire d'autant plus que, en France, elle est la 2 litres la moins chère du marché, et que ses qualités valent bien que l'on oublie qu'elle est aussi la moins brillante. Mais pas la moins agréable.

MICHEL BERNARD.

★ Prix : 35 550 F (+ boîte automatique très gourmande, 2 580 F). Consommations conventionnelles : 7,5 ; 10,2 ; 10,4.

L'automobile à gaz dérange

Clandestin jusqu'au 31 décembre (1), le gaz de pétrole liquéfié (G.P.L.) prépare ses noces avec l'automobile depuis que sa fiscalité a été enfin définie par la loi de finances pour 1979. Ce qui efface d'un seul coup toutes les anciennes objections officielles à son emploi dans les véhicules.

Le mariage est tardif : il y a belle lurette que la quasi-totalité des taxis japonais doivent rouler au G.P.L. pour ne pas polluer les villes, et qu'aux Pays-Bas, en Italie et aux Etats-Unis, le G.P.L. est le carburant le plus économique. Les réjouissances auront lieu dans l'intimité des grandes entreprises, et les particuliers n'y seront pas conviés. Le G.P.L. français (du butane mélangé à une faible quantité de propane) sera, en effet, réservé — pour des raisons de sécurité et d'économie de distribution — aux seules « flottes captives » des administrations et des sociétés de services capables d'entretenir une pompe de gaz. L'union va évidemment contenter les pétroliers français dont la production de butane (malheureusement inévitable lors du raffinage des carburants légers) trouve un débouché essentiel au moment où, justement, la demande domestique stagne et où les exportations sont problématiques. Une aubaine ! Le stock de butane à résorber en 1985 allait être de 500 000 tonnes, soit en gros la moitié des livraisons annuelles de bouteilles.

L'Etat se félicite des économies d'énergie qui vont être réalisées. Pour cela une voie autoritaire a été choisie : les véhicules équipés ne pourront utiliser que le gaz (les systèmes mixtes essence-gaz ne donnent aucun gain de consommation), et la fiscalité adoptée, très proche de celle du gazole, devrait inciter certaines firmes à abandonner le diesel (plus coûteux et moins puissant), considéré en haut lieu comme un « véhicule subventionné » qui ne profite qu'au particulier. Un moyen opportun de rétablir élégamment l'équilibre des productions de carburants ébranlé par l'essor trop rapide des automobiles diesel...

Les équipementiers français ignorent encore le marché du G.P.L., trop marginal pour eux. Il est vrai qu'il dépend essentiellement des excédents de butane et qu'il ne dépassera pas trente mille véhicules en 1979 et cent cinquante mille dans quelques années. C'est en tout cas suffisant pour Renault, dont les 9 000 voitures à gaz (surtout des R-4) produites en 1979 utiliseront des organes étrangers, et pour les chaînes de spécialistes qui se groupent déjà et proposent, comme la Cofrem (2), la transformation de n'importe quel véhicule à carburateur en une petite merveille qui conserve ses performances, pollue moitié moins, fait moins de bruit, épargne son moteur, et espace ses vidanges tous les 15 000 kilomètres. La transformation coûte de 4 000 à 5 000 francs (c'est, en gros, le surcoût du diesel) et peut être rapidement amortie, puisque la consommation d'un litre de G.P.L., qui ne devrait coûter que 1,70 F, correspond à celle d'un litre de super.

Ce devrait donc être la ruée... Eh bien non ! La mariée est trop belle et, malgré la sollicitude émouvante des pétroliers (notamment Total, Shell et Antar, qui tentent de ravir les positions de Primagaz, un distributeur bien implanté), les grands parcs s'ouvrent difficilement au gaz. Est-ce l'encombrement du réservoir dans le coffre ? Peut-être. Ce n'est, en tout cas, pas la sécurité qui devrait faire hésiter : le système est vraiment au point, les précautions sont innombrables, les services des mines intransigeants, et les statistiques étrangères prouvent que le risque est infime.

En fait, le G.P.L. dérange : les véhicules qui lui sont adaptés sont définitivement captifs. Leur rayon d'action est de 200 à 300 kilomètres au maximum autour de la pompe, ce qui est insuffisant pour un voyage d'agrément. Et, avec le gaz, plus de phénomène d'« évaporation » comme dans cette administration du Midi, où un camion consomme 120 litres d'essence par jour sans jamais rouler. La démarche française n'est donc pas innocente : d'un côté, on économise l'énergie (avec un gain substantiel, puisqu'on épargne les carburants traditionnels et que la combustion du butane a un rendement supérieur — 15 % — à celui du super) ; de l'autre, en réservant la distribution aux grandes flottes, on favorise l'assainissement de leur gestion. — M. B.

(1) L'utilisation du G.P.L. était jusqu'ici réservée aux véhicules non immatriculés circulant dans certaines enceintes (aéroports, usines). Seules deux cent trente dérogations avaient été accordées, généralement à des chercheurs, pour circuler sur le public.

(2) Cofrem, avenue du Roy-René, 13300 Salon-de-Provence.

CARNET

Mariages

Catherine GALLIX et Jean-Claude BELLAN sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans la plus stricte intimité.
12, rue Cambacérès, 75008 Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès du **docteur Gabriel CATONNÉ**, pharmacien, survenu à Paris, le 12 décembre 1978, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.
De la part de
Mme Gabriel Catonné,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité, le 20 décembre, au cimetière du Montparnasse.
137, rue d'Alésia, 75014 Paris.
11, villa Brune, 75014 Paris.

— Mme Eugène-André Dauphin, son épouse,
M. et Mme Jacques Dauphin,
M. et Mme Jean Boulay, ses enfants,
M. Laurent Dauphin,
Mlle Isabelle Boulay,
M. Vincent Boulay, ses petits-enfants,
M. et Mme Gilles Simmer et leur fils,
Mme Geneviève Frain-Bouyer et ses enfants,
Ses neveux et nièces,
Ses cousins, cousines,
Et toute la famille,
Ainsi que tous ses camarades de « Libé-Nord » et de la Résistance,
Et ses collaborateurs de la société Dauphin O.T.A.,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Eugène André DAUPHIN,
colonel Duc dans les Forces françaises de l'intérieur,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918, 1939-1945 avec palmes,
médaille de la Résistance avec rosette,
croix du combattant volontaire de la Résistance,
croix du combattant,
médaille de Verdun, médaille des blessés,
officier de l'ordre de Léopold avec palmes,
chevalier du mérite polonais,
président d'honneur de l'Union des chambres syndicales françaises de la publicité extérieure,
survenu à son domicile, dans sa quatre-vingt-septième année.
Priez pour lui.
Les obsèques seront célébrées le mercredi 27 décembre 1978, à 13 h. 45, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 2, place d'Auteuil, 75016 Paris.
L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.
44, avenue Théophile-Gautier, 75016 Paris.

— Mme Roger Dubois,
M. Alain Bollaert et Mme, née Annick Dubois,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Roger DUBOIS,
survenu le 20 décembre à Versailles, à l'âge de quatre vingts ans
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 27 décembre, à 11 heures, en l'église du Palais, Morbihan.
10, rue Madame, 78000 Versailles.

— Ernest Mörch, son mari,
Annie Mörch, sa fille,
Juliette Meyer, née Guillevin, sa sœur,
Les familles Guillevin, Guillan, Gervais, Mörch, Mousslegt, Meyer, Grauss et Philibert,
font part du retour à Dieu de
Denise MORCH,
née Guillevin,
le 20 décembre 1978, à Bordeaux.

— Les familles Saada, Saint-Sorny, Walter, Boutboul et Halfon,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Robert SAADA,
survenu le 22 décembre à Marseille.
Les obsèques ont eu lieu le 24 décembre à Marseille.
9, rue Rabutin-Chantal,
13009 Marseille.

Communications diverses

— Noël pour trente-sept orphelins réfugiés du Nicaragua.
Pour éviter un massacre, quatre-vingt-douze orphelins habitant à proximité d'un camp militaire ont pu être réfugiés au Costa-Rica.
Enfance et Partage (11, boulevard Arago, 75013 Paris, C.C.P. 16 764 56 R Paris) lance un appel pour des parrainages de ces enfants.
Cent cinquante francs sont nécessaires par mois et par enfant. Faites versements avec mention : Orphelins Nicaragua.

ÉNERGIE

ALGER : l'annulation d'un contrat de vente de gaz naturel aux États-Unis « est une décision dépassée »

De notre correspondant

Alger. — Une décision « dépassée » qui n'aura de répercussions ni sur le niveau des objectifs de vente de gaz algérien tel qu'il avait été arrêté par le second plan quadriennal (1973-1977), ni sur la réalisation du programme de développement de ce secteur : tel est le commentaire des « milieux autorisés » du ministère de l'énergie et des industries pétrochimiques après le refus de l'administration américaine d'autoriser la société Tenneco à donner suite au contrat qu'elle avait conclu en 1973 avec la Sonatrach pour la fourniture annuelle de 10 milliards de mètres cubes de gaz naturel liquéfié.

Les accords passés avec les Etats-Unis resteront donc, provisoirement du moins, au nombre de quatre. Le plus important porte sur la livraison à la société El Paso de 10 milliards de mètres cubes de gaz par an, pendant vingt-cinq ans. Les livraisons ont commencé ces *derniers mois* à partir du complexe G.N.L. 1 d'Arzew, qui devrait produire bientôt à pleine capacité. Le second, signé en 1977, concerne Distrigaz, à Boston, et prévoit la fourniture de 1,2 milliard de mètres cubes. Cette production sera assurée par la ligne 4 du complexe de liquéfaction de Skikda (ex-Philippeville), qui doit démarrer prochainement. Enfin, les sociétés Trunckline L.N.G. compagnie et Panhandle doivent recevoir au total 4,5 milliards de mètres subes par an lorsque les futures installations d'Arzew seront en mesure de les produire. En revanche, un second contrat El Paso est toujours pendant devant l'administration américaine (10 milliards de mètres cubes).

Les deux contrats qui restaient en suspens, celui de Tenneco et celui d'El Paso, devaient être approuvés au plus tard le 31 décembre 1977. Ils ne l'avaient pas été en raison des réticences de Washington à accepter un prix du gaz beaucoup plus élevé que les prix intérieurs américains, au moment où le Congrès rechignait à voter le programme énergétique du président Carter. Du coup, les deux parties avaient retrouvé leur liberté d'action et l'Algérie s'était employée à trouver d'autres partenaires.

En 1978, elle a passé avec plusieurs sociétés ouest-allemandes et avec la société suédoise Swesgaz des accords portant au total sur 17,2 milliards de mètres cubes. Le dernier de ces contrats a été signé le 21 décembre avec Deutsche B.P. A.G., filiale allemande du groupe B.P. Il prévoit la livraison annuelle, à partir de 1985 et pour vingt ans, de 4,5 milliards de mètres cubes de gaz sous forme liquéfiée.

L'objectif que s'est fixé la Sonatrach est d'exporter en 1985 70 milliards de mètres cubes de gaz. *Il est quasiment atteint* puisque le volume des contrats actuellement signés est de 77 milliards de mètres cubes. La société nationale estime que ce niveau pourra être dépassé si les négociations actuellement en cours, qui portent sur 10 milliards de mètres cubes, se concrétisent. On peut même considérer que la décision américaine a eu un effet positif dans la mesure où elle a conduit l'Algérie à rechercher d'autres marchés et à diversifier ses débouchés parmi lesquels on trouve la France (9 milliards de mètres cubes), l'Allemagne fédérale, l'Italie, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, etc.

D. J.

BIBLIOGRAPHIE

« L'État E.D.F. »

Faudra-t-il autoriser Electricité de France à commander des centrales nucléaires à la K.W.U. ouest-allemande ? A en croire les auteurs de *l'Etat E.D.F.* (1), Frédérique de Gravelaine et Sylvie O'Dy, toutes deux journalistes, *« les pouvoirs publics, interrogés plusieurs fois en ce sens par E.D.F., ne lui ont toujours pas répondu »*.

La création voulue par le gouvernement d'un monopole de Framatome pour la construction des chandières nucléaires et d'Alsthom pour les turbo-alternateurs (après la fusion jugée souvent aberrante rue de Monceau entre Alsthom et la Compagnie électromécanique) n'est pas sans risques pour l'établissement public : matériel défectueux fourni par les sous-traitants de Framatome, eux-mêmes le plus souvent du groupe Creusot-Loire, prix fort payé pour toute modification des plans, études réalisées en fait par E.D.F. et facturées par les industriels. Dès lors que *« l'appât du gain est maître du jeu »*, le colosse E.D.F montre des pieds d'argile face à ses interlocuteurs privés.

Pourtant colosse Electricité de France l'est bel et bien : qu'on en juge par la taille croissante de ses équipements, la centralisation toujours plus poussée de sa production, ses vingt-deux millions de clients, les 20 milliards de francs annuels d'investissements nécessaires dans les années à venir ou ses cent mille agents.

De son sentiment — justifié — de n'avoir jamais failli à sa mission de service publique, l'entreprise nationale tire l'argument qu'elle est infaillible. Et ce sentiment là n'est pas seulement celui de la technocratie dirigeante des polytechniciens ingénieurs des mines (M. Boiteux, l'actuel directeur général, est certes normalien, mais il a été nommé polytechnicien d'honneur) mais de la majorité du personnel. Que l'Agence pour les économies d'énergie attaque le chauffage électrique et la C.G.T. gronde : *« Le gouvernement sacrifie la juste politique d'E.D.F. et de G.D.F. sur l'autel des profits pétroliers. »*

L'établissement est touojurs apparu comme un modèle pour ce syndicat majoritaire : *« La nationalisation d'E.D.F. se rapproche le plus de ce que pourrait être des nationalisations démocratiques »*, explique René Le Guen, patron des cadres C.G.T. Et que dire de cette Caisse centrale des activités sociales (C.C.A.S.) gérée par une C.G.T. qui *« se comporte comme un patron de choc »*, et financé à 93 % par 1 % des ventes de gaz et d'électricité soit un budget de plus de 400 millions de francs cette année ? De quoi posséder presque autant de villages de vacances que le Club Méditerranée.

Cette puissance, E.D.F. la tire aussi d'études économiques qui ont toujours fait — depuis Pierre Massé — la réputation de l'entreprise tant en France qu'à l'étranger. Grâce à ces études, Electricité de France a imposé un modèle de consommation énergétique — donc de développement de l'électricité — qui justifie un recours massif au nucléaire.

L'établissement public a-t-il — par goût de la puissance — vendu son âme pour l'atome civil ? « *E.D.F.*, estiment Frédérique de Gravelaine et Sylvie O'Dy, *y perd à la fois du prestige et de l'argent. Elle s'expose au risque gravissime de ne pas livrer d'électricité, de ne pas remplir sa mission. Elle jongle sur une corde raide avec des milliards et se heurte à la contestation. Elle y perd aussi son unité (...) la faille à l'intérieur de la maison s'élargit.* »

Peut-être faut-il regretter que les très nombreuses informations et anecdotes recueillies auprès d'interlocuteurs trop souvent anonymes manquent parfois de liant. Mais une analyse critique d'E.D.F. et de sa politique faisait défaut. Cette tentative d'introspection d'une des entreprises publiques les plus importantes et les plus secrètes remédie à cette absence.

BRUNO DETHOMAS.

(1) *L'Etat E.D.F.*, par Frédérique de Gravelaine et Sylvie O'Dy, aux Editions Alain Moreau. 348 p., 49,50 *F*.

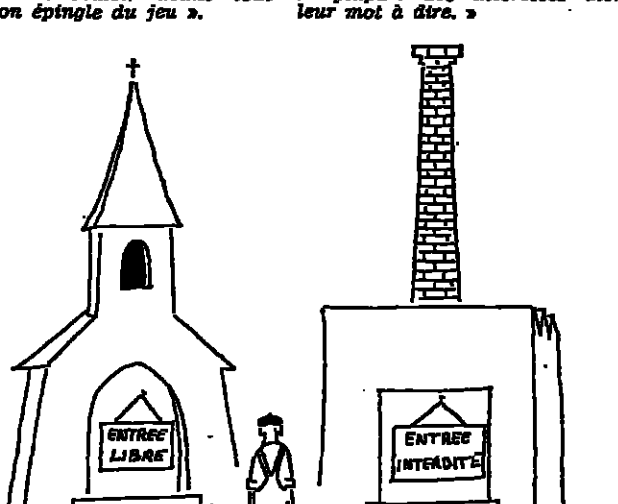
L'évêque de Sées se prononce pour une meilleure répartition du travail

L'évêque de Sées (Orne) a lancé un appel pour une meilleure répartition du travail lors de l'homélie qu'il a prononcé le lundi 25 décembre devant les mineurs de Saint-Clair-de-Halouze, menacés de licenciement.

Mgr Derouet, qui avait choisi de célébrer Noël au milieu des cent trente-deux salariés menacés de licenciement au 31 décembre par suite de la fermeture des mines de fer exploitées sur la commune, a rappelé qu'en cette période de pénurie *« il n'est pas chrétien de vouloir avant tout tirer son épingle du jeu »*.

« *Pourquoi*, a-t-il demandé, *quand deux salaires ne sont pas indispensables pour le budget d'un foyer, ne pas abandonner l'un et permettre à un jeune d'accéder à l'emploi ou à un adulte de retrouver du travail.* »

L'évêque de Sées a par ailleurs dénoncé *« l'inhumanité de notre société »*. « *Quelle que soit la complexité de la situation économique, est-il humain*, a-t-il questionné, *de prendre une décision, qui touche des centaines, parfois des milliers de personnes, sans que la plupart des intéressés aient leur mot à dire.* »



(Dessin de KONK.)

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Le gouvernement belge a décidé de lancer un plan de sauvetage du secteur textile* sur cinq ans, assorti d'une aide financière de l'Etat de 7,5 milliards de francs belges (51,7 milliards de francs français environ). Ce plan, analogue à celui mis en place pour la sidérurgie, comportera trois volets : restructuration financière, modernisation, reconversion. La production de l'industrie textile belge a diminué de 20 % entre 1973 et 1977, et les effectifs qui sont employés dans cette branche ont diminué de près d'un quart, tandis que le nombre des entreprises se réduisait de 8 %.

● *Le groupe Thomson renforce son contrôle sur sa branche informatique.* — Il vient de racheter au groupe Schneider sa participation de 15 % dans la holding Cogis, qui contrôle la SEMS, la CITEC (usine de Toulouse de l'ex-C.I.I.) et la SIMSA (informatique militaire). Thomson, qui avait déjà racheté en 1977 la participation de l'Institut de développement industriel, détient désormais 70 % du capital de Cogis, la Compagnie générale d'électricité conservant 28 % et Kali Sainte-Thérèse 2 %.

● *La Société lyonnaise industrielle et pharmaceutique LIPHA* (groupe de L'Air liquide), a pris le contrôle des laboratoires Albert-Rolland (200 millions de francs de chiffre d'affaires). Le nouveau groupe pharmaceutique réalisera un chiffre d'affaires de 600 millions de francs en 1978 (dont 30 % à l'exportation), qui lui ouvrira la porte du club des dix plus grands groupes pharmaceutiques français.

Conjoncture

● *La balance des paiements courants de la France* a, durant le troisième trimestre de 1978, enregistré un excédent de 1 440 millions de francs en chiffres bruts, sensiblement inférieur à celui du trimestre précédent (8 633 millions de francs). Cette réduction, indique le ministère de l'économie, résulte en partie du jeu des facteurs saisonniers, puisque — après correction — l'excédent a atteint 3 730 millions de francs au troisième trimestre, au lieu de 6 490 millions de francs au deuxième trimestre. Par rapport au troisième trimestre 1977, le résultat traduit une amélioration de 7,3 milliards de francs du solde des opérations courantes avec l'extérieur, imputable pour les deux tiers au redressement des échanges commerciaux et pour un tiers à la vive progression des recettes nettes enregistrées au titre des échanges de services. Pour les neuf premiers mois de 1978, le surplus courant s'établit — en chiffres bruts — à 9 196 millions de francs.

Etranger

ETATS-UNIS

● *Le déficit de la balance américaine des comptes courants* a augmenté de 720 millions de dollars pendant le troisième trimestre 1978, pour atteindre 3,82 milliards de dollars, contre 3,1 milliards au deuxième trimestre. Cette aggravation a été due principalement à une augmentation de 200 millions de dollars du déficit commercial, qui s'est élevé à 8 milliards de dollars, et a une diminution de 500 millions de dollars de la balance des services, dont l'excédent est tombé à 5,5 milliards de dollars. De janvier à septembre, le déficit courant représente 13,78 milliards de dollars, au lieu de 8,32 milliards durant les neuf premiers mois de 1977. Pour l'ensemble de 1977, il atteint 15,29 milliards de dollars. — *(A.F.P., Agefi.)*

● *Le taux d'amélioration de la productivité américaine* s'est nettement ralenti pendant le troisième trimestre de 1978. Selon les statistiques officielles, la productivité a progressé à un rythme annuel de 1,3 % dans les entreprises non financières, contre 4,4 % pendant le trimestre précédent. En raison de la baisse enregistrée pendant le dernier trimestre de 1977 et les trois premiers mois de 1978, la productivité ne s'est améliorée que de 0,7 % depuis le troisième trimestre 1977. — *(A.F.P.)*

JAPON

● *Mitsubishi Heavy Industries*, la première entreprise japonaise de machines-outils et de construction navale, envisage de se séparer prochainement de dix mille de ses employés et de ramener ses effectifs à cinquante-six mille personnes.

Cette décision, dont les modalités seront mises au point en février, intervient après l'anonce de mesures semblables émanant des autres chantiers navals japonais, qui tous doivent faire face actuellement à une baisse dramatique de leurs activités. — *(A.F.P.)*.

KOWEIT

● *Le Koweït et Bahrein vont unifier leurs économies.* — « *Les mesures exécutoires visant à réaliser l'unité économique graduelle entre le Koweït et Bahrein ont été arrêtées* », a précisé le 25 décembre le ministre bahreini des finances et de l'économie, M. Abdel Kerim. Un organisme commun va être créé pour l'importation d'articles alimentaires, de façon à assurer les besoins de l'ensembles des pays du Golfe. De plus, une politique commune sera définie « *pour protéger l'industrie locale à Bahrein, au Koweït et dans toute la région, contre la concurrence étrangère, et élargir le domaine des projets communs tant sur le plan bilatéral que sur celui du Golfe* ». — *(A.F.P.)*

R.F.A.

● *L'excédent commercial* ouest-allemand s'est établi à 3,6 milliards de deutschemarks en novembre, contre 4,8 milliards en octobre, en progression de 0,5 milliard sur novembre 1977. *Les exportations ouest-allemandes* ont progressé de 8 %, à 25,4 milliards de deutschemarks, et les importations de 7 %, à 21,8 milliards de deutschemarks. Au cours des onze premiers mois de cette année, l'excédent a atteint 36,9 milliards de deutschemarks, les exportations s'étant établies à 259,6 milliards (+ 5 %) et les importations à 222,7 milliards (+4 %).

SOCIAL

L'Association pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.) rénove ses méthodes pédagogiques

Forte de ses cent vingt-quatre centres, trois mille sections et quarante-trois mille cinq cents postes de travail, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), qui emploie neuf mille personnes, dont un peu plus de quatre mille enseignants, et qui accueille près de soixante-dix mille stagiaires par an, est le plus ancien et le plus important des organismes de formation professionnelle, a rappelé son directeur général, M. Jean Chazal, au cours d'une récente conférence de presse réunie au centre de Stains (Seine-Saint-Denis).

Créée en 1946, l'AFPA (1), qui offre des possibilités de formation dans plus de trois cents spécialités du bâtiment, des métaux, de l'électricité et du secteur tertiaire, et qui travaille en étroite liaison avec les milieux professionnels, a connu, en 1978, une progression globale de son activité de 2 %. Mais, durant le premier semestre de cette année, la concurrence du premier « pacte national » en faveur de l'embauche des jeunes lui faisait enregistrer une diminution, de l'ordre de 5 %, des stagiaires âgés de seize à dix-huit ans. Le second « pacte » n'avait, en revanche, aucun effet sur le recrutement de l'AFPA. Par ailleurs, cet organisme a *noté* une forte progression, de 12 % à 14 %, dans le domaine des heures de formation continue.

L'AFPA, à laquelle il est parfois reproché de ne pas suivre suffisamment l'évolution technique de certains métiers, a justement entrepris de rénover ses méthodes pédagogiques. Aujourd'hui, la tendance est à l'industrialisation de la formation, et cette réforme est actuellement mise en place dans sept centres : au lieu de faire passer un examen aux stagiaires que lui envoie l'Agence nationale pour l'emploi — l'AFPA ne recrute pas elle-même — dans l'un de ses dix-neuf établissements psychotechniques, une équipe psychotechnique les accueille directement pendant une semaine. Les stagiaires sont ensuite dirigés soit vers une section préparatoire, soit vers une section d'initiation (cinq semaines), puis une section d'entraînement technique (huit semaines). Après, a lieu la formation proprement dite (douze semaines), puis l'option (quatre semaines).

Les stages préparatoires sont également en voie d'être réformés, afin d'unifier et d'individualiser la vingtaine de systèmes existants. Il s'agit d'instituer des stages préparatoires polyvalents, composés de quarante élèves et dirigés par une équipe formée de quatre moniteurs (métaux, bâtiment, formation générale et culture physique) et d'un psychologue.

Des crédits insuffisants

Le budget 1979 de l'AFPA est de 1 milliard 230 millions de francs pour ce qui concerne les crédits de fonctionnement : il est en hausse de 14 % pour les dépenses de personnel, mais seulement de 3,5 % pour les crédits d'activité des sections, a regretté M. Jean Chazal. Et les crédits d'équipement (145 millions de francs) sont en stagnation. Or, compte tenu de la longueur des files d'attente des stagiaires, il faudrait actuellement créer trois cent quarante sections supplémentaires.

Lors d'une conférence de presse réunie avant celle du directeur général, les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. de l'AFPA avaient dénoncé cette situation en indiquant notamment : « *L'Etat consacrera, en 1979, 7 129 millions de francs à la formation professionnelle, qui, pour l'essentiel, seront distribués aux organismes de formation du secteur privé.* » Les syndicats, qui déploraient aussi « *la place ridiculement faible réservée dans le dispositif de l'AFPA aux travailleurs* », qui représentent selon eux 15 % des stagiaires, affirmaient : « *Le choix politique est clair : la formation professionnelle doit être l'affaire du patronat à tout point de vue.* » Ils regrettaient enfin que leur voix ne soit « guère entendue » au sein de l'assemblée générale tripartite de l'AFPA, qui réunit les représentants des pouvoirs publics, du patronat et des syndicats.

M. Jean Chazal indiquait également que l'AFPA manquait de moyens en personnel remplaçant, et, comme pour illustrer son propos, le syndicat C.G.T. du centre de Stains réclamait la création d'un poste d'infirmière à temps complet, qui manque dans cet établissement de sept cents personnes.

(1) 13, place de Villiers, 93108 Montreuil.

● *Le comité d'entreprise des Papeteries Navarre, à Roanne* (Loire), a été saisi vendredi 22 décembre par la direction d'une mesure de licenciement concernan cent quinze personnes sur les sept cents que compte l'entreprise. Une trentaine de salariés seraient mis en pré-retraite, selon la direction, et des actions de formation permanente sont à l'étude pour les autres licenciés.

FISCALITÉ

LES VOYAGEURS EUROPÉENS POURRONT RAPPORTER CHEZ EUX EN FRANCHISE DAVANTAGE DE MARCHANDISES

Bruxelles (Communautés européennes) (A.F.P.). — Les franchises fiscales pour les voyageurs des pays de la C.E.E. qui achètent des marchandises dans un autre pays du Marché commun seront sensiblement relevées à partir du 1er janvier. Ainsi en a décidé le Conseil des ministres des Neuf. Inchangées depuis 1972, ces franchises fiscales vont donc passer de 125 unités de compte à 180 (1 unité de compte = 1,39 dollar).

Pour les voyageurs français, la *franchise passe de 687,50 F à 1 026 F.* En revanche, la réglementation sur les tabacs (trois cents cigarettes), sur les alcools (1,5 litre), sur les champagnes (3 litres) reste inchangée, tandis que le nombre de litres de vin autorisé passe de trois à quatre.

Enfin, les petits cadeaux pourront franchir les frontières sans payer de taxes, jusqu'à un montant de soixante unités de compte (340 F).

CONJONCTURE

L'année de l'autruche

(Suite de la première page.)

Il est courant d'entendre des experts, aux Etats-Unis ou aux Pays-Bas, avancer la date du 1er février comme moment de cette rupture, conséquence inéluctable du refus, depuis quatre ans, de mettre en œuvre une réelle politique d'économie d'énergie, en particulier d'électricité. Rien n'a été fait pour préparer une société économe en énergie, utilisant de l'information plutôt que du pétrole, éliminant les gaspillages et planifiant les besoins industriels.

2. - LA SIDÉRURGIE. Plusieurs rapports (1) démontrent que la seule application des normes technologiques actuellement employées dans les usines du Japon ou des Philippines conduirait à une réduction d'environ 70 % de l'emploi dans ce secteur. En France, par exemple, il devient possible, avec ces normes, de produire la même quantité d'acier, avec les mêmes spécificités en employant trente-huit mille personnes, au lieu de cent cinquante-quatre mille actuellement. Faute de le dire, les cent mille licenciements imposés par la technologie se feront peu à peu, sans que soit organisée en même temps une politique de conversion. Faute de le faire, la sidérurgie française ne sera plus dans quinze ans qu'un musée du rond à béton.

3. - L'AUTOMOBILE. Les projets japonais, qui commencent à être connus, sont de contrôler dans les dix ans qui viennent 50 % du marché mondial de l'automobile. Pour y parvenir, de nouvelles usines sont en cours d'installation au Japon et en Corée. Face à cette concurrence, les Etats-Unis ont mis en œuvre un programme d'investissement de 80 milliards de dollars sur cinq ans, soit plus que le programme Apollo ! Devant de telles stratégies, l'industrie européenne de l'automobile, support essentiel de notre économie, devra investir autant pour utiliser une telle technologie, au détriment du financement d'autres secteurs industriels ; la production se fera alors avec moitié moins de travailleurs. Sinon, dans dix ans, l'Europe de l'automobile sera ce qu'est aujourd'hui l'Europe de la moto : un réseau de dépositaires de marques japonaises et américaines.

4. - LA POSTE. Les innovations les plus récentes permettent maintenant d'affirmer que l'usage du télécopieur permettra dans les cinq ans à venir, avec une machine d'un coût voisin de celui d'un poste de télévision, d'envoyer de son domicile, en trente secondes ou moins, une page à tout autre domicile pour le prix actuel d'une lettre. En France, c'est environ cent cinquante mille postes de travail qui sont mis en cause par cette innovation. Quelle que soit la décision du secteur public, le secteur privé mettra dans les deux ans à venir ce produit sur le marché. Déjà, il le distribue à bas prix aux entreprises pour en produire la demande. Comment sera alors réalisée la conversion du personnel ? Quel service public sera assuré à ceux qui n'auront pas les moyens financiers d'acquérir une telle machine ? Comment sera organisée la transition ? Là encore, on laisse à l'avenir le soin de s'imposer au présent.

5. - LE NUCLÉAIRE. La construction de centrales nucléaires dans le monde apparaît chaque jour davantage comme porteuse de risques immenses, dont nul ne sait comment sera organisée la prévention. D'une part, pour aller vite, on construit des centrales sur des terrains quelconques et même, parfois, des sites sismiques. D'autre part, on n'a pas résolu le statut des centrales en fin d'exploitation. Les dangers qu'elles peuvent représenter sont immenses et on ne pourra en faire toutes des musées de l'atome, comme on l'a fait pour la première centrale déclassée en France, Chinon-I. En réalité, il est connu de tous les experts que l'achat des centrales sert à la plupart des acheteurs du tiers-monde à accélérer leur accession à l'arme nucléaire. Le marché intérieur européen sert alors de vitrine à l'exportation et la crise de l'énergie devient, en dernière instance, un camouflage de ventes d'armes.

6. - LE COMMERCE EXTÉRIEUR. Pour tout observateur un peu informé, la recherche effrénée de clients étrangers, quels qu'en soient la forme et le lieu, apparaît de plus en plus comme un processus d'autodestruction de l'industrie européenne : nos partenaires du tiers-monde, en effet, ne nous achètent plus que des usines ou des technologies, c'est-à-dire les moyens industriels et commerciaux de nous concurrencer. Aussi, les exportations d'aujourd'hui réduisent les exportations de demain et augmentent les importations d'après-demain. A rechercher par l'exportation à tout prix l'équilibre des comptes extérieurs, on ne fait, en réalité, que retarder l'insertion équilibrée de l'Europe dans l'économie mondiale.

7. - LA MONNAIE INTERNATIONALE. 720 milliards de dollars se déplacent dans le monde, dont la moitié sans contrôle d'aucune banque centrale. Mode de gestion des conflits, mode de financement de l'investissement sans croissance, l'inflation crée cette monnaie et s'en nourrit. Faute de contrôle réel de cette masse de monnaie, dans cinq ans au plus, sa valeur dépassera celle du patrimoine économique des Etats-Unis. La faillite du système, sous une forme ou sous une autre, est alors inévitable. Ainsi, il est clair que le processus financier de 1929 est en place, cette fois à l'échelle mondiale, sans qu'aucune leçon soit tirée de la catastrophe des années 30.

8. - LA DÉMOGRAPHIE. Tous les rapports prouvent qu'il existe un lien croissant entre démographie et mode de vie urbain, que le logement influe sur la natalité plus que les allocations familiales. Et pourtant, on feint de croire que la natalité pourrait être relancée par les seules hausses des revenus des familles. Aucune mesure fondamentale ne vient enrayer le lent déclin de la natalité, vieillissement du corps social et appauvrissement de la capacité créatrice.

9. - LES RETRAITES. Dans dix ans, faute de retour au plein emploi, presque tous les systèmes de financement de retraite en Europe seront en faillite. Concrètement, soit le pouvoir d'achat des retraités baissera de 30 à 40 %, soit les salariés devront consacrer une part croissante de leur revenu à financer leurs contemporains inactifs. Qu'est-il fait pour préparer ou éviter une telle évolution ?

10. - LA RECHERCHE GÉNÉTIQUE. Après un moratoire d'un an, les manipulations génétiques viennent de redémarrer sans aucun contrôle, ouvrant la voie à des modifications sans limite du comportement et de l'hérédité, souvent sous couvert de développement de la bio-industrie. En recherchant les moyens de prolonger la vie individuelle, on forge peu à peu les outils d'une mort collective. Où est la décision explicite qui a accepté que se développent ces travaux ? Où est l'analyse de leur nécessaire orientation ?

Nos sociétés avancent toutes, comme fascinées par les problèmes qui les attendent, partagées entre l'impossible refus du progrès et la difficile acceptation de ses conséquences. Elles n'osent se dire à elles-mêmes la vérité sur ce qu'il implique, ni planifier les changements qu'il exige. L'aveuglement se révèle ainsi la tendance naturelle de tout pouvoir, satisfait de sa propre existence et soucieux surtout de la prolonger, instant après instant.

Dire la vérité sur les enjeux de la crise n'est pas chose aisée. Il y faut du courage pour en dénoncer les dangers et de l'imagination pour les combattre. Si la vérité ne s'impose pas, viendra vite le moment où il faudra payer très cher cette gestion par l'obscurantisme. Après l'indifférence à l'injustice viendra la violence contre les pauvres. Après l'acceptation soumise de la crise viendra la recherche de boucs émissaires. Après les douceurs de l'anesthésie viendront les douleurs de la peste : plaise à tous nos dieux qu'à l'année de l'autruche ne succède l'année du rat.

JACQUES ATTALI.

(1) En particulier, le livre de Stora *Crise, puissance, perspectives de la sidérurgie mondiale*, à paraître en janvier 1979 chez Economica.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

TAUX DES EURO-MONNAIES

Toutes les places financières — hormis Paris — étant fermées ce jour, il n'y aura pas de cotations des eurodevises ce mardi 26 décembre.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

P.S.A. PEUGEOT-CITROËN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE RÉUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 21 DÉCEMBRE 1978

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de P.S.A. Peugeot-Citroën, réunie le 21 décembre 1978, a approuvé à l'unanimité l'apport par la société américaine Chrysler Corporation de la participation de 99,6 % que cette dernière détenait dans le capital de Chrysler-France, ainsi que l'augmentation de capital effectuée en rémunération de cet apport par création de 1 800 000 actions nouvelles, portant jouissance du 1er janvier 1980.

Toutes les autres conditions suspensives prévues ayant été préalablement remplies, la décision de l'Assemblée générale des actionnaires de P.S.A. Peugeot-Citroën a pour effet de rendre définitif l'accord conclu entre Chrysler Corporation et P.S.A. Peugeot-Citroën le 10 août 1978.

En conséquence, l'ensemble des filiales automobiles du groupe Chrysler en Europe, dont les plus importantes sont les sociétés Chrysler-France, Chrysler United Kingdom Ltd et Chrysler España S.A., est entré ce jour dans le groupe P.S.A. Peugeot-Citroën. Il constituera une nouvelle branche de la division automobile, aux côtés de Peugeot et de Citroën.

ALLOCUTION DE M. JEAN-PAUL PARAYRE, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Malgré le souci de clarté qui a présidé à l'établissement des documents dont vous venez d'entendre la lecture, ceux-ci ont pu vous paraître un peu longs et arides. Avant d'ouvrir la discussion, je crois cependant nécessaire d'ajouter quelques mots, afin de vous apporter des précisions complémentaires et de tenter de clarifier le débat.

Je voudrais d'abord vous confirmer que toutes les conditions suspensives à la réalisation desquelles étaient subordonnés les accords que nous avons conclus au mois d'août avec Chrysler Corporation sont maintenant remplies. Comme vous le savez, ces conditions étaient constituées par les autorisations à recevoir du ministère français de l'économie, ainsi que par les autorisations des gouvernements de certains des pays où sont implantées les filiales européennes du groupe Chrysler et par l'absence d'opposition de la Commission des Communautés européennes et de la Federal Trade Commission des États-Unis. En ce qui concerne en particulier la Grande-Bretagne et l'Espagne, les accords de principe dont fait état le rapport du Directoire ont été dûment confirmés et signés les jours derniers. C'est donc maintenant de votre seul vote que dépendent l'approbation définitive et la mise en œuvre des accords du mois d'août.

D'autre part, le rapport du Directoire a évoqué les conversations que nous avons engagées récemment avec le groupe Chrysler, pour déterminer les conditions dans lesquelles les filiales de ce dernier en Europe qui sont spécialisées dans le financement des réseaux commerciaux et des ventes à la clientèle, et qui ne sont pas concernées par les accords du mois d'août, continueront à apporter leur concours aux sociétés qui doivent passer sous notre contrôle. Ces conversations se poursuivent actuellement ; dès maintenant, toutefois, nous sommes convenus avec Chrysler Financial Corporation que, pour des raisons particulières tenant à la réglementation britannique, il paraissait souhaitable que notre groupe prenne le contrôle de la société anglaise Chrysler Wholesale Ltd, qui assure le financement des stocks des concessionnaires de Chrysler United Kingdom. Cette opération pourrait donc être effectuée aujourd'hui même.

Après ces diverses précisions, j'en viens maintenant à la question de fond qui vous est soumise aujourd'hui et que je vais essayer de poser en termes aussi simples que possible.

L'apport de la participation détenue par Chrysler Corporation dans le capital de Chrysler France à notre société et la prise simultanée, par cette dernière, du contrôle des autres filiales industrielles et commerciales du groupe Chrysler en Europe, c'est d'abord pour notre groupe un pas d'une importance considérable pour l'avenir. A lui seul, il nous permet de nous dégager du peloton de plusieurs constructeurs européens de taille comparable au milieu duquel nous étions placés jusqu'à maintenant et de nous trouver en position nettement détachée, avec près de 18 % du marché européen. Sur le plan mondial, il nous donne rang parmi les principaux groupes de construction automobile.

Bien entendu, ce ne sont cependant pas de vaines considérations de prestige qui doivent inspirer la décision que vous avez à prendre. Cette dimension nouvelle n'a de sens qu'en fonction de considérations d'ordre industriel, commercial et financier. L'entrée des filiales européennes du groupe Chrysler dans le nôtre ouvre à l'ensemble de ce dernier des possibilités sensiblement élargies de recherche fondamentale, de conception et de développement de modèles futurs, de mise en œuvre de nouvelles technologies et d'étalement des fabrications sur de plus longues séries. En quelques mots, il s'agit donc de nous doter de nouveaux moyens pour résister plus efficacement à la concurrence mondiale et pour poursuivre notre expansion à l'avenir.

Je voudrais aussi souligner que cette prise de contrôle correspond à un changement de dimension, mais non pas à un changement de nature. Lorsque vous vous êtes engagés dans la voie du rapprochement Peugeot-Citroën, il y a quelques années à peine, c'est une véritable mutation à laquelle vous avez procédé ; d'une société de construction automobile certes des plus solides, mais dont l'avenir à long terme n'était pas toujours considéré comme parfaitement assuré, vous avez fait un groupe puissant, au sein duquel deux marques parmi les plus réputées en Europe s'épaulent mutuellement, tout en restant concurrentes sur l'ensemble de leurs marchés. Nécessairement, cette mutation a alors eu pour conséquence une refonte complète de la structure d'organisation et de fonctionnement interne de notre groupe.

L'opération qui est soumise aujourd'hui à votre approbation est fondamentalement différente. Parce qu'elle a été annoncée après des négociations autour desquelles le secret avait dû être scrupuleusement gardé, parce qu'elle porte sur une activité exercée à l'échelle européenne, sans doute aussi parce que cette activité passe d'un contrôle américain à un contrôle français, elle a eu dans l'opinion un retentissement beaucoup plus large que le rapprochement Peugeot-Citroën de 1974-1976, qui semblait limité au cadre national et dont la réalisation a été plus longue et progressive.

Il n'en reste pas moins que c'est dès le début de 1975 que le véritable changement de nature de notre groupe a eu lieu. Pour importante qu'elle soit, la prise du contrôle des filiales européennes du groupe Chrysler va certes se traduire par un accroissement de près de 50 % de notre poids industriel et commercial, mais non plus par un doublement, comme ce fut le cas pour le rapprochement Peugeot-Citroën. De plus et surtout, nous abordons cet accroissement de dimension avec une organisation qui a été conçue pour un groupe multimarques, qui a déjà fait la preuve de son efficacité au cours des trois dernières années, qui est animée par un personnel de haute qualité et dont je suis convaincu qu'elle saura s'adapter à une tâche élargie.

Cela ne signifie pas, bien sûr, que nous nous dissimulions les difficultés de cette dernière, notamment sur le plan de la rentabilité. A cet égard, la question est de savoir si un accroissement de près de 50 % de notre activité automobile pourra, à terme, se traduire par une contribution de 15 % au moins à nos résultats d'ensemble, étant rappelé en tout état de cause que les 1 800 000 actions nouvelles créées par notre société porteront jouissance du 1er janvier 1980 seulement. Nous croyons, pour notre part, que c'est là un objectif qui peut être atteint.

HITACHI

RÉSULTATS DU 1er SEMESTRE 1978

Chiffre d'affaires : + 7 %
Bénéfice net : + 28 %

Le chiffre d'affaires d'Hitachi au cours du premier semestre de l'exercice 1978 se terminant le 30 septembre a atteint, malgré une conjoncture économique défavorable, le niveau record de 1 268 milliards de yens (dont 264 milliards de yens à l'exportation), en augmentation de 7 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le bénéfice net, en croissance de 28 %, s'élève à 46 milliards de yens, chiffre le plus haut jamais enregistré par la société, dépassant le maximum atteint avant la crise du pétrole. Le bénéfice net par action s'établit à 17,78 yens contre 13,96 yens au premier semestre 1977.

Le montant des commandes reçues pendant ce semestre a également atteint un niveau record : 1 547 milliards de yens, en augmentation de 15 % par rapport à la même période de l'exercice précédent ; ce résultat est dû principalement à une croissance notable des commandes de gros équipements de production d'énergie.

Pour l'ensemble de l'exercice qui s'achèvera le 31 mars 1979, les résultats devraient dépasser ceux de l'exercice précédent.

INTERSÉLECTION FRANCE

SICAV

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 21 décembre 1978 sous la présidence de M. François Tabard a modifié la dénomination de la société Intersélection en Intersélection France, consacrant l'accentuation de son orientation vers les actions françaises.

L'assemblée générale ordinaire qui a suivi a approuvé les comptes de l'exercice 1977-1978 clos le 30 septembre 1978.

Au cours de cette période, la valeur liquidative de l'action est passée de 133,09 F à 170,95 F, soit une augmentation de 18,5 %. En y ajoutant le revenu global par action afférent à l'exercice 1976-1977, la progression pour l'actionnaire ressort à 33,2 % en un an.

Le compte de pertes et profits fait apparaître un bénéfice distribuable de 12,7 millions de F, permettant la mise en paiement d'un dividende net par action de 6,49 F assorti d'un crédit d'impôt de 1,59 F, soit un revenu global de 8,08 F (contre 6,30 F pour l'exercice précédent).

Le dividende sera mis en paiement le 2 janvier 1979 contre remise des coupons nos 15 et 16 aux guichets des banques fondatrices : Société générale, Société générale alsacienne de banque, Société séquanaise de banque.

Les actionnaires pourront, jusqu'au 30 mars 1979 inclus, réinvestir le dividende net en souscrivant sans droit d'entrée.

INTERCROISSANCE

SICAV

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 21 décembre 1978 sous la présidence de M. Claude Boivin-Champeaux pour approuver les comptes de l'exercice 1977-1978 clos le 30 septembre dernier.

Au cours de cet exercice, la valeur liquidative de l'action est passée de 136,53 F à 148,72 F, soit une augmentation de 8,9 %. En y ajoutant le revenu global par action afférent à l'exercice 1976-1977, la progression pour l'actionnaire ressort à 13,5 % en un an.

Le compte de pertes et profits fait apparaître un bénéfice distribuable de 4,91 millions de F, permettant la mise en paiement d'un dividende net par action de 5,99 F, assorti d'un crédit d'impôt de 1,12 F, soit un revenu global de 7,11 F (contre 6,23 F pour l'exercice précédent).

Le dividende sera mis en paiement le 2 janvier 1979 contre remise des coupons nos 15 et 16 aux guichets des banques fondatrices : Société générale, Société générale alsacienne de banque, Société séquanaise de banque.

Les actionnaires pourront, jusqu'au 30 mars 1979 inclus, réinvestir le dividende net en souscrivant sans droit d'entrée.

CRÉDIT FONCIER FRANCO - CANADIEN

Le Crédit foncier franco-canadien annonce qu'il a reçu aujourd'hui une copie de l'offre faite le 20 décembre 1978 aux actionnaires du Crédit foncier franco-canadien par la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, en vue d'acquérir la totalité des actions du Crédit foncier franco-canadien, sous réserve de certaines conditions contenues dans l'offre.

La direction procède à une étude de cette offre, qui sera soumise à la prochaine réunion du conseil d'administration, et celui-ci décidera de la position qu'il entend prendre à cet égard.

Les actionnaires qui le jugent à propos peuvent attendre de connaître la position du conseil avant de décider s'ils déposeront ou non leurs actions.

La circulaire de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal indique que l'offre peut être acceptée jusqu'au 19 janvier 1979.

RAYMOND LAVOIE,
président-directeur général
Crédit foncier franco-canadien.

PECHELBRONN

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 20 décembre 1978 sous la présidence de M. Nicholas Clive Worms, a approuvé le rapport des commissaires vérificateurs et rendu définitifs les apports faits à Pechelbronn à titre de fusion par M.L.S. Participations, la Société française de sablières, A.C.M.O., Finacrans, Financière du Dauphiné, ainsi que la Compagnie des hauts fourneaux de Chasse et trois de ses filiales.

En rémunération de ces apports, le capital de Pechelbronn a simultanément été porté de 141 232 000 F à 175 242 750 F par création de 680 215 actions de 50 F nominal créées jouissance du 1er janvier 1978.

La situation nette de Pechelbronn avant affectation des résultats de l'exercice 1978 sera de 415 951 000 F contre 295 193 000 F au 31 décembre 1977.

L'assemblée générale a en outre autorisé le conseil d'administration à porter le capital social jusqu'à un maximum de 375 000 000 de F en une ou plusieurs fois et suivant le procédé de son choix.

Le président a indiqué que dans l'immédiat le conseil n'envisageait pas d'utiliser cette autorisation.



sogerap

COMPTE RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire de Sogerap s'est réunie le mercredi 20 décembre 1978 au siège social, 7, rue Nélaton, à Paris (15e).

Elle a approuvé le projet d'arrêté des comptes de l'exercice allant du 1er octobre 1977 au 30 septembre 1978, qui comporte un bénéfice d'exploitation de 34 753 286 F (contre 29 705 453 F l'exercice précédent) et un bénéfice net, après provisions et impôts, de 28 346 585 F (contre 19 millions 698 661 F l'exercice précédent).

Elle a décidé la distribution d'un revenu global de 10,80 F par action comprenant un dividende net de 7,20 F et un avoir fiscal de 3,60 F (contre un dividende de 6 F et un avoir fiscal de 3 F l'exercice précédent). Le dividende sera mis en paiement le 29 décembre prochain.

Dans son allocution, le président a souligné la sensible amélioration des résultats de la société et les perspectives satisfaisantes actuelles concernant les résultats de l'exercice en cours.

COMPAGNIE OPTORG

Conformément aux dispositions statutaires concernant les limites d'âge, les fonctions de directeur général de M. Gérard Leo prendront fin le 31 décembre 1978.

Le conseil d'administration a exprimé à M. Gérard Leo ses remerciements pour les éminents services rendus par lui à la compagnie Optorg au cours d'une carrière tout entière consacrée à la société.

Sur proposition du président, le conseil a désigné M. Bernard Binoche, précédemment directeur général adjoint, pour succéder à M. Leo. Les fonctions de directeur général seront ainsi exercées par MM. Guy Baudais et Bernard Binoche à compter du 1er janvier prochain.

Le conseil a d'autre part nommé M. Claude Mirabaud, précédemment secrétaire général, directeur général adjoint.

CESSATION DE GARANTIE

Le Crédit du Nord, dont le siège social est à Lille, 28, place Rihour, et le siège administratif 6 et 8, boulevard Haussmann à Paris, fait savoir que la garantie dont bénéficiait depuis le 1er janvier 1973 la société Paris-Neuilly, représentée par M. Charles Robilliard, 20 bis, avenue Charles-de-Gaulle à (92200) Neuilly-sur-Seine, titulaire d'une carte agents immobiliers, cessera à expiration d'un délai de trois jours à compter de la date de la présente publication, conformément aux dispositions de l'article 44 du décret du 20 juillet 1972.

Les personnes qui auraient néanmoins effectué entre les mains de la société Paris-Neuilly, représentée par M. Charles Robilliard, des versements de fonds ou valeurs à l'occasion des opérations visées à l'article 1 (alinéa 1 à 6) de la loi du 2 janvier 1970, sont informées que leurs éventuelles créances, nées antérieurement à la cessation de garantie, sont susceptibles de demeurer couvertes par le Crédit du Nord à condition d'être produites dans un délai de trois mois à compter de la présente publication (article 44 et 45 du décret du 20 juillet 1972).

La présente publication n'emporte aucune appréciation concernant la solvabilité et l'honorabilité de la société Paris-Neuilly, représentée par M. Charles Robilliard.

LES MARCHÉS FIN

...URSE DE PARIS - 22 DÉCEMB...

LES MARCHÉS FINANCIERS

B. A. L. O.

Le *Bulletin d'annonces légales obligatoires* daté 25 décembre publie notamment les insertions suivantes :

Caisse centrale du Crédit mutuel. — Emission d'un emprunt de 300 millions, divisé en 300 000 obligations de 1 000 F, portant un intérêt de 10,20 % et amortissable en 12 ans.

Société des grands travaux de l'Est. — Emission de 95 325 obligations convertibles de 200 F : la souscription est réservée aux actionnaires (1 pour 4 actions). Conversion possible des obligations du 1er mars au 30 juin 1981 (4 actions pour 1 obligation). Intérêt des obligations 10 %, puis 10,40 % à partir du 1er janvier 1982, pour les titres non convertis.

Chenesseau S.A. — Emission de 1 000 obligations de 500 F, portant intérêt de 12 % et amortissables en 7 ans.

Siemens. — Augmentation du capital de 1 644 083 300 à 1 731 383 300 DM, par émission de 37 762 actions privilégiées et 1 712 238 actions ordinaires de 50 DM. Prix d'émission 100 DM et droit préférentiel une action nouvelle pour 20 anciennes.

Société hôtelière Lutetia Concorde. — Augmentation du capital de 9 931 000 à 13 682 500 F, par création de 10 150 actions de 100 F attribuées aux actionnaires de la Société de l'Hôtel Terminus (apport fusion) et de 27 365 actions gratuites de 100 F distribuées aux porteurs d'actions anciennes (1 pour 4).

Société de participations africaines cimentières. — Insertion en vue de l'administration au marché hors-cote des 100 000 actions de 100 F composant le capital.

Les investisseurs étrangers à la rescousse

Selon les statistiques publiées par la Securities and Echange Commission (S.E.C.), il apparaît que ce sont les investisseurs étrangers qui ont sauvé Wall Street du marasme au cours du premier semestre de l'année.

Les chiffres de la S.E.C. montrent que les opérations en bourse des institutions américaines au cours des six premiers mois de l'année se sont soldées par une vente nette de 400 millions de dollars d'actions. Pendant cette même période, les étrangers ont injecté à Wall Street 1,9 milliard de dollars par leurs achats de titres, évitant ainsi une performance encore plus triste du marché boursier. — *(A.F.P.)*

LONDRES

CLOS

Tous les marchés financiers et commerciaux britanniques ont chômé le 26 décembre à l'occasion du Boxing Day.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

HITACHI. — Le bénéfice net consolidé du premier semestre de l'exercice s'est établi à 46 milliards de yens, niveau record, soit 17,78 yens par action, contre 13,96 yens au premier semestre 1977. Le chiffre d'affaires a atteint 1 268 milliards de yens (+ 7 %).

A.T.T. — Le trimestre clos le 30 novembre 1978 s'est soldé par un bénéfice net de 1,36 milliard de dollars, soit 1,97 dollar par action, contre 1,74 un an plus tôt. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 10,56 milliards de dollars contre 9,41 milliards. « L'exercice 1978 paraît être le meilleur de l'histoire d'A.T.T. », a déclaré M. de Butts, président du groupe.

UNITED TECHNOLOGIES. — Le conglomérat aéronautique a été autorisé à prendre le contrôle de Carrier Corp., premier fabricant mondial de climatiseurs. United Technologies va donc racheter, pour 476 millions de dollars, 17 millions d'actions Carrier, soit 49 % du capital.

UNION COMMERCIALE - COMPTOIRS MODERNES. — L'offre publique d'achat lancée par les Comptoires modernes sur l'Union commerciale a réussi : 333.720 actions et 5 400 obligations convertibles ont été présentées à l'offre.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
C.G.V., c. 37	1 p. 1	. ..
Fin. Gaz et Eaux, c. 28.	2 p. 1	[illegible]
Locatel, c. 22	1 p. 4	11 20
L'Oréal, c. 22	1 p. 4	55 ..
Lachaire, c. 64	1 p. 4	6 ..
Lyonnaise Eaux, bon 31.	1 p. 4	10 .

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977)

	21 déc.	22 déc.
Valeurs françaises ..	152,5	152,8
Valeurs étrangères ..	98,1	98,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	87,9	88,4

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1972

	15 déc.	22 déc.
Indice général	108	109,7
Assurances	174,1	175,7
Banq. et sociétés financ.	97,7	99,7
Sociétés foncières	95,3	94,5
Sociétés investiss. portef.	118,6	118,3
Agriculture	92,9	94,6
Aliment., brasseries, distill.	102,5	105,3
Autom., cycles et l. équip.	140	142
Bâtim., matér. constr., T.P.	125,7	128,4
Caoutchouc (ind. et comm.)	67,8	69,8
Carrières salines, charbon.	99	100,6
Constr. mécan. et navales.	95,9	95,2
Hôtels, casinos, thermal. ..	135,7	138
Imprimeries, pap., cartons.	76,3	78,7
Magas., compt. d'exportat.	97,8	99,5
Matériel électrique	132,9	135,5
Métall., com. des pr. métal	38,6	40,4
Mines métalliques	81,3	85,3
Pétroles et carburants	86,1	87,1
Prod. chimiq. et el.-mét. ..	143,3	145,8
Services publics et transp.	99,2	100
Textiles	127,9	128,4
Divers	125,7	129,3
Valeurs étrangères	101,7	100,9
Valeurs à rev. fixe ou ind.	137,1	138,2
Rentes perpétuelles	51,1	51,2
Rentes amortis., fonds gar.	210,2	213,2
Secteur industriel publ. à rev. fixe	98,2	98,7
Secteur industriel publ. à rev. ind.	302,1	308,3
Secteur libre	109,8	109,8
INDICES GENERAUX DE BASE 100 EN 1949		
Valeurs à rev. fixe ou ind.	240,2	242,1
Val. franç. à rev. variable	748,4	760,2
Valeurs étrangères	751,7	745,8

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

Indice général	87	88,4
Produits de base	51,8	53,1
Construction	122,1	124,2
Biens d'équipement	87,7	89,1
Biens de consom. durables	127,8	130,2
Biens de cons. non durabl.	89,8	92,7
Biens de consom. aliment.	94,9	97,9
Services	137,9	139
Sociétés financières	101,4	101,8
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr. ..	197	195,8
Valeurs industrielles	76,1	77,8

BOURSES REGIONALES
Base 100 : 29 décembre 1972

Indice général	105,4	106,2

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 6 1 2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25 12	26 12
1 dollar (en yens)....	195 325	195 80

BOURSE DE PARIS - 22 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	38 30	0 882
5 %	d 53 50	4 452
5 % 1920-1980..	... ..	4 452
3 % amort. 45-54	71 80	1 184
4 1/4 % 1963...	87 80	1 090
Emp. N. Eq. 5½ 65	110	1 840
Emp. N. Eq. 6%66	109 10	1 364
Emp. N. Eq.6%67	108 50	3 370
Emp. 7 % 1973..	3698	.
Emp. 8,80 % 77.	107 99	5 150
Emp. 9,80 % 1978	104 40	4 403
E.D.F. 6½ 1950...	... ..	3 884
— 5 % 1960.	... ..	4 247

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1950	545 .	... ..
E.D.F. parts 1959	535 .	...
Ch. France 3 %..	168 .	168 20
A.G.F. (Sté Cent.)	436	425
Ass. Gr. Paris-Vie	1645	1595
Concorde	348	354 .
Epargne France..	291 ..	291 .
Financ. Victoire..	283	284 ..
France I.A.R.D...	d... ..	...
GAN (Sté) Centr..	652	651
S.P.E.G.	186	189 50
Protectrice A.I.R.	240	241
U.A.P.	565	566
Alsacien. Banque.	340	340
Banque Hervet...	210	208
Bque Hypot. Eur.	256	257
Bque Nat. Paris..	330 ..	331 .
(LI) B. Scalb. Dup	116	117
Banque Worms..	194	197
C.G.I.B.	65	d 57 50
Cofica	91	.
C.A.M.E.	92 .	93 .
Créditel	150 ..	151 ..
Créd. Gén. Indust	265 .	265
Cr. Ind. Als.-Lor.	210	212 ..
Crédit Lyonnais..	316 20	. .
Electro-Banque..	158	160
Eurobail	148 70	148 50
Financière Sofal.	394	389
Fr. Cr. et B. (Cie)	78 70	80
France-Bail	302	300
Hydro-Energie...	16 30	16 60
Immobail B.T.P.	215 .	212 ..
Immobanque	289 .	2 9
Immofice	242	d252 ..
Interbail	242	245
— (obl. conv.)	243	247
Laffitte-Bail	164 .	164
Locabail Immob.	312	324 50
Loca-Expansion..	126 ..	130
Locafinancière...	180 .	178 50
(Ly) Lyon. Dép. Cr.	138 50	138 50
Marseil. Crédit..	235	235
Paris-Réescompt.	282 60	264 90
Sequanaise Banq.	279	280
SLIMINCO	330	335
Sté Cent. Banq...	69 10	70 ..
Sté Générale	243 50	.
SOFICOMI	262	262 .
Sovabail	365	366
UCIP-Bail	157 ..	158
Unibail	270 ..	278
Un. Ind. Crédit..	264	254
Cie Foncière	114	114 ..
C.G.V.	*202	... .
Fonc. Chât.-d'Eau	580	583
(M) S.O.F.I.P.	75 .	75
Fonc. Lyonnaise.	5*0 ..	541
Immob. Marseille	1080 .	1080
Louvre	228	230
SINVIM	129 .	125 .
Cogifi	142 .	143
Foncina	119	116
Gr. Fin. Constr...	140 ..	144
Immindo	148 ..	151
Imminvest	102 ..	101 60
Cie Lyon. Imm.	108 ..	108
UFIMEG	99 90	98
U.G.I.M.O	121 60	121 80
Union Habit.	183 ..	183
Un. Imm. France	148 ..	146 .
Acier Investiss..	105 ..	105 50
Gestion Sélect..	289 80	289 50
Sofragi	236 ..	236
Abeille (Cie Ind.)	270	274
Applic. Hydraul..	791	823
Artois	98 60	100 20
Cantoa. Blanzy..	378	379 50
(NY) Centrest...	135 ..	...
(NY) Champex...	.139	0137 .
Charg. Réun. (p.).	2893	2898
Comindus	410 .	408
(LI) Dév. R. Nord	167	... .
Electro-Financ...	315 ..	315
(M) Et. Particip..	75 50	
Fin. Bretagne...	61 10	62 50
Fin. Ind. Gaz Eaux	587	587
Fin. et Mar. Part.	78 50	80
France (La)	519	520
La Mure	65 40	65 40
Leben et Cie....	249 .	245
(NY) Lordex	0119	117
Cie Marocaine..	29	29 50

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
724	4,5 % 1973.	728 ..	721 ..	717 ..	710 20
368	E.J. Lefebvre	365	365 .	370	368
115	Nouvel. Gal.	119 20	121	[illegible]	[illegible]
121	Chase Manh.	125 10	125	125 .	125 .
82	Cie Petr. Imp	85	86 80	87 30	87 80
480	C.F. F.-Can..	448	448	449 50	451 .
22	De Beers (S.)	22 65	22 75	22 75	22 75
705	Deuts Bank.	707	710	710	710
315	Dome Mines.	313	312	312	312
520	Du Pont Nem	527	528	528	528
250	East Kodak.	254 80	253 20	254 .	255 50
16 50	East Rand..	16 80	16	16 ..	16 .
118	Ericsson	116 50	118	118 .	
205	Exxon Corp..	209	210	210 .	209 ..
166	Ford Motor..	168 50	168 50	169 .	.
82	Free State..	82 50	84	84 .	84 10
195	Gen. Electric	204 90	203 60	203 60	204 90
19 50	Rio Tinto Zin	19 35	19 75	19 75	19 40
44	ST-Helena Co	44 .	44	43 90	43 05
370	Schlumberg.	387	393 ..	393	390
49	Shell Tr. (S).	48 20	48 60	48 80	48 40
665	Siemens A.G.	664	660	665	667
32	Sony	32 20	31 90	31 90	31 80
255	Unilever	257	254 80	254 80	254 20
15	Union Corp..	15 20	14 90	15 20	14 80
101	U. Min. 1/10	100 20	99 10	101	100
134	West Deep..	134	135	136	135
44	West Drief..	43 60	43 60	43 60	42 80
96	West Hold..	95 20	98	96	96 70
215	Xerox Corp..	226 30	227	227	227
0 70	Zambia Corp.	0 71	0 73	0 73	0 71

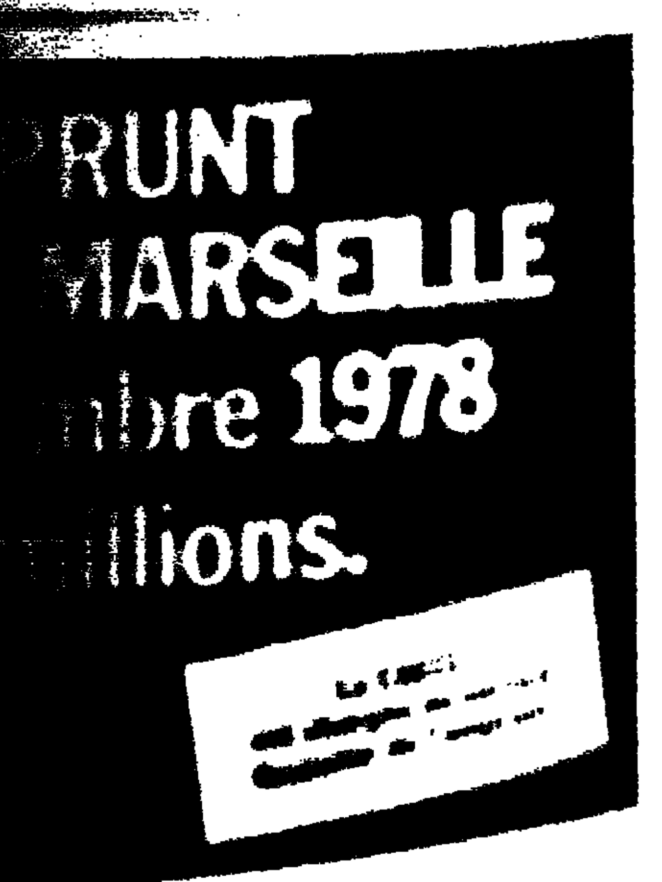
VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22 12	COURS DES BILLETS échangés de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 275	4 260	4 24
Allemagne (100 DM)	225 400	229 700	229
Belgique (100 F)	14 526	14 575	14 65
Pays-Bas (100 fl.)	211 650	212 350	210 50
Danemark (100 krd)	82 880	82 800	81 50
Norvège (100 k)	83 950		84 50
Grande-Bretagne (£ 1) ..	8 553	8 575	8 50
Italie (1 000 lires)	5 093	5 109	5 10
Suisse (100 fr.)	257 880	259 750	256 50
Suède (100 krs)	98 500	98 550	98 25
Autriche (100 sch.)	31 370	31 600	31 25
Espagne (100 pes.)	6 087	6 038	5 95
Portugal (100 esc.)	9 220	9 230	9
Canada ($ can 1)	3 620	3 580	3 575
Japon (100 yens)	2 203	2 200	2 13

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22 12
Or fin (kilo en barre) ..	29700	29850
Or fin (en lingot)	29795	29830
Pièce française (20 fr.)	264 90	265 10
Pièce française (10 fr.)	224 90	222 50
Pièce suisse (20 fr.) ..	258 10	256 10
Union latine (20 fr.) ..	229	228
Souverain	259 30	260 20
Pièce de 20 dollars ..	1244	1260 40
Pièce de 10 dollars ..	682	700
Pièce de 5 dollars	445	...
Pièce de 50 pesos	1198	1190 50
Pièce de 10 florins	236	238 ..



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Alger souhaite recevoir davantage de coopérants français dans l'enseignement

Le conseil de la révolution et le conseil des ministres se sont réunis lundi 25 décembre au Palais du gouvernement, en présence du président de l'Assemblée populaire nationale, « pour faire le point de la situation politique, économique et sociale ». L'agence Algérie Presse Service a en outre annoncé que les autorités ont pris « un certain nombre de décisions pour assurer la coordination des rouages de l'Etat ainsi que la périodicité des réunions communes du conseil de la révolution et du gouvernement ». Celle de lundi est la seconde annoncée officiellement.

De notre correspondant

Alger. — La coopération culturelle, scientifique et technique franco-algérienne se porte bien. Elle n'a pas été jusqu'à présent trop gravement affectée par les vicissitudes politiques qui ont caractérisé les relations bilatérales ces deux dernières années. L'amélioration du climat constaté depuis le début de l'été dernier à la suite des visites de M. Bouteflika à l'Elysée ne peut qu'avoir une influence favorable sur la relance souhaitée de part et d'autre, comme en témoignent les résultats positifs des deux réunions qui viennent de se tenir, la première à Oran, la seconde à Paris. Fait exceptionnel, le quotidien *El Moudjahid* a fait état de l'une comme de l'autre.

Deux mille neuf cents coopérants civils travaillent en Algérie. La majorité d'entre eux sont enseignants : sept cent soixante dans le supérieur et mille six cents dans le secondaire. Des assistants techniques, au nombre de cinq cent cinquante, sont présents dans de multiples secteurs d'activité, de l'industrie à la santé, en passant par l'agriculture (1). Depuis quelques années, les candidatures pour un poste en Algérie connaissaient une baisse régulière. En 1975-1976, le nombre de coopérants civils avoisinait trois mille cinq cents.

En 1978, pour la première fois, les chiffres se sont stabilisés dans le supérieur, et un timide renversement de tendance est même constaté dans le secondaire et le technique, cent trente enseignants supplémentaire ayant été recrutés par rapport à l'année précédente. Les efforts déployés par les autorités algériennes pour améliorer l'accueil, notamment dans le domaine du logement, ne sont sans doute pas étrangers à cette évolution.

La bonne volonté des responsables est indéniable. Ils l'ont prouvé récemment encore, lors de la dernière rentrée, en mettant à Batna, dans les Aurès, quelques classes à la disposition de l'Office universitaire et culturel français (OUCFA), qui a pu ainsi scolariser les enfants des coopérants. Ces derniers ne s'accommodent pas toujours aisément des conditions de vie souvent austères, et supportent mal les tracasseries d'une administration btreaucratique et tatillonne. La beauté des paysages, l'hospitalité des habitants, la soif d'apprendre des lycéens et des étudiants dans un pays qui consacre plus de 30 % de son budget annuel aux dépenses d'éducation et de formation, constituent cependant d'appréciables compensations.

La réunion des 12, 13 et 14 décembre, à Paris, de la Commission mixte franco-algérienne de coopération culturelle et technique n'a esquivé aucune difficulté et a été marquée par une franchise mutuelle. Les Algériens, qui mettent actuellement en service de nombreux collèges d'enseignement moyen (CEM), souhaitent que la France fournisse davantage d'enseignants dans ce secteur, surtout dans les disciplines scientifiques et techniques. Ils financeraient d'ailleurs à peu près intégralement cet accroissement d'effectifs (2).

Dans le domaine universitaire, ils ont de moins en moins besoin d'assistants, mais restent très demandeurs de maîtres de conférences et de professeurs titulaires. Or rare sont les enseignants de ce niveau qui acceptent de quitter pour plusieurs années leurs élèves et leur laboratoire et de compromettre ainsi leur carrière. La multiplication des missions temporaires de courte durée (trois cent cinquante en 1978) a permis de contourner partiellement l'obstacle. Ce système s'est développé ces dernières années. Mais ce type de solution ne permet pas un réel « suivi » dans l'enseignement et un contact véritable avec les élèves.

De nouvelles perspectives

Ce problème s'est tout naturellement trouvé au centre des débats qui se sont déroulés à la mi-décembre à Oran, lors d'une rencontre entre les recteurs des universités algériennes et une délégation des présidents d'université français menée par le professeur Guillou (Créteil). Les participants ont fait le point de la coopération inter-universitaire qui s'est largement accrue depuis six ans.

Ils ont notamment examiné les possibilités nouvelles offertes par un décret de mars 1978, qui donne désormais aux universitaires français des possibilités de délégation dans un établissement étranger pour des périodes allant jusqu'à un an ; auparavant, au-delà de six semaines, un détachement était nécessaire. Le système universitaire algérien ayant pour unité de base le semestre, de nouvelles perspectives s'offrent donc à la coopération.

DANIEL JUNQUA.

(1) A ces effectifs, il faut ajouter mille cent quinze volontaires du service national actif (V.S.N.A.) contre mille trois cent douze en 1977-1978.

(2) La convention franco-algérienne actuellement en vigueur stipule que la France finance 25 % du salaire des coopérants en Algérie jusqu'à concurrence de trois mille cent postes, chiffre qui n'est pas atteint. Au-delà, les autorités algériennes paient l'intégralité du traitement. Or, celui-ci est multiplié en moyenne par 1,9. Cette majoration est assez largement compensée par le fisc, qui prélève une dîme importante

FERMETURE DU FOYER FRANÇAIS DE TIZI-OUZOU

Le foyer français de Tizi-Ouzou, où se retrouvaient, pour des activités essentiellement culturelles, un certain nombre de coopérants vient de se voir notifier par les autorités un ordre de fermeture. Les animateurs du foyer avaient notamment monté une troupe théâtrale, le Bœuf rouge, *qui réalisait régulièrement de petits spectacles. Le foyer n'était pas agréé par les autorités algériennes, ainsi que l'exige la législation sur les associations. Son existence était cependant tolérée depuis plusieurs années.*

On ne peut que déplorer une décision qui va à contre-courant de la volontée manifestée par les autorités algériennes de développer la coopération culturelle et technique. L'Amicale des Algériens en Europe n'est pas non plus agréée par l'administration française. C'est là un fait regrettable qui incite les responsables algériens à refuser leur agrément à des associations françaises. Mais l'Amicale des Algériens en Europe et ses nombreux foyers et permanences ne voient pas, hormis quelques condamnables « bavures », leurs activités contrariées. Dans le cas du foyer français de Tizi-Ouzou, la réciprocité ne semble pas avoir joué.

D. J.

LA C.E.E. SOUHAITE QUE DES REPRÉSENTANTS DE L'OPEP ET DES PAYS INDUSTRIALISÉS SE RENCONTRENT

M. Guido Brunner, commissaire européen à l'énergie, a invité les pays exportateurs de pétrole à rencontrer les pays occidentaux et le Japon pour discuter de ce qu'il appelle « *la nouvelle hausse insupportable des prix du pétrole* ». « *Les augmentations ne servent à personne si elles ne peuvent être supportées par le marché* », a précisé M. Brunner, qui a ajouté : « *Il s'agit d'œuvrer en commun pour soutenir le dollar, donner au système monétaire européen une bonne chance de départ et favoriser la lutte contre l'inflation dans le monde occidental.* »

Dans les Emirats arabes unis, lieu de la dernière réunion de l'OPEP, les réactions à cette proposition sont mitigées. Si le quotidien *Al Ittihad* écrit : « *Cette initiative pourrait constituer la base d'un dialogue constructif* », un autre quotidien, *Al Wadha*, y voit « *une tentative visant à séparer l'OPEP du groupe des pays en voie de développement dont elle fait partie* ». — *(A.F.P., Reuter.)*

LE RÉGIME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE POUR 1979 CONSTITUE « UNE ERREUR MAJEURE », estime le C.N.P.F.

Dans un communiqué publié le mardi 26 décembre, le C.N.P.F. « *s'élève contre l'accroissement insupportable de la pression fiscale qui résultera pour les entreprises de la loi définissant le régime de la taxe professionnelle pour 1979 telle que le Parlement vient de la voter.*

» *Une surcharge de 1 milliard et demi de francs est infligée aux entreprises. Elle s'ajoute à la progression incontrôlée des budgets locaux, progression qui est très supérieure à celle des prix et des salaires et qui entraîne une fiscalité dont les entreprises couvrent la majeure partie.*

» *Au total, c'est au minimum 7 milliards de francs supplémentaires que les entreprises devront verser, soit une augmentation de l'ordre de 23 % de leurs charges fiscales locales. Pour certaines entreprises, la majoration sera beaucoup plus forte.*

» *Une telle aggravation des charges est absolument contradictoire avec l'effort qui est indispensable, et qui est d'ailleurs demandé, aux entreprises par les collectivités locales pour investir et créer des emplois.*

» *Ce texte constitue donc une erreur majeure au regard des exigences du redressement économique national et de l'emploi.* »

LE MESSAGE DE JEAN PAUL II AUX FIDÈLES DE CRACOVIE A ÉTÉ LU DANS TOUTES LES ÉGLISES DE L'ARCHIDIOCÈSE.

Varsovie *(A.F.P.)*. — Le texte intégral du message de Noël de Jean Paul II aux fidèles de Cracovie a été lu dans toutes les églises de l'archidiocèse. Interrogé le 25 décembre au téléphone par l'A.F.P., le curé de la cathédrale du château de Wawel à Cracovie, le Père Kazimiez Fidlewick, a déclaré que la lecture du document papal avait été « *recommandée* » à l'ensemble du clergé de l'archidiocèse par Mgr Julian Groblicki, assurant l'intérim.

Le message du pape avait fait l'objet d'un sérieux désaccord entre l'administration de la censure à Cracovie et la rédaction de l'hedomadaire catholique *Tygodnik Powzechny*, qui s'était refusé à publier, dans son numéro de Noël, un texte tronqué.

Ce litige a donné lieu à des pourparlers, par voie diplomatique, entre le Vatican et le gouvernement de Varsovie. Dans ce message controversé, le pape faisait l'apologie de saint Stanislas, patron des Polonais, dont le neuvième centenaire du martyre doit être célébré l'année prochaine en Pologne. Le saint y était présenté comme « *un porte-parole des droits majeurs de l'homme et du peuple* » polonais, dont le respect, soulignait Jean Paul II, conditionne « *la dignité, la morale et la réelle liberté de la nation* ».

En marge de l'affaire Ries

LA FRANCE EXPULSE UN CITOYEN POLONAIS INCULPÉ D'ESPIONNAGE

M. Kazimierz Charzewski, un ressortissant polonais, âgé de vingt-six ans, qui avait été arrêté, le 6 octobre dernier, et inculpé par le parquet de la Cour de sûreté de l'Etat d'« *intelligence avec des agents d'une puissance étrangère, de nature à nuire aux intérêts de la France* » (*le Monde* du 25 octobre), a été remis en liberté, mercredi 20 décembre, et expulsé. Selon la D.S.T., M. Charzewski était un agent des services secrets polonais chargé de pénétrer les milieux d'opposition installés en France. Il était arrivé en France, le 19 septembre, en provenance de Dresde (R.D.A.). Cette expulsion pourrait être liée à la mise en liberté, le 23 décembre, de M. Philippe Ries, le journaliste français, qui avait été arrêté sous de fallacieux prétextes, le 6 décembre, à Gdansk (*le Monde* du 26 décembre). A la Cour de sûreté de l'Etat, on se refuse toutefois à confirmer ou à infirmer cette relation.

● *Sauvetage en mer pendant la nuit de Noël.* — Les douze occupants d'un cargo suédois, *l'Alstern*, qui avait fait naufrage dans la mer du Nord, ont été sauvés, dans la nuit de Noël, par un bateau britannique. Ces douze personnes — huit hommes d'équipage et quatre femmes — avaient réussi à quitter *l'Alstern*, pour s'embarquer dans un canot de sauvetage. Elles furent alors récupérées par un navire britannique qui faisait route vers Aberdeen. — *(A.F.P.)*

Le numéro du « Monde » daté 26 décembre 1978 a été tiré à 412 903 exemplaires.

M. FRANCIS DORÉ AMBASSADEUR AUX SEYCHELLES

Le *Journal officiel* du 27 décembre annoncera la nomination de M. Francis Doré au poste d'ambassadeur auprès de la République des Seychelles, en remplacement de M. Choiseul-Praslin.

[*Né en 1933, M. Dore était depuis* 1974 chargé de mission au cabinet du président de l'Assemblée nationale. Maître de conférences à la faculté de droit de Toulouse en 1963, il a été professeur de droit à Phnom-Penh et conseiller juridique du gouvernement cambodgien de 1963 à 1965. De 1965 à 1974, M. Doré était conseiller culturel auprès de l'ambassade de France en Inde.]

LE DRAME DE VERNOUILLET (YVELINES)

M. Wigniolle n'était pas menacé de licenciement

déclare le directeur de la société qui l'employait

M. Philippe Wigniolle, directeur des ventes de la société Arjomari-Prioux, une fabrique de papier, dont le siège social est à Paris-6e, qui a tué sa femme et ses trois enfants, dans la nuit de Noël, à Vernouillet (Yvelines), avant de se donner la mort (*le Monde* du 26 décembre) n'avait reçu aucune lettre de licenciement et n'était nullement menacé de perdre son emploi, a déclaré aux policiers le directeur de cette société.

« *M. Philippe Wigniolle était employé chez nous depuis plusieurs années, mais il avait fait il y a environ huit mois l'objet d'un changement de situation à l'intérieur de notre entreprise,* a-t-il indiqué. *A aucun moment il n'avait été question de licenciement.* »

Pourtant, selon les premiers résultats de l'enquête menée par la police judiciaire de Versailles, M. Wigniolle avait accueilli sa nouvelle affectation comme une brimade, à la fois parce qu'elle nécessitait un profond recyclage et une parfaite connaissance de l'anglais, langue qu'il possédait mal. Selon ses proches, il considérait que la direction de la société lui avait infligé cette épreuve avant de se priver de ses services.

Un parent des victimes a précisé : « *M. Wigniolle avait déjà été chômeur, il y a douze ans, à la suite d'une concentration d'entreprises. Cela avait duré dix-huit mois, à une époque où l'assurance chômage n'existait pas. Depuis, la perspective de voir revenir ce cauchemar le hantait, mais cette hantise n'a constitué qu'un terrain favorable pour le désespoir qui envahissait Philippe Wigniolle. Le vrai motif de son abattement, c'est ce déclassement professionnel successif dû au mécanisme de la concentration d'entreprises. Directeur commercial d'une fabrique de papier, il avait perdu son emploi lors de la fusion avec une autre entreprise, puis avait retrouvé une situation à un rang inférieur dans la nouvelle société ainsi créée.*

» *Ensuite, au fur et à mesure qu'il avançait en âge, il rétrogradait par rapport à son emploi d'origine. C'est ce déclassement progressif qui l'a amené à douter de lui et, pour finir, l'a rendu fou. C'est un drame de l'humiliation sociale* », a conclu le parent de la famille Wigniolle.

Dans la lettre qu'il a laissée, M. Wigniolle expliquait qu'il ne pouvait accepter ce nouvel emploi, qui, selon lui, risquait de déboucher sur un licenciement.

NORMAL ?

D'après ses collègues de travail, ce cadre des Yvelines qui s'est suicidé pendant le week-end de Noël était un homme tout à fait normal ; selon ses voisins et ses amis, la femme et les trois enfants qu'il a tués avant de se donner la mort menaient avec lui une vie tout à fait normale, dans une maison normale, entourée d'un jardin normal. Tout au plus craignait-il pour son avenir professionnel, ce qui, en cette période de crise, est également normal.

Cela signifierait-il que, dans nos sociétés normales, les gens meurent parfois d'être trop normaux ?

BERNARD CHAPUIS.



